TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 401 — DERNIÈRE ÉDITION 3 — VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

A Paris

UN COMMANDO ARMÉNIEN PREND PLUSIEURS PERSONNES EN OTAGE AU CONSULAT DE TURQUIE

LIRE PAGE 40

BULLETIN DU JOUR

Les Anglo-Saxons saisis par le doute

La Bourse de Londres a connu le 23 septembre, dans une atmosphère de panique, sa journée la plus sombre depuis sept ans. L'indice boursier du « Financial Times » a accusé la chute la plus forte en une seule journée depuis le 1er mars 1974, date à laquelle M. Edward Heath fut contraint de quitter la direction du gouvernement britannique. Ce vif repli s'est ajouté à ceux enregistrés la semaine dernière. Selon un financier américain, M. Joe Granville, le « gourou » de Wall Street, la baisse pourrait se poursuivre, accompagnée d'une hausse des taux d'intérêt de nature à accélérer le mouvement.

A New-York, la Bourse accentue son fléchissement, s'inscrivant au plus bas depuis mai 1980, et les milieux financiers américains sont de plus en plus pessimistes. Que se passe-t-il donc de chaque côté de l'Atlantique pour provoquer ainsi le marasme de deux des principaux marchés du monde occidental ? Cela tient en deux mots : craintes et désillusions.

En Grande-Bretagne, l'espoir d'une reprise économique couplée avec une baisse des taux d'intérêt avait, au printemps dernier, provoqué une forte hausse de la Bourse, qui battit tous ses records en mai. Quatre mois plus tard cet espoir s'évanouit, la reprise est renvoyée, au mieux, à 1982, le chiffre énorme de trois millions de chômeurs est atteint, et les taux d'intérêt remontent.

Aux Etats-Unis, la perspective d'une baisse des taux d'intérêt, très élevés depuis un an, un instant entrevue, s'éloigne et se trouve même, selon certains experts, repoussée au-delà de l'année prochaine. L'économie risque d'entrer véritablement en récession. Le pessimisme est d'autant plus grand que le déficit budgétaire risque de demeurer élevé malgré les coupes pratiquées et que les besoins d'emprunts du Trésor s'ajouteraient à ceux des entreprises pour peser sur le marché financier et relancer les taux à la hausse.

Dans les deux pays, le prestige et la crédibilité des responsables se trouvent ébranlés. Pour Mme Thatcher, c'était déjà le cas, et la crise actuelle ne fait que lui porter un nouveau coup. Pour le président Reagan, c'est la fin de l'« état de grâce » et de la confiance des milieux économiques et financiers, sceptiques sur les aptitudes de l'équipe gouvernementale à surmonter la crise. En ce cas, toutefois, le phénomène est récent, car, il y a un mois à peine, la popularité de l'hôte de la Maison Blanche était au zénith, de même que le dollar.

Dans les deux cas, de nombreux esprits y verront l'échec de la politique monétariste, de l'austérité budgétaire et de la chasse aux canards boiteux.

Au même moment, le gouvernement français prend l'exact contrepied de ces politiques et s'engage dans la relance de l'économie, financée par le budget dont le déséquilibre immédiat ne veut être qu'anticipation sur un redressement futur, générateur de recettes. Il est difficile d'imaginer une antithèse aussi frappante, l'échec actuel des partisans de la rigueur pouvant, s'il se confirme, justifier aux yeux des censeurs la tentative française de renverser le courant à tout prix en utilisant les recettes inverses.

Cette tentative, aux antipodes du « barrisme », si elle réussit, apportera de l'eau au moulin des néo-keynésiens et des partisans de la relance face au chômage destructeur. Si elle échoue, elle jettera sur l'Europe occidentale une ombre supplémentaire, sous l'œil intéressé de l'Allemagne fédérale, qui espère amorcer son redressement sans laxisme et s'affirmer à nouveau, tant à l'égard des Etats-Unis que de ses partenaires de la C.E.E.

La conférence de presse de M. Mitterrand

- Je n'écarte personne du combat pour la France
- Beaucoup reste à faire, mais j'en ai le moyen
- Les mouvements de révolution naissent d'abord de la misère, de l'exploitation et du totalitarisme

M. François Mitterrand a ouvert, dans la salle des fêtes du palais de l'Elysée, la première conférence de presse de son septennat, jeudi 24 septembre, par une brève déclaration liminaire destinée à rappeler l'esprit dans lequel il conduit sa politique. Il a rappelé qu'il entendait exercer la plénitude de ses responsabilités tout en veillant à l'équilibre des pouvoirs.

Retransmise intégralement par Antenne-2, France-Inter et d'autres stations de radio, à partir de 15 heures, cette conférence de presse, qui a donné le coup d'envoi de la campagne d'information et d'explication de la politique du nouveau pouvoir, a fait une large place aux questions économiques et sociales.

« Beaucoup reste à faire, mais j'en ai le moyen. Le temps ni le courage ne me manquent », a dit le président de la République, après avoir déclaré : « Je n'écarte personne du combat pour la France ».

M. Mitterrand a d'autre part affirmé que « les révolutions naissent d'abord de la misère, de l'exploitation et du totalitarisme ».

Répondant à une question, le président a annoncé que « le taux d'intérêt des livrets A de la Caisse d'épargne sera porté incessamment de 6,5 % à 8,5 % ».

M. François Mitterrand commence sa conférence de presse par la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue, et je suis heureux de vous accueillir ici. Depuis quatre mois, c'est la première fois que je m'adresse à vous, et par vous au pays, en une telle circonstance. Il est vrai que je m'étais exprimé souvent sur tous les sujets qui préoccupaient, à juste titre, les Français avant le 10 mai. J'ai donc peu parlé en ma qualité de président de la République, mais j'ai agi, l'esprit tranquille, assuré de la durée, assuré aussi d'une solide majorité parlementaire. D'abord, il me fallait remettre chaque institution à sa place. Le gouvernement gouverne, le Parlement légifère et participe au débat sans contraintes d'aucune sorte. Quant à moi, si j'entends exercer la plénitude des responsabilités que le peuple souverain m'a confiées, je ne veux me substituer ni à l'un ni à l'autre des pouvoirs. L'équilibre de nos institutions y gagnera, n'en doutez pas.

» La démocratie assurée, l'alternance a joué, et ce que l'on jugeait impossible s'est réalisé dans le calme, appuyé sur un grand mouvement populaire issu des profondeurs de notre peuple.

» La République a retrouvé son authenticité, et la mutation engagée a permis d'écarter bien des périls qui s'annonçaient. Sous l'autorité du premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui mérite la confiance des Français, comme il dispose de la mienne, le gouvernement s'est mis au travail.

(Lire la suite page 10.)

Enfin !

par RAYMOND BARRILLON

Sans attendre la première conférence de presse de son septennat, M. François Mitterrand s'est enfin décidé, mercredi, à faire quelques mises au point et à lancer quelques avertissements.

Ses doléances et ses admonestations méritent d'être accueillies avec satisfaction et soulagement par ceux qui ne rêvent pas uniquement de sa perte et lui souhaitent au contraire longévité. On en ressentait, en effet, de plus en plus la nécessité au fur et à mesure que se multipliaient, au fil des semaines, impairs « gouvernementaux » et bavures « majoritaires ».

En rappelant que *« tout ne peut pas être réalisé en même temps »*, qu'*« il ne doit pas y avoir de décalage entre ce qui est dit et ce qui est fait »* et que *« toute mesure annoncée prématurément avant le conseil des ministres risquerait d'égarer l'opinion »*, le président de la République prend lucidement acte du désordre de certains esprits mais aussi de certains cabinets ministériels où le rythme de travail est tout simplement démentiel. Il invite ouvertement les membres du gouvernement à mieux tenir leur langue, et il a raison. Il déplore explicitement, ou presque, les nombreuses prises de positions contradictoires de nos éminences, et il n'a pas tort.

Evoquons, sans prétendre être exhaustifs, les fâcheuses cacophonies auxquelles ont donné lieu depuis le 22 mai, date de la constitution du premier gouvernement Mauroy, la durée du service militaire, le contenu et la finalité de la politique énergétique, l'éventuelle participation d'immigrés à certains scrutins locaux, l'avenir des radios libres. Et n'oublions pas quelques initiatives improvisées ou intempestives, dont la dernière, à notre connaissance, concernait la « journée nationale du 19 mars ».

(Lire la suite page 10.)

PAGES 32 ET 33

LE TEXTE INTÉGRAL DU PROJET DE LOI SUR LES NATIONALISATIONS

Le pari socialiste

par JEAN-MICHEL QUATREPOINT

Jamais, sans doute, depuis bien longtemps un projet de loi n'aura suscité autant de controverses, autant de batailles ouvertes ou souterraines. Il est vrai que le programme de nationalisation du gouvernement marque une des plus profondes transformations du tissu économique français depuis la libération.

En nationalisant cinq des principaux groupes industriels, les trente-six premières banques privées de dépôts, la sidérurgie et ces deux « symboles » du capitalisme financier français que sont Paribas et Suez, le gouvernement socialiste renforce singulièrement les moyens d'intervention, déjà fort importants, de l'Etat dans la conduite de l'économie. Il modifie ainsi un certain nombre de règles du jeu auxquelles toute une génération de responsables politiques, financiers, industriels, mais aussi hauts fonctionnaires, s'étaient habitués depuis des années.

Avec cette propension des Français à théoriser et à sécréter des guerres de religion, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le débat ait pris, ces dernières semaines, un ton particulièrement âpre. Les uns voyant dans la mise en œuvre des nationalisations la confirmation de leurs plus grandes craintes : au mieux une hérésie économique, au pire le premier pas vers le totalitarisme. D'autres trouvant précisément dans cette levée de boucliers, surtout sensible dans les traditionnelles classes dirigeantes et les milieux financiers, la justification à ces nationalisations : le moyen de faire plier le « mur de l'argent », pour mener une autre politique.

Le débat, amorcé en 1972, avec la signature du programme commun de gouvernement dans lequel figurait, pour la première fois, la « liste des nationalisables », va se poursuivre encore pendant des semaines au Parlement et dans le pays. La bataille juridique, elle, durera des années. Certes, le texte gouvernemental peut être amendé ici ou là, et la mise en œuvre concrète des nationalisations ne sera pas chose facile et prendra du temps. Mais le fait politique est désormais acquis. Ne l'était-il pas, d'ailleurs, dès lors que le corps électoral avait placé M. Mitterrand à l'Elysée et installé une majorité socialiste à l'Assemblée nationale ? Le programme de l'un et le « projet » des autres étaient parfaitement clairs sur ce chapitre.

(Lire la suite page 35.)

POINT

Contentieux transatlantique à propos d'armes

Les réductions budgétaires annoncées par le ministre américain de la défense risquent de mettre sérieusement en difficulté des entreprises françaises et ouest-allemandes, puisque le Pentagone vient de manifester son intention d'annuler, pour des raisons d'économies en 1982, sa commande de missiles européens Roland de défense aérienne.

Déjà ébranlé par la décision, en 1981, de Bonn d'ajourner une partie de ses propres achats de Roland pour les mêmes motifs, le programme franco-allemand se relèverait mal du coup de grâce que Washington menace de lui donner. Or, les besoins de l'armée américaine exclus, le marché du Roland durant cette décennie devait atteindre le montant des ventes du F-16 en Europe, ce qu'on a appelé « le contrat du siècle ». Du même coup, on comprend l'intérêt que les industriels européens attachent à la décision qui sera finalement arrêtée par les Etats-Unis après l'examen de cette question par le Congrès.

Mais l'essentiel de ce qui, demain, peut devenir un lourd contentieux transatlantique est de nature politique, touchant au fondement même des rapports entre alliés de l'OTAN.

Ce sont les Etats-Unis qui ont avancé, jadis, l'idée du « two way street », cet échange technologique entre membres de l'alliance atlantique par lequel chacun s'engage à favoriser, par ses achats militaires, la production où excellent ses autres partenaires. Avec le sort réservé au Roland, les Etats-Unis seront-ils, aussi, les premiers à briser ces accords de réciprocité ou de retour des technologies, lorsque la crise économique mondiale les secoue ?

Refusant de croire à une initiative qui leur paraît trop égoïste, les industriels européens préfèrent considérer que le Pentagone, voulant mettre le président Reagan au pied du mur, a choisi d'interrompre un projet d'armement que le Congrès s'empressera de rétablir pour sauvegarder une bonne entente diplomatique entre alliés.

(Lire page 12.)

LES AUTORITÉS DE BERLIN-OUEST CRAIGNENT UN REGAIN DE LA CONTESTATION

(Lire page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Changement

Les dirigeants de l'U.D.F. voudraient changer le nom de leur mouvement. Dans ce domaine, le R.P.F.-U.N.R.-U.D.R.-R.P.R. a quelques sigles d'avance.

On a déjà écarté plusieurs formules. P.L.M. (Parti libéral moderne) faisait vieux jeu et nationalisable. P.M.U. (Parti moderne unifié) a été jugé démagogique. P.V. (Parti de la victoire) était ambitieux mais ambigu. T.G.V. (Troupes giscardiennes vengeresses) était martial mais excessif.

Restent deux possibilités : R.B. (Rassemblement barriste) et V.G.E. (Vers de grandes espérances). On hésite...

BRUNO FRAPPAT.

« LE JOUR DU JUGEMENT », DE SATTA

Le chef-d'œuvre d'un Sarde inconnu

La Sardaigne, qui a donné à l'Italie tant de juristes et de politiciens, ne s'était guère signalée, à l'exception de Grazia Deledda, dans le domaine littéraire. *Le Jour du jugement*, de Salvatore Satta, comble avec éclat cette lacune. On a rarement, en une décennie, l'occasion de lire un roman de cette qualité. Récit d'une jeunesse « infiniment lointaine », avant la première guerre mondiale, à Nuoro — alors grosse bourgade, — le livre est d'une si grande richesse et se place à un tel niveau de réflexion métaphysique que l'évidence du chef-d'œuvre ne sera pas contestée.

Etrange destinée littéraire que celle de Salvatore Satta, auteur de traités de procédure civile sur lesquels ont planché des générations d'étudiants italiens, professeur à lorgnons, austère jusqu'à l'ennui. Sur ses vieux jours, il regagne l'île natale où il mourra en 1975. Dans ses papiers, on retrouve alors un roman que publie, comme une sorte d'hommage posthume, le Dalloz italien. D'abord confidentiel, le livre s'impose et enthousiasme la critique. En faisant revivre, dans un foisonnement de personnages, autour du cimetière, lieu géométrique de leurs vies vaines, son Chaminadour insulaire, le vieux juriste l'arrache au néant.

Il donne à la Sardaigne, terre archaïque d'une indicible tristesse, l'œuvre qui l'exprime enfin, en la faisant accéder au « jour du jugement », acte fictif d'un Dieu absent, délégué au seul pouvoir de l'écriture.

(Lire page 24 du « Monde des livres » l'article de P.-J. FRANCESCHINI et un portrait de l'auteur par Roberto CALASSO, directeur des éditions italiennes Adelphi.)

Le Monde

idées

RÉGIONS

En attendant la reprise *du débat, au Sénat,* sur les collectivités locales et au moment où les régions mettent au point leurs « contributions » au plan intérimaire de deux ans (1982-1983), *l'aménagement du territoire* nouvelle manière, dans le cadre de la décentralisation, devient un sujet *d'interrogation,* de proposition... et de contestation. Xavier Grall, breton, est sceptique et, dit-il, patient, bien que poète ; Philippe Lamour veut du neuf : un pouvoir *de décision* pour des représentants élus du secteur économique Et les régions pauvres ? Maurice Halff assure que la pauvreté est moins grave que l'appauvrissement.

Portes entrouvertes

par XAVIER GRALL (*)

NOUS l'aura-t-on dit ! La régionalisation constitue la grande affaire du nouveau septennat. On parle même *ici et là,* et le plus souvent du côté du gouvernement, de « révolution tranquille ». L'expression est curieuse : a-t-on jamais vu une révolution s'accomplir sans pots cassés ?

Malgré notre esperance, et notre sympathie pour un gouvernement qui accepte enfin de prendre à bras-le-corps le problème de la décentralisation, nous restons en Bretagne d'une extrême vigilance. Nos « droits et libertés » ont été si longtemps bafoués, cyniquement ou hypocritement, que nous n'allons pas tout d'un coup sortir nos bombardes de nos greniers pour faire un triomphe à Gaston Defferre ! *Le grand* débat n'en est qu'à ses débuts. Il durera deux ans. *Wait and see...* Nous remarquons, en fait, que la gauche entoure son projet de mille précautions, oratoires et autres. « *Il ne s'agit pas de créer des républiques* », affirme le ministre de l'intérieur. Et il ajoute : « *Les assemblées régionales ne seront pas des Parlements.* »

Il reconnaît qu'il y a un problème breton, mais c'est pour ajouter aussitôt qu'il n'est pas question d'accorder à la Bretagne un statut particulier. Tout se passe comme si la réforme devait être octroyée par un pouvoir, certes lucide et généreux, mais qui reste, dans sa philosophie, profondément jacobin. Et déjà les ministres rechignent à abandonner une part de leurs prérogatives à leurs cousins de province. Et les instituteurs crient casse-cou. Quant à la haute administration, on peut, si je puis dire, lui faire confiance : elle saura tirer les ficelles pour faire avorter ce que le projet a de plus progressiste. De sorte que la droite des ventres enrubannés et des notables avantageux, des cumulards malins et des sénateurs chenus, avec la complicité des fonctionnaires, saura trouver chez certains socialistes attachés au dogme du « centralisme démocratique » des alliés objectifs et efficaces.

Non, il n'y a pas de révolution tranquille. « *La centralisation est une maladie mentale* », affirmait ici même Jack Lang ! Autant dire qu'il faudra un *électrochoc* pour mettre debout une régionalisation qui s'attaque à de vieilles habitudes de pensée et aux multiples privilèges d'une vieille République élitaire et pyramidale.

Tout est culturel, et donc politique. Aussi peut-on s'étonner de voir le gouvernement réduire le débat à des considérations administratives. Si la régionalisation consiste à substituer une administration à une autre, elle ne présente aucun intérêt. Pour ce qui nous concerne, elle ne nous mettra en mouvement que si elle laisse à la Bretagne la possibilité d'être réellement bretonne. L'intendance suivra...

De ce fait, la pièce maîtresse du projet Defferre devrait être l'installation à Rennes d'une assemblée élue au suffrage universel et au scrutin proportionnel, sans possibilité de cumul entre un mandat national et un mandat régional. Assez de Janus dans nos arrondissements ! Du reste, comment un député élu au Palais-Bourbon, représentant partout dans l'Hexagone de l'unité et de l'indivisibilité de la République, pourrait-il dans le même temps être le mandataire d'un peuple singulier ? Intellectuellement, voilà qui n'est pas soutenable. Nous ne voulons plus de potiches ni de traîtres. Car enfin l'instance régionale ayant compétence en matière de culture, on espère bien qu'elle ne se contentera pas de promouvoir le commerce de la *crêpe* et le vent des binious, mais qu'elle aura l'audace de jeter le *génie* et la *mémoire* de Bretagne dans une modernité allègre et *créatrice,* ce qui suppose qu'elle aura droit de regard en matière *d'enseignement* et d'éducation, de radio et de télévision, en bref que rien de ce qui relève de la culture de l'esprit ne lui sera étranger.

La rencontre d'une pensée poétique et de la pensée socialiste moderne

Depuis vingt ans, l'idée bretonne a été soutenue par une poignée de poètes, de chanteurs et d'écrivains. Sur leur âpre chemin, *ils reçurent parfois des pierres.* Ils persistèrent à proclamer ce qui est devenu un cliché que l'on met à toutes les sauces : le droit à la différence. Ils eurent bientôt la divine surprise de voir que leur parole était entendue par les *socialistes français. Le* livre fameux de Morvan Lebesque *Comment peut-on être breton ?* dont le sous-titre, très révélateur, était *Essai sur la démocratie française,* les aida dans leur parcours étonnant. Alors voilà : les temps sont venus enfin d'appliquer, ici et maintenant, ce qui est la *rencontre* d'une pensée en quelque sorte poétique et de la pensée *socialiste* moderne.

Pourtant, il n'est pas interdit aux poètes d'être prudents. Sur nos « droits et libertés », les portes *ne font que s'entrouvrir. Il nous* faudra encore nous battre pendant deux ans pour qu'elles s'ouvrent enfin sur le large. Car des vieilles mains puissantes feront tout pour les refermer...

(*) Ecrivain.

Le temps de l'« homo economicus »

par PHILIPPE LAMOUR (*)

ON ne sait ce que sera finalement *l'institution régionale.* Mais il n'est pas inutile de *s'interroger sur un système qui n'aurait ni précédent ni exemple dans aucune époque et dans aucun* pays : celui d'une administration à *cinq niveaux : commune, syndicat de* communes, département, région, Etat, *sans compter le niveau communautaire.*

Entre la région et le département, tous deux collectivités territoriales, tous deux pourvus d'un organe exécutif différent de celui du représentant de l'Etat, et, par conséquent, des services attachés à cet organe exécutif, ne doit-on pas craindre des confusions de prérogatives et d'autorité ?

Quel que soit le rôle finalement dévolu à la région, il est désormais *indispensable d'associer à ses institutions,* non plus seulement les élus *politiques, mais aussi les représentants* qualifiés des activités économiques *et sociales, qui sont* les agents responsables de la vie quotidienne *de la région.*

C'est la grande réforme à accomplir, *celle qui apportera vraiment* le changement, à juste titre souhaité, en *réagissant contre une routine séculaire,* qui nous fait gérer les réalités *de la fin du vingtième siècle avec* les institutions issues du dix-neuvième au *temps de la monarchie de* Juillet.

Depuis cette époque, la vie publique a radicalement évolué et le *rôle de l'Etat en a été complètement transformé.* Jadis, la vie poli*tique consistait essentiellement dans* des confrontations d'idées générales ; *on était monarchiste ou républicain,* opportuniste ou progressiste, *religieux ou laïque.* Le *citoyen était* représenté devant l'Etat en fonction *de ses seules opinions et non en* qualité de paysan ou de salarié, *d'industriel ou de commerçant,* c'est-à-dire de producteur dont l'activité *et l'animation déterminent* directement, chaque jour, la vie et le *destin d'une région.*

L'esprit de l'avenir

A présent, la vie publique est, avant tout, de caractère économique et *social. L'Etat est, directement, le* plus important patron du pays et, indirectement, *il contrôle toutes les* activités privées. Cependant, les *institutions n'ont pas été adaptées* à cette évolution. Elles continuent à ne connaître et n'admettre en leur sein que *l'homo politicus.* Elles ignorent *délibérément l'homo economicus.* Elles sont désuètes, dépassées, en retard d'un siècle.

Il ne faut pas se borner à ajouter un étage au vieil édifice. Il faut construire un bâtiment neuf. Jusqu'à présent, on s'est borné à consentir aux activités économiques et sociales l'aumône d'une représentation exclusivement consultative qui, à l'usage, s'est révélée dérisoire en dépit de la qualité de son expression. Il faut désormais accorder au citoyen économique et social la représentation qu'exige l'importance de ses activités. Il faut l'incorporer organiquement aux institutions.

A cette évidence, on objecte habituellement que, dans une démocratie, la décision, et en particulier la décision budgétaire, ne peut appartenir qu'à des représentants élus. Qu'à cela ne tienne ! Qu'on les élise au même titre que les représentants politiques et, si possible, en même temps qu'eux !

Ne peut-on concevoir l'élection au suffrage universel d'une seule assemblée, mais sur des listes de *candidatures qui devraient obligatoirement* comprendre une propor*tion déterminée d'agriculteurs,* d'industriels, de commerçants et de salariés ?

Ou mieux, l'élection, le même jour, *au suffrage universel,* de deux assemblées, l'une politique et l'autre économique et sociale, dont les rapports réciproques seraient comparables, au niveau *régional,* à ce que sont, au niveau national, les rapports de l'Assemblée et du Sénat ?

Au surplus, si on se refusait à cette réforme nécessaire, comment pourrait-on éviter que, à la faveur du scrutin proportionnel, des socio-professionnels présentent leur propre liste et s'introduisent dans l'assemblée politique ? Sans doute y figureraient-ils en minorité, mais leur but est seulement de pouvoir s'y faire entendre et non de s'y imposer.

Quoi qu'il en soit, les représentants de la vie et de l'activité régionales ne peuvent plus être exclus d'une participation positive à la gestion régionale. Il est temps qu'ils cessent d'en être les figurants quasi muets pour en devenir les acteurs.

Il faut réformer les institutions régionales, mais il faut les *réformer* dans l'esprit de l'avenir et non dans le *prolongement du passé par le* maintien paresseux d'institutions *désuètes, voire « archaïques ».*

(*) Président du comité économique et social du Languedoc-Roussillon.

CORRESPONDANCE

Les dangers de l'émiettement

Une lectrice, Mme Nelly Mathieu, nous écrit :

Décentralisation, responsabilité : mots magiques (un peu effrayants pour certains quelquefois). Fini le jacobinisme ! Enfin les élus vont être reconnus comme des personnes majeures (et par là même ceux qui les ont élus). Enfin les dossiers ne vont plus remonter dans ces mystérieux bureaux parisiens des grandes administrations de l'Etat, notamment en matière d'équipement. Enfin le préfet ne décidera plus du plan d'occupation des sols (POS) d'une commune... et de tant de choses encore.

Des réformes fort souhaitables *mais qui vont profiter à qui ?* Aux grandes communes assurément — aux petites si peu ! Certes, il n'y aura plus de tutelle *a priori,* et les délibérations des conseils municipaux seront exécutoires de plein droit quelles qu'elles soient. *Mais enfin,* messieurs les maires et conseillers des *communes d'à peine 100 à 500* habitants, de quoi serez-vous responsables ? Responsables, vous ? Non !

La responsabilité n'existe que là où l'on peut vraiment agir, où les moyens existent pour cela. *Vous ne les avez pas. Vous* ne les aurez pas plus parce qu'il y *aura décentralisation.*

Messieurs les maires et conseillers des petites communes de France, vous n'êtes pas responsables !... Si vous l'étiez, il n'y aurait pas en France 36 400 communes environ, dont 4 000 de *moins de 100 habitants et 28 800* de moins de 500 habitants. Mais *cela est-il de votre faute ?* Le jacobinisme a entretenu, par réaction, l'esprit de clocher. Il n'a pas été formateur, il n'a pas *encouragé la prise* de conscience des responsabilités alors que par ailleurs on a cherché à vous imposer des réformes mal acceptées, dont la finalité a été mal perçue.

Une communauté d'hommes, *quelle que soit sa taille,* a *besoin* d'une équipe qui lui donne vie. *L'administré* désire à juste titre une administration proche de lui. Mais cela ne justifie pas que toutes les communes de France conservent formellement tous leurs attributs.

Le sens de l'intérêt commun, la *solidarité aussi* exigent *que le* nombre des « centres de décision » de ce genre diminue. Alors on pourra vraiment décentraliser et rendre leur responsabilité aux élus locaux. Paradoxal ? Non, car, parlant de responsabilité, il ne faut pas confondre l'administration traditionnelle et ce qui relève *de décisions* d'une autre *ampleur.*

Réduire le nombre des communes pour mieux en assurer la gestion est une nécessité impérieuse. Cela n'empêche ni la représentation des anciennes communes aux conseils municipaux des nouvelles communes ainsi créées, ni le découpage électoral, *ni les mairies annexes, ni* les sections de biens... (version revue *et corrigée* de la loi du 16 juillet 1971 relative aux fusions des communes). Cela n'empêche pas non plus bien sûr, l'association *active* des citoyens à la vie de leurs communes.

Messieurs les maires et conseillers des *petites communes, en fait* de responsabilité, vous risquez fort d'être encore grugés. Mais aussi peut-être parce que vous le voulez bien !

L'appauvrissement et la pauvreté

par MAURICE HALFF (*)

LE cours du temps semble s'écouler à la cadence immuable des années et des siècles. Il se déroule, en réalité, au rythme irrégulier des créations de la pensée humaine. Tour à tour, selon la puissance ou le fléchissement de l'« évolution créatrice », les générations d'hommes vivent l'alternance de périodes stagnantes avec celles qui vont s'accélérant comme la cascade d'un torrent.

L'espace rejoint le temps pour creuser les différences. La nature a dessiné les contours de la géographie et les structures du sous-sol, définissant par là même le cours des échanges et les concentrations de la production. Ainsi se sont progressivement accentuées, tout au long de l'histoire, les disparités entre les zones génératrices de richesses et celles confinées dans l'immobilisme d'activités sans progrès.

Lors des années *50* certains ont discerné les périls de tels déséquilibres. *Puis sont* venues, sous le gouvernement Debré, les *zones dites* « de conversion » frappées par le déclin de leurs activités traditionnelles et où de nouvelles implantations d'entreprises s'avéraient urgentes, nécessitant un vigoureux appui financier du gouvernement. Mais, surtout, la décennie 50 a été celle de la conception d' « aménagement du territoire » dont le commissariat du Plan devait faire l'un des *fondements de sa politique.*

Cette notion nouvelle d'action *volontariste de l'Etat pour* aménager dans l'harmonie l'expansion de l'activité portait en elle le germe des économies régionales, le choix des interventions de l'Etat ne pouvant résulter que d'un dialogue avec les collectivités locales et autres associations vivant au sein même du déclin de leur pays. Une communauté de destin s'est d'abord définie administrativement dans des circonscriptions d'« action régionale », puis dans les « régions » issues de la loi de juillet 1972 et dont l'accroissement de pouvoir paraît être l'un des objectifs prioritaires du nouveau septennat.

A l'origine, la politique d'action régionale et d'aménagement du territoire s'est portée naturellement vers les parties faibles de la France, l'Ouest et le Sud-Ouest, les grandes régions industrielles apparaissant par essence fortes et riches et porteuses dans leur structure des conditions de leur essor. Dès les années 60, je me suis élevé, au Conseil économique et social, contre cette stratégie trop rigide, qui me paraissait relever d'une prospective prolongeant en toute certitude la tendance à un développement économique régulièrement accru. Et pourtant des régions telles que le nord et l'est de la France, hauts lieux de son industrie, n'avaient de réels supports que le charbon, l'acier et le textile. Or la part sans cesse prépondérante du pétrole dans l'approvisionnement énergétique, la venue déjà perceptible du Japon à une industrie lourde performante et à la haute technologie, l'entrée de certains pays du tiers-monde dans des secteurs tels que le tissage et l'habillement, dopés par les basses rémunérations d'une main-d'œuvre sans protection sociale, étaient bien les symptômes de la vulnérabilité des bastions industriels et traditionnels de notre pays.

La force des faibles

Comme en France, la conception des Communautés économiques européennes a été de financer en priorité « la mise en valeur des régions moins développées ». Pendant de longues années, la politique régionale des autorités de Bruxelles *s'est* pragmatiquement développée sur les quelques rares propositions esquissées par le traité de Rome (art. 92 et 130 *notamment).* Ainsi s'est-elle portée sur les zones périphériques, le plus souvent pauvrement agricoles et très éloignées de la grande dorsale industrielle qui a fait la richesse de l'Europe. Le sud de l'Italie, le Mezzogiorno, est l'un des plus notoires exemples d'interventions communautaires puissantes en faveur de régions pauvres. L'élargissement de l'Europe, en particulier l'entrée du Royaume-Uni et de l'Irlande dans la Communauté et celle, prochaine, de pays méditerranéens, n'a fait et ne fera *qu'accentuer cette tendance.*

Certes, s'agissant des zones charbonnières et sidérurgiques, les dispositions du traité de Paris (CECA) relatives à l'aide pour la reconversion des travailleurs ont joué pleinement. Mais au-delà, quant à l'ensemble des activités industrielles, notamment celles de la transformation, elles n'ont été gratifiées de la part de la Communauté européenne d'aucune intervention *préventive pour* faciliter les mutations nécessaires qu'aurait rendu plus faciles la période d'expansion rapide qui a prévalu *jusqu'en 1974.* L'action tardive, dans une crise déjà déclenchée au *cœur des grandes* concentrations industrielles, ne pouvait préserver les populations éprouvées de l'angoisse, brusquement ressentie, de douter de leur avenir.

Lorsque change de signe la courbe du destin, que sa dérivée devient négative, se propage chez les hommes et les femmes habitués tout au long des générations à la certitude d'une prospérité progressive qu'assurent le travail et l'effort le sentiment d'une grave injustice génératrice de révolte et parfois d'explosions sociales. Les habitants des régions faibles éprouvent évidemment l'impatience de ne point participer à l'accroissement généralisé du niveau de vie que révèlent, comme nous l'avons dit, les communications rapides et la multiplicité des *médias.* Mais *ces régions* restent à l'écart de la tempête du *monde qui frappe d'abord* les môles et les sommets. La « force des faibles » ne résiderait-elle pas dans la lenteur de l'évolution qu'ils vivent et dans leur aptitude à de modestes progrès ? La pauvreté ne serait-elle pas alors moins cruelle que l'appauvrissement ?

(*) Président d'honneur du comité économique et social de Lorraine. Ancien membre du Conseil économique et social.



Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

DEVANT L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES

Le discours de M. Cheysson confirme que le dialogue Nord-Sud constitue pour la France l'objectif prioritaire

Pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir de M. Mitterrand, le chef de la diplomatie française, M. Cheysson, a fait, mercredi 23 septembre, devant l'Assemblée des Nations unies un exposé d'ensemble de l'action de la France à l'étranger.

Contrairement à une tradition observée par la plupart de ses prédécesseurs, le ministre s'est dispensé de faire un tour d'horizon international. Il a mis l'accent sur ce qui lui paraît l'essentiel et qu'il juge mal perçu : la nécessité d'un dialogue, d'une coopération, d'une solidarité entre le nord et le sud de la planète. Le ministre a même affirmé que, dans le désordre mondial actuel, dans un monde « déréglé, aboulique, fou », les intérêts de la France et même de l'ensemble de l'Europe, région géographiquement septentrionale et occidentale, « sont ceux du Sud ». « Dans ce débat (sur le dérèglement économique), a-t-il dit, nous appartenons au Sud. »

Dans la politique étrangère de la France d'aujourd'hui, il y a plus de continuité que de changement. M. Cheysson a d'ailleurs adopté certains thèmes ou idées (l'importance des accords régionaux, la création d'une agence de satellites de contrôle des armements) lancés par M. Giscard d'Estaing à la tribune de l'ONU. Le dialogue Nord-Sud était aussi un des thèmes favoris de ses prédécesseurs, et son importance était de plus en plus soulignée tandis que le pouvoir passait de de Gaulle à Pompidou, puis à M. Giscard d'Estaing. Ce qui est nouveau, c'est que le ministre des relations extérieures, et, bien entendu, le président de la République, en font quasiment la priorité des priorités, en s'efforçant de persuader du bien-fondé de leurs positions tout autant leurs compatriotes que leurs partenaires étrangers. On notera d'ailleurs que le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, a consacré son discours à l'ONU aux relations entre le monde industrialisé et les pays en développement, mais dans un esprit loin de l'approche humaniste et humanitaire du ministre français.

Que la France socialiste — et M. Cheysson a souligné cet aspect de la politique française avec une insistance qui n'avait sans doute pas sa place à une tribune internationale — s'oppose, à cet égard, aux Etats-Unis de M. Reagan n'est pas surprenant. Raison de plus, semblent estimer les dirigeants français, pour soutenir Washington quand sa position est fondée, c'est-à-dire dans les relations Est-Ouest face à Moscou.

M. Cheysson a été plus discret sur ce volet de la politique française. S'il a eu des mots très durs à l'égard de l'U.R.S.S., c'était presque incidemment, dans l'attente de l'entretien qu'il aura vendredi avec son collègue soviétique, M. Gromyko. Ce n'est qu'après cette rencontre que l'on saura si, faute d'une entente aujourd'hui bien comprise, le dialogue franco-soviétique, que les prédécesseurs de M. Mitterrand jugeaient utile, même dans les périodes de tension, sortira de sa léthargie actuelle. — M. D.

« La guerre au mépris »

Face à la spéculation internationale « *nos intérêts sont ceux du Sud* », a déclaré M. Cheysson, ministre des relations extérieures, mercredi 22 septembre, devant l'Assemblée des Nations unies.

« *La France s'élève entre tout totalitarisme, tout autoritarisme. Elle dénonce et combattra toutes les formes de discrimination religieuse, sexiste, raciste. Elle déclare la guerre au mépris.* »

Faisant d'abord allusion au « *bouleversement politique* » survenu en France, le ministre déclare : « *Depuis plusieurs années, une majorité des Etats ont, ici même, annoncé le nouvel ordre économique international. Il ne sera pas seulement économique, pas seulement international. (...) Mon gouvernement est engagé dans la définition de ce nouvel ordre, un ordre plus juste, plus équitable pour les défavorisés, les faibles, les marginaux, ceux qu'on a trop longtemps laissés pour compte. Ils sont l'essentiel de notre majorité en France. Ils sont la majorité ici, dans cette salle, aussi. A eux tous, nous voulons proposer un avenir, un idéal de progrès et d'espoir.*

» *Le message dont mon gouvernement se sent porteur ne s'arrête donc pas à nos frontières.* »

M. Cheysson poursuivit : « *L'homme est la valeur fondamentale. Toute politique doit partir de lui, aboutir à lui.*

» *Le combat commun doit donc être mené résolument pour assurer le respect, la liberté des hommes. Comment concevoir qu'un Etat puisse bâtir sa force et sa prospérité sur l'oppression de ses citoyens ? Pis encore, sur l'humiliation et la marginalisation de certains de ses habitants, auxquels est refusée la qualité de citoyens ?* »

A ceux qui objectent que la Charte des Nations unies interdit les interventions dans les affaires intérieures, M. Cheysoon répond que les « *pratiques* » de l'ONU, les conventions internationales, la conférence d'Helsinki « *témoignent d'une évolution significative* ». Il poursuit : « *Les droits des hommes sont inséparables des droits des peuples, des droits des nations. J'ai déjà marqué le droit de chaque peuple à décider de son destin, en toute indépendance, et donc à choisir son régime politique, son système économique, ses structures sociales, ses amitiés, à entrer dans un réseau d'alliances ou à préférer la neutralité, le non-alignement.*

» *La France a toujours été et demeure consciente, jalouse de son indépendance. Sa situation géographique, ses affinités culturelles et le fait que le monde est, hélas ! dangereux, l'ont conduite à adhérer librement à l'alliance atlantique, à laquelle elle apporte une contribution loyale dans la défense de valeurs (...) de liberté et de civilisation.* »

L'Afrique du Sud et l'U.R.S.S.

« *Elle se réserve néanmoins d'apprécier souverainement les menaces et les dangers qui pourraient entraîner les décisions les plus graves. Elle espère aussi que les négociations entre les plus grands permettront de diminuer les menaces grandissantes résultant d'un surarmement récent, et elle affirme sa volonté de contribuer à l'établissement de mesures de confiance de l'Oural à l'Atlantique.*

» *Les relations qu'elle entretient depuis longtemps avec l'Union soviétique et les démocraties populaires d'Europe de l'Est lui permettent de tenir un langage clair, de faire connaître sans intermédiaire ses convictions et ses inquiétudes, et de contribuer ainsi à l'établissement entre les pays européens de l'Ouest et de l'Est de relations qui favorisent l'épanouissement de tous les peuples.*

» *Cette maîtrise de notre avenir, que nous revendiquons pour nous-mêmes, nous croyons équitable que les autres, petits et grands, faibles et forts, peuples du Sud et du Nord en disposent aussi. La France sera donc aux côtés de ceux qui luttent pour la reconnaissance des droits de leur peuple ou pour l'indépendance de leur nation. Elle éprouve la plus grande sympathie pour ceux qui, étant encore à l'écart des grandes voies de l'affrontement Est-Ouest, entendent échapper aux sphères d'influence. Elle salue le mouvement des non-alignés et sera heureuse d'apporter son appui aux vrais efforts de non-alignement, pour autant que cela lui sera proposé par un membre authentique du mouvement.*

» *Le monde n'est pas inexorablement condamné à se diviser en deux camps ennemis. Les tensions qui existent parfois entre voisins ne doivent pas être artificiellement transformées en duels entre champions de l'Est et de l'Ouest. Une récente déclaration franco-mexicaine n'avait d'autre objet que de rappeler la nécessité de laisser à chaque peuple le soin de régler ses affaires par un processus politique et démocratique.*

» *(...) La violence ne saurait créer le droit, cette vérité élémentaire ne peut être oubliée, quelles que soient les circonstances, les qualités, les raisons de ceux qui occupent des territoires contre la volonté des populations envahies et soumises.*

» *Sans comparer entre eux les occupants, leurs motivations, leurs modes de faire, la condamnation doit frapper également la République Sud-Africaine quand elle envoie ses blindés en Angola et ignore les résolutions des Nations unies en Namibie, le Vietnam quand il persiste à occuper le Kampuchea, l'Union soviétique quand elle intervient avec ses troupes en Afghanistan.*

» *Au Proche-Orient, ce n'est pas par la violence (...) que la paix reviendra enfin. (...) Ce n'est pas dans la violation des résolutions de notre Organisation que sera assurée la sécurité indispensable aux pays, à tous les pays du Proche-Orient, y compris Israël. Ce n'est pas par la guerre que les peuples de cette région, tous les peuples, y compris le peuple palestinien, verront reconnaître l'intégralité de leurs droits, dont le droit à la patrie et à l'Etat (...). La négociation entre toutes les parties concernées est le seul moyen acceptable de traiter des raisons qui amènent les uns et les autres à agir par le fer et le feu.*

« *Pour nombre de crises, il suffirait que les dispositions déjà adoptées par les Nations unies soient appliquées* », estime M. Cheysson, qui cite à cet égard le Liban et la Namibie. « *Dans certaines situations*, dit-il, *il faut aller plus loin (...). La Namibie, enfin devenue libre et indépendante, (...) devra être accompagnée, garantie, probablement, pendant ses premières annees. L'Angola devra être assuré d'un appui de toute nature pendant sa reconstruction. Le Kampuchéa, sauvé de la famine par les efforts internationaux, devra pouvoir librement et démocratiquement déterminer son avenir. N'aura-t-il pas besoin, lui aussi, de garanties et d'assurances de tous ordres ?*

» *L'Afghanistan, pour écarter le risque des ingérences* dénoncées *hier par certains et pour mettre fin aux ingérences inscrites aujourd'hui sur le terrain dans la réalité sanglante des combats, n'aura-t-il pas besoin de faire garantir le statut qu'il voudra se donner ? De bien des côtés, et en présence de menaces pourtant bien différentes, apparaît la même idée : admettre, reconnaître, garantir la volonté d'un peuple d'être soustrait aux tensions qui l'entourent et qui menacent son indépendance, sa volonté de non-alignement (...).*

La survie des déshérités

» *Je suis souvent étonné de constater que, dans la plupart des milieux, la véritable dimension des problèmes Nord-Sud n'est pas comprise. Ici, on vous parle de charité vis-à-vis des malheureux faméliques de tel pays désolé. Là, on exige la hausse du prix d'un produit, ou on évoque le transfert d'une technologie remarquable. Mais entendez-vous souvent reconnaître que le progrès du Nord-Sud est la condition même du progrès du monde, et peut-être de la paix du monde ?*

» *Le Sud est entré dans la vie du Nord. Combien de temps faudra-t-il encore pour le comprendre ? C'est un aspect essentiel de l'âge nouveau où nous pénétrons à reculons. Quelle y sera sa place ? Quel y sera son rôle ? Voilà les questions qu'il faut poser (...)*

» *La relance de l'économie : (...) exige le développement des pays du sud. Il ne s'agit pas de quelques centaines de millions de dollars, mais de dizaines de milliards à injecter là où ils manquent de la manière la plus criante et où leur effet sera quasi instantané dans l'amélioration du pouvoir d'achat et par conséquent dans l'élargissement des marché. J'ai parlé ailleurs d'un « new deal planétaire » pour rappeler cette vérité d'évidence que le président Roosevelt avait identifiée en son temps en face de la crise américaine. Il faut donc, tous ensemble, traiter du financement du développement — et même de la survie pour les plus déshérités.* »

M. Cheysson réaffirme alors que la France s'est engagée à consacrer 0,7 % de son produit national brut, avant la fin du septennat, à l'aide au développement, ce qui en fait doublera son effort. « *Accroître le financement ne suffit pas* », dit encore le ministre, qui insiste sur deux aspects prioritaires à ses yeux du « nouvel ordre international » :

« *La prévisibilité : (...) Nous vivons dans un monde désordonné, déréglé, aboulique, fou. Nous autres, Européens, sans grandes ressources naturelles, en souffrons avec vous, pays du Sud. Face à la spéculation et à l'aléatoire, nos intérêts sont ceux du Sud. Dans ce débat-là, nous appartenons au Sud.*

» *Il faut donc, progressivement, en venir à un régime de droit dans les rapports économiques mondiaux, il faut chercher le contrat, le traité, l'accord international. C'est une caractéristique originale des conventions de Lomé entre l'Europe et soixante et un pays en développement que de rendre prévisible et sûres les relations qui y sont inscrites.* »

« *La globalité : (...) Au niveau mondial, l'ensemble des problèmes économiques, financiers, technologiques, doit être considéré et négocié simultanément, conjointement. La France et ses partenaires européens sont décidés à ce que les « négociations globales » commencent au plus tôt aux Nations unies.*

» *La globalité des problèmes Nord-Sud paraît évidente à la quasi-totalité d'entre nous. Mais avons-nous assez réfléchi à l'interaction entre ces problèmes extérieurs et nos problèmes domestiques ? Le nouvel ordre comportera des restructurations importantes dans chacun de nos pays. Le progrès d'ensemble permis par la relance se traduira, dans certains secteurs, par une diminution d'activité — plus que compensée dans d'autres secteurs. Des orientations nouvelles devront être prises, qui se heurteront à des résistances.* »

Le ministre préconise le développement de la coopération régionale. Il cite notamment en exemple la Communauté européenne « *que le nouveau gouvernement français propose de lancer dans de nouvelles et passionnantes aventures* » et l'Organisation de l'unité africaine pour son rôle au Tchad et dans l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

« *Le développement de la coopération régionale est si convaincant dans certaines parties du monde qu'on est tenté de lui proposer de nouveaux objectifs. Pour des raisons objectives historiques et culturelles, des disputes peuvent exister entre voisins. Nous sommes nombreux dans cette Assemblée à craindre que ne viennent se greffer sur de tels différends la rivalité Est-Ouest.*

» *La méfiance réciproque entre deux voisins peut en effet mener à la course aux armements. Le risque devient alors grand qu'ils deviennent l'un et l'autre dépendants de fournitures sans cesse plus sophistiquées et donc plus coûteuses. Que restera-t-il, alors, de l'autodétermination, de l'indépendance, du non-alignement de l'un ou de l'autre ?*

» *Ne peut-on plutôt imaginer que le groupe des pays les plus concernés par cette confrontation entre deux ou plusieurs voisins ait la sagesse de limiter l'effet de la dispute, de mettre en place un système régional (ou sous-régional) d'évaluation des forces militaires, voire de conclure un véritable accord d'autolimitation des armements dans la région, en l'accompagnant bien sûr des moyens convenables de contrôle et de vérification ?* »

Evoquant enfin le désarmement, M. Cheysson cite, parmi les initiatives génératrices de progrès, l'idée d'une agence de satellites de contrôle (lancée par M. Giscard d'Estaing, à l'ONU, en 1978) et ajoute : « *D'autres idées, plus ambitieuses encore, amènent à porter les regards bien au-delà de l'immédiat. La session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera, au printemps prochain, au désarmement donnera à chacun l'occasion de prendre ses responsabilités. Mon pays y jouera son rôle. Il apportera sa contribution loyale et approfondie dans la recherche des moyens de définir les conditions d'une équitable et sûre limitation des armements.* »

MM. HAIG ET GROMYKO ONT EU QUATRE HEURES D'ENTRETIENS « TRÈS FRANCS »

New-York (A.F.P.). — Le premier entretien entre M. Haig et M. Gromyko a duré plus de quatre heures, mercredi après-midi 23 septembre, au siège de la mission américaine aux Nations unies. Le secrétaire d'Etat américain et le ministre soviétique des affaires étrangères ont eu d'abord une conversation en tête à tête de deux heures cinquante minutes, après quoi ils ont été rejoints par leur délégation : MM. Stoessel, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, et Eagleburger, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes, du côté américain, MM. Kornienko, premier vice-ministre des affaires étrangères, et Dobrynine, ambassadeur à Washington, du côté soviétique.

Les deux hommes se sont refusés à toute déclaration, mais ils ont approuvé un communiqué qui devait être publié ce jeudi. M. Fisher, porte-parole du département d'Etat, s'est refusé à dire si ce texte annoncera une date d'ouverture des conversations américano-soviétiques sur les armements eurostratégiques. Selon lui, l'entretien s'est déroulé dans une atmosphère « de travail et très franche » et a porté notamment sur « les principes généraux des relations américano-soviétiques ». MM. Haig et Gromyko doivent se retrouver lundi prochain 28 septembre au siège de la délégation soviétique.

LE PRÉSIDENT SADATE INVITE M. MITTERRAND A SE RENDRE EN ÉGYPTE

Le président Sadate a invité M. François Mitterrand à effectuer une visite officielle en Egypte en lui laissant le soin d'en fixer la date à sa convenance, a annoncé, mercredi soir 23 septembre, l'Agence du Moyen-Orient. L'invitation a été remise à M. Jacques Attali, envoyé spécial du chef de l'Etat français, arrivé mardi soir d'Israël.

M. Attali, qui a regagné Paris, avait été reçu mercredi matin, pendant quarante-cinq minutes, par le président Sadate, à qui il a remis un message de M. Mitterrand, que l'Agence du Moyen-Orient a qualifié d' « important et très amical ». Il y a quelques jours, le raïs avait critiqué le président français à la suite du communiqué du parti socialiste protestant contre l'arrestation de plusieurs milliers d'opposants, et déclaré qu'il « n'aurait jamais dû prendre position avant un référendum populaire en Egypte ».

● *Le vice-ministre chinois des affaires étrangères,* M. Zhang Canning, a accepté de recevoir M. Claude Chayet, ambassadeur de France à Pékin, à propos de l'arrestation, le 9 septembre, de Mlle Li Shaung, fiancée du diplomate français M. Bellefroid, en poste dans la capitale chinoise. Aucune date précise n'a cependant été fixée pour cette rencontre. — *(A.F.P.)*

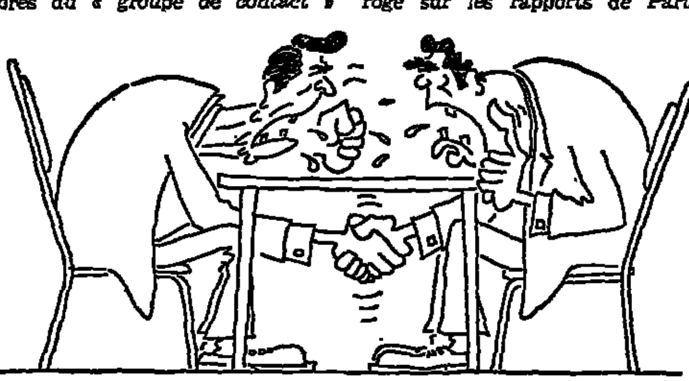
« M. Haig et le général Gromyko... »

De notre correspondante.

New-York. — Quelques instants avant son discours à l'Assemblée des Nations unies, mercredi 23 septembre, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a insisté sur la nécessité de progresser rapidement sur l'affaire de la Namibie, mais a assuré que toute initiative personnelle de l'un des cinq membres du « *groupe de contact* » (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Canada) serait préjudiciable à *un règlement. M. Cheysson,* qui devait rencontrer ce jeudi les ministres des affaires étrangères des cinq pays du groupe, juge cependant que l'établissement d'un « *calendrier* » pour l'indépendance de la Namibie serait un important pas en avant.

Interpellé à plusieurs reprises sur le communiqué franco-mexicain concernant le Salvador (le président de la République du Venezuela et le ministre des affaires étrangères d'Argentine y avaient fait des allusions peu amènes dans leurs discours devant l'Assemblée générale), le ministre français a admis qu'il s'agissait d'un « *texte inhabituel* », mais, a-t-il ajouté, « *comment peut-on nous accuser de favoriser le développement de la violence dans ce pays, alors que nous dénonçons précisément cette violence ?* ». Puis il a assuré qu'il n'était pas de l'intention de la France d'intervenir dans une région dont elle ne fait pas partie, à moins qu'elle n'en soit priée par un Etat de cette région ou par les Nations unies.

Une formule que M. Cheysson a répétée à propos du Liban, alors qu'on lui demandait si Paris avait l'intention de prendre une initiative. « *Mais*, a ajouté le ministre, *il faut absolument trouver une solution, ou au moins tenter d'améliorer la situation qui est devenue intolérable. Les changements que j'y ai trouvés en dix mois sont effrayants. Le Liban a presque disparu en tant que nation, en tant qu'Etat.* » Interrogé sur les rapports de Paris avec l'O.L.P., M. Cheysson a déclaré que celle-ci devait, certes, être partie prenante dans le règlement. « *On n'a jamais instauré la paix durablement en ignorant le droit des peuples*, a-t-il dit, *mais nous n'avons jamais reconnu l'O.L.P. comme le seul représentant des Palestiniens.* »



(Dessin de KONK.)

A propos des discours du général Haig et de M. Gromyko à l'ONU, M. Cheysson a ironisé : « *On devrait plutôt parler du général Gromyko et de M. Haig.* » Il a estimé que le ministre soviétique avait, en fait, répondu au discours, lui aussi très dur, prononcé récemment par M. Haig à Berlin. « *Si la réponse soviétique n'était pas venue aux Nations unies*, a-t-il dit, *elle serait venue ailleurs.* » « *C'est moins le ton du discours de M. Gromyko qui m'inquiète*, a poursuivi M. Cheysson, *que les faits qu'il expose : l'Afghanistan, la course aux armements, la modification du rapport des forces en Europe.* » Pour le ministre français, le discours de M. Haig, dont il conteste certains points, traitait cependant mieux des problèmes les plus urgents : les rapports Nord-Sud, qui, à ses yeux, ont la priorité sur les relations Est-Ouest. — N.B.

DIPLOMATIE

L'EMPLOI DE TOXINES DANS LES GUERRES ASIATIQUES

Une longue suite d'accusations

Après les responsables américains, l'armée thaïlandaise a fait savoir, le *17 septembre, qu'elle détenait des preuves de* l'emploi par les Vietnamiens d'armes chimiques : des traces de cyanide, un produit entrant dans la composition de gaz innervants mais non mortels, auraient été décelées, au Cambodge, et les troupes thaïlandaises opérant à proximité de cette région sont équipées de masques à gaz. *Pour sa part, Washington maintient ses* accusations au sujet des mycotoxines (« le Monde » des 15 et 16 septembre) et a obtenu que la question soit portée à l'ordre du jour *de la présente session de l'Assemblée générale de* l'ONU. Selon le dernier rapport sur l'équilibre militaire de l'Institut londonien pour les études stratégiques (I.I.S.S.), l'U.R.S.S. disposerait de *350 000 tonnes d'armes chimiques, les Etats-Unis de 42 000 tonnes,* ce dernier pays employant quatre mille sept cents personnes dans ce secteur.

Rappelons que si *l'U.R.S.S.* ne nie pas l'importance des armes chimiques dans une guerre éventuelle (un corps de « troupes chimiques » existe très officiellement dans ses forces armées, pour un *effectif estimé par l'I.I.S.S.* entre soixante-dix mille et cent mille hommes), elle s'est engagée, par une convention signée le 10 avril 1972, à renoncer au développement, à la production *et au stockage d'armes bactériologiques ou biologiques*, ainsi qu'à ceux des toxines, et à détruire les stocks existants. Cette convention, entrée en vigueur en 1975, a été ratifiée, à ce jour, par quatre-vingt-onze Etats.

Dès 1874, la conférence de Bruxelles prohibait l'emploi « *du poison ou des armes empoisonnées* ». Ces armes font partie cependant de certains arsenaux, et il y a dans l'histoire bien d'autres cas d'utili*sation* que les *tristement* célèbres gaz de la première guerre mondiale. Bien mieux que la bombe à neutrons, *ces armes s'attaquent aux personnes* sans provoquer de destructions matérielles. Presque à chaque conflit, *des accusations ont été portées*, contre l'un ou l'autre des belligérants, d'utiliser les armes biolo*giques ou chimiques, que la morale* réprouve peut-être plus pour des raisons culturelles qu'à partir d'argu*ments objectifs* : au temps où les nobles portaient l'épée et n'hésitaient pas à la tirer, recourir au poison était « lâche », et seuls des « sauvages » se servaient de flèches empoisonnées.

Les *récentes accusations américaines* sur l'emploi de mycotoxines dans le Sud-Est asiatique ne sont *donc que les dernières d'une longue* lignée. La nouveauté est peut-être que, dans le cas du Cambodge — *mais non dans celui de l'Afghanistan*, — les Etats-Unis prétendent avoir les éléments constitutifs d'une preuve *matérielle*, alors qu'en *général* les accusations sont fondées sur la seule nature des effets observés. Ici le gouvernement américain a déclaré avoir recueilli au Cambodge une *feuille* et une tige de plante — l'origine devrait être facile à prouver par des analyses biochimiques — *qui* contiendraient de fortes doses de trois types de mycotoxines qui n'existent pas naturellement dans *cette région du globe*.

Les mycotoxines sont produites par certaines moisissures des céréales. Beaucoup sont inoffensives, *mais certaines peuvent, à faible* dose, provoquer des lésions graves du tube digestif. Les *toxines* en général sont *à proprement parler* des produits chimiques et non des agents biologiques — ce dernier terme visant des organismes qui sont capables de se multiplier. Mais la convention de *1972 sur les armes biologiques* a explicitement interdit la mise au point, la fabrication et le stockage *d'armes utilisant des agents biologiques* ou des toxines (1). Elle a aussi instauré la destruction des *stocks existants. L'accusation améri*caine est donc grave, puisque — si elle est prouvée — elle implique que *l'Union soviétique, qui a ratifié* la convention, en a violé les dispositions, de même que le Vietnam, qui *a adhéré* à la convention en juin 1980.

De Sverdlovsk à Cuba

Une accusation de ce type avait *déjà été portée contre Moscou en* mars 1980. Une épidémie d'anthrax avait entraîné un an plus tôt des *centaines et peut-être un millier de* décès à Sverdlovsk, dans l'Oural. La publication, par la revue *Possev*, *organe d'un groupe d'émigrés russes*, de détails concernant cette épidémie a fait supposer qu'elle était due à un accident dans un dépôt d'*armes* biologiques. L'Union soviétique a reconnu l'existence de l'épidémie, mais l'a attribuée à une consommation de viande avariée.

Une autre accusation a été portée *au début de ce mois* par le gouvernement cubain visant, évidemment, les *Etats-Unis*. Ceux-ci auraient « importé » dans l'île une épidémie de conjonctivite hémorragique. Deux *mois plus tôt, c'était une épidémie* de fièvre tropicale « dengue » qui aurait été déclenchée à Cuba. L'ac*cusation semble peu sérieuse*, la conjonctivite hémorragique étant bénigne et apparemment fort répandue. *Il est par contre raisonnablement* établi qu'au cours des années 60, la C.I.A. a fourni à des groupes *d'exilés cubains des souches de* fièvre porcine.

La fabrication et l'utilisation d'armes biologiques restent donc douteuses. *Il n'en est pas de même pour* les armes chimiques dont la convention de Genève autorise le stockage et *interdit seulement l'emploi, sauf* à titre de représailles contre un agresseur qui en ferait usage. Il existe *chez les principales puissances mili*taires des stocks importants. Il s'agit surtout de gaz neurotoxiques, mortels à très faible dose, qui neutralisent une enzyme, l'acétylcholinestérase, indispensable au fonctionnement du système nerveux. Il y a aussi une panoplie d'agents incapacitants et paralysants — à la limite, les grenades lacrymogènes, — ainsi que des défoliants utilisés par les *Etats-Unis* au Vietnam, qui échappent en partie à la convention de Genève.

Le dernier « progrès » en la matière est constitué par les armes *chimiques binaires*. Il s'agit d'obus contenant deux réactifs séparément inoffensifs : l'un d'eux peut être contenu dans une cartouche qui sera introduite dans l'obus au moment du tir. Les deux réactifs se mélan*gent pendant le vol de l'obus* et libèrent à l'explosion un produit toxique. On résout ainsi le problème du stockage et des dangers d'explosions accidentelles.

Au début de cette année, le gou*vernement américain a inscrit* à son budget militaire la construction, dans l'Arkansas, d'une usine fabriquant de tels obus. Cette mesure a été prise en partie pour faire pression sur l'Union soviétique et faire progresser les négociations sur un contrôle plus complet des armes chimiques.

MAURICE ARVONNY.

(1) La France n'a pas signé cette convention, mais le Parlement a voté en 1972 une loi à peu près équivalente, à cela près qu'il n'y est pas question de destruction des *stocks*, le gouvernement ayant affirmé qu'il n'en existait pas.

PROCHE-ORIENT

● *Les négociations sur l'autonomie palestinienne.* — Les trois parties américaine, égyptienne et israélienne, réunies au Caire mercredi 23 septembre, sont convenues de poursuivre les négociations sur l'autonomie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza (*le Monde* du 24 septembre), en *Israël fin octobre*, et en *Egypte* en novembre. A la séance de mercredi, le ministre égyptien des affaires étrangères a demandé aux Israéliens de « *rendre espoir aux habitants des territoires occupés* ». Il a cité notamment l'arrêt du projet du canal des deux mers, la cessation des fouilles dans la partie arabe de Jérusalem, l'arrêt de l'établissement de nouvelles implantations juives, la libération de prisonniers politiques palestiniens, la suspension *de « mesures arbitraires contre la population arabe »*. — (A.F.P.)

AU COURS DE SA RÉUNION DE PARIS

L'Internationale socialiste souhaite prendre des initiatives à l'égard de l'Afrique noire et de l'Amérique latine

Le bureau de l'Internationale socialiste — composé de représentants de cinquante et un des soixante-quatorze par*tis socialistes, sociaux-démo*crates et travaillistes membres de l'organisation — se *réunit, ce jeudi 24 septembre*, pour deux jours à Paris. L'ordre du jour prévoit principa*lement* l'examen des relations Est-Ouest et du dialogue Nord-Sud.

Plus que jamais, les *rapports* entre l'Est et l'Ouest sont dominés *par le débat sur le contrôle* des armements. Les échanges de vues que doivent avoir, jeudi et vendredi, les membres du bureau de l'I.S. à ce sujet, en fournissent une nouvelle preuve. Il revenait, en principe, à M. Willy Brandt, *président de l'Internationale, mais* aussi passionné par ces questions, d'introduire ce débat. Il en a finalement laissé l'initiative à M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., avec une courtoisie à laquelle on se déclare très sen*sible chez les socialistes français*, mais aussi, peut-être, avec le souci de ne pas provoquer, d'entrée de jeu, certaines controverses.

L'ancien chancelier ouest-allemand est en effet le représentant le plus éminent de l'une des « *sensibilités* » *qui se sont mani*festées au sein de l'Internationale en faveur du dialogue avec l'Est et du désarmement. Or, si ces deux ambitions recueillent dans les rangs de l'I.S. une unanimité de principe, les moyens de les *réaliser, en revanche, suscitent* des analyses qui, d'un parti à l'autre, diffèrent assez largement.

Le clivage, en matière d'euromissiles et d'armements nucléaires en général, passe pour l'instant à l'*intérieur même de plusieurs* formations parmi les plus importantes, comme le S.P.D. ouest-allemand ou les travaillistes britanniques. Certains autres partis, directement concernés ou non par les projets de modernisation de *l'OTAN, s'y montrent hostiles*. Les socialistes espagnols s'opposent à l'entrée de leur pays dans l'alliance atlantique et n'hésiteraient probablement pas à l'en faire sortir s'ils arrivaient au pouvoir après l'adhésion de l'Espagne.

Ces divergences se manifestent aussi *sur* le degré de fermeté *dont il convient de faire preuve* vis-à-vis de l'Union soviétique : les positions affichées à cet égard par M. Mitterrand lui-même sont fort différentes de celles de plusieurs des partenaires du P.S. dans l'Internationale. Mais on re*marque du côté français que cette* organisation a toujours laissé toute latitude d'appréciation à ses membres et qu'il ne s'agit pas, au cours de la réunion de Paris, *de s'entendre sur un texte unique*, mais d'échanger des points de vue.

La concordance de ces points de vue devrait être plus nette à propos du second volet de l'ordre du jour : le dialogue Nord-Sud. S'agissant de la coopération avec l'Afrique, l'I.S. voudrait lancer quelques initiatives concrètes, mais aussi en finir avec tout esprit post-colonial ou clientéliste *dans les relations avec le conti*nent noir. Le soutien apporté à la SWAPO en est une manifestation parmi d'autres.

Quant à l'Amérique latine, très largement représentée à la réunion de Paris (y compris par *des délégués qui sont, dans leur* propre pays, contraints à la clandestinité), elle doit faire l'objet d'une attention particulière, à laquelle la récente déclaration franco-mexicaine sur le Salvador n'est évidemment pas étrangère. De *nombreux socialistes européens*, à commencer par le P.S. français, souhaiteraient en effet ne pas laisser aux mouvements castristes ou aux Soviétiques le monopole du soutien à certaines organisations révolutionnaires. Ils esti*ment que l'Internationale* est désormais bien placée pour jouer un rôle actif, et qu'elle bénéficie d'un réel accroissement de son audience en Amérique centrale et du Sud.

BERNARD BRIGOULEIX.

● *Une citation inexacte.* Un lecteur nous fait remarquer que Corneille est inexactement cité dans l'article du 22 août de Maurice Delarue sur « *Le Quai d'Orsay à l'heure de la gauche* ». L'auteur de Nicomède écrit qu'« *une vertu parfaite* » doit considérer « *Et les temps où l'on vit et les lieux où l'on est* » et non « *le lieu où* » qui présente, souligne M. R. Joy, « *un hiatus que Corneille ne se serait jamais permis.* »

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Les partis d'extrême droite rejettent toute forme d'indépendance de la Namibie

De notre correspondant

Johannesburg. — « *Le gouvernement sud-africain ne réagira pas publiquement aux négociations en cours* », a indiqué mercredi 23 septembre en fin de soirée un porte-parole du ministère des affaires étrangères, ajoutant que la position de Pretoria avait été communiquée aux pays membres *du groupe de contact* sur la Namibie, qui se réunissent ce jeudi à New-York (États-Unis, Allemagne fédérale, Canada, Royaume-Uni, France). A l'issue *d'une réunion* de cinq heures du Conseil national de sécurité sud-africain au Cap, M. Pik Botha, ministre des affaires *étrangères*, et M. Brand Fourie, son bras droit, ont reçu les représentants des cinq puissances occidentales du groupe de contact. De source *bien informée*, on indique que la réponse aux dernières propositions, datant du 12 septembre, du groupe — *et non des Américains* seuls — était « *mi-chèvre, mi-chou* ». « *Nous avons progressé*, nous a dit un diplomate, *mais ce serait une erreur de croire que l'affaire est réglée.* »

Du côté sud-africain, les observateurs estiment que le profil bas adopté *officiellement* à l'égard de la presse indique, en revanche, qu'une brèche importante s'est ouverte en vue du règlement de la question namibienne. A leur manière, les chefs des trois principaux partis d'extrême droite du pays, dont le parti national conservateur, ont apporté de l'eau au moulin des optimistes. Comme s'ils étaient parfaitement renseignés sur la position officielle du gouvernement — au sein duquel, c'est vrai, certains d'entre eux disposent de solides amitiés — MM. Jaap Marais, Connie Mulder et Eugène Terreblanche ont publié, mercredi 23 septembre, un communiqué dénonçant le gouvernement, accusé de « *brader l'avenir des Blancs* » de Namibie, et appelant la nation « *à former un puissant rassemblement afin d'éviter cet outrage* ». Rejetant l'éventuelle présence des « casques bleus » — « *une force de sept mille cinq cents mercenaires* » — invitant l'armée à détruire totalement la SWAPO, les trois dirigeants des partis d'extrême droite, qui disposent dans le pays d'environ quatre cent mille sympathisants avoués, concluent en rejetant *toute forme d'indépendance* du territoire.

A Windhoek, si les réactions ne sont pas encore aussi violentes, *le climat demeure lourd* dans les états-majors des partis internes. Mercredi 23 septembre, en soirée, M. Kosie Pretorius, chef de file du parti national local (émanation du parti afrikaner au pouvoir à Pretoria), se déclarait pessimiste sur les chances de succès des dernières initiatives occidentales.

PATRICE CLAUDE.

En visite à Paris

LE PRÉSIDENT DU BÉNIN DEMANDE A LA FRANCE D'ACCROITRE SON CONCOURS AUX ÉTATS AFRICAINS

« *Nous partons de l'Elysée confiants dans l'avenir des relations entre nos deux pays* », a déclaré le colonel Mathieu Kerekou, président de la République du Bénin, à l'issue de son entretien avec M. Mitterrand. Le chef de l'État béninois a indiqué que les deux hommes avaient exprimé leur « *ferme volonté politique d'aplanir dans les meilleurs délais les quelques difficultés qui ont pu surgir dans le passé, entre la France et le Bénin* (1) ». Le président Kerekou s'est par ailleurs félicité de l'aide « *hautement appréciée* » fournie par la France à son pays. Il a fait part au président Mitterrand du souhait de voir la France jouer un rôle « *plus déterminant et plus engagé* » dans la coopération économique avec les différents pays africains. Il a souligné la position « *courageuse et constructive* » du président français à l'égard du développement des pays du tiers-monde en général, et de l'Afrique en particulier, et notamment lors de la conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés — dont le Bénin fait partie — qui s'est tenue au début du mois à Paris.

(1) Référence évidente à l'affaire des mercenaires de janvier 1977 dans laquelle fut impliqué le Français Bob Denard.

EUROPE

Berlin-Ouest

APRÈS LA MORT D'UN MANIFESTANT

Les autorités craignent un regain du mouvement des jeunes contestataires

De notre envoyée spéciale

Berlin-Ouest. — La Potsdamerstrasse, un des hauts lieux de la prostitution berlinoise, a repris, mercredi, l'essentiel de ses activités sans retrouver pourtant son visage ordinaire : la plupart des vitrines avaient volé en éclats *la veille au soir, et la partie* supérieure de la rue, où est mort mardi Klaus-Jurgen Rattay dans la panique de manifestants égarés par une charge de police, a été interdite à la circulation. A l'entrée de la rue, un énorme calicot à l'intention des passants : « *Des vitrines sont brisées et vous vous battez : des hommes meurent et vous vous taisez.* » Des fleurs ont recouvert une tache de sang sur l'asphalte, des cierges *ont été allumés*. Des *centaines* de Berlinois ont défilé mercredi devant cet autel improvisé.

Berlin a la contestation à fleur de peau, et, pour n'en avoir pas tenu compte, le nouveau gouvernement *chrétien-démocrate*, *en* place depuis le mois de mai, vient de commettre son premier faux-pas. Le Sénat avait donné l'ordre, mardi, d'évacuer des immeubles occupés à la suite *d'une plainte* déposée par une société immobilière liée à la D.G.B., la fédération *syndicale*. M. Lummer, ministre de l'intérieur, a cru bon de visiter un de ces immeubles immédiatement après son évacuation, provoquant dans les rues *voisines un chahut au cours du*quel Klaus-Jurgen Rattay a trouvé la mort. Le ministre de l'intérieur est aujourd'hui le principal accusé de tous ceux que *cette mort indigne*. Le mouvement des squatters, les représentants de la liste du mouvement Alternatif au Parlement et ceux du S.P.D demandent sa démission.

On lui reproche de n'avoir opposé qu'une solution policière à un problème posé depuis des *mois*, et que les sociaux-démocrates, avant lui, sachant à quel point il était explosif, avaient manipulé avec une prudence extrême. En substance, alors que *quatre-vingt mille personnes* attendent d'être relogées, alors que les loyers atteignent des taux prohibitifs, un millier d'immeubles environ, objets de la spéculation, restent inoccupés pendant des années en attendant les subsides des plans d'aide à la rénovation. Ils sont, pour les deux tiers, propriété de la ville ou de sociétés para-publiques.

Le conflit est tellement aigu entre la légalité, le droit à la propriété d'une part, le bon sens et l'équité d'autre part, que le précédent gouvernement n'avait *pas osé jouer la carte de la* répression. M. Vogel (dont le passage à la mairie de Berlin n'aura duré que quatre mois, mais qui a su reprendre en main le S.P.D local) *jugeait en outre qu'il* y avait là un des aspects d'un problème autrement plus grave : celui des rapports qu'entretiennent les institutions avec la jeunesse d'un pays et les contestations dont elle est porteuse.

« Des logements, pas des casernes ! »

Il reproche au gouvernement de confondre quelques dizaines de casseurs avec les milliers de jeunes gens « *qui sont prêts à tourner le dos durablement à nos institutions et à notre société* ».

Cette distinction, certains membres du mouvement Alternatif la reprennent sous une autre forme en refusant de se désolidariser des violences qui cependant restent le fait de groupes minoritaires. « *Si nous cessons de les soutenir*, explique l'un d'eux, *nous les rejetons vers la criminalité. D'autre part, ils nous ont appris, à nous les plus anciens du mouvement Alternatif, à quel point les pavés étaient un argument efficace. Est-ce que, sans eux, on aurait arrêté, comme c'est le cas depuis un an, cette folie spéculatrice qui consistait en gros à raser Berlin-Ouest pour le reconstruire ?* »

Ce sont eux pourtant qui s'attirent les foudres des Berlinois. S'il choisit de poursuivre les expulsions des cent cinquante immeubles encore occupés, le Sénat pourra compter sur l'appui de ceux dont la patience s'émousse et qui prônent désormais les méthodes musclées. La mort du jeune manifestant leur fait crain*dre le regain d'un mouvement* dont ils avaient cru cet été qu'il finirait par s'épuiser. Ils avaient tremblé en juillet à la lecture de tracts appelant au rassemblement « *des écolos, des provos, des clodos, des marginaux en tous genres du monde entier* ». L'échec du *congrès Tuwat fut total*, et *totale* la méprise de ses instigateurs qui pensaient rééditer le rassemblement Tunix d'il y a quelques années. Le mouvement berlinois est pour les plus jeunes une espèce de disponibilité permanente à la révolte, à la fois refus et *vacuité*. Il est pour les plus anciens de ses membres un mode de vie qui prospère à Berlin en raison de la situation particulière de la ville, et qui est largement *toléré en R.F.A.*, mais qui n'a plus que de pâles équivalents ailleurs, où il a mal résisté à la crise économique notamment.

Il a considérablement réduit, par rapport à ce qu'elles étaient il y a dix ans, ses prétentions philosophiques à repenser le *monde et il intervient aujourd'hui* sur des thèmes précis : le problème du logement, l'écologie, le pacifisme aussi qui, par l'écho spectaculaire qu'il rencontre dans d'autres catégories de la population (les intellectuels, les églises, etc.) a pris une ampleur que le *mouvement Alternatif seul était* incapable de lui donner.

Mais aussi inconsistant qu'il soit politiquement, le mouvement exprime un tel malaise, concerne *une telle masse de jeunes*, qu'on peut difficilement, en R.F.A. et surtout à Berlin, compter sans lui, *sans ceux qui criaient mardi :* « *Nous voulons des logements, pas des casernes !* »

CLAIRE TRÉAN.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● LE GENERAL ZIA UL HAQ, président du Pakistan, a exclu, mercredi 23 septembre, l'éven*tualité d'une discussion directe* avec le gouvernement afghan en vue d'une normalisation des relations entre les deux pays. Il estime que le retrait des troupes soviétiques et la « *restauration du caractère non aligné et islamique* » de *l'Afghanistan* sont les *conditions* préalables à une éventuelle négociation qui devrait avoir lieu « *sous les auspices des Nations unies* ». De son côté, le gouvernement *afghan* s'en tient à sa proposition avancée le 24 août dernier *d'ouvrir des discussions trilatérales* avec l'Iran et le Pakistan. — *(A.F.P.)*.

Chili

● SEPT GUERILLEROS DU *MIR (Mouvement de la gauche* révolutionnaire) ont été tués dans des combats avec l'armée, du 15 au 21 septembre, dans la région montagneuse de Neltune, à 900 kilomètres au sud de Santiago-du-Chili, annonce un communiqué gouverne*mental, qui* ne *précise pas* s'il y a eu des pertes du côté des forces de l'ordre. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● *M. EDWARD KOCH, MAIRE* DE NEW-YORK, a obtenu un triomphe sans précédent aux *élections primaires*, qui se sont tenues mardi 22 septembre dans la grande métropole. Non seulement il a obtenu 60 % des suffrages aux primaires de *son propre parti démocrate*, mais les électeurs de l'opposition républicaine, qui votaient à part, lui ont accordé 67 % des voix. M. Koch est ainsi assuré d'être *reconduit pour* un second mandat de quatre ans lors des élections municipales *du 3 novembre*. — *(A.F.P.)*

Honduras

● DEUX CONSEILLERS MILITAIRES AMERICAINS ONT ETE BLESSES, le mercredi 23 septembre, à Tegucigalpa, lors d'une attaque contre leur véhicule, a annoncé le département d'État, à Washington. Un porte-parole a précisé *que* l'un des deux hommes a reçu une balle dans le dos et que son état est considéré comme sérieux, alors que le second a été blessé au bras.

Cet attentat, ainsi que l'explosion, le jour même, dans la capitale, d'une bombe à l'Assemblée nationale du Honduras ont été revendiqués par un commando révolutionnaire baptisé *Lorenzo Zelaya*. Dans un communiqué, ce groupe a précisé que ces actions expriment « *l'opposition du peuple aux manœuvres militaires communes américano-honduriennes qui qui doivent avoir lieu à la fin du mois d'octobre* », au Hon*duras. Cette organisation* avait déjà, à la fin de mars, perpétré un attentat à la bombe contre l'Assemblée nationale, et détourné un avion hondurien vers le Nicaragua. — *(A.F.P.)*.

Inde

● MME INDIRA GHANDI a commencé, mercredi 23 septembre, à Djakarta, un voyage de dix-sept jours dans le Pacifique. Jeudi et vendredi en Indonésie, Mme Ghandi sé*journera successivement* aux îles Fidji et Tonga du 26 au 28 septembre, en Australie du 29 septembre au 7 octobre, et enfin aux Philippines les 8 et 9 octobre. Ce long déplacement sera dominé par la conférence des chefs de gouvernement du *Commonwealth*, *qui s'ouvrira* à Melbourne le 30 septembre. — *(A.F.P.)*

Pologne

● M. LECH WALESA EN FRANCE DU 14 AU 21 OCTOBRE. A *l'invitation de cinq* organisations syndicales françaises (C.F.D.T., C.G.T., FEN, C.F.T.C., C.G.T.-F.O.), une délégation du syndicat indépendant polonais *conduite* par *son* président national se rendra en France du 14 au 31 octobre. Le programme prévoit une journée dans le Nord pour marquer le renforcement des liens qui unissent la communauté d'origine polonaise à la *patrie de ses ancêtres*.

● LE KOR PRET A SE DISSOUDRE. Bête noire des Soviétiques, le comité de défense des ouvriers polonais est prêt à se dissoudre, si le congrès *de Solidarité*, qui reprend ses travaux samedi à Gdansk, le juge utile. Créé à l'origine pour prendre la défense des ouvriers condamnés à la suite des *manifestations* de Radom et d'Ursus en 1976, le mouvement, rebaptisé entre-temps *Comité d'autodéfense sociale*, a joué un rôle majeur au moment de la naissance de Solidarité. — *(A.F.P.)*

R. D. A.

● DEUX SOLDATS est-allemands ont réussi, dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 septembre, à franchir le *mur de Berlin et à se réfugier* à l'ouest — *(A.F.P.)*.

Thaïlande

● L'ASCENSION DU GENERAL KAMLANG-EK. — La remise *à jour du tableau d'avancement* de l'armée thaïlandaise, rendu public, mercredi 23 septembre, à Bangkok, confirme l'ascension du général Arthit Kamlang-Ek, commandant de la première région militaire.

Nommé assistant au com*mandant en chef* de l'armée de terre, le général Arthit pourrait devenir, à brève échéance, le « numéro un » de l'armée de terre et prétendre alors à la succession de *l'actuel chef* du gouvernement, le général Prayuth Charumanee.

Tunisie

● *CONDAMNATION DU PORT DU VOILE ISLAMIQUE*. — Le gouvernement tunisien a *condamné, dans deux circulaires*, le port par les femmes du voile « s'apparentant à la tenue confessionnelle ». Ce foulard, appelé *Hidjeb*, entoure *complètement* les *cheveux*.

Zaïre

● ARRESTATION DU MINISTRE DES *P.T.T.* — Le gouvernement de Kinshasa a rendu publique mercredi 23 septembre *l'arrestation de* M. Tukwaulu Bolamba, ministre des P.T.T. Ce dernier se serait rendu *coupable* du détournement de plusieurs millions de zaïres (au cours *officiel* un zaïre équivalant à 1 F). — *(A.P.)*

Finlande

LA MALADIE DU CHEF DE L'ÉTAT

Les milieux politiques se préoccupent de l'éventuelle succession de M. Kekkonen

De notre correspondant

Helsinki. — Un bulletin de santé, publié le 31 septembre, annonce une légère aggravation de l'état de santé de M. Urho Kekkonen. *Le président de la* République, âgé de quatre-vingt-un ans, souffre, depuis le 10 septembre, d'une infection de l'appareil respiratoire. La détérioration annoncée concerne les perturbations de l'irrigation sanguine du cerveau, constatées il y a une *semaine*. *Ces troubles cérébraux* vasculaires se traduisent par des absences et des troubles de la mémoire, sans que les fonctions motrices soient affectées.

Depuis l'annonce de la maladie *du chef de l'Etat*, en poste depuis 1956, un climat d'incertitude et de nervosité règne dans la capitale finlandaise, où l'intérim du chef de l'État est, à sa demande, assuré *jusqu'au 10 octobre par le premier ministre*, M. Mauno Koïvisto. Le président de la République, *dont* l'actuel mandat expire en mars 1984, pourrait, pense-t-on, si son état ne s'améliorait pas, annoncer sa démission avant le 10 octobre. Si son empêchement *devait être durable*, la *Constitution* prévoit que l'élection d'un nouveau président aurait lieu aussitôt que possible. Ainsi, selon la Loi fondamentale, rien n'empêcherait par exemple que les élections des trois cents grands électeurs, qui choisissent ensuite le *chef de l'Etat*, aient lieu les 15 et 16 janvier.

Certains partis politiques, comme les *conservateurs* et les centristes, ont déjà pris leurs dispositions au cas où il faudrait convoquer d'urgence un congrès pour désigner leur candidat.

Déjà le ton de certains articles de presse laisse présager une bataille acharnée pour la succession de M. Kekkonen qui, en un quart de siècle, a su faire l'una*nimité autour de sa politique* d'amitié et de bon voisinage avec l'U.R.S.S., pierre angulaire de la *politique en Finlande*

Le duel devrait se circonscrire en fait entre les sociaux-démo*crates, le parti du premier* ministre, et les centristes. Le problème majeur de ces anciens agrariens (dont M. Kekkonen fit jadis partie) et qui ont une position *influente dans* la vie politique et sociale du pays, est qu'ils ne comptent dans leurs rangs *aucune personnalité qui puisse* rivaliser avec M. Koïvisto, candidat officieux du parti social-démocrate, dont la cote de popularité est élevée. Aussi, depuis un *certain temps déjà, M. Paavo* Väyrynen, le jeune ministre des affaires étrangères et président du Parti du centre, tente de briser la coalition gouvernementale *centre-gauche pour déloger* « Manu », comme l'appelle affectueusement le peuple, d'une fonc*tion qui a servi historiquement* de tremplin à la magistrature suprême. La manœuvre centriste avait failli réussir *sous* des prétextes budgétaires au début de ce mois, mais la maladie de M. Kek*konen remet tout en cause*.

Dans l'immédiat, les centristes cherchent donc, avec l'aide des *néo-staliniens du P.C.* qui ont une aversion profonde pour M. Koïvisto, à jeter le discrédit sur le premier ministre. Ils lui reprochent avant tout de n'avoir *aucune expérience dans le domaine* délicat des relations avec l'U.R.S.S. *Suomenmaa*, l'organe centriste, *est* allé plus loin en écrivant que « *les partisans de M. Koïvisto sont les adversaires traditionnels de M. Kekkonen* ». C'est-à-dire, ceux de la coopération avec M.scou. L'inquiétude des centristes, quel que soit leur candidat, est compréhensible : *pour battre les sociaux-démocrates*, il leur faudra l'appui aussi bien de tous les communistes que des conservateurs.

Une voix ne s'est pas encore fait entendre : celle de Moscou, cette arme secrète que certains milieux politiques en Finlande se *plaisent à manier en cas de* besoin. Pour l'instant, l'Union soviétique continue à faire preuve *d'une grande discrétion*.

PAUL PARANT.

SELON L'INSTITUT STRATÉGIQUE DE LONDRES

Le rapport des forces dans le domaine eurostratégique serait de 3,3 contre 1 en faveur du pacte de Varsovie

De notre correspondant

Londres. — Dans son rapport annuel sur l'équilibre militaire dans le monde, l'Institut international pour les études stratégiques de Londres (I.I.S.S.) dégage deux caractéristi*ques principales* :

1) Les tensions créées par le caractère limité des ressources finan*cières et humaines consacrées à la* défense se sont accrues non seulement en Europe occidentale, mais aussi, quoique dans *une moindre* mesure, dans les pays communistes. Sceptiques sur les possibilités politiques et techniques d'une limitation *de la course, les auteurs* du rapport n'excluent pas que, « *dans les années 80, les difficultés économiques soient le meilleur levier du contrôle des armements* » ;

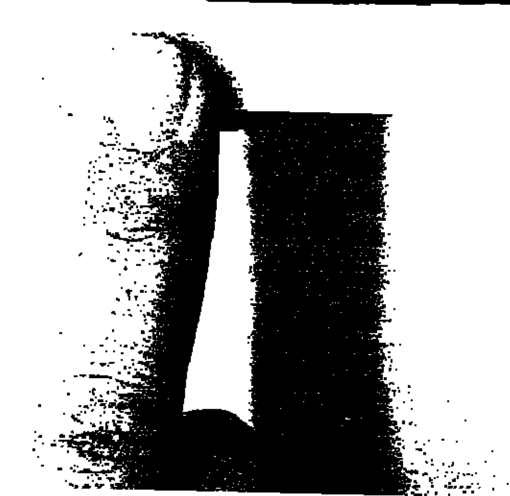
2) Au niveau stratégique, les deux *grandes puissances respectent les* engagements pris dans l'accord SALT 2, signé à Vienne en juin 1979 *par* MM. *Carter* et Brejnev et ce, bien que le traité n'ait pas été ratifié. Sur le théâtre européen, en revanche, l'U.R.S.S. a pris une *avance considérable* grâce à deux cent trente fusées SS-20, possédant chacune trois têtes de 150 kilo*tonnes, qui avaient été déployées au* 1er juillet dernier. Les SS-4 et SS-5, plus anciennes, ont été retirées « *à un rythme plutôt plus lent* ». Au *total, le nombre de têtes nucléaires* aurait augmenté de 56 % depuis l'apparition des SS-20 en 1977, avec une puissance globale plus faible d'environ 19 %.

La comparaison des forces de l'OTAN et du pacte de Varsovie dans ce domaine (en excluant tous les *systèmes dont la mission première* n'est pas le théâtre européen), fait apparaître, selon l'I.I.S.S. une supé*riorité de 3,3 contre 1 en faveur de* l'U.R.S.S.

De surcroît, les Soviétiques ont *développé des missiles balistiques à* courte portée, SS-21, 22 et 23, qui sont sur le point d'être déployés. Selon l'I.I.S.S., ces engins représentent *une menace pour l'OTAN*, dans la mesure où ils sont beaucoup plus perfectionnés que les missiles *qu'ils sont destinés à remplacer. Le* rapport note cependant que le nombre des bombardiers nucléaires *Backfire, qui avaient créé de grosses* difficultés au moment des négociations SALT, a augmenté moins vite que prévu, les premières versions *ayant été sans doute retirées de la* circulation, pour subir des modifications.

A *propos des forces convention*nelles en Europe, l'I.I.S.S. note que l'équilibre numérique des vingt dernières années s'est « *lentement, mais constamment* » déplacé en faveur des pays de l'Est, qui ont d'autre part réduit leur retard technologique sur *l'Occident, quand ils ne l'ont pas* dépassé dans certains domaines.

DANIEL VERNET.



حكذا من الاصل

EUROPE

Grande-Bretagne

Les chances de M. Benn d'être élu leader adjoint du parti travailliste se sont sensiblement accrues

Londres. — Les chances de M. Wedgwood Benn, chef de file de la gauche travailliste, de devenir leader adjoint du parti ont considérablement augmenté avec la décision du syndicat des transports (T.G.W.U.) de soutenir sa candidature. L'élection doit avoir lieu dès le premier jour du congrès travailliste, qui s'ouvre dimanche prochain à Brighton. Trois candidats seront en présence au premier tour : M. Benn, M. Healey, actuel leader adjoint, qui a la faveur des modérés du parti, et M. Silkin, leader de la Chambre des communes dans le cabinet fantôme, soutenu à l'origine par le T.G.W.U., mais qui a perdu toute chance de jouer un rôle d'arbitre.

De notre correspondant

La direction du T.G.W.U. (à laquelle appartiennent quatre membres du parti communiste), le plus important des syndicats britanniques avec 1 250 000 membres, a décidé, par vingt et une voix contre douze et six abstentions, de « recommander » à sa délégation au congrès travailliste de voter pour M. Benn, bien que des consultations effectuées ces derniers jours dans les organisations locales du syndicat aient donné une majorité en faveur de M. Healey.

Comme la majorité du mouvement syndical, M. Benn est partisan du désarmement unilatéral, du retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté européenne, et il s'est déclaré opposé à toute politique des revenus visant à limiter les salaires. Au contraire, les syndicats gardent rancune à M. Healey, chancelier de l'Echiquier du dernier gouvernement Callaghan, d'avoir voulu, en 1978-1979, imposer une limite de 5 % aux hausses de salaires. Le ressentiment a été plus fort que la crainte que M. Benn ne se serve du poste de leader adjoint pour briguer, l'année prochaine, la direction du parti à la place de M. Foot, et qu'il n'entraîne ainsi les travaillistes à une cuisante défaite électorale.

Un nouveau glissement à gauche

Ce que l'*Economist* a appelé *« la campagne la plus dure pour le poste le moins intéressant »* domine l'activité du parti travailliste depuis plusieurs mois. Elle a mis à nu ses divisions et ses déchirements, tout en le détournant de la lutte contre l'*« ennemi commun »*, selon l'expression employée par M. Foot pour désigner le gouvernement de Mme Thatcher. Le leader du parti n'a pas pris ouvertement position pour M. Healey, son adjoint actuel, mais il a, à plusieurs reprises, critiqué M. Benn, dont il est pourtant idéologiquement plus proche. Il lui reproche d'avoir, par sa candidature, relancé les conflits de personnes au sein du parti, de miner *son unité* et de compromettre ses chances de succès par ce qu'il a appelé *« une politique digne du jardin d'enfants »*.

L'affrontement entre MM. Benn et Healey a été très dur pendant des meetings ou des débats contradictoires à la télévision, où il fallait faire un effort pour se souvenir que les protagonistes appartiennent au même parti. C'est dans ce climat empoisonné que va s'ouvrir un congrès travailliste qui pourrait être marqué par un nouveau glissement à gauche du Labour. Une telle évolution serait un encouragement supplémentaire pour l'alliance libérale et social-démocrate, née la semaine dernière à Llandudno.

DANIEL VERNET.

Au sujet des grévistes de la faim irlandais

Une lettre de l'ambassadeur à Paris

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Reginald Hibbert, ambassadeur de Grande-Bretagne, à la suite du « Point de vue » du professeur Léon Schwartzenberg publié dans le Monde daté 13-14 septembre :

Je vois que, dans son article sur les grévistes de la faim de l'IRA, le professeur Léon Schwartzenberg exprime l'espoir qu'en ma qualité d'ambassadeur de Grande-Bretagne je transmette au gouvernement britannique quelque chose de ce qu'il écrit. Je suis bien en peine de savoir ce que voudrait le professeur Schwartzenberg. Il évoque le risque que le gouvernement britannique soit « enfermé dans la morale fermée de l'efficacité politique ». Je ne sais pas ce que cela veut dire. En ce qui concerne les grévistes de la faim, le gouvernement est « enfermé » par les dispositions législatives du Royaume-Uni et par le devoir qui incombe à tout gouvernement démocratique de faire respecter la loi. Or, dans ce cas, *les dispositions législatives*, les impératifs moraux et les nécessités de l'efficacité politique *convergent tous* dans la même direction — celle précisément que prend le gouvernement britannique.

En lisant l'article du professeur Schwartzenberg, j'ai été frappé, comme si souvent en lisant des *commentaires* dans la presse française à propos de l'Irlande du Nord, par la grande distance qui sépare ses commentaires de la réalité nord-irlandaise et britannique. Il semble que le professeur ne sache pas ce qu'est un mandat d'*habeas corpus*. C'est le remède bien établi en Grande-Bretagne contre toute violation de la liberté personnelle. Emis par la Haute Cour de justice, il enjoint à celui auquel il est adressé d'amener devant la cour ou devant une autre cour désignée telle personne physique qu'il *détient*, de façon que le cas de cette personne puisse être traité selon le processus judiciaire établi par la loi. Il n'est pas question que cette procédure puisse s'appliquer aux grévistes de la faim parce que ceux-ci ont déjà comparu devant les tribunaux et accomplissent tous des peines *auxquelles ils ont été condamnés*, à l'issue de procès ouverts, en raison d'actes criminels graves et violents qu'ils avaient commis. Je suppose que le professeur Schwartzenberg ne préconise pas qu'ils soient libérés par une sorte d'acte de grâce. Je crains que sa référence à l'*habeas corpus* n'ait aucun sens.

Dans une autre partie de son article, le professeur Schwartzenberg semble reconnaître que la revendication *fondamentale* des grévistes de la faim porte sur un statut politique spécial. Il ne *s'agit pas de concessions humanitaires* : les détenus de l'IRA eux-mêmes disent clairement que *ce ne sont pas des concessions humanitaires* qu'ils demandent. Pour sa part, le gouvernement *britannique* a fait savoir qu'il a déjà introduit de très importantes modifications au régime pénitentiaire, satisfaisant en grande partie aux cinq revendications de l'IRA, à tel point que les régimes pénitentiaires des voisins de la Grande-Bretagne s'en trouvent sensiblement dépassés. Ce qui reste en jeu c'est la revendication d'un statut politique ou la *demande de concessions qui équivaudraient* à la concession d'un statut politique. Le gouvernement britannique a *indiqué* à plusieurs reprises qu'en aucune circonstance il n'y céderait. L'observa*tion de ce qui se passe* dans les Etats voisins donne à penser que les gouvernements en question, eux non plus, n'y céderaient pas.

Le professeur Schwartzenberg écrit que les grévistes de la faim seraient « au-delà de l'espoir ». Voilà un grave malentendu. Si l'on en juge par leurs tracts, les militants de la Ligue communiste révolutionnaire, dont vous indiquez dans un paragraphe placé au-dessous de l'article du professeur Schwartzenberg qu'ils ont brièvement envahi le consulat de Grande-Bretagne, ont une meilleure compréhension de l'*IRA*, sans doute parce qu'ils partagent ouvertement la conviction que les *objectifs* politiques *doivent* être poursuivis par la violence. En fait, — la grève de la faim est *poussée par l'espoir* — l'espoir que la violence exercée par les détenus sur leur propre vie aura *l'effet d'un chantage et arrêtera* l'échec progressif des efforts faits par l'IRA pour atteindre, au *moyen de* la violence pratiquée depuis tant d'années contre la vie de leurs compatriotes, les objectifs politiques du Sinn Fein.

Je suppose que ceux qui ont rencontré M. Owen Carron (1) pendant sa récente *visite* en France auront compris en lui parlant que le Sinn Fein et l'IRA ne s'intéressent *pas aux conditions* de vie dans les prisons autrement que pour atteindre *l'objectif* du *statut politique*. Dans ce cas ils auront compris pourquoi le gouvernement bri*tannique reste ferme*, mais pas intransigeant, et laisse les grévistes de la faim résoudre le *problème de leur propre* intransigeance en cessant de se donner la mort.

(1) N.D.L.R. — M. Owen Carron *est le député républicain irlandais* récemment élu dans la circonscription *que représentait* Bobby Sands, le premier gréviste de la faim qui s'est laissé mourir.

La réponse du professeur Schwartzenberg

Le professeur Schwartzenberg, à qui nous avons communiqué la lettre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, nous a fait parvenir la réponse suivante :

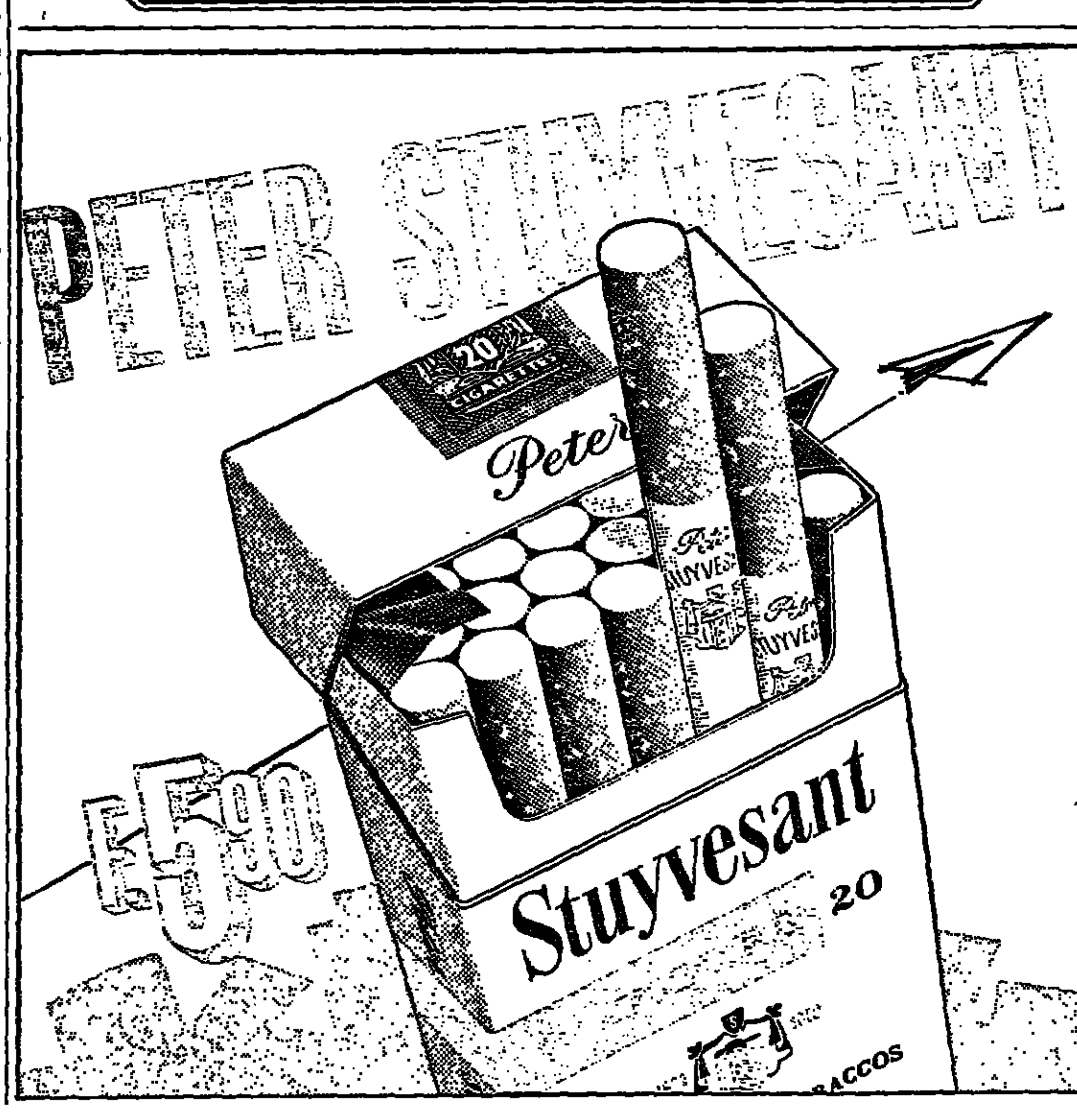
Malheureusement, je crois ne pas avoir été compris. Délaissant délibérément les implications politiques, j'avais essayé de faire valoir un « point de vue » différent : *ces jeunes hommes demandent* des habits de tous les jours et meurent pour un « jean ». Je *regrette qu'à cette demande* faite par un homme en civil l'ambassadeur de Grande-Bretagne ait cru *devoir* répondre en revêtant son uniforme de grande tenue.

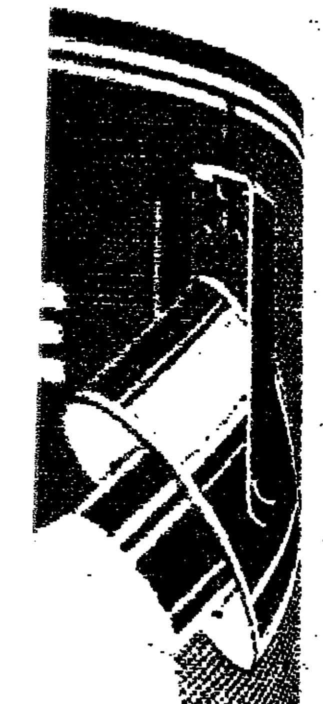
Aux mots écrits de « morale fermée *de l'efficacité politique* » s'opposent naturellement ceux de « morale ouverte de la générosité *humaine* ». Il est précisément question ici d'essayer de dépasser les dogmes politiques, les frontières nationales, les grillages de toutes sortes pour essayer de retrouver un peu de cette sensibilité sans quoi l'humanité n'existerait pas.

Je sais ce qu'est un mandat d'*habeas corpus*. Mais je sais aussi ce que ces deux mots ont représenté dans notre civilisation pour le respect de la personne humaine. Si je demande qu'on en applique le principe à ces prisonniers irlandais qui réclament des vêtements qui ne *soient pas* ceux de prisonniers de droit commun, c'est précisément au nom de *« concessions humanitaires »* dont ont à décider ceux qui détiennent et non ceux qui sont détenus.

Quant à l' « espoir » de ces moribonds, si j'ai écrit que ces hommes qui mouraient étaient au-delà de l'espoir, c'est que le chantage exercé par un être humain s'arrête aux portes de *la mort*, devant lesquelles notre civilisation nous a habituellement appris *à nous découvrir*.







X
RS
Renault 82
ux Caraïbes
à gagner
r!..

Les députés décident, à l'unanimité moins une voix que le 8 mai sera un jour férié et chômé

Mercredi 23 septembre, l'Assemblée nationale a examiné la proposition de loi, adoptée par le Sénat le 27 juin 1979, tendant à ajouter le 8 mai à la liste des fêtes légales, qui sont des jours fériés, énumérées par l'article L 222-1 du code du travail (le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 1er mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet, l'Assomption, la Toussaint, le 11 novembre et le jour de Noël). (Lire l'interview de M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants, dans « le Monde » daté 20-21 septembre.)

M. Hautecœur (P.S.), rapporteur de la commission des lois, rappelle que les précédents gouvernements se sont toujours refusé à faire inscrire ce texte à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, en utilisant des « *artifices de procédure* », alors même que celui-ci avait été adopté par le Sénat et, à trois reprises, par la commission des lois de l'Assemblée. « *Le 8 mai*, indique-t-il, *marque dans l'histoire la fin de l'entreprise monstrueuse du nazisme* ». M. Hautecœur déclare que cette célébration comporte « *une valeur pédagogique* », notamment face aux résurgences du fascisme, du nazisme, de l'antisémitisme, face aussi au succès de l'idéologie de la nouvelle droite et, singulièrement, aux déclarations de l'ancien « *commissaire pour les questions juives* » du gouvernement de Vichy, Darquier de Pellepoix.

M. Delehedde (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, rappelle ensuite les droits et obligations respectifs qui s'imposent aux employeurs et aux salariés à l'occasion du 8 mai et qui sont les mêmes que pour les autres jours fériés, à l'exception du 1er mai, qui est soumis à un régime particulier.

M. Laurain souligne l' « *exemplarité* » du combat mené par les multiples associations d'anciens combattants en faveur de la célébration du 8 mai ainsi que celui des parlementaires « *pour réparer l'erreur du 8 mai 1975, qui a consisté à croire que le souvenir de la terreur nazie et des camps de concentration allait à l'encontre de l'effort de réconciliation européenne et heurtait en particulier la sensibilité allemande. C'était ne pas voir que le peuple allemand lui-même*, ajoute le ministre des anciens combattants, *a été libéré du nazisme et que cette libération a été la condition essentielle de la construction européenne* ».

M. Laurain précise qu'il fera en sorte que la jeunesse scolaire et universitaire participe à cette commémoration. Il ajoute : « *Dans les jours qui précéderont chaque année le 8 mai, les médias seront fortement sollicités pour expliquer à l'opinion publique, et surtout à la jeunesse, au moyen d'articles de presse, d'émissions de radio et de télévision, les raisons de cette fête. Dans les associations de jeunesse des débats, des expositions et des visites des hauts lieux de la Résistance, tels que le mont Valérien, seront organisées* ».

Le ministre réitère son souhait de donner à la célébration du 8 mai une dimension internationale à Paris, par « *une fête annuelle de la liberté et de la paix* » et précise que M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, lui a fait savoir qu'il souhaite que la fonction publique soit associée à cette célébration, notamment en ce qui concerne le jour de congé légal.

Dans la discussion générale M. Lancien (R.P.R., Paris) précise que le groupe R.P.R. s'associera « *pleinement* » au vote de ce texte. Il rappelle, ainsi que les orateurs suivants, la signification historique de la célébration du 8 mai. M. Dabezies (app. P.S., Paris) souligne notamment le rôle d'« *une certaine bourgeoisie* » qui, dans son ensemble, ne s'est pas couverte de gloire dans la lutte contre Vichy. « *Une fois revenue au pouvoir en 1974*, ajoute-t-il, *elle n'a pas voulu glorifier cette victoire* ». M. Brocard (U.D.F., Haute-Savoie) dénonce « *une certaine exploitation politique* » dans le rapport de M. Hautecœur et souhaite d'autre part que « *chaque établissement* » (scolaire) envoie une délégation pour célébrer le 8 mai. Le groupe U.D.F., souligne-t-il, votera le texte.

M. Tourné (P.C., Pyrénées-Orientales) insiste de son côté sur la nécessité de « *préparer* » le 8 mai « *de la maternelle aux plus grandes écoles, dans les usines, afin que partout un nouvel état d'esprit naisse* ». M. Hamel (U.D.F., Rhône) tient à rappeler le passé d'engagé volontaire durant la guerre de 1939-1945 de M. Giscard d'Estaing, et M. La Combe (R.P.R., Maine-et-Loire), se félicitant que deux dates, les 11 novembre et 8 mai, soient désormais commémorées, déclare qu'il ne faut pas trop « *multiplier les commémorations, afin que celles qui existent puissent conserver une certaine ampleur* ».

Après M. Nucci (P.S., Isère), qui réclame des horaires plus importants pour l'enseignement de l'histoire, M. Laurain, répondant aux orateurs, assure qu'« *aucune décision* » n'a été prise en ce qui concerne la célébration du 19 mars 1962 (fin des combats en Algérie) et que, de toute façon, « *il n'est pas question d'en faire une fête nationale* ». Revenant sur la signification historique du 8 mai, le ministre des anciens combattants indique qu'il va faire en sorte que l'enseignement de l'histoire et de l'instruction civique « *soient remis à l'honneur dans les écoles* ».

Répondant enfin à M. Tourné (P.C.), qui avait souhaité des promotions spéciales au titre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, M. Laurain indique : « *Comme pour le 11 novembre, nous attribuerons un contingent exceptionnel de décorations le 8 mai.* »

L'article unique de la proposition de loi est ensuite adopté par 481 voix contre 1 sur 484 votants et 482 suffrages exprimés.

Ont voté pour : 283 socialistes et apparentés (sur 286) ; 44 communistes et apparentés (sur 44) ; 59 U.D.F. et apparentés (sur 62) ; 84 R.P.R. et apparentés (sur 88) ; 11 non-inscrits (sur 11).

A voté contre : M. Couve de Murville (R.P.R.).

Se sont abstenus volontairement : MM. Barre (app. U.D.F.) et Gantier (U.D.F.).

N'ont pas participé au scrutin : MM. Debré, Foyer (R.P.R.), Jalton, Mermaz (président de l'Assemblée), Mme Chépy-Léger (P.S.).

Etaient excusés : MM. Nungesser (R.P.R.) et Caro U.D.F.).

∴

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., a expliqué, mercredi 23 septembre, dans les couloirs du *Palais-Bourbon*, que M. Couve de Murville, alors qu'il était premier ministre, s'était déclaré favorable à la commémoration du 8 *mai*, *mais hostile* à ce que cette date ait le caractère de jour chômé. Son vote contre le texte est *donc* dû au souci de demeurer fidèle à ses positions antérieures.

LAURENT ZECCHINI.

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

Le Sénat atténue les sanctions prévues contre les employeurs en infraction

Les sénateurs ont adopté, mercredi 23 septembre, le troisième et dernier projet du volet de réformes en faveur des travailleurs immigrés. Ils ont apporté de légères modifications au texte du gouvernement, lui enlevant toutefois, sur le plan pénal, une partie de sa portée.

Ce projet, a souligné M. Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, vise principalement à débusquer le travail noir. « *Il nous paraît donc nécessaire*, précise-t-il, *d'aggraver les sanctions : la peine contraventionnelle sera transformée en délit et la durée maximale d'emprisonnement portée à un an, car ceux qui recourent à la main-d'œuvre étrangère clandestine suscitent une immigration elle-même clandestine.* » L'employeur, outre les sanctions pénales, devra verser l'intégralité du salaire. S'il met fin à l'embauche il devra aussi acquitter les mêmes indemnités qu'en cas de rupture de contrat.

Le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Roujas (P.S., Haute-Garonne) souligne que le projet ne peut être justement apprécié qu'en fonction de la procédure de régularisation exceptionnelle adoptée cet *été*. *L'avis de la commission des* lois est exposé par M. de Cuttoli (gauche démocratique, Français établis hors de France), qui *approuve ce projet*.

Un débat s'engage sur un amendement défendu par M. Mossion (Union centriste, Somme), approuvé par la commission et qui réduit de moitié (six mois de prison au lieu d'un an) la peine maximale à *l'encontre* de l'employeur. Cet amendement, qui limiterait considérablement la portée de la loi s'il était ratifié par l'Assemblée *nationale*, est adopté à main levée par la majorité sénatoriale, qui estime disproportionnées les peines prévues par le gouvernement à l'encontre des employeurs coupables. L'ensemble est ensuite voté à main levée.

A. G.

Peine de mort : imbroglio sénatorial

M. Edgar Tailhades, sénateur socialiste du Gard, s'est dessaisi, mercredi 23 septembre, du mandat de rapporteur du projet de *loi sur l'abolition* de la peine de mort. Ce texte, dont le Sénat doit débattre lundi et mardi, aura pour rapporteur M. Paul Girod (gauche démocratique, Aisne), que la commission des lois a désigné après la démission de M. Tailhades. *Mais* le nouveau rapporteur *se* trouvera fort démuni.

Après avoir adopté, par quatorze voix contre douze et une abstention, un amendement de MM. Jacques Larché (R.I. Seine-et-Marne) et Etienne Dailly (gauche dém., Seine-et-Marne), qui avait pour effet immédiat de différer l'abolition de la peine capitale, la commission, en effet, a repoussé l'ensemble du *projet* qu'elle venait d'amender. Ce qu'avaient proposé MM. Larché et Dailly et que les *commissaires* avaient *adopté*, provoquant le retrait de M. Tailhades, consistait à institutionnaliser l'abolition (ou le maintien) de la peine de mort. L'article premier du projet voté par l'Assemblée nationale devenait le suivant : « *L'article 66 de la Constitution est complété par un troisième alinéa : « Nul ne peut être condamné à mort.* »

Les deux premiers alinéas proclament : « *Nul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.* »

M. Tailhades, puis, après lui, M. Dreyfus-Schmidt (P.S., Territoire de Belfort) avaient, sans succès, tenté de s'opposer à la majorité de la commission. *L'amendement* est *inconstitutionnel*, affirmaient-ils, puisque la Constitution fixe elle-même que c'est la loi « *votée par le Parlement* » qui « *détermine... les peines* » (art. 34).

Or, le vote de l'amendement avait *pour effet de transformer* le texte en projet de loi constitutionnel et de faire déterminer une peine par « voie référendaire ». L'article 89 de la Constitution implique, en effet, cette procédure lorsque l'initiative de la révision est d'*origine parlementaire*. Après avoir admis le principe d'une telle révision constitutionnelle, *la commission*, en quelque sorte, a annulé son vote en repoussant l'ensemble.

Révision ou rejet, on peut néanmoins prévoir que l'imbroglio sénatorial sera dénoué lundi ou mardi par un vote qui n'ira pas *dans le sens souhaité par le gouvernement*. Celui-ci devra d'ailleurs passer le cap des deux questions préalables déposées respectivement par MM. Max Lejeune (gauche dém., Somme), et Edgar Faure (non inscrit, Doubs). — A. G.

Mme COLANERI RÉÉLUE GRAND MAITRE DE LA GRANDE LOGE FÉMININE

La Grande Loge féminine de France a réélu Mme Gilberte Colaneri grand maitre, au cours de son convent des 19 et 20 septembre. Mme Colaneri avait déjà *été* grand maitre en 1975/1976 et 1976/1977. En 1980, elle avait succédé à *Mme Yvonne Dornès, vice-présidente* de la cinémathèque, qui n'était pas rééligible.

Parmi les questions mises à l'étude cette année : « Le matraquage des esprits, la liberté de pensée, les rouages de l'action psychologique », et « La sécurité vaut-elle la soumission ? »

Les membres de la Grande Loge féminine de France ont été *particulièrement soucieux*, au cours de ce convent, « de défendre dans la cité les droits de l'homme et les droits de la femme, souvent première victime de la crise économique et du chômage ».

La Grande Loge féminine de France compte environ cinq mille membres et environ cent vingt loges réparties pour moitié à Paris et en région parisienne, et l'autre moitié en province. Leur ventilation socio-*professionnelle* est extrêmement variée, la profession la plus représentée étant l'enseignement. Elles utilisent le « rite écossais ancien et accepté » et ont pris une part active dans la réflexion, puis dans l'action de sensibilisation qui devait aboutir aux lois sur « l'émancipation » de la femme (contraception, avortement). Politiquement non *engagée*, la Grande Loge féminine est indépendante du Grand-Orient et de la Grande Loge, mais entretient des rapports de travail avec ces deux obédiences.

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les obsèques du dirigeant indépendantiste assassiné ont eu lieu dans le calme

Les obsèques de *Pierre Declercq*, secrétaire général de l'Union calédonienne, *assassiné le 19 septembre*, *ont eu lieu dans le calme*, jeudi matin 24 septembre, en présence d'une foule très nombreuse. Les militants indépendantistes ayant dressé une quinzaine de barrages sur les principales routes, la circulation a été complètement bloquée sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-*Calédonie pendant toute la journée*. Soucieuses d'éviter tout incident, les autorités locales *ont interdit*, *jusqu'à la fin de la* semaine, le port et le transport des armes, la vente de munitions et celle de boissons alcoolisées. Pour protester contre l'attitude des représentants locaux du gouvernement, auxquels ils reprochent de ne pas employer la force pour ramener l'ordre dans le territoire, quelques *dizaines* de « broussards » européens avaient, à leur tour, *dressé deux* barrages *pendant quelques heures*, mercredi soir, au nord de Nouméa.

De notre envoyé spécial

Nouméa. — Plusieurs milliers de Mélanésiens représentant toutes les *tribus et les différentes régions* de l'île ont assisté aux obsèques de Pierre Declercq, célébrées jeudi matin, au village de la Conception, fief de M. Roch Pidjot, président de l'Union calédonienne et député apparenté *socialiste. Au cours de la* veillée funèbre, mercredi soir, ainsi qu'au début de la matinée de jeudi, les délégations de nombreuses communes indépendantistes étaient *venues tour à tour, selon la coutume* mélanésienne, déposer des cadeaux divers devant la case où reposait la dépouille mortelle du conseiller territorial assassiné, pour rendre *hommage à leur « frère blanc, mort pour la cause de l'indépendance kanake* ».

Les principaux représentants des clergés catholique et protestant de *Nouvelle-Calédonie* ont participé à la *cérémonie religieuse organisée sur* le terrain de sports de la tribu locale. Le gouvernement était représenté par M. Bernard Gaudillère, directeur du cabinet du secrétaire d'*Etat* aux DOM-TOM, et par *M. Claude Charbonniaud, haut commissaire*. Le parti socialiste avait envoyé son délégué national aux DOM-TOM, M. Laurent Cathala, député du Val-de-Marne.

Dans son hommage à Pierre Declercq — « *un chrétien qui avait pris l'Evangile au sérieux* » — l'archevêque de Nouvelle-Calédonie, Mgr Michel Calvet, a invité les jeunes Mélanésiens à ne pas écouter « *les voix qui parlent le langage de la haine, de la vengeance, des représailles* ». Il a également exhorté les *dirigeants politiques à mettre fin* aux inégalités et aux discriminations existant dans le territoire.

Au moment de l'inhumation, la foule atteignait environ quatre mille personnes massées au soleil ou juchées sur les branches des arbres dominant le petit cimetière du village. Une foule impressionnante, dans laquelle beaucoup d'hommes *portaient des T-shirts blancs imprimés* à l'effigie du « *premier martyr blanc de l'indépendance kanake socialiste* », mais où ne figuraient, en tout et pour tout, qu'une dizaine de Calédoniens d'origine européenne.

Evoquant la démarche conduite par son parti auprès de M. Mitterrand pour que l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie soit proclamée dans un an, M. François Burk, conseiller territorial, a notamment déclaré : « *Si nous voulons lever le deuil kanake le 24 septembre 1982, il ne faudra pas avoir peur de mourir* (1). » M. Jean-Marie Tchibaou, vice-président de l'Union calédonienne, a *dénoncé le « climat pourri »* régnant sur l'île. M. Yeiwené, conseiller territorial, a lu devant le cercueil, poing droit levé au ciel, un message transmis la veille au soir *par le premier ministre du Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides)*, M. Walter Lini. Dans ce texte, le *chef du* gouvernement de ce qui fut le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides se déclare prêt « *à poursuivre et intensifier le soutien au peuple kanake* ».

Auparavant, M. Gaudillère avait exprimé *la « très grande émotion »* et la « *très grande indignation* » du gouvernement français.

La journée s'est achevée sans incident. A Nouméa, la situation était calme. D'autant plus que le centre-ville avait été totalement déserté par la population européenne craignant depuis cinq jours une explosion de violence.

ALAIN ROLLAT.

(1) Les leaders de l'U.C. considèrent qu'ils doivent obtenir l'indépendance en 1982. « *Lever le deuil kanake* » signifie donc mettre fin à la présence française.

AVANT LEURS JOURNÉES PARLEMENTAIRES

Les gaullistes veulent pratiquer une opposition résolue mais argumentée

Les parlementaires R.P.R. se réuniront, à La Baule, du 26 au 28 *septembre*, *pour* les traditionnelles journées d'études qu'ils tiennent avant chaque session *ordinaire du Parlement*. Ces journées auront un caractère particulier. En effet, jamais depuis vingt-trois ans, le groupe gaulliste ne s'est trouvé dans l'opposition et n'a été réduit dans ses effectifs (88 contre 154 en avril *dernier*).

Lors de leurs précédentes journées d'études, à Strasbourg fin *septembre 1980*, *les élus R.P.R.* dont la plupart avaient une attitude fort critique à l'égard de MM. *Giscard d'Estaing* et Barre étaient divisés.

M. Debré, qui avait quitté avec éclat les journées parlementaires de Saint-Raphaël en mars 1980, entreprenait sa croisade solitaire vers l'élection présidentielle, où *il ne devait recueillir que* 1,65 % des suffrages exprimés. M. Chirac, qui rassemblera 18 % des voix le 26 avril 1981, se comportait déjà en candidat potentiel.

Fortement ébranlés par leur double échec électoral présidentiel *et législatif*, *les gaullistes devait* donc s'adapter à leur nouvel état de disgrâce. Après quelques *semaines de flottement* les députés R.P.R. ont adopté une attitude d'opposition résolue mais argumentée. Les débats les plus récents — décentralisation ou peine de mort — ont montré que, bataillant pied à pied, ils *entendaient* remplir complètement leur rôle d'opposants dans les limites étroites que leur laissent la Constitution, leurs effectifs réduits et la *pratique* du système majoritaire qui joue maintenant à leur détriment.

A travers leur guérilla à la tribune de l'Assemblée nationale, comme à celle du Sénat, ils veulent souligner au coup par coup le bilan — à leurs yeux négatif — *de l'action du gouvernement*. Même s'ils n'ignorent pas que leurs avertissements sont pour le moment peu perçus par l'opinion publique, ils sont persuadés que progressivement ils recevront un écho.

Ce rôle de Cassandre ne saurait suffire à une formation politique qui, par nature, ambitionne de reconquérir le pouvoir. Il faut *donc* que le R.P.R. *imagine des* solutions de rechange à celles que le gouvernement met en œuvre. Des groupes de travail ont ainsi été constitués au niveau parlementaire pour suivre chaque projet.

A La Baule, les *sujets* traités seront également liés à l'actualité. M. Seguin (Vosges) parlera de la décentralisation, M. Godfrain (Aveyron) des nationalisations, MM. Robert Galley (Aube) et Weisenhorn (Haut-Rhin) de l'énergie, MM. Vivien (Val-de-Marne) et Marette (Paris) du budget et de la situation économique. *Quant à la ligne politique* générale du R.P.R., elle sera tracée à la fois par M. Pons, secrétaire général, samedi 26, et par M. Labbé, *président du groupe*, lundi 28, en clôture des travaux. Toutefois, M. Chirac, qui, cette *fois-ci*, assistera aux journées parlementaires, mais n'y prononcera pas de discours, s'exprimera seulement le lundi 5 octobre au *cours d'une conférence de* presse à Paris.

L'attitude de M. Chirac

Le maire de Paris, qui est demeuré *silencieux* depuis les élections législatives du 21 *juin*, veut situer son action dans le cadre d'une opposition « démocratique » *c'est-à-dire* respectueuse des règles constitutionnelles et des échéances électorales. *Il l'a d'ailleurs dit lui-même* à M. Mitterrand lorsqu'il *s'est entretenu* avec lui à l'Elysée le 25 mai, puis le 14 *juillet*.

Il considère qu'une action concertée des formations de l'opposition doit offrir une alternative à la fraction de l'opinion que *décevrait* l'expérience socialiste. Il se gardera, dès lors, de participer à la résurrection des divisions et des antagonismes qui ont émaillé les *dernières années* du septennat précédent entre « giscardiens » et « chiraquiens ».

Les gaullistes feignent de ne pas croire à un retour en force de M. Giscard d'Estaing. Ils puisent, dans le spectacle des déchirements *actuels du camp* « giscardien » et des rivalités entre tendances de l'U.D.F., des raisons supplémentaires de renforcer leur cohésion.

M. Chirac espère par cette attitude favoriser — sans le dire — *une sorte d'œcuménisme* antisocialiste. C'est pourquoi, il récuse par avance toute compromission, tout « bout de chemin » avec le pouvoir actuel. *Par là même*, il ne peut qu'être en désaccord avec les velléités de « compréhension » de certains centristes ou même avec l'attentisme ou l'expectative de certains gaullistes comme M. Chaban-Delmas.

Les luttes de tendances qui s'étaient exacerbées *pendant* les dernières campagnes électorales se sont apaisées et les échecs ont *renforcé* la *solidarité des rescapés*. Ceux qui avaient cristallisé les divisions, comme MM. Debré *ou Chaban-Delmas*, seront absents de La Baule ou ont été, *comme* M. Peyrefitte, battus aux élections. De nombreux amis de ces *derniers en revanche* jouent de nouveau la carte de la solidarité gaulliste au sein du mouvement, comme M. Olivier Guichard, maire de La Baule, *député de la* Loire-Atlantique, qui accueillera les congressistes, ou comme *M. Galley*, ancien ministre de M. Giscard d'Estaing.

Les responsables du R.P.R. assurent que le courant d'adhé*sions de nouveaux militants* s'accélère. Le recrutement s'effectue auprès d'électeurs ayant soutenu *la* candidature présidentielle de M. Chirac. D'autres se tournent plutôt vers le Club 89 fondé par MM. Juppé et Aurillac pour *imaginer une nouvelle doctrine* et inventer un langage rajeuni.

ANDRÉ PASSERON.

DEUX SONDAGES

● *Paris-Match* daté du 2 octobre publie un sondage réalisé par B.V.A. du 9 au 13 septembre auprès de mille vingt-sept personnes. 7 % des personnes interrogées (au lieu de 18 % en juin) déclarent avoir une « *très bonne opinion* » de M. Mitterrand, 49 % (au lieu de 43 %) une « *plutôt bonne opinion* », 23 % (au lieu de 13 %) une « *plutôt mauvaise opinion* », 6 % (au lieu de 4 %) une « *très mauvaise opinion* » et 15 % (au lieu de 22 %) sont sans opinion. A la même question concernant M. Mauroy, les pourcentages de « *très bonne opinion* » passe de 19 à 9 %, celui des « *plutôt bonne* » de 41 à 42 %, celui des « *plutôt mauvaise* » de 11 à 16 %, celui des « *très mauvaise* » de 4 à 6 %.

● *Les Nouvelles littéraires* datées du 24 septembre-1er octobre publient un sondage réalisé par Publimétrie du 16 au 18 septembre auprès de mille personnes. 45 % des personnes interrogées voteraient pour M. Mitterrand si une élection présidentielle l'opposait à M. Giscard d'Estaing. Ce dernier recueillerait 33 % et 22 % ne se prononcent pas. En ne tenant compte que des exprimés, le score de M. Mitterrand est de 59 % et celui de M. Giscard d'Estaing de 41 %. 41 % (contre 32 % qui sont d'un avis contraire) jugent que « *ce qu'a entrepris depuis quatre mois la gauche* » est positif. Pour 38 %, c'est M. Chirac qui « *peut prendre la tête de l'opposition* » et pour 32 %, c'est M. Giscard d'Estaing.

L'U.D.F. est « malade de M. Giscard d'Estaing », mais n'a pas de remède

Le conseil national de l'U.D.F. se réunit ce jeudi 24 septembre, en fin d'après-midi, pour examiner les modalités d'une restructuration de l'Union pour la démocratie française. Cette instance est composée de vingt et un membres représentant les partis associés (P.R., C.D.S., radicaux, Mouvement démocrate-socialiste, Clubs Perspectives et Réalités) et les adhérents directs. Elle doit prendre connaissance des propositions formulées par la commission spéciale qui a travaillé cet été sur le thème « Quelles évolutions l'alliance doit-elle connaître pour s'adapter à sa nouvelle situation » ? Un texte d'orientation, sorte de constat de « l'état de l'Union », devait être mis au point et soumis par le conseil national aux instances dirigeantes des formations constitutives, qui vont siéger à partir de samedi 26 septembre.

La ligne choisie semblait devoir être celle d'un assouplissement des liens et d'un accroissement du rôle des appareils des partis au détriment du rôle de l'appareil fédéral. Le principe d'un changement d'appellation était théoriquement acquis. Depuis les échecs de mai et de juin, l'U.D.F. est en effet confrontée à trois sortes de difficultés : stratégiques, politiques et... humaines.

Septembre effacera-t-il mai ? Les décisions prises à l'automne refermeront-elles, chez les giscardiens, les centristes et les radicaux, les multiples plaies ouvertes au printemps ? C'est peu probable.

M. Giscard d'Estaing a été battu le 10 mai. C'est le 12 que l'U.D.F. est entrée concrètement dans les difficultés dont elle tente aujourd'hui de se sortir. Ce jour-là, au terme d'une mémorable réunion du groupe parlementaire, les trois incertitudes qui grèvent encore l'avenir apparurent en toute netteté. En premier lieu, l'interrogation sur la stratégie : elle passait par la mise en cause directe de M. Giscard d'Estaing, brutalement « lâché » par nombre de députés, qui n'eurent pas de mots assez durs pour énumérer ses responsabilités dans l'échec et lui reprocher de compromettre leur réélection. L'U.D.F. était décapitée et n'avait plus de dessein propre.

Deuxième constatation : les élus de l'Union cherchaient des chemins politiques divergents pour assurer leur réélection. Une bonne partie d'entre eux n'étaient pas loin de considérer l'acte d'allégeance à M. Chirac comme une manière de sauver ce qui pouvait l'être. L'U.D.F. n'avait plus de ligne politique cohérente. Les partis revenaient au « chacun pour soi ».

Enfin, au cours de cette réunion et des heures qui suivirent, les condamnations péremptoires, les interpellations et les dénonciations se mirent à pleuvoir. C'était « haro sur les responsables ». Les querelles de personnes prenaient corps.

Le climat s'est détendu, mais les mêmes données de fond prévalent. Les mêmes questions : Quelle stratégie l'U.D.F. doit-elle suivre et pourquoi ? Quels rapports doit-elle instituer d'une part entre ses propres composantes et d'autre part avec le reste de l'opposition ? Enfin, avec quels hommes aux postes-clés va-t-elle poursuivre le combat ?

Stratégie impossible

La stratégie, c'est le sujet impossible. Les seules données sûres se résument à peu de chose : 1) M. Giscard d'Estaing a peut-être un rôle à jouer dans l'avenir, mais il doit surtout se faire oublier pour le moment ; 2) Il faut que le centre gauche existe pour que le R.P.R. et M. Chirac n'apparaissent pas comme le seul pôle de l'opposition.

En fait, si l'on considère la situation d'un peu plus haut, l'U.D.F. est malade de M. Giscard d'Estaing. Elle ne peut ni l'ignorer ni se placer sous son emblème. L'ancien président existe, donc il est le leader — le candidat — potentiel dont tout courant politique a besoin sous la V[e] République. Mais il est aussi « hors jeu », c'est-à-dire non seulement dévalorisé et contesté par certains des siens, mais dans l'incapacité de se faire reconnaître ou de constituer une référence. En un mot, les giscardiens ne jugent pas opportun de prononcer le nom de M. Giscard d'Estaing, tout en sachant que leur avenir politique ne peut passer que par lui. Rude paradoxe.

Puisque la situation est trop insaisissable, les données stratégiques trop fluctuantes, le réflexe de nombre de responsables est de chercher un exutoire dans les tâches plus urgentes. La stratégie est indéfinissable ? Préoccupons-nous de l'instrument et réorganisons-nous.

Sagesse, certes, mais, quand l'objectif n'est pas clairement dessiné, comment s'entendre sur le moyen de l'atteindre ?

Avant même que ne se mette en place la commission chargée d'examiner les modalités d'une réorganisation, les avis sur ce que devait devenir l'U.D.F. variaient de la thèse de la fusion à celle de l'éclatement pur et simple. Les « fusionnistes » sont peu nombreux, en principe, et généralement issus des rangs des giscardiens de stricte obédience. Toutefois, il convient de faire la part de la prudence : certains responsables admettent en privé que l'avenir à long terme du courant « libéral et réformiste » ne s'imagine guère sans une organisation unique et puissante. Mais le parti unique n'a pas bonne presse chez les centristes et les radicaux.

Apprendre à vivre sans être dirigé de l'Élysée

La préoccupation des dirigeants qui, au cours de l'été, se sont employés à tracer le schéma de la future U.D.F. — elle portera d'ailleurs vraisemblablement un autre nom — a surtout été de rétablir le pouvoir de leurs appareils respectifs au détriment de l'appareil fédéral. Et, si l'ex-U.D.F. continue dans l'avenir à se présenter comme une « fédération », ceux qui ont tenté de la transformer font plutôt référence à la notion de « confédération ». Dans leur esprit, « confédéral » signifie « moins contraignant » ; les partis devraient être désormais des « associés » et non plus des « composantes » ; la structure « horizontale et non plus verticale ». Le contrôle de l'exécutif commun par les directions des formations devrait être exercé plus strictement, l'autonomie des porte-parole limitée.

Toutes les parties en présence ne discernent pas toujours les mêmes réalités sous ces principes, mais l'essentiel est bien que l'U.D.F. apprend à vivre sans être dirigée par l'Elysée.

En fait, là se trouve le compromis qui permettra peut-être à l'Union pour la démocratie française de survivre : oublier ce qu'elle a été, oublier — provisoirement ? — M. Giscard d'Estaing et se donner les moyens de conserver le minimum : d'abord une organisation électorale commune, qui a fait ses preuves en 1978, et qui demeure une nécessité si les prochaines élections législatives ont encore lieu au scrutin majoritaire ; ensuite, un dispositif permettant de préserver toutes les éventualités. Sans obérer l'avenir, centristes et radicaux souhaitent disposer d'eux-mêmes en toutes circonstances...

Quant aux questions de personnes, elles ont empoisonné les relations au sein des appareils durant tout l'été. Elles tiennent bien sûr à la permanence de vieilles inimitiés mais aussi, et surtout, au fait que tous ceux qui étaient en place avant la défaite sont aujourd'hui menacés. Des offensives ont eu lieu : M. Roger Chinaud, ancien président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a, ouvertement ou presque, brigué la place de M. Michel Pinton. M. Jean-François Deniau a entamé ce que certains considèrent comme une entreprise de « déstabilisation » de M. Jean-Pierre Fourcade à la tête des clubs Perspectives et Réalités. Sans doute faut-il voir là le dessein de M. Giscard d'Estaing, qui, sachant qu'il ne peut compter sur un regroupement à bref délai, s'emploie à mettre en place des hommes « sûrs » (MM. Pinton et Fourcade ont parfois fait preuve d'esprit critique et d'une certaine liberté d'expression. Leurs capacités d'animation et leur autorité sont contestées).

Au parti républicain, c'est M. Jacques Blanc qui a vu se dessiner l'offensive des « jeunes » parlementaires et apparaître un concurrent en la personne de M. François Léotard, député du Var.

M. Pinton et M. Fourcade demeurent actuellement en place. Il en est de même pour M. Blanc. Reste que M. Chinaud devrait rapidement prendre pied au sein de l'appareil de l'U.D.F. en y animant, par exemple, une « cellule » chargée de préparer les élections. Reste que M. Fourcade a dû accepter que la date de la prochaine assemblée des clubs soit avancée au mois de novembre (elle était initialement fixée au mois de mai), et qu'il risque bien d'être, dans quelques semaines, à nouveau menacé. Reste que M. Blanc n'ignore nullement qu'un congrès de son parti ne se traduirait pas seulement par l'expression de l'amitié que lui portent les militants... Reste que M. Bariani est d'ores et déjà préoccupé par sa réélection à la tête du parti radical, M. Olivier Stirn s'étant posé en « challenger » !

Ces incertitudes humaines aggravent les difficultés nées de la défaite. En réalité, aucune décision ne pourra être prise avant que chacun des partis ait procédé à ses propres mises à jour. Pour l'U.D.F. dans son ensemble comme pour les formations qui la composent, et comme pour M. Giscard d'Estaing, il est encore trop tôt. Sur ce point au moins, tous les ex-giscardiens paraissent d'accord.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

La remontée de l'influence du P.C.F. suppose de profondes transformations de sa vie intérieure

estiment les animateurs de Rencontres communistes

M. Henri Fiszbin et les vingt-neuf autres membres du collectif fondateur de Rencontres communistes ont rendu publique, mercredi 23 septembre, au cours d'une conférence de presse, une lettre adressée au comité central du P.C.F., qui les avait sommés de mettre fin à leur activité sous peine de se placer eux-mêmes « hors du parti » (« le Monde » daté 20-21 septembre).

« *Nous refusons totalement les termes de cette alternative*, déclarent les animateurs de Rencontres communistes. *Nous sommes communistes. Tout notre comportement en découle. Le comité central ne peut nous faire dire le contraire de ce que nous ne cessons de proclamer : Non ! Jamais aucun d'entre nous n'a envisagé de « se mettre lui-même » hors du parti ». Tout au contraire, nous affirmons notre volonté d'y garder notre place et de poursuivre notre activité. Dès lors, si vous voulez nous forcer à quitter le parti malgré le vide politique des accusations portées contre nous, vous n'avez d'autre possibilité statutaire que d'engager contre procédures d'exclusion, et de prendre la responsabilité des conséquences désastreuses qu'une telle mesure aurait nécessairement pour le parti* »

Les responsables de Rencontres communistes ajoutent : « *La grave crise que connaît le parti impose des formes inédites de vie démocratique. Il est illusoire d'espérer que la nécessaire remontée de l'influence communiste puisse s'accomplir sans de profondes transformations de la vie du parti. Notre résolution d'œuvrer à une solution positive de la crise du parti et à son renouveau démocratique nous conduit à poursuivre aujourd'hui.*

« *On ne peut s'en tenir, comme vous le faites, pour convaincre du caractère démocratique du fonctionnement du parti, au rappel des principes généraux inscrits dans ses statuts. Ce qui fait problème, c'est l'écart immense entre l'énoncé des principes et leur application. Chacun a en mémoire la façon dont a été décidée l'orientation de la campagne présidentielle. Sur des points essentiels, celle-ci rompait avec la stratégie définie par les congrès sans que ni les communistes, ni les instances du parti aient eu à en débattre préalablement. Le livre de Georges Marchais, qui exposait cette orientation, était en vente un mois avant la conférence nationale, qui elle-même, ne fut précédée d'aucun débat. Comment pouvez-vous dans ces conditions vous réclamer de « la » lutte commune à partir du choix « majoritaire et des décisions prises ?* »

Les animateurs de Rencontres communistes récusent l'accusation de « fractionnisme » et condamnent « *la volonté* [de la direction du P.C.F.] *d'éviter à tout prix l'examen critique de l'activité des toutes dernières années* ».

POLITIQUE

La conférence de presse du chef de l'État

(Suite de la première page.)

» En quelques semaines, beaucoup a été fait, faut-il le rappeler ? La majoration du SMIC, l'augmentation du minimum vieillesse, des allocations familiales et de l'allocation logement, le vote d'une loi d'amnistie large et généreuse, la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, l'abrogation de la peine de mort, la loi de décentralisation, le rétablissement des libertés universitaires, le prix du livre, les nationalisations adoptées hier pour doter notre pays d'un système de crédit apte à encourager l'initiative et d'un appareil industriel capable d'entraîner l'ensemble des entreprises dans la révolution technologique de la fin de ce siècle, un plan pour l'emploi, et le franc défendu.

» J'en passe. Certes, beaucoup reste à faire. J'en ai le moyen. Le temps ni la volonté ne me manqueront pour la mise en œuvre de mes engagements.

» J'avais appelé à l'union, au large rassemblement populaire pour le redressement national. Il m'a été largement répondu. Autant du moins que je pouvais l'attendre, et je n'écarte personne du combat pour la France. J'ai choisi, avec d'autres, de placer la France à la pointe des nations industrielles initiatrices d'un nouveau type de développement, fondé sur une meilleure et sur une plus juste organisation des relations sociales, sur une meilleure utilisation de nos ressources, sur une meilleure répartition de nos revenus et du temps de travail. Cela est œuvre de longue haleine, d'autant plus que l'héritage est lourd. Le chômage et l'inflation touchent durement beaucoup des nôtres, et c'est contre le chômage, contre l'inflation que le gouvernement a engagé l'essentiel de son action.

» La France ne serait pas digne de son histoire si elle vivait repliée sur elle-même. D'ailleurs le voudrait-elle qu'elle ne le pourrait pas. Les désordres monétaires, les conflits locaux, qui se multiplient, les rapports tendus entre l'Est et l'Ouest, sont là pour nous rappeler que l'équilibre du monde est fragile. D'où mon souci, dès les premières semaines de mon septennat, de faire entendre la voix de la France sur tous les continents et dans les instances internationales, me tournant vers les peuples et leurs gouvernants pour invoquer ces données simples qui sont la liberté, le développement et la nécessaire primauté de l'arbitrage, du désarmement et de la sécurité collective sur le recours à la violence.

» Bien entendu, l'avenir de l'Europe nous importe au plus haut point. La France contribuera sans se lasser à toute entreprise qui permettra aux peuples de la Communauté de resserrer leurs liens et d'aborder, ensemble, les échéances présentes et futures.

La liberté, ceux qui l'espèrent, savent aujourd'hui que la France est consciente de ses devoirs et des leçons de son histoire. Terre d'asile et de droits, elle ne défie ni ne provoque personne. Chaque pays a le droit légitime de déterminer sa voie propre, en Amérique latine, en Afrique, comme ailleurs, les révoltes et les mouvements de révolution naissent, d'abord, de la misère, de l'exploitation et du totalitarisme, avant de devenir, malheureusement, l'enjeu de conflits Est-Ouest. Les aspirations légitimes finissent toujours par surgir d'autant plus violemment qu'elles ont été longtemps contenues. Aux combattants de la liberté, partout dans le monde, contre les oppresions toujours intolérables, j'adresse mon salut et mon message d'espoir.

» *Le développement.* — Six cent millions d'hommes, de femme et, surtout, d'enfants vivent dans ce que l'on appelle la pauvreté absolue. A la fin de ce siècle, ils seront peut-être un milliard si personne n'intervient. La France juge impossible d'accepter une telle perspective.

» Dans un premier temps j'ai décidé d'accroître les moyens économiques et culturels avec ces peuples et je souhaite inciter le monde développé à la solidarité en créant les conditions d'une réelle stabilisation des cours des matières premières. A Ottawa, j'ai proposé que soit lancée une politique dans le cadre des objectifs et des moyens de la Banque mondiale. Je ne cesserai d'en proclamer la nécessité. Sachons frayer à temps la voie aux nations nouvelles, aux droits nouveaux, à un ordre économique et international plus équitable et admettons sans plus tarder ce qui est juste et au demeurant inévitable.

» *L'Europe.* — Pour la reconstruire, il faut éviter de ressasser les inévitables contentieux bilatéraux ou communautaires. Je rechercherai au contraire la solution aux problèmes actuels à la lumière des projets logiques de relance européenne. J'ai déjà suscité l'idée d'un espace social permettant notamment d'améliorer l'emploi et les droits sociaux. Je suggère également que la politique extérieure commune soit renforcée, qu'une politique d'économie d'énergie soit financée par les emprunts communautaires et que les projets de coopération industrielle précis soient mis en œuvre, afin d'aider la modernisation d'activités, de concurrencer ou de développer les activités de la troisième révolution industrielle.

L'équilibre des forces préserve la paix

» Enfin, tous attendent, et d'abord les Français, la sécurité. La France est l'alliée, en toute souveraineté, de ses quatorze partenaires de l'Alliance atlantique, et elle connaît ses droits et devoirs envers eux. Je souhaite qu'eux aussi les connaissent. Et cela n'a pas été la moindre utilité des entretiens que j'ai eus avec plusieurs dirigeants des pays de l'Alliance et notamment le président Reagan.

» Aves l'Union soviétique et les autres pays de l'est de l'Europe, la France veut entretenir des relations mutuellement profitables et conformes à l'histoire et à la géographie. Je n'oublie pas l'amitié ancienne et forte qui unit leurs pays au nôtre. Et je veillerai à ce qu'elle soit préservée, et, s'il le faut revivifiée.

» Mais la France ne confond pas le pacifisme comme postulat et la paix comme résultat. C'est celle-ci qui m'intéresse et ce sont ces réalités qui commandent la politique de la France. Le débat ou la dialectique armement-négociation doit s'ordonner autour de cette notion fondamentale. Seule l'équilibre des forces préserve la paix c'est la raison pour laquelle j'ai alerté l'opinion sur le surarmement soviétique en Europe, c'est la raison pour laquelle je souhaite que la négociation s'engage, mais sur des bases claires et sans que l'un ou l'autre des partenaires puisse spéculer sur l'avantage du moment. La France, dans tout cela, développe sa stratégie propre de dissuasion dans la fidélité à ses engagements, sachant que, en fin de compte, comme les individus devant la vie, ses risques et ses chances, un grand pays se trouve toujours placé, lors des choix décisifs, seul, en face de lui-même.

» J'ai proposé au pays une politique nouvelle, et cette politique est fondée sur le rassemblement des Français, sur l'élan national. Le rassemblement, c'est l'union de tout notre peuple pour combattre la crise et diminuer l'injustice, donner sa chance à chacun, renforcer et défendre la démocratie sur le plan national, comme sur le plan local, dans nos institutions publiques comme dans nos entreprises, dans nos associations comme dans nos quartiers. L'élan national, lui, s'appuie sur les forces vives de la nation, nos entreprises nationales, mais aussi les entreprises privées, les petites et moyennes entreprises, l'artisanat, l'agriculture, qui font la richesse du pays.

» Le rassemblement et l'élan national, c'est la conviction qui peut être celle de chaque Française, de chaque Français, de participer à une grande œuvre. La France a un rôle à jouer pour elle-même, mais aussi en Europe et dans le monde, pour l'Europe et pour le monde. Beaucoup de peuples sur cette terre ont les regards qui se portent vers elle. Pour nombre d'entre eux, elle apparaît comme une espérance. Il m'appartient, avec le gouvernement de la République, de transformer cette espérance en certitude. J'ai déjà eu l'occasion de dire au pays tout celà avant le 10 mai. Je suis prêt maintenant à le lui confirmer au travers des questions que vous allez désormais me poser. »

Enfin !

(Suite de la première page.)

En affirmant que *« les Françaises et les Français ont pu constater que ce qui a été promis s'accomplit sans que rien ne puisse être ajouté ni retranché »*, M. Mitterrand se flatte à juste titre d'honorer ses engagements, mais il va au-delà. Il se présente sans le moindre fard comme un « patron » bien décidé à ne laisser faire ni les minimalistes ni les maximalistes.

Concernant ces derniers, l'admonestation présidentielle a plusieurs destinataires. Le parti communiste, un peu plus inquiet, un peu plus impatient, un peu plus revendicatif aujourd'hui que naguère, semble-t-il, est invité à redevenir aussi sage et aussi coopératif qu'il l'avait été dans les débuts du septennat et dans les semaines qui avaient suivi l'entrée au gouvernement de MM. Fiterman, Ralite, Le Pors et Rigout.

Les socialistes auraient tort de ne pas se sentir eux aussi concernés. Leur parti est dans une situation bien cocasse, puisqu'il est invité à se prononcer en congrès sur un motion « unique » alors qu'il est plus « multiple » que jamais. M. Rocard est amer, mais il n'est pas le seul, et il est clair que la répartition des honneurs, des charges et des biscuits, notamment dans le secteur de l'audiovisuel, suscite l'amertume de certains mitterrandistes de toujours, ulcérés d'être oubliés au profit d'ouvriers de la onzième heure. Tous ceux-là, et ils sont de plus en plus nombreux, sont invités par M. Mitterrand à ne plus trop se plaindre

Les députés qui avaient succombé à la tentation de la surenchère en diverses occasions (fiscalité sur les donations-partages amnistie des délégués syndicaux licenciés) et l'avaient difficilement réprimée une autre fois (abrogation de la « loi Sauvage ») avaient été prévenus par leur patron, M. Pierre Joxe, que la discipline d'amendement découle de la discipline de vote. Il semble bien que cette façon de voir ait reçu, mercredi, la caution de l'Elysée.

On pourrait conclure de tout cela que M. Mitterrand a tendance à trancher de tout, à tout régenter et à se comporter en quatrième monarque de la Vᵉ République. Mais il semble bien que, à la différence de ses trois prédécesseurs, il ne s'épargne pas lui-même, et mêle aux critiques l'autocritique.

Puisqu'il est évident que rien n'a échappé à sa vigilance depuis le 10 mai, et que l'organisation du travail gouvernemental ne lui est nullement étrangère, ne fait-il pas amende honorable, ne prend-il pas sa part de responsabilité dans l'activisme et le désordre qu'il déplore lorsqu'il souligne : *« Mes propositions ont été formulées pour la durée du septennat, et pas pour les premiers mois et les premières années de notre gestion »* ?

Sans doute eût-il été sage de s'inspirer dès le départ de la méthode Mendès France qui consistait à établir un calendrier limité et précis et à régler les problèmes les uns après les autres en fonction de leur urgence. Mais mieux vaut tard que jamais.

Sans renoncer, on veut l'espérer, à la volonté de modifier profondément notre société, M. Mitterrand apparaît décidé à canaliser et à discipliner les ardeurs lorsqu'il souligne : *« Le rythme d'application des engagements et le calendrier de leur exécution sont de ma responsabilité, de celle du premier ministre et de celle du gouvernement pris dans sa collectivité. »*

Etait-il maladroit de tant parler le mercredi au risque de déflorer pour partie la conférence de presse du jeudi ? La question est secondaire. Lorsqu'il s'agit de dire l'essentiel, peu importe le jour.

RAYMOND BARRILLON.

AU CONSEIL DES MINISTRES

« Tout ne peut pas être réalisé en même temps »

déclare le président de la République

Selon M. Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, le président de la République a notamment déclaré au conseil des ministres du 23 septembre :

« Les Françaises et les Français ont pu constater que ce qui a été promis s'accomplit, sans que rien ne soit ajouté ou retranché. S'agissant de mes engagements, il m'appartient de veiller à leur mise en œuvre, notamment quant au calendrier de leur réalisation.

» Tout ne peut pas être réalisé en même temps, d'autant que mes propositions ont été formulées pour la durée d'un septennat, et non pour les premiers mois, ou pour les premières années de notre gestion. Chacun comprendra que la France ne pourrait pas supporter en quinze mois la charge financière prévue pour sept ans. »

M. François Mitterrand a ensuite expliqué, selon M. Bérégovoy, qu'*« il ne doit pas y avoir de décalage entre ce qui est dit et ce qui est fait.*

» Le rythme de réalisation de mes engagements est de ma responsabilité, de celle du premier ministre et de celle du gouvernement dans sa collectivité », a ajouté M. Mitterrand avant de préciser que, lorsque tel ou tel membre du gouvernement rappelle tel ou tel élément du programme présidentiel, *« cela ne devient une décision que lorsqu'il y a eu délibération en conseil des ministres »*. *« Toute mesure annoncée prématurément avant le conseil des ministres risquerait d'égarer l'opinion »*, a-t-il conclu.

Nationalisations et indemnisations

M. Bérégovoy a également commenté l'adoption, par le gouvernement, du projet de loi sur les nationalisations. Le secrétaire général de la présidence de la République a expliqué d'une part, que le gouvernement avait notamment suivi l'avis du Conseil d'Etat sur le mode d'évaluation des actions transférées à l'Etat — *« le gouvernement a tenu à ce que l'indemnisation soit parfaitement incontestable »*, a déclaré M. Bérégovoy — et, d'autre part, que le gouvernement a maintenu son point de vue sur le champ de la nationalisation du secteur bancaire.

Selon M. Bérégovoy, en refusant la nationalisation des banques étrangères, le gouvernement se conforme à la jurisprudence constante du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat et reste fidèle aux orientations du discours de politique générale de M. Mauroy prononcé le 8 juillet dernier à l'Assemblée nationale. *« L'argument du Conseil d'Etat* (le refus de nationaliser les banques étrangères porte atteinte à l'égalité devant la loi) *ne nous a pas paru sérieux »*, a précisé M. Bérégovoy.

Commentant ensuite les arguments de ceux qui s'opposent à la nationalisation du crédit, le secrétaire général de l'Elysée a indiqué : *« Il y a tout autour du refus de la nationalisation des banques, qui s'exprime par l'opposition (...), une opération politique, et rien que cela »*. *« Le texte que nous proposons ne court aucun risque, sauf celui de la malignité politique »*, a-t-il conclu.

SUR TF 1

Un autre ton

Excellente soirée mercredi sur TF 1. Soirée inattendue, qui plus est. On y était allé en traînant les pieds. Les cent premiers jours de François Mitterrand racontés par Olivier Todd pour la B.B.C., on ne voyait pas très bien l'intérêt. Nous, on connaît, on a vécu ça de près. De surcroît, avec le chef de l'État et les membres de son gouvernement, voilà bientôt quatre mois qu'on ne se quitte pas. Ils s'invitent à notre table midi et soir. Pour le moment, bon, ça va, ils apportent leurs provisions de projets de loi, de déclarations, de conférences de presse, ils font l'événement. Espérons simplement qu'ils n'en profiteront pas pour s'incruster, à l'exemple de leurs devanciers.

On n'était donc pas tellement tenté de les retrouver encore après dîner, surtout parlant anglais. En quoi on avait tort. Ça enlevait de la banalité à leurs propos, et ça résumait en trois mots sous-titrés une pensée mille fois exprimée. Mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est l'extrême liberté du commentaire, la franchise des questions et des réponses. Exemple. Olivier Todd à Maurice Schumann : « Pensez-vous que les courtisans du président puissent devenir des conseillers ? » Et lui : « Je crains plutôt que ce ne soit l'inverse. » Bref, un ton différent de ce qu'on entend d'habitude à la télé.

Et puis pour la masse des non-initiés, des détails ignorés, du jamais vu, du jamais dit encore à l'antenne dans ce pays : une assemblée générale de la rédaction de la première chaîne, assez critique, assez inquiète et nettement divisée après le limogeage des anciens responsables de l'audiovisuel, dont les visages s'inscrivent un à un à l'écran et disparaissent, tac, au son du couperet

Des notations pince-sans-rire, aussi, des remarques acides sur les grosses platitudes et les petites plaisanteries échangées au sommet d'Ottawa. Mieux, cette interview du président de la République, déjà abondamment citée par nos journaux télévisés lors de la diffusion de l'émission en Grande-Bretagne, nous a frappé par sa familiarité, son irrévérence, la façon totalement décontractée dont la journaliste coupe, sur un pied de complète égalité, la parole à son interlocuteur et l'oblige à préciser plus nettement sa pensée. Du beau, du bon travail, bravo !

CLAUDE SARRAUTE.

CORRESPONDANCE

Les « costauds » de la Fête de « l'Humanité »

M. Alain Cordier, élève de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble, nous a écrit au sujet d'incidents dont il a été « témoin et même victime » *à la Fête de* l'Humanité, *dans la nuit du 12 au 13 septembre.*

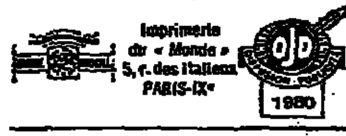
Je me trouvais à dormir sur un plancher abrité par l'un des chapiteaux de la fête (...) ; ce chapiteau était d'accès tout à fait libre ses deux entrées n'étant pas fermées, ni gardées — et vide de toute installation (il servait, dans la journée, au cinéma patronné par Europe 1). Vers 3 heures du matin, des individus, munis de lampes-torches et armés de matraques, ont soulevé la bâche sur les côtés et ont littéralement encerclé, puis chargé, en leur hurlant de déguerpir, les personnes endormies sous ce chapiteau.

Ces individus constituaient, en fait, le service de sécurité de la fête. (...) Alors que, à peine réveillé, je m'apprêtais à quitter les lieux, un de ces gros « costauds » s'est jeté sur moi en hurlant, m'a saisi par les cheveux et frappé à la tête, avant de me jeter contre la bâche, qui avait été rabattue. (...)

J'ai pu revoir, plus tard dans la nuit, ces mêmes individus, toujours munis de leurs matraques, se livrer à des opérations de maintien de l'ordre (...) en d'autres endroits de la « fêtes ».

Interrogée à trois reprises depuis la réception de cette lettre, la direction de la fête de l'Humanité *nous a indiqué, que ces incidents* « ne sont pas imputables à son service de sécurité » *et qu'* « une enquête est en cours pour savoir ce qui s'est passé ».

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

société

UNE PÉTITION CONTRE LES PROSTITUÉES

« Nuisances » rue Saint-Denis

La petite dame s'est réfugiée chez la concierge au 183. *« Autrefois, dit-elle, la rue Saint-Denis, dans sa partie basse, était très convenable. Il y avait des prostituées, mais elles étaient habillées comme des mémères, ça ne se voyait pas. »* Ce commerce discret n'existe plus. Les paisibles riverains n'entrent chez eux qu'après s'être frayé un passage parmi ces marchandes d'amour qui encombrent leurs couloirs. Sous le porche du 183, rue Saint-Denis, à Paris, elles ont établi leur cantonnement et les locataires, derrière leurs vitres, observent, pleins de colère rentrée, ces sentinelles, comme des prisonniers.

M. Baillet, ingénieur à la retraite, qui n'en peut plus de tenter des sorties au risque de frôler ces femmes à moitié nues, a donc pris l'initiative de la contre-offensive. Escaladant les étages, il a fait circuler une pétition pour *« mettre fin aux nuisances dont ils sont les victimes »*. Tous n'ont pas signé : *« Je n'ai pas à me plaindre,* explique M. Petit, commerçant, *pendant que les femmes viennent faire leurs achats, les maris se promènent dans la rue. »* Mais une cinquantaine sont volontiers partis en croisade. Mme Lhuillier, par exemple, passementière du deuxième étage, un fil d'or à la main, s'inquiète : *« Mes clients ne veulent plus venir. Les prix des fonds de commerce s'effondrent et à moins de vendre à des sex-shops... mais ma morale me l'interdit. »* (Les pétionnaires en ont compté quatre-vingts dans leur rue.) Il suffit de soulever le rideau pour observer le manège. Des enfants du 183 se sont, paraît-il, amusés à chronométrer les « passes » : sept minutes en moyenne. *« C'est de l'argent facile »,* s'indigne M. Baillet, qui « boycotte » le pharmacien d'en face *« peu regardant sur la clientèle, parce qu'en plus « les poules » sont pleines de maladies »*. On propose des solutions : *« Pourquoi pas dans un quartier réservé, des maison closes, loin d'ici ? Elle est si puissante, cette Marthe Richard ? »,* s'interroge Mme Lafay, en visite. On dénonce *« la verte qui a rabaissé un flic ».*

« L'autre, assise sur le capot d'une voiture en guêpière, vous voyez le spectacle pour les enfants ! » « Ces deux qui « consacraient à Cythère » sur une poubelle, heureusement que le monsieur du rez-de-chaussée les a arrosés avec un jet d'eau. »

La concierge raconte : « La nuit, ce n'est plus possible. Ils crient, ils se battent. L'autre soir, il y avait un Noir qui gueulait — il n'y a pas d'autres mots — « Je veux voir France ». « Parce que celles de nuit, ajoute la petite dame, *elles sont mauvaises, elles se dépouillent même entre elles. »* M. Baillet conclut : *« Il ne faudrait pas oublier qu'autrefois la rue Saint-Denis, c'était la rue royale, on est tombé bien bas. »*

Elles sont quatre ou cinq serrées dans une encoignure. Elles papotent entre deux passes, ignorantes de la révolte qui couve : *« Ça alors, une pétition comme s'ils ne savaient pas où ils mettaient les pieds quand ils ont acheté dans ce quartier. »* Elles font des yeux ronds sur la feuille vengeresse : *« Ah le salaud, lui aussi il a signé et il veut tout le temps monter avec nous ! »*

Au bar-tabac, Mme Corriget en servant une « belle de jour » : *« Des cigares ? Des petits, des gros ? »* se plaint, une ordonnance médicale à la main. *« Je suis au bord de la dépression. La nuit, pas moyen de fermer l'œil. Ah ! les temps ont bien changé. Avant, les prostituées c'était autre chose, elles étaient, comment dire... plus respectueuses. »*

CHRISTIAN COLOMBANI.

La violence dans les grands ensembles

Une automobile a été brûlée dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 septembre à Vénissieux (Rhône), dans la ZUP des Minguettes, alors que les deux nuits précédentes avaient été calmes. Aucun incident n'a marqué l'intervention des sapeurs-pompiers, dont la section C.F.D.T. de Lyon a demandé pourtant que « cesse immédiatement l'état d'insécurité et de danger pour leur vie » *provoqué par la vague de vandalisme.*

M. Olivier Philip, préfet du Rhône et préfet de région, a rappelé, quant à lui, l'illégalité des groupes d'autodéfense. Il a précisé que le dispositif actuel de contrôle serait « amélioré ».

Les difficultés des grands ensembles de l'agglomération lyonnaise cet été existent dans d'autres villes, même si elles n'ont pas revêtu un aspect aussi spectaculaire. Mais l'« exemple lyonnais » sera-t-il suivi ailleurs, comme le montre l'incendie de quatre voitures, dans la nuit du lundi 21 au mardi 22 septembre, dans la banlieue sud de Paris (trois véhicules à Bagneux et une voiture à Châtillon-sous-Bagneux (Hauts-de-Seine) ?

La réunion du comité interministériel sur la situation dans les gransd ensembles aura finalement lieu au début du mois d'octobre. Les mesures qui pourraient être prises en matière de formation d'équipements et de loisirs permettraient peut-être de prévenir en partie les troubles dans ces grandes cités, comme le montre l'expérience de Grenoble que décrit notre correspondant.

L'expérience de Grenoble

De notre correspondant

Grenoble. — Entre 1974 et 1977, Grenoble a connu des moments difficiles dans plusieurs de ses cités H.L.M. les plus défavorisées : L'Abbaye, Teisseire, Mistral, La Capuche, Le Châtelet. Policiers et « loulous » s'affrontèrent parfois violemment. Pensant régler ces problèmes par des démonstrations de force, plusieurs dizaines de fonctionnaires de police débarquaient dans ces quatriers « chauds » au moindre incident. Jets de pierres depuis les fenêtres des immeubles et hurlement accueillaient les « intrus ».

Grenoble connut également ses rodéos automobiles : à bord de puissantes voitures volées, de jeunes « loubards » narguaient la police, incapable d'intercepter leurs véhicules. Le 27 janvier 1974, à L'Abbaye, un brigadier de police, qui avait disposé son fourgon en travers de la chaussée pour stopper l'un de ces véhicules, fut écrasé et mortellement blessé. Quelques jours plus tard, le jeune chauffard se présenta dans le cabinet du juge d'instruction pour éviter de passer entre les mains de la police.

En 1974, à Mistral, des jeunes s'en prirent de même au centre social. A six reprises, il fut attaqué et saccagé. Des bagarres opposèrent également les animateurs et les éducateurs du centre aux jeunes désœuvrés du quartier, qui considéraient ces équipements socio-culturels inadaptés à leurs besoins.

« L'inadaptation des moyens d'intervention de la ville, le taux très important de jeunes inoccupés et la police qui s'y prenait très mal furent à l'origine des flambées de violence qu'ont subies les quartiers où le taux de familles en difficulté est le plus fort. Jamais cependant ces incidents n'ont pris l'allure de ceux que connaît en ce moment l'agglomération lyonnaise », explique M. René Rizzardo, adjoint au maire de Grenoble.

Pour « pacifier » ces cités H.L.M., la ville s'est efforcée d'apporter des solutions spécifiques à chaque quartier. On créa sur place des ateliers de préformation. Des enfants de la cité Mistral furent accueillis dans l'école rurale de Miribe-Lanchatre, située au cœur du Trièves, à une vingtaine de kilomètres de Grenoble. La première école de musique de quartier de la ville vit le jour à Mistral. D'autre part, des efforts importants ont été réalisés pour rénover les cités, accroître les équipements et aménager les espaces de jeux. Des moyens en personnel ont été dégagés. Ainsi à Mistral, où habitent plus de quatre mille personnes, dont 20 % d'étrangers, le centre social, la maison des jeunes, de centre de santé, la maison de l'enfance, la bibliothèque, emploient une quarantaine de personnes. La ville a, d'autre part, agi par l'intermédiaire des associations sportives et culturelles, qui ont été dotées de moyens matériels et financiers importants. Elles assurent désormais un encadrement efficace des jeunes et une animation quotidienne de la cité.

Police souple

Quant à la police, elle aussi a changé ses méthodes d'intervention. Le chef de la sûreté, M. Philippe Crépin, admet que des erreurs furent commises il y a quelques années. *« Désormais, quand nous pénétrons dans ces quartiers, nous nous efforçons d'être plus souples tout en prenant nos gardes, notamment en assurant nos arrières »,* admet M. Crépin. Le nombre de policiers-îlotiers a été fortement accru. Mais, surtout, les responsables de la police grenobloise entendent participer directement à la vie de ces quartiers : *« Pour nous faire comprendre et pour comprendre les problèmes qui s'y posent »,* précise le chef de la sûreté, qui délègue régulièrement un de ses fonctionnaires auprès des associations. D'autre part, des réunions rassemblent des responsables de la ville, de la police, les représentants des associations et les éducateurs. *« Il n'est pas question pour nos partenaires d'être des « indics »,* précisent les responsables de l'hôtel de police. *Nous leur demandons de nous exposer en termes généraux les problèmes de leur quartier. A nous ensuite de rechercher les auteurs des troubles ou des difficultés passagères. »*

CLAUDE FRANCILLON.

CORRESPONDANCE

A propos d'une affiche

Mme Josette Conte, de Paris, nous écrit :

La publicité, dans votre quotidien *daté 6-7 septembre, du* jugement rendu en référé concernant ma demande de *saisie de l'affiche* du film *Beau-Père,* dans lequel ma fille a tourné, m'amène à vous apporter quelques précisions.

Avant d'accepter ce scénario, il a été discuté précisément des scènes qui pouvaient gêner ma fille, avec elle, et le réalisateur, M. Bertrand Blier. Les engagements pris par le metteur en scène lors de ces discussions, l'inclusion dans le contrat même d'une clause permettant à ma fille de refuser des scènes qui la gêneraient, nous ont permis de penser que le tournage s'effectuerait sans problème pour ma fille. Mais, avant même que le film soit visionné par nous, une photo du buste nu de ma fille paraissait dans la presse. Il nous est apparu très vite que la prodution se souciait fort peu du caractère gênant que pouvait avoir cette publicité pour ma fille qui, le tournage fini, retrouvait la vie scolaire et l'environnement social des adolescents de son âge.

Sur notre intervention auprès de la production, les photos incriminées étaient retirées des agences de presse, notre avocat, Me Pirolli, demandait que l'affiche nous soit présentée. La production nous ayant donné satisfaction, nous pensions qu'elle avait abandonné le projet d'utiliser ce style de publicité. Or, la présentation de la maquette de l'affiche fait apparaître qu'il n'en est rien. Ma fille Ariel me demande d'intervenir pour supprimer cette affiche, je formule cette demande successivement auprès de Me Rémi et de Me Plaloux, son associé, mon avocat étant absent à ce moment.

Me Rémi retenait le fait que si des précautions devaient être prises en ce qui concerne les sentiment intimes de ma fille au niveau du tournage, ces mêmes précautions devaient *a fortiori* être prises en dehors du tournage.

Quels sont les arguments du juge en cette affaire ? Qu'il se trouve dans le film des scènes plus « suggestives » que l'image qui sert d'affiche. Je crois, au contraire, que ce que le film suggère l'est avec une délicatesse voulue par le metteur en scène tant par rapport à son sujet qu'eu égard à la personne de sa jeune actrice.

M. Debizet et TF 1

Me Denise Mialou-Marsh Feiley, nous a adressé au nom de son client, M. Pierre Debizet, secrétaire général du SAC, une mise au point après la publication dans le Monde *du 16 septembre d'un* article *sur l'incident l'ayant opposé à M. Cavada, directeur de l'information à TF 1. Elle écrit :*

M. Debizet précise : 1) Qu'il n'a jamais été invité à participer à l'émission du 8 septembre pour une raison évidente : il se trouvait incarcéré aux Baumettes, à Marseille, jusqu'au lundi 7 septembre à 19 heures, et personne ne pouvait prévoir, au moment de la préparation de l'émission, qu'il serait libéré ;

2) Qu'il n'a pas choisi un interviewer particulier, mais qu'il a effectivement récusé M. Burgat, qui avait tenu des propos injurieux à son égard lors de l'émission du 8 septembre ;

3) Que M. Cavada était libre de choisir n'importe quel autre journaliste parmi ceux qui avaient couvert l'affaire d'Auriol.

POLICE

Six mille nouveaux policiers en 1982.

Interrogé, lors de l'émission de France-Inter « Face au public », le mercredi 23 septembre, à propos des violences dans les banlieues lyonnaises, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a indiqué qu'il avait « *le devoir de faire jouer à la police à la fois un rôle préventif et un rôle répressif* » et qu'il avait obtenu à cet effet les crédits qui lui permettront de recruter, dès 1982, six mille policiers supplémentaires.

● RECTIFICATIF. — Nous avons indiqué par erreur, dans nos éditions du 23 septembre, que M. Michel Guyot, qui est nommé directeur central de la police judiciaire, avait été, en 1956, « chef de la brigade des agressions et violences ». M. Michel Guyot nous prie de préciser que s'il a effectivement appartenu, en qualité de commissaire principal, à ce service, il n'en a jamais été le responsable.

D'autre part, M. Maurice Bouvier — à qui succède M. Michel Guyot — n'est pas, comme nous l'avons indiqué, « admis à faire valoir ses droits à la retraite ». Nommé inspecteur général de l'administration le 3 avril 1981, M. Bouvier qui est né en 1920, quitte définitivement la police, au terme de trente-huit années de présence, mais restera inspecteur général jusqu'en 1987.

JUSTICE

AUX ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

L'honneur perdu du C.R.S. Ruccione

Aix-en-Provence. — Un policier perdu, un vieux gangster d'honneur et un taxi suiviste. Quelle belle fable cela eût fait s'il n'y avait eu *mort* d'homme que cette équipée dérisoire et *sanglante du gang le plus lamentable*, le plus sinistrement inefficace de la *Côte* !

Quel trio ! Dans le box, devant les jurés de la cour d'assises *des Bouches-du-Rhône*, il y a d'abord, ce mercredi 23 *septembre*. *Joseph Ruccione*. *Un* fameux gardien de la paix celui-là. Joseph Ruccione est un homme qui appartenait « *au corps fort estimable des C.R.S.* », dira le président, M. Antona. C.R.S. en effet. C.R.S. un jour. C.R.S. toujours. Tout juste, dans le box, s'il n'a pas claqué des *talons devant ceux qui ont à le* juger comme à l'instruction il *l'avait fait, rapportera un expert* psychiatre, « *en se présentant devant moi comme devant Dieu le Père* ». Il est très révérencieux, en effet, Joseph Ruccione et très discipliné, y compris dans la débâcle, dans ce que *le même expert appellera « le suicide social du C.R.S. Ruccione »*.

Ce que la justice, elle, appellerait plutôt un homicide volon*taire, le meurtre d'un postier* marseillais mort d'avoir crié au *secours pendant un hold-up*.

Zélé et joueur

Il y a donc Joseph presque exaspérant de bonne volonté autocritique, de remords larmoyants, fascinant dans son garde-à-vous judiciaire d'opé*rette. Cet homme massif*, assurément limité, a su garder de son passage dans la marine ce qu'il croit être le sens du beau naufrage. Celui qui fut quartier-maître de première classe s'est efforcé de ne pas quitter ici le *navire. Il a failli. Il le dit.* Il l'affirme : « *Je ne méritais pas le rang social que m'a procuré mon métier. On ne peut pas incriminer tout un corps respectable par le fait d'un individu qui a commis les plus graves erreurs. Je faisais mon travail avec sérieux et même parfois avec zèle, je n'arrive pas à comprendre comment j'ai pu me trouver une arme à la main et tuer un homme.* »

Comment ? C'est si simple. Le *gardien Joseph Ruccione, trente*

De notre envoyé spécial

ans, divorcé — « Tout est de ma faute, monsieur le président, ma femme a eu bien raison de partir », — le fonctionnaire volontaire et robuste, travailleur et sérieux, agréable à commander, ne discutant jamais les ordres, est devenu dans l'acte d'accusation *« un homme impulsif, violent, instable, faible et sans volonté »*. Le C.R.S. zélé était aussi un *joueur effréné. Pas tout seul* d'ailleurs, car il s'est murmuré à l'audience qu'à la *C.R.S. 54*, devenue l'« *enfer du jeu* », cela flambait dur dans les chambrées. Joseph Ruccione, à en juger par l'audience, devait être un piètre joueur de poker. « *Vous savez, le jeu, on y laisse sa chemise et son honneur* », dira le président. Joseph Ruccione y laissa *en effet* son *uniforme*, sa solde de 4 000 francs et son honneur, perdant parfois jusqu'à 15 000 francs la nuit. La suite...

Et puis, dans le box, Paul Mo*racchini, né il y a quarante ans « d'un père corse et d'une mère française »*. Lui, Toussaint, est dans son genre assez extraordinaire, un personnage à la Carco, tanné, loquace comme une noix, tout prêt ici de s'in*digner de* la nullité absolue de ses complices. Une enfance mal*heureuse en fit un malfaiteur* maladroit, mais affichant à la vieille mode corse, avec son sens aigu de l'honneur, une certaine morale de la délinquance, *« voler les riches »* et peut-être un peu aussi exploiter les fem*mes, et le souci pénal de ne* jamais aller trop loin. Bref, tout pour *réussir une carrière tran*quille, des petits braquages pépères en charentaises et pistolet factice, tout sauf une malchance noire. Toussaint s'est toujours *fait prendre*, dix ans en prison depuis 1965. Toussaint a un ca*sier judiciaire long comme un* arrêt de renvoi. Et pour couronner le tout, le voici qui s'acoquine avec Ruccione, « *un propre à rien, un incapable, monsieur le président* ». Celui qui, en tuant le postier, commettra, *selon l'expert*, une « *faute technique* ». Paul Moracchini, ce jour-là, se *sauva si vite* qu'il en perdit ses espadrilles à proximité du bureau des postes. Et à l'audience il dira, en réponse à la traditionnelle question du président : *« Avez-vous quelque chose à ajouter ? — Oui, monsieur le président, je regrette vraiment d'être ici. »*

Enfin, il y a Claude Robion, *trente ans, le suiviste. Faible,* influençable, d'intelligence médiocre : « *Il suit toujours.* » Tout de lui se résume à cette invraisemblable arrestation racontée par des confrères marseillais. Lors du hold-up mortel, Claude Robion était évidemment le chauffeur, au volant de son taxi, *enfin du taxi de son patron*, le numéro 337. Quelques jours plus *tard, un indicateur, mort depuis — « Cela m'a fait plaisir »*, dira Moracchini, — communiquait ce numéro à la P.J. le 29 novembre, le taxi 337 se trouve devant l'« évêché », la préfecture de police à Marseille. Des policiers se précipitent et entrent dans le véhicule. Claude Robion dit : *« Je vous emmène où ? — Tu ne nous emmènes pas. Tu nous suis. »* Claude Robion a suivi.

Homicide

Le 16 *novembre* 1978, vers 18 h. 45, Joseph Ruccione et *Paul Moracchini*, force de l'habitude, entrent dans le bureau de poste de la Valentine à Marseille (13e). Paul Moracchini connaît bien les lieux puisqu'il *y effectua un premier hold-up* le 28 novembre 1977. Un receveur des P.T.T., *Georges* Candella, quarante-neuf ans, est en train de fermer les portes. Il voit les deux hommes masqués, crie. Paul Moracchini se sauve. Joseph Ruccione tire quatre fois.

Ruccione est poursuivi pour homicide volontaire, vols qualifiés, car il y en a eu deux autres auparavant, tentative de vol qualifié, association de mal*faiteurs. Les deux autres pour* lesquels l'accusation a renoncé à l'inculpation de complicité d'homicide répondent des autres chefs d'inculpation et de différentes affaires.

Il n'y aura vraiment rien d'autre à *dire* sinon que Joseph Ruccione eut un père « *à l'ancienne manière sicilienne* », un père « *qui l'a écrasé* », un père « *qui a préféré se faire craindre que se faire aimer* », bref, un père « *qui portait son honneur comme un manteau* ».

PIERRE GEORGES.

Trois demandes d'extradition devant la cour d'appel de Paris.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jean Bertholom, a donné mercredi 23 septembre un avis favorable à l'extradition de Mme Katharina de Fries, quarante-sept ans, dont elle avait examiné le cas mercredi 16 septembre (*le Monde* du 19 septembre). La cour a estimé que les faits pour lesquels les autorités allemandes demandaient l'extradition de Mme de Fries — deux attaques à main armée commises en 1980 à Berlin — étaient « *de droit commun* » et constituaient « *un ensemble d'actes de nature à compromettre la sécurité des personnes et des biens* ». La décision d'extrader ou non Mme de Fries appartient désormais au gouvernement, qui n'est pas lié par l'avis de la chambre d'accusation lorsque celui-ci est favorable.

La cour devait aussi examiner la demande d'extradition de M. Gian Battista Marongiu, *trente-cinq* ans, *présentée* par les autorités italiennes. M. Ma*rongiu*, qui a été arrêté à Paris le 7 septembre, est accusé de participation à une « *association subversive* ». Cette infraction est exclue de la convention franco-italienne d'extradition. M. Pierre Guest, avocat général, a donc demandé à la cour de donner un avis *défavorable* à *cette extradition*. La cour, qui rendra son arrêt le 14 *octobre*, a *ordonné* la mise en liberté de M. Marongiu.

La chambre d'*accusation* n'a pas, en revanche, examiné la nouvelle *demande d'extradition* présentée par l'Espagne et visant un *militant basque*, *M. José* Achega-Aguirre. Elle a renvoyé cette *affaire* au 21 *octobre*.

● *Les accusations contre la D.S.T.* — C'est M. Jacques Saunier, inspecteur général honoraire de l'administration, qui a été chargé de l'enquête *sur les* accusations portées contre la D.S.T. à propos de deux attentats commis en Bretagne en 1972 et 1974. Le ministre de l'intérieur lui a demandé, afin de « *faire toute la lumière* », de recueillir les témoignages des fonctionnaires mis en cause. Les conclusions de cette enquête seront rendues publiques.

● *La tentative d'assassinat contre M. de Varga.* — M. Maurice Bouvier, ancien directeur central de la police judiciaire, a été entendu, mercredi 23 septembre, par M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction chargé de l'enquête sur le projet d'assassinat contre *M.* Pierre de Varga, l'homme d'affaires écroué depuis *1976* pour complicité dans l'assassinat de Jean de Broglie (*le Monde* du 24 septembre).

Le juge d'instruction s'est également entretenu avec le commissaire Lucien Aimé-Blanc, déjà entendu la veille, qui aurait recueilli, d'un indicateur, Serge *Gehrling*, des confidences sur le projet d'attentat contre M. de Varga. *Le* juge d'instruction a placé sous scellés un fusil à lunettes qui devait être utilisé pour supprimer l'homme d'affaires.

RELIGION

Mgr Lustiger nomme seize vicaires épiscopaux à la tête des doyennés de la capitale

Présence et Dialogue, revue bimensuelle de l'Eglise catholique de l'Ile-de-France que l'on peut consi*dérer comme un organe officiel*, publie dans son numéro daté du *26 septembre le deuxième train* de nominations achevant la mise en place de la réforme des structures des organes directeurs du diocèse de Paris. Deux conseils sont créés : le conseil des vicaires généraux, qui comprend Mgr Robert Frossard, *évêque auxiliaire* ; *Mgr Daniel* Pezeril, évêque auxiliaire ; Mgr Emile *Marcus, évêque auxiliaire* ; Mgr Maurice Hiret, chancelier ; M. l'abbé Michel Coloni ; M. l'abbé Guy Thomazeau ; M. l'abbé André Vingt-Trois (*le Monde* du 22 septembre).

A ce conseil s'ajoute le *conseil* des vicaires épiscopaux — nommé pour un an — et dits décanaux parce qu'ils rempliront le rôle de doyens ayant la responsabilité d'un *ou de plusieurs arrondissements.* Ces prêtres sont au nombre de seize : Jean Rogues, Pierre Biard, Adolphe Hardy, Marcel Hugues, Jean Tanguy, Roger Menteur, Claude Fri*kart*, Robert Jorens, Pierre Gervaise, Michel Guittet, Daniel Perrot, Ber*nard Violle*, Robert *Piéplu*, Michel Allioli, Michel Pollien, Roger Duchesne. M. l'abbé Bernard Le Franc, quant à lui, est nommé vicaire épiscopal pour les paroisses et commu*nautés étrangères de Paris.*

Ce deuxième conseil, où l'on retrouve les noms d'un certain nombre des doyens d'autrefois, se réunira tous les quinze jours autour de l'archevêque de Paris, Mgr Jean-*Marie* Lustiger. *Incontestablement*, l'économie de cette réforme corres*pond à un resserrement de l'autorité* en même temps qu'à une mise en contact plus efficiente des hommes sur le terrain avec le responsable du diocèse. Celui-ci pourra ainsi mieux suivre les questions qui se posent dans les doyennés.

Mgr Lustiger a expliqué, le 18 septembre, aux prêtres de Paris les *raisons qui l'avaient conduit à amorcer cette réforme*, mais il n'a pas encore jugé opportun d'en faire part à la presse. La *revue Présence et Dialogue* elle-même n'est pas encore *en mesure de reproduire les propos* qu'il avait tenus aux prêtres. Elle pourra le faire au plus tôt dans une quinzaine de jours.

Tout au plus a-t-on appris que *l'évêque avait évoqué les « choix importants et difficiles qui vont inéluctablement se poser à l'Eglise dans les cinq années à venir »*. Ces choix sont sans doute pour une part liés *au vieillissement du clergé et donc* à une baisse des effectifs, ainsi qu'à une nouvelle organisation de la pastorale. Les laïcs se verront progressivement confier de nouvelles tâches.

Interrogé à la télévision le 22 septembre, Mgr Lustiger a minimisé *l'importance du remaniement qu'il vient d'opérer : « Ce n'est pas une grande réforme »*, a-t-il dit. — H. F.

DÉFENSE

Le Pentagone annonce son intention d'annuler sa commande de missiles sol-air européens Roland

Washington (*Reuter*). — Le *gouvernement américain* a décidé d'annuler l'achat du missile anti-*aérien franco-allemand* Roland dans le cadre des réduction prévues *l'an prochain dans le budget* de la défense. C'est ce qu'a déclaré, *mercredi* 23 septembre, le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, devant la commission budgétaire de la Chambre des représentants, où il a donné, pour la première fois, des précisions sur la diminution (environ 2 milliards de dollars) des dépenses militaires fédérales pour l'exercice financier 1982, qui commence le 1er octobre prochain.

Outre son renoncement au missile franco-allemand, dont le coût pour 1982 est de 477 millions de dollars, l'administration Reagan compte retarder ou suspendre les dépenses destinées à divers autres programmes : mise hors service de dix navires, arrêt de la commande d'avions-ravitailleurs KC-10, réduction du nombre des avions antichars A-10 Fairchild, retrait de missiles anciens Titan-2 et de bombardiers B-52, et report de la commande de blindés.

M. Weinberger a déclaré à la commission que le président Reagan avait l'intention de réduire les dépenses affectées à la défense de 2 milliards de dollars l'an prochain et de 11 milliards de dollars durant les deux années budgétaires suivantes.

[*C'est en 1977 que l'armée de terre américaine, pour les besoins en défense anti-aérienne de ses divisions stationnées en Europe, a choisi le Roland, conçu en coopération franco-allemande, pour de premières livraisons prévues en 1981. Respectant les consignes gouvernementales du* « Buy american act » (*acheter américain*). *l'armée américaine a obtenu du consortium européen Euromissile, qui fabrique et commercialise le Roland, qu'il concède la licence de ce système d'armes très moderne aux sociétés américaines Hughes Aircraft et Boeing Aerospace, moyennant le versement de « royalties ». Ce programme américain était évalué, au départ, à entre 2 et 3 milliards de dollars.*

Entre-temps et à de nombreuses reprises déjà, le programme américain Roland a subi des restrictions : de six cents plates-formes de tir, au début, le nombre des commandes est tombé, il y a deux ans, à deux cents. Et c'est cette évaluation qui semblait, aujourd'hui, encore retenue.

Le Roland est un missile supersonique d'une portée de 7 kilomètres et utilisé par tous les temps, conçu pour la défense contre avions attaquant à basse et à très basse altitude. Il peut être monté sur le char AMX-30 français, le Marder ouest-allemand et le M-109 américain.]

UNE PROTESTATION DE JOURNALISTES APRÈS LA PARUTION D'UN LIVRE DE M. MAURICE SÉVENO

Le bureau de l'Association des journalistes professionnels de la défense (A.J.D.) a publié mercredi 23 septembre le communiqué suivant :

« *Des propos d'un officier général, chef du Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA), rapportés dans le livre :* les Premiers Jours de Mitterrand, *aux éditions Stock, et des commentaires de l'auteur de l'ouvrage, M. Maurice Séveno, tendent à faire accroire qu'une enquête de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) sur les journalistes accrédités auprès du ministre de la défense en France se justifie par le fait que ceux-ci sont des* « honorables correspondants » *ou des* « espions » *en puissance.*

» *L'Association des journalistes professionnels de la défense (A.J.D.) ne veut pas croire que cette insinuation malveillante ait pu être avancée — sans la moindre preuve — par le chef du SIRPA et regrette qu'elle ait été reprise — sans le moindre esprit critique — par un ancien journaliste dans un livre que ce dernier, militant du P.S., consacre au début du septennat de M. Mitterrand. L'Association s'élève avec indignation contre la suspicion ainsi jetée sur l'ensemble de la profession dès lors que celle-ci entend simplement faire son travail d'information.* »

N.D.L.R. — Les « *honorables correspondants* » sont usuellement des informateurs bénévoles des services secrets.

● *Soixante-dix députés* de la majorité et de l'opposition ont répondu à l'invitation de M. Charles Hernu, ministre de la défense, à visiter, ce jeudi 24 septembre, le commandement des forces aériennes stratégiques et celui de la défense aérienne, ainsi que les liaisons avec le commandement de la force océanique stratégique installés à Taverny (Val-d'Oise). Les députés, choisis parmi les nouveaux élus à l'Assemblée nationale, ont ensuite entendu des exposés sur la situation militaire par des représentants des trois armées, avant de poser des questions à M. Hernu et à M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat à la défense.

ÉDUCATION

A Paris

Des maîtres auxiliaires manifestent pour obtenir des emplois à temps complet

Quelque quatre cents maîtres auxiliaires ont défilé, mercredi 23 septembre, à Paris, du carrefour Raspail à la rue de Bellechasse, à proximité du ministère de l'éducation nationale. Organisée par le comité des non-titulaires de l'éducation nationale et le SGEN de l'académie de Créteil, cette manifestation a rassemblé des enseignants de lycées et collèges qui réclamaient « le réemploi *à temps complet à l'année, dans la spécialité demandée*, de tous les non-titulaires, avec plein salaire assuré dès la rentrée, assorti d'un engagement précis sur la titularisation ».

Elle s'appelle Martine, une non-titulaire parmi beaucoup d'autres. Licenciée d'anglais, elle est depuis quatre ans maîtresse auxiliaire dans la région parisienne. Encore jeune, elle n'est pas trop effrayée par les déplacements nombreux dans la banlieue. Ses horaires — vingt et une heures dans un collège depuis une circulaire du 26 juillet 1979 — l'empêchent de suivre la totalité des cours où elle est inscrite dans une université parisienne. Elle a obtenu sa maîtrise, mai a échoué au CAPES il y a un an.

En cette rentrée 1981, elle a attendu, comme les autres années, son arrêté de nomination. Finalement la feuille rose est arrivée sous forme de télégramme le mercredi 23 septembre au matin. Affectée à un lycée d'enseignement professionnel (LEP) de Versailles, elle doit « *prendre contact avec son chef d'établissement* ». Alors, sauvée Martine ? « *Pas complètement* », précise t-elle, car elle ne connaît pas encore son statut : quelques heures de cours, mi-temps ou emploi à temps complet ? Elle ne sait pas non plus quelles matières elle devra enseigner, puisque les professeurs d'enseignement général en LEP assurent plusieurs disciplines.

Légèrement rassurée sur son sort, mais solidaire de ses collègues, en majorité des femmes, Martine va manifester jusqu'au ministère de l'éducation nationale. Sans grande conviction, car elle ne pense pas que cette démonstration publique soit le meilleur moyen de régler la situation de ses amies. Elle ne scandera pas « *titularisation de tous les non-titulaires* » ou « *les heures supplémentaires... c'est le chômage des auxiliaires* », mais elle défilera.

« *Il y a fort peu d'amélioration dans les conditions d'emploi et de travail des auxiliaires sous le ministère socialiste* », explique un membre du comité des non-titulaires de Paris. Selon lui, la seule mesure prise au mois d'août par M. Alain Savary « *annonce le licenciement de 10 % des maîtres auxiliaires et organise le chômage partiel non indemnisé pour tous les autres* ».

En réalité, les décisions prises par le ministère et publiées au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 3 septembre (*le Monde* du 4 septembre) précisent *que les maîtres auxiliaires* justifiant d'un minimum de service *d'enseignement correspondant* pour l'année 1980-1981 à la moitié d'un *service continu effectué* à plein temps bénéficieront, dans la limite des postes *non pourvus*, du « *réemploi dans l'établissement le plus proche de leurs vœux* ». Pour ceux qui n'auraient pu obtenir de poste, le texte précise qu'ils sont réengagés dès la rentrée pour un service à mi-temps. « *Ils ont vocation prioritaire à occuper les postes qui, traditionnellement, se révèlent vacants entre le 7 septembre et les semaines suivantes et à assurer les remplacements d'ensei*-*gnants absents.* » Ces personnels sont rattachés administrativement à un établissement où ils peuvent, dans l'attente d'un remplacement, se voir confier des « *tâches temporaires* » ou participer à « *une courte période de stage auprès d'un maître confirmé et volontaire* ».

Difficultés momentanées

Dans un communiqué publié mardi 22 septembre, le ministre a réaffirmé sa volonté de « *réemployer tous les maîtres auxiliaires dans des conditions au moins égales à celle de l'an dernier* ». Mais il reconnaît que des académies ont momentanément des difficultés dues à l'absence d'une organisation cohérente du remplacement dans les établissements et aux pratiques antérieures. Dans les académies de Paris, Versailles et Créteil, une semaine après la rentrée, toutes les absences d'enseignants n'ont pas encore été comptabilisées, et donc les affectations de maîtres auxiliaires n'ont pu avoir lieu. De plus, il semble que le souhait du ministre d'employer tous les auxiliaires — justifiant des conditions requises — à mi-temps dès la rentrée dans l'attente de remplacements à venir se heurte à des pesanteurs administratives.

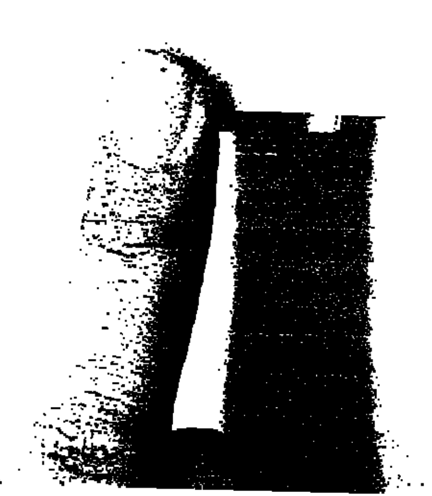
De son côté, le Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.) de l'académie de Créteil justifie son soutien à la manifestation en soulignant que « *dans l'académie il n'y a plus de postes budgétairement vacants* » et que, en conséquence, les maîtres auxiliaires ont « *peu de chances d'avoir un poste* ». *Cette section syndicale* demande que le contingent d'heures supplémentaires *effectuées* par *des* titulaires soit réduit pour permettre la *création* de postes.

Avec un peu d'hésitations, des enseignants ont donc défilé jusqu'au ministère. Depuis le 10 mai, il est agréable de manifester, les policiers sont débonnaires, le ministre reçoit les délégations et surtout les radios commentent l'événement. Les non-titulaires ont longuement attendu le retour de leur délégation, reçue par un membre du cabinet du ministre. Des assurances leur ont été fournies : ils recevront un traitement, qu'ils soient déjà réemployés ou qu'ils attendent encore un poste.

SERGE BOLLOCH.

MÉDECINE

● *L'UNEF ex-Renouveau et la réforme* des *études*. — Dans un communiqué, le bureau national de l'UNEF ex-Renouveau (proche du P.C.) « *enregistre avec satisfaction l'abandon pour 1983 des mesures les plus néfastes, c'est-à-dire l'accès aux spécialités réservé aux internes. Elle enregistre également la volonté de prendre en compte l'intérêt des étudiants dans les mesures transitoires. Il s'agit là d'une décision conforme à la bataille menée par l'UNEF depuis des années contre la réforme des études médicales et ses conditions d'application. Surtout, cette décision ouvre la porte à une nouvelle orientation des études* ».



هكذا من الأصل

Le Monde

équipement

UN SEUL MANDAT LOCAL POUR LES PARLEMENTAIRES.

Les sénateurs ont commencé en commission l'examen du projet de loi « relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ». M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, président du conseil régional d'Ile-de-France, a été élu rapporteur de la commission des lois. Mardi 22 septembre, devant la commission des finances, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a expliqué que, dans l'état actuel de préparation du projet de loi sur le cumul des mandats, il était prévu d'obliger tout parlementaire à opter entre ses différents mandats locaux, « afin, précisa un communiqué de la commission, de ne conserver qu'un mandat local (conseiller régional, conseiller général ou municipal) en plus de son mandat national ».

Le ministre d'État a aussi annoncé qu'une circulaire ministérielle préciserait les conditions de préparation des budgets des départements pour 1982.

FAITS ET PROJETS

LA LOIRE-ATLANTIQUE RATTACHÉE A LA BRETAGNE ?

A l'unanimité, moins une voix (M. Célestin Blévin, conseiller général modéré du Morbihan), le conseil régional de Bretagne a adopté un vœu présenté par M. Michel Philipponneau (conseiller général P.S. d'Ille-et-Vilaine et adjoint au maire de Rennes), demandant le rattachement à la Bretagne du département de Loire-Atlantique. Cette question d'un redécoupage régional pour que la Bretagne retrouve ses limites historiques donnera lieu, le dimanche 11 octobre, à un rassemblement organisé à Nantes par le comité pour l'unité administrative de la Bretagne.

Pour le conseil régional « *il importe que la Bretagne puisse retrouver ses limites historiques si ces dernières répondent à la volonté de la population des cinq départements* ». En 1974, une pétition favorable à ce rattachement avait recueilli en quelques mois soixante mille signatures. — *(Correspondance.)*

LE RAPPORT SUR LA CATASTROPHE DU « TANIO ».

Les documents administratifs du *Journal officiel* du 24 septembre publient le texte du rapport établi par la commission d'enquête technique après le naufrage du pétrolier malgache *Tanio*, le 7 mars 1980, au large de l'île de Batz (Finistère). Selon les experts, « *l'explication du sinistre repose sur la conjonction de trois causes : un très mauvais temps, une répartition dangereuse du chargement du navire et l'affaiblissement de sa coque par rapport à son état d'origine* ».

Les experts s'interrogent longuement sur la manière dont les cargaisons de pétrole avaient été réparties dans les citernes du *Tanio*, et notent : « *On est conduit, compte tenu d'un certain nombre de constatations précises faites sur l'épave, à penser que la coque s'est rompue parce qu'elle ne pouvait pas supporter la conjonction d'un affaiblissement, d'un chargement inapproprié et du mauvais temps.* » La commission d'enquête a constaté aussi que, dans l'ensemble, les épaisseurs des tôles de la coque « *étaient insuffisantes..., mais que, en revanche, certains éléments, comme la carlingue centrale, présentaient de graves corrosions* ». L'exécution de certaines soudures de raccordement faites à bord entre blocs préfabriqués laissaient aussi à désirer. Conséquence : le navire, au fur et à mesure qu'il vieillissait, s'affaiblissait.

UNE « NOUVELLE » GARE DU NORD.

Avant la fin de l'année, la ligne de Sceaux arrivera à la gare du Nord. La première étape de l'interconnexion des réseaux de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. sera réalisée. La gare du Nord, qui est déjà — juste après la gare Saint-Lazare — la deuxième gare de banlieue de Paris, par le nombre de voyageurs, verra encore le nombre de ses usagers augmenter. Les deux entreprises publiques, depuis longtemps, se préparent à faire face à cet afflux. Dès le dimanche 27 septembre, une partie des nouvelles installations seront ouvertes.

Du côté S.N.C.F., la première moitié de la nouvelle gare souterraine *de banlieue sera mise* en service. Côté R.A.T.P., une *vaste salle d'échanges mettra en* relation cette nouvelle gare avec les stations gare du Nord des lignes 4 (Porte-de-Clignancourt-Porte-d'Orléans) et 5 (Eglise-de-Pantin-Place-d'Italie). Plus nouveau *encore, un couloir de* 150 mètres de long reliera le nord de la gare S.N.C.F. à la station La Chapelle de la ligne 2 (Nation - Porte-Dauphine) de la R.A.T.P. La décoration de ce couloir a été particulièrement *soignée pour éviter la monotonie*, et sa largeur (6,25 mètres) permettra d'y installer plus tard un trottoir roulant.

La R.A.T.P a profité de cette occasion pour rénover cette station La Chapelle, qui devient La Chapelle-Gare-du-Nord ; elle est ainsi la première des stations aériennes à être modernisée

GRÈVE CHEZ LES DOCKERS.

La grève de vingt-quatre heures lancée par la C.G.T., le mercredi 23 septembre, pour obtenir l'ouverture de négociations salariales avec les organisations patronales a été suivie par la majorité des quinze mille dockers

Dans un communiqué, la Fédération nationale des ports et docks souligne que les « *ouvriers dockers veulent qu'un accord soit réalisé au plan national sur la réduction du temps de travail dans le cadre des accords précédents signés avec l'UNIM, deux jours et demi de congé payé pour quinze jours de travail ou assimilés, le départ à la retraite à cinquante-cinq ans avec 75% du salaire brut* ».

SPORTS

A Baden-Baden

APPEL A L'UNITÉ OLYMPIQUE

M. Juan-Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (C.I.O.), à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du onzième congrès olympique, a lancé un appel à l'unité et souligné la nécessité pour le mouvement olympique de garder son indépendance par rapport aux pouvoirs publics. Le dernier jour du congrès, lundi 28 septembre, c'est le champion britannique Sebastian Coe qui interviendra au nom des athlètes.

CYCLISME. — *A trente-quatre ans, Roger de Vlaeminck, champion de Belgique, quatre fois vainqueur de Paris-Roubaix, a remporté, mercredi 23 septembre, le soixante et unième Paris-Bruxelles, en battant au sprint le Néerlandais Jan Raas. Bien rodé par le Tour de l'Avenir, Patrick Bonnet s'est classé sixième et premier Français.*

TENNIS. — *A Genève, Björn Borg a déclaré qu'il ne disputerait pas le Masters à New-York en janvier 1982 et qu'il comptait prendre quatre mois de vacances.*
— *A Bordeaux, dans le tournoi international de cette ville, Tulasne a battu Potier par 6-2, 6-2.*

TIR. — *Le Britannique Alan Alistair a été désigné comme le meilleur tireur des dix-septièmes championnats d'Europe de tir, qui se sont déroulés du 15 au 22 septembre, à Titograd (Yougoslavie). Alistair, trente-sept ans, avait réalisé le score parfait de 600 points sur 600 dans l'épreuve de tir au fusil petit calibre 60 coups, position couchée, établissant ainsi le record du monde absolu. Il s'était de plus adjugé une deuxième médaille d'or en totalisant 1 170 points dans le tir au fusil petit calibre au choix, 3 × 40 coups, à 50 mètres, trois positions.*

VOLLEY-BALL. — *Aux championnats d'Europe disputés à Varna, Sofia, Pernik et Pazardjik, les pays de l'Est, tant chez les garçons que chez les filles, seront douze à se disputer la palme dans les deux poules finales. Dans la poule de classement, l'équipe de France masculine doit rencontrer l'Espagne puis l'Italie.*

L'ARMÉE AIDE LE « BELEM ».

Le ministère de la défense, « *souhaitant participer à la préservation du patrimoine national* », a décidé d'accorder une subvention de 250 000 francs à la *Fondation Belem*, qui s'occupe de la rénovation du trois-mâts. Celui-ci, arrivé le 14 septembre à Paris, devrait être transformé en *musée flottant pour recueillir les* fonds nécessaires à sa remise en état (*le Monde* du 15 septembre). Le *Belem*, dernier des grands voiliers français encore à flot, est ancré au port de Suffren, séparé par deux bateaux-mouches du restaurant flottant *le Cercle de mer*, au pied de la tour Eiffel, elle aussi en travaux.

Le gardien chargé de renseigner les promeneurs sur ce bateau insolite montre une photographie, qui sera bientôt mise en vente, représentant le *Belem* voguant sur les mers armé de ses grandioses « phares carrés » : « *Dans trois ans, il sera comme ça et pourra repartir sur des eaux plus agitées que celles de la Seine.* »

Le Monde

culture

ACTION CULTURELLE

Trois nominations au cabinet de M. Jack Lang

Le conseil des ministres du 23 septembre a approuvé la nomination de M. Robert Abirached — conseiller technique pour le théâtre et l'action culturelle auprès du ministre de la culture, M. Jack Lang — au poste de directeur du théâtre et des spectacles (*le Monde* du 16 septembre). Il remplace M. Jean-Pierre Angremy, chargé d'étudier la programmation architecturale et la conception de la future cité musicale de La Villette, notamment de l'opéra populaire, pour lequel il présentera un projet de préfiguration.

M. Dominique Wallon succède à M. Abirached. Il est, de plus, chargé de préparer la création d'une nouvelle direction, celle du développement culturel. Elle aura pour mission de conduire la politique culturelle de la décentralisation, d'établir de nouveaux rapports avec les instances intéressées (associations, groupements, syndicats, collectivités locales, etc.) et d'assurer au ministère de la culture une présence internationale forte.

M. Dominique Wallon travaillera en collaboration avec M. Bernard Gilman, chargé de mettre en œuvre les nouvelles formes de collaboration avec les collectivités locales et les régions.

M. Dominique Wallon aura sous sa tutelle les organismes d'action culturelle. Mais, contrairement à ce que nous avions supposé, M. Abirached n'en aura pas la responsabilité administrative. Toutefois, les conclusions de la commission d'étude dirigée par M. Paul Puaux (*le Monde* du 13 août) pourraient amener le ministère à réviser la situation actuelle.

M. Jack Lang établit progressivement les bases d'une politique dont l'ambition est de dynamiser les structures existantes, mal adaptés ou devenues anachroniques, en leur accordant les moyens nécessaires, en les confiant à des créateurs susceptibles d'inventer non seulement leurs œuvres mais des modes d'action intégrés à la vie d'une cité, en réorganisant le ministère de manière à pouvoir coordonner et équilibrer les différentes activités artistiques, en tenant compte du futur promis par la mise en place de la décentralisation.

Dans le courant du mois d'octobre, M. Jack Lang fera connaître les mesures décidées, notamment en faveur des compagnies théâtrales, ainsi que la nomination d'un directeur à la Maison de la culture d'Amiens et, à l'intérieur de son équipe, d'un directeur de la musique. — C. G.

[Né en 1939, ancien élève de l'ENA, vice-président puis président de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), M. Dominique Wallon est inspecteur des finances en 1966, chargé de mission au commissariat général du Plan de 1970 à 1974. Puis il est détaché auprès de l'Institut d'études politiques de Grenoble et devient président de la maison de la culture de 1977 à 1981, président de l'Union nationale des maisons de la culture de 1978 à 1981. Il est président du groupe de travail « création et production audiovisuelle » de la commission Moinot et membre de la mission de réflexion sur le cinéma présidé par Jean-Denis Bredin.]

[Né en 1931, M. Bernard Gilman est d'abord fraiseur dans une entreprise textile et métallurgique de Roubaix. Puis, de 1959 à 1962, il est instituteur en Dauphiné, puis détaché au mouvement d'éducation populaire Peuple et Culture jusqu'en 1972. En même temps, de 1965 à 1977, il est adjoint au maire de Grenoble pour les sections jeunesse et action culturelle, et assistant à l'Institut politique de Grenoble de 1972 à 1980. Nommé directeur de la maison de la culture en 1979 — l'autre candidat étant Georges Lavaudant (alors directeur du Centre dramatique de Grenoble) dont pourtant il soutient l'action, — il démissionne en 1981.]

ROCK

Le groupe Clash au Théâtre Mogador

Décidément, le groupe Clash se sent un peu comme chez lui en France. Après plusieurs passages à Paris en l'espace de dix-huit mois, notamment au Palace, puis à l'Hippodrome de Pantin, en mai dernier, voici que Joe Strummer, Paul Simonon, Mick Jones et « Topper » Headon s'installent au Théâtre Mogador pour une bonne semaine.

L'explosion du groupe au début de 1980, à travers le double album « London Calling » et à travers une tournée européenne et américaine était apparue aussitôt comme un événement de première importance dans le mouvement rock. Parce que Joe Strummer et ses équipiers s'exprimaient avec spontanéité, avec violence et rigueur, dans une musique émotionnellement riche, superbement élaborée et en perpétuel devenir, affrontant le présent sans complexes ni tabous.

Depuis, Clash a poursuivi son aventure avec la même rectitude, ne jouant en aucune façon le jeu du show-business, laissant les idées se pousser les unes les autres, restant en prise directe avec la vie, avec une réalité où des gens luttent pour leur survie, où d'autres hurlent la solitude, ou se révoltent contre l'absurdité de leur condition. L'ouverture de Clash sur le monde s'est évidemment élargie et aussi sa sensibilité si étroitement liée à un temps de crise.

Clash ouvre la nouvelle saison rock avec toute son énergie et son intelligence, avec toute sa violence et son pathétique, ses cris du cœur, son ironie et son sens de la satire poétique. Enraciné dans la tradition du rock, profondément moderne et novateur, Clash, en pleine forme, prouve — s'il en était encore besoin — l'universalité de sa musique et de ses chansons. — C. F.

★ Théâtre Mogador, 19 heures. Jusqu'au 30 septembre (relâche le 27).

DANSE

Création de « Light » de Maurice Béjart à Bruxelles

Histoire d'œuf

On est toujours surpris lorsqu'on lit le programme d'un ballet de Maurice Béjart, par la somme des références littéraires. Si l'on excepte quelques chefs-d'œuvre nés d'un rapport spontané à la musique, comme *le Sacre* ou *Stimmung*, chaque création est l'aboutissement d'un brassage d'idées, de souvenirs, de symboles jetés pêle-mêle dans le creuset chorégraphique et que Béjart nous livre clés en main.

Light, qui vient d'être monté au Cirque royal de Bruxelles, échappe cependant à la grandiloquence démonstrative, parce que cette fois son auteur s'est laissé aller à la fantaisie. En amusant, il amuse.

A l'origine de *Light* réapparaît un des fantasmes préférés de Béjart, Venise — la Venise masquée des Pulcinella, celle de Guardi et de Canaletto et du Prêtre roux, Antonio Vivaldi. Fidèle à une méthode qui lui réussit depuis *Notre Faust* (où le tango le disputait à Bach), Béjart a cherché un contrepoint musical à cette Venise baroque. Il utilise à cet effet des musiques pop de deux groupes californiens, The Residents et Tuxe-demoon. Ainsi, de *Venise à San Francisco*, le pont est jeté. Même si le fil est un peu gros, le spectacle en vaut la peine. Il a pris la forme d'un « conte de la lune vague » dans un climat clair-obscur créé par les lumières de Bernard de Coster.

Light, c'est l'histoire d'un œuf, laiteux, lumineux, couvé avec tendresse, réceptacle des réalités et des rêves du monde. C'est le talisman magique qui ouvre tous les possibles : la naissance de la femme, légère, l'apparition d'un chercheur d'or, de Casanova, d'un chaman... Des simulations d'action partent en tous sens et, soudain, le temps se retourne : la fille naît de la mère, la mère devient le père et, dans une ultime pirouette, on retrouve Venise et l'élément liquide, source de toute vie.

Les visions de Maurice Béjart s'enchaînent par association d'images. Une coloration japonisante du spectacle est renforcée par la présence de Yoko Morishita, star « classique », perle blanche mise en valeur par cet écrin baroque sans y trouver toutefois une aura supplémentaire. Shonach Mirk rayonne ; Patrick Touron et Yann Le Gack égrènent pas à pas sur des airs de Vivaldi les plus suaves variations. On retrouve tous les garçons avec leurs amples pantalons et leur style typiquement « béjartien ». Mais là est peut-être le danger. Le Ballet du XXe siècle est tellement accordé à son chorégraphe et le maître est si bien habitué à son instrument que, les années passant, à la longue un certain conformisme naît.

MARCELLE MICHEL.

★ *Light* sera représenté à Paris, au Palais des Congrès, du 20 au 24 octobre.

JAZZ

Eddy Louiss à la chapelle des Lombards

Pianiste, trompettiste et chanteur, Eddy Louiss est surtout connu comme organiste. En jazz, l'orgue n'est apparu que tard, et pourtant l'instrument semble tout inventé pour lui : à la fois impossible et né pour le swing, trop marqué par la musique classique, et toujours au bord des flonflons les plus ringards, d'une impensable souplesse ou lourd comme un dinosaure... bref, délicieusement contradictoire.

Eddy Louiss, qui avait commencé sa carrière comme chanteur avec le célèbre groupe Les Double Six (dont on vient de rééditer un disque), s'est imposé comme un des meilleurs spécialistes de l'instrument. Mélodiste en diable, il est, avant tout, un rythmicien diabolique. En quelques inflexions, Eddy Louiss retrouve toute sa mémoire des Antilles et tout son savoir de jazzman, éprouvé avec Kenny Clarke, Johnny Griffin, Tony Williams, René Thomas, Stan Getz ou Jean-Luc Ponty, mais aussi aux côtés de Loubat ou de Portal.

Eddy Louiss est aussi un musicien rare. Longtemps compagnon de Claude Nougaro, il ne fait, sur la scène du jazz, que des apparitions suivies de longues absences. Alors, chacun de ses retours est attendu. On sait que, au premier accord, son fuique, au premier accord, son inimitable sens de la danse va déferler et tout emporter. On sait que, d'un impossible instrument, il va tirer la grâce même. C'est qu'Eddy Louiss est le « musicien des îles » de la Caraïbe, comme le pianiste Alain Jean-Marie et le guitariste André Conduant qui jouent en ce moment en trio avec Michel Gaudry au Caveau de la Montagne.

FRANCIS MARMANDE.

★ Chapelle des Lombards, à 20 h. 30, jusqu'au 29 septembre.

■ Le Musée d'art contemporain de Los Angeles, aux Etats-Unis, sera construit par l'architecte japonais Arata Tsozaki. Agé de quarante-neuf ans, M. Isozaki a commencé sa carrière dans l'agence de Kenzo Tange, notamment, et travaillé pour l'exposition d'Osaka en 1970. Il a construit deux musées au Japon.

■ Le compositeur américain Harry Warren, auteur de la musique de nombreuses comédies musicales à succès, est mort le mardi 22 septembre à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

[Né le 24 décembre 1893, Harry Warren, après avoir écrit les partitions de nombreux films, reçut à trois reprises un oscar pour les chansons dont il illustra les comédies musicales : *Lullaby of Broadway*, de *Gold Diggers* (1935), *You'll Never Know*, de *Hello Frisco Hello* (1943) et *On the Atchison Topeka and Santa Fe*, de *Harvey Girls* (1946). On se souvient surtout parmi les chansons signées de lui de *Chattanooga Choo Choo* et de *The More I see you*.]

EXPOSITIONS

AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

L'échiquier de Roger Caillois

« Si j'ai du goût, ce n'est guère que pour la terre et les pierres... » Roger Caillois s'est trop souvent référé à Rimbaud pour que son ombre s'offusque de se voir rendre la pareille. Tout le cheminement *rigoureux de sa pensée* aboutit à la promotion de l'élément minéral. Qu'on ne se méprenne pas. Cet amateur de pierres rares n'avait rien du collectionneur bourgeois. Il était à leur écoute. Et si la passionnante exposition que lui dédient Marcel Bonnaud et Blaise Gautier au Centre Pompidou se ponctue d'éclatants spécimens accédant sans le secours de l'homme à la perfection — un quartz hyalin, un quartz fantôme, un *tronc d'arbre transformé en jaspe* et autres merveilles du Muséum d'histoire naturelle ou de sa propre collection — c'est pour couronner sa démarche et rappeler que les pierres *lui ont inspiré — ô paradoxe ! —* ses pages les plus sensibles.

Cheminement rigoureux, certes, mais, à première vue, déroutant. Rien ne pouvait mieux évoquer ses *« curiosités successives... et à (son) insu articulées »* que le symbole de l'échiquier, *« à cause de l'alternance des cases blanches et noires, comme sont les jours et les nuits, d'enthousiasme et de contrôle, d'ivresse et de retenue, mais surtout parce que sur une telle étendue absolument cohérente, il n'est aucune pièce qui n'ait de répercussion sur les autres... »*.

Alors on les a multipliés, les échiquiers : *la Partie d'échecs*, de Vieira da Silva, *l'Etude pour les joueurs d'échecs*, de Marcel Duchamp, *le Paysage d'échecs*, de Jindrich Styrsky rencontré à Prague en 1935, l'échiquier en bois tourné et sculpté par Max Ernst. *Car nous sommes* dans un musée et non dans une bibliothèque. On a dû un peu sacrifier les manuscrits dont la masse était à la portée des organisateurs. *On a insisté sur le côté visuel* de l'univers de Caillois en puisant dans ses richesses personnelles et en *convoquant* les artistes, ses amis : Bazaine, Alechinsky, Henri Michaux, Yves Tanguy, *Zao-Wou-Ki* et, surtout, Joseph Sima, autre Pragois, dont *Midi le Juste* fait écho à l'un *des premiers essais de l'écrivain : le Spectre de midi dans la mythologie slave*. Aucun livre ne manque à l'appel en dépit de leur abondance, et les traductions aussi, qui *ont révélé au public français sous* l'égide de « la Croix du Sud » les plus grands auteurs latino-américains. On a pourtant mis en valeur, pour la joie de l'œil, *les Pierres réfléchies*, illustrées par Ubac (avec le manuscrit), *Obliques* par Ernst, *Malversations* par Carrega...

Pas de faille dans le parcours qui s'ouvre, en 1935, par la mince plaquette d'un normalien précoce et *surdoué*, *Procès intellectuel de l'art*, qui ne passa pas inaperçue. Caillois rompait, pour le fond, avec André Breton. Il ne se voudra désormais que « le correspondant du *surréalisme* » *et continuera à collaborer à Minotaure* (dont Skira-Flammarion vient, par bonheur, de donner une exemplaire réimpression), où ce rationaliste passionné pour l'irrationnel, *promenant les projecteurs de l'intelligence* dans les domaines de l'obscur, avait déjà publié son étude sur la mante religieuse.

Les étapes de cet itinéraire, on *les suit pas à pas dans* les deux salles de l'exposition. Sociologue rompu à toutes les disciplines, à la philosophie et aux autres sciences humaines comme à l'entomologie et *à la minéralogie*, théoricien des jeux, observateur lucide des conflits de civilisations, son esprit *« comme un radar en action (...) balayait l'horizon culturel »*, selon la formule d'André Chastel.

Le témoignage-synthèse d'André Chastel, qui fut le compagnon de route de Roger Caillois dès la khâgne de Louis-le-Grand, est d'ailleurs le morceau de résistance — le mot lui sied à merveille — du copieux « cahier pour un temps » édité par le Centre Georges-Pompidou à cette occasion. Il restitue toute sa dimension à *l'apport de Caillois*, dont les aspects particuliers sont notamment étudiés par Jean Dorst, Jean Starobinski, Vera Linhartova, et qui, outre des textes inconnus, extraits de la correspondance reçue par l'écrivain, les lettres les plus révélatrices, la réponse de Malraux, par *exemple, à l'article « négatif » sur* Picasso que *le Monde* publia en novembre 1975.

Voilà qui semble nous éloigner de l'exposition. Elle la rend plus intelligible, cette exposition, complétée par le très beau reportage photographique de Michel Delaborde, *« Approche visuelle de Roger Caillois »*, voyage autour d'une chambre élargie aux dimensions du monde, d'une maison littéralement enchantée, car le dénonciateur des *impostures de la poésie* laissera avant tout l'image d'un poète.

JEAN-MARIE DUNOYER.

Les « fenstr » de Chagall pour Mayence

C'est avec une cérémonie pleine de ferveur œcuménique qu'a été inaugurée, le 19 septembre, à Mayence, l'installation des vitraux de Chagall pour l'église Sankt-Stephan. La grande nef était pleine de monde et les chants liturgiques d'un rabbin y alternaient avec ceux de la chorale, qui avait inscrit à son programme Haendel, Schütz, Gabrielli...

De cette église gothique du quatorzième siècle il ne restait, à la fin de la dernière guerre, que les murs. Elle semble aujourd'hui quasi neuve, avec sa tour couverte d'ardoise, ses colonnes de pierres passées à l'ocre rouge selon la tradition gothique allemande, qui se terminent en voûte d'ogive dans la chapelle. C'est là, dans la chapelle, qu'il faut se placer pour bien voir les vitraux de Chagall, environnement de couleur où domine le bleu de cobalt, bleu différent de ceux qu'il a utilisés dans des vitraux pour Chicago, Jérusalem, Zurich, Metz ou bien Reims.

Sans avoir mis les pieds à Mayence, Chagall a réussi une ample orchestration de couleurs sur thème biblique à la demande du curé, le Père Klaus Mayer, qui voulait des *fenstr* de lui pour son église restaurée, dont les vitraux blancs attendaient depuis plus de trente ans. Chagall a commencé par peindre sur papier des projets que Charles Marq, son fidèle collaborateur pour les vitraux, transposera sur verre cuit au feu et cerné de plomb dans son atelier de Reims, avant de les lui apporter à Saint-Paul-de-Vence pour les travailler à la grisaille. C'est à ce stade que le peintre rectifie la tonalité des couleurs, redessine les personnages d'un pinceau aigu et rêveur. Le thème des fenêtres latérales (7 mètres de haut) est simplement poétique. Sur chacune, un ange désigne les trois vitraux qui illuminent le centre de la chapelle : Abraham recevant ses visiteurs célestes, le sacrifice d'Isaac, le songe de Jacob, Moïse tenant les tables de la loi et, au-dessus, Jérusalem, une Jérusalem cubiste, ville dont le temple fut détruit deux fois. A gauche, c'est le vitrail des femmes avec Eve (et Adam, couple rose et rond qui fait penser au tableau de Cranach), Deborah la prophétesse, Bethsabée femme de David... Et, à droite, le vitrail des hommes du livre saint : Adam naissant, Noé et sa colombe d'après le déluge, Jérémie le prophète des lamentations, le roi David en manteau pourpre tenant sa lyre, le Christ en croix.

Pour peindre tout cela, sur un ton très narratif, avec des éclats de rubis, d'émeraude, d'améthyste et d'or, Chagall n'a rien eu à inventer. Il a laissé sa mémoire aller à travers sa propre œuvre, pour y cueillir, dans leurs postures, ces personnages méditatifs, ces oiseaux de contes de fée ou de basse-cour, ces anges aux grandes ailes embrasées par un grand feu froid, volatil et aérien.

JACQUES MICHEL.

CINÉMA

Une lettre de M. Domenach

M. Jean-Marie Domenach nous adresse la lettre suivante que signent avec lui MM. Philippe Ariès, Yves Berger et Claude Mauriac :

Nous avons la surprise de lire dans *le Monde* du 17 septembre un texte encadré, intitulé *Cinéma français et cinéma américain*, du Comité pour l'identité nationale, au bas duquel se trouvent nos noms.

Nous avions contresigné en mai 1981 un manifeste pour soutenir la cause de la langue et de la culture françaises dans le monde, mais nous ne nous sentons pas engagés par ce nouveau texte que nous n'avons pas eu l'occasion de lire ni, par conséquent, de signer.





SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

CARMEN, Palais des Sports (828-40-90), 20 h. 15.
UNE FEMME, Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30.
LE DIVAN, La Bruyère (874-76-99), 21 h.
SENT, Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30.
LA BALADE D'EVA MURGER, Rosny-sous-Bois, O.M.J. (854-58-73), 21 h.
DOUBY... BE GOOD, Petit Casino (278-36-50), 21 h.
MEDEE, Odéon (325-70-32), 20 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Tu as bien fait de venir, Paul.
TEP (797-96-06), 20 h. : Alphaville ; Alien, le huitième passager (films).
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : La vision chinoise du monde ; Concert, par le Quatuor de l'Ensemble Intercontemporain (Dutilleux, Ohana, Milhaud, Honegger) ; 20 h. 30 : Alina Reyes.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : le Journal d'une femme de chambre.
Comédie-Caumartin (272-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Freaks Society ; 21 h. 30 : Boris Supervian.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon ; 23 h. : Racontez-moi votre enfance.
Espace-Marais (271-10-19) ; 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : Louise la pétroleuse. — Théâtre rouge, 20 h. : les Amis ; 22 h. 15 : Jacques ou la soumission. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : J'écoute un nouveau jour.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style ; 22 h. : Ce soir, je sors. — Petite salle, 20 h. 30 : Un dibouk pour deux personnes.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Toews et les vipères.
Poche (548-92-97), 21 h. : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Flora Tristan ; 21 h. 30 : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Essayez... c'est pas sorcière ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en rond (387-88-14), 21 h. : Douze hommes en colère.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Théâtre Présent (203-02-55), 21 h. : la Brasse à l'envers.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : l'Amour de l'amour.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Hé, dis Jeannette ; 21 h. 30 : Woody Folies ; 23 h. : le Vampire de Perraulthad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.



Jeudi 24 septembre

Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Pluriełle ; 23 h. : A. Agier.
Café de la gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : Poèmes démazoutés pour l'homme qui crie.
Fanal (233-91-17) 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du rouron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (258-85-26), 20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h. 30 : G. Blanchard ; 22 h. : J.-M. Binoche.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : C'est pas tout rose.

Comédies musicales

Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : Barbe verte.

La danse

Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : Ballet Kodia.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h. : A. Ader (Liszt, Bartok, Moussorgski).
Lucernaire, 19 h. 45 : N. Nozawa, K. Koleva (Mozart, Franck, Ravel) ; 21 h. : P. Morant, P. Baudet-Gony (Morant).
Hôtel de Gouthière, 21 h. : les Petits Chanteurs de Saint-Laurent, dir. abbé Zurfluh.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. : M. Saury Jazz Fanfare.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Eddie Louiss ; 23 h. : Los Hijos del Rey.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h. 30 : Rao Kyao Quintet.
Connétable (277-41-40), 22 h. 30 : Convoi exceptionnel.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : A. Jones, B. Few, J.J. Avenel, S. Mac Craven.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : Tierra Adentro ; 22 h. : Albatros.
Gibus (700-78-88), 22 h. 30 : Boppin' Cats.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h. : T. Scott.
Mogador (285-28-80), 19 h. 30 : The Clash.
New Morning (523-51-41), 21 h. : R. Kenyatta.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Royal Contemcopators.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : F. Faton-Cahen, Y. Seiffer.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : Montmartre Jazz Band.
Saint-Ouen, Palais des sports, 20 h. : Santana.
Tromp' Œil (278-73-90), 22 h. 30 : Jazzing the Beatles.

Les festivals

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE (260-31-84)
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h. 30 : Ensemble Huelgus, dir. P. van Nevel (Tromboncini).

FESTIVAL DE MONTMARTRE (258-97-62)
Centre d'art celtique, 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)
Opéra Comique, 20 h. 15 : Steve Reich.

Les music-halls

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : A. Stivell.
Fontaine (874-74-40), 22 h. : Olym-Piaf.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. : R. Baron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Charles Dumont.
Palais des congrès (758-26-85), 21 h. : Julio Iglesias.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : les Colombaioni.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : Joël Favreau.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.
Studio Bertrand (783-64-66), 20 h. 30 : Saltimbanque.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : D. Messia ; 22 h. 30 : C. Le Forestier.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Chevalier de la nuit, de R. Darene ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Amok, de F. Ozep ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le Chacal de Nahueltoro, de M. Littin.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Films d'auteurs et films rares : The Power of the press, de F. Capra ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : la Terre promise, de M. Littin ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Quand tu liras cette lettre, de J.-P. Melville.

Les exclusivités

AIMEE (Fr.), Quintette, 5e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.), Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Ang.) (*). — V. ang. : Normandie, 8e (359-42-18). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suis.). — V. ang. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.), v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
BEAU-PERE (Fr.) (*), Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA BOUM (Fr.), Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. sp.
CHARULATA (Ind., v.o.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80).
LE CHOC DES TITANS (A., v.f.), Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE DERNIER METRO (Fr) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'EQUIPEE DU CANNON BALL (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
EXCALIBUR (A., v.o) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) V.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65). V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA GRANDE ZORRO (A., v.o.) : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 6e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-32) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-45-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-89-52) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MESSE NOIRE (A., v.f.) (**) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
MOI CHRISTIANE F. (All., v.f.) (*) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
OUTLAND (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont-Ambas-







SPECTACLES

sade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 - Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE POLICEMAN (A. v.f.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99).

LES FILMS NOUVEAUX

A NOUS LA VICTOIRE, film américain de John Huston. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75).

BELLES, BLONDES ET BRONZEES, film français de Max Pecas. — U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

GARDE A VUE, film français de Claude Miller. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LORRAINE CŒUR D'ACIER, film français de Jean Serres et Alban Poirier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR, film français de Gilles Behat. — Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-54) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

LA VIE CONTINUE, film français de Moshe Mizrahi. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Gaumont - les - Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. - Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention - St-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.) : 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
REINCARNATIONS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
REPORTERS (fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr., Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. - Gare - de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
THIS IS ELVIS (A. v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont Champs-Elysées (359-04-67). — (V.f.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
UN FILS POUR L'ETE (A., v.f) : Studio-28, 18e (606-36-07) h. spéc.
UNE MERE, UNE FILLE (Fr.-Hongr., v.o.) : Studio-28, 18e (606-36-07).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23 ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA VIE EN MAUVE (A., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79 - 79). — U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Monparnos, 14e (327-52-37).
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).



RADIO-TÉLÉVISION

LE DÉBAT SUR LES RADIOS LOCALES

M. PIERRE MAUROY : une loi transitoire

L'Assemblée nationale devait examiner, jeudi 24 septembre, le projet de loi sur les radios locales adopté, en première lecture, après modifications, par le Sénat.

Devant le groupe socialiste, réuni mercredi 23 septembre, M. Pierre Mauroy a précisé qu'il s'agirait d'une loi transitoire — « *expérimentale* », selon le terme utilisé par M. Claude Estier, député de Paris, porte-parole du groupe, — en attendant la discussion et l'adoption, au printemps prochain, d'un projet de réforme du statut de l'audiovisuel. Le premier ministre reste opposé à l'introduction de la publicité dans ces radios, mais le débat reste ouvert sur leur mode de financement.

« *Le problème ne se pose pas en terme de publicité, mais en terme de ressources* », a déclaré M. Estier. M. Mauroy, qui veut éviter « *que les espaces de liberté ne deviennent des espaces commerciaux* », a émis une hypothèse de travail selon laquelle ces radios pourraient être financées par une caisse de péréquation alimentée au moyen d'une partie des ressources publicitaires des sociétés nationales de télévision. Le groupe socialiste, qui était divisé sur la question de la publicité, s'est rallié à la quasi-unanimité à la propostion du gouvernement

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, qui s'est réunie ensuite, dans la soirée, a adopté un amendement socialiste selon lequel les dérogations au monopole ne pourront être accordées qu'aux associations régies par la loi de 1901. Elle a également adopté un amendement présenté par le groupe communiste selon lequel les élus locaux seront consultés avant que soit accordée ou non l'autorisation d'émettre.

M. GEORGES FILLIOUD : le problème numéro un est celui de la liberté

M. Georges Fillioud, ministre de la communication, interrogé le jeudi 24 septembre, à 7 h. 45 sur France-Inter, a déclaré à propos des radios locales qu'« *il ne fallait pas faire un abcès de fixation sur le problème de la publicité commerciale* ». Il a ajouté : « *Le problème numéro un est celui de la liberté : il n'y a pas,* a-t-il dit, *de liaison évidente entre la publicité commerciale et la liberté, au contraire.* »

Selon le ministre, il s'agit de « *répondre à l'aspiration véritable de l'opinion qui est une communication de caractère social, rapprochée au niveau des quartiers, des petites villes, du pays rural* ».

Enfin, M. Fillioud a précisé que le texte de loi qu'il présentait « *interdit la possibilité de créer une radio municipale. Le financement par subvention ne pourra en aucun cas être la source exclusive de financement. Une municipalité pourra subventionner une radio, mais à une hauteur déterminée et sans qu'elle puisse se mettre en situation de maîtriser* ».

« *Dans le texte de loi qui réglera l'ensemble des problèmes de l'audiovisuel et qui viendra au début de 1982 devant le Parlement,* a-t-il enfin indiqué, *le statut des radios périphériques sera également évoqué, de telle manière qu'il entre dans le cadre général du système de communication audiovisuelle en France.* »

RADIO-ANDORRE EN FAILLITE

Radio-Andorre a été déclarée en faillite le mercredi 23 septembre par le juge épiscopal des Vallées. Un nouvel administrateur judiciaire (le troisième depuis la mise sous séquestre des biens de la station) a été nommé.

La direction de la station n'a pas encore reçu notification de la décision, mais en a cependant été « informée ». Elle entend faire appel, estimant que les cessations de paiements ne viennent pas de son fait mais des conditions dans lesquelles elle s'est trouvée placée par les précédentes décisions de justice (*le Monde* du 14 avril et daté 30-31 août).

M. PIERRE DESGRAUPES ET LE POUVOIR

Mis en cause dans un article de l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, daté du 12 septembre, où on le qualifiait de « *héros malgré lui de 1968* », dont « *la télé aurait pu se passer* », M. Pierre Desgraupes, président-directeur général d'Antenne 2, s'explique, dans le dernier numéro de *Télérama*, sur la contradiction apparente entre la critique du journal socialiste et sa nomination par un premier ministre du même parti.

« *Si ceux qui m'ont placé là estiment un jour que je ne fais pas ce que je devrais faire, ils me le diront,* explique M. Pierre Desgraupes. *Mais la question que je pose est celle-ci : que veut-on ? Veut-on cette fameuse liberté des journalistes et de l'information qu'on nous a promise, ou bien un journal asservi au pouvoir nouveau comme il l'était autrefois au pouvoir ancien ?* (...)

» *J'ai une grande force ; je n'ai pas demandé à venir. Quelle peut être ma possibilité de résistance ? Cela peut être ma résistance physique personnelle, ou mon obstination... et elle est grande.* »

L'enquête de *l'Unité* (1) signée par Jean-Paul Liégeois et intitulée : « En attendant Sévéno... et la réforme », examinait la situation dans les trois chaînes de télévision et à Radio-France. « *Voir réapparaître sur le petit écran le visage de Maurice Séveno serait enfin le signe annonciateur et symbolique d'un changement* », écrivait notamment Jean-Paul Liégeois.

(1) *Le Monde* du 12 septembre.

● M. Paul-Jacques Truffaut, éditorialiste politique au quotidien *Ouest-France*, vient d'être nommé chef du service politique de R.T.L., où il succède à Mme Michèle Cotta, devenue P.-D.G. de Radio-France.

[Né le 19 juillet 1931 aux Sables-d'Olonne (Vendée), M. Paul-Jacques Truffaut débute dans le journalisme au *Capital*, en 1957, puis collabore successivement au service politique de l'Agefi et de *l'Information*, au *Nouveau Journal* et, depuis 1972, à *Ouest-France*.]

Jeudi 24 septembre

La conférence de presse de M. François Mitterrand, président de la République, est retransmise en direct sur Antenne 2, France-Inter, R.T.L., Europe 1 et R.M.C. à partir de 15 h.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Téléfilm : « Mon enfant, ma mère ».
De Nina et Serge Moati. Avec : L. Bose, M. Biraud, G Dubos, F. Arnoul, G. Laurent.



22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de Georges Suffert.
« Et si on parlait des enfants ».
Avec : Mmes F. Dolto (*Au jeu du désir ; la Difficulté de vivre*), L. Pernoud (*Il ne fait pas bon être mère par les temps qui courent*) ; MM. B. This (*le Père : acte de naissance*), S. Leclaire (*Rompre les charmes*) ; Mme D. Rapoport (*Enfants en souffrance*).
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 50 Le grand échiquier.
Jacques Chancel reçoit Ruggero Raimondi. Avec l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, R. Liebermann, M. Béjart et de nombreux invités.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : « l'Hôpital ».
Film américain d'A. Hiller (1971). Avec G. C. Scott, D Rigg, B Hugues, S. Elliott, R. Blossom.
Le médecin-chef d'un hôpital, accablé de problèmes familiaux, souffre de dépression nerveuse. Et des accidents mortels, des meurtres, se produisent fréquemment dans son établissement. Le système hospitalier américain mis en cause par un humour grinçant, macabre, touchant à l'absurde. L'étude sociale est habilement mêlée à l'étude psychologique et à l'intrigue policière.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Le secrétaire Krehler, de G. Kaiser.
21 h 55, Entretien de L. Attoun avec H. Christoph.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits d'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Récital de piano Vladimir Ashkenazy (Festival de Salzbourg 1981, Grossen Festspielhaus, 23-8-1981) : « Sonates 31 et 32 » de Beethoven ; « Deux nocturnes pour piano » et « Sonate pour piano en si bémol mineur » de Chopin.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les musiques du spectacle (Hindemith, Raben, Robinson, Bernstein, Rozsa) : 0 h 30, Les chants de la terre : Musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.

Vendredi 25 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
La vente par réunion.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
16 h 30 Dessin animé : Scoubidou.
16 h 50 Croque-vacances.
Spiderman ; Bricolage ; Variétés : Isidore le lapin ; Les enfants du Japon ; Portrait d'un légume : la tomate ; Clue-Club.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Jean Amadou.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 30 Série : L'inspecteur mène l'enquête.
Trois de chute.
Comment a-t-on pu pénétrer dans la propriété du riche numismate assassiné ?
22 h Magazine : Expressions.
de C. Wellhoff. Au sommaire :
Toulon et la peinture contemporaine ; Un centre chorégraphique dans le Rouergue ; Le dessin devient musique ; Musée clés en main.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

[illegible]
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Fado à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Comédiens au quotidien.
[illegible] Série : L'aigle et le vautour.
[illegible] Magazine : Quatre saisons.
[illegible] La télévision des téléspectateurs.
[illegible] ... peintres de notre temps.
L'exposition [illegible] de Biconde [illegible] 1980 au Grand Palais.
18 h Récré A2.
En attendant [illegible].
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 [illegible]
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marie Marie.
N° 1, avec Danielle Darrieux, Maurice Biraud, [illegible]
Les aventures romanesques de Marie Bonheur [illegible]
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. — Vie, mœurs et [illegible] des intellectuels parisiens. [illegible] et H. Hamon et P. Rotman (*les Intellocrates*) ; [illegible] (*Lettre au président de la République* [illegible] *Notre culture*) [illegible] (*Chez Lipp*) ; M. Kherroubi (*le Nègre et le Satrape*) ; J. Jaubert (*l'Académie épinglée*) et P. Nora.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Roger Leenhardt) : le Rendez-vous de minuit.
Film français de R. Leenhardt (1962). Avec L. Palmer, M. Auclair, R. Lombard, L. Lemarchand, M. de Ré, F. Anglade, J.-L. de Villalonga (noir et blanc. Rediffusion).
Un critique de cinéma rencontre dans une salle une femme solitaire et déprimée qui s'identifie à la vedette d'un film lui ressemblant physiquement et a décidé de se suicider, comme celle-ci le fait à l'écran. Une œuvre complexe, subtile, intelligente, jeu de miroirs entre la fiction d'un spectacle cinématographique et la réalité. Lilli Palmer est admirable dans son rôle.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les wombles ; Mixmo-match : Des livres pour nous ; Jonathan, le goéland.
18 h 55 Tribune libre.
La Confédération générale des cadres (C.G.C.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : l'or blanc de la Taïga.
Reportage : P. Babey.
Un documentaire sur la baie de James, vaste chantier situé à 1 000 kilomètres de Montréal, qui devrait produire autant d'électricité que toutes les centrales nucléaires françaises. Dix-huit mille personnes travaillent dans des conditions très difficiles.
21 h 30 Téléfilm : la Ville noire.
D'après G. Sand. Adapt. : C. Brulé. Réal. : J. Trefouel. Avec V. Silver, etc.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
La traversée de l'Atlantique à la rame.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses aujourd'hui familières (nouvelle conquête du monde végétal) ; 8 h 32, La forêt de l'oubli : Géopoétique de la Double.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Flaubert et Maupassant, de J.-M. Bailbé.
11 h 2, Perspectives du vingtième siècle : Pierre Henry.
12 h 5, Nous tous chacun : La banlieue et ses problèmes.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Chant collectif et chœurs dans la musique africaine.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, Un livre, des voix : La guerre des filles, de G. Singer.
[illegible] Un homme, une ville : Camus à Alger, Oran, [illegible]
15 h 30, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
[illegible] Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
[illegible] Jazz à l'ancienne.
[illegible] Les grandes avenues de la science moderne : L'apparition du phénomène humain.
[illegible] Relecture : Maurice Barrès.
[illegible] 30, Black and blue : Propos de rentrée.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits d'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

[illegible] Quotidien musique [illegible] au château de la Wartburg en R.D.A. (Sachs, Newsidler, [illegible]) ; [illegible] Informations culturelles.
[illegible] Le matin des musiciens [illegible] de Bach [illegible] Ch. Bach.
12 h 2, Midi-Deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : Bessie Smith et les chanteuses de blues classiques [illegible] Musique légère : œuvres de [illegible] Waldteufel et Offenbach.
[illegible] Trois générations de Busch (J. Brahms, Mozart) ; 16 h, Paysages symphoniques : œuvres de F. Delius, F. Liszt ; 17 h., La grande nature : l'Orient (V. d'Indy, M. Ravel, M. de Falla).
18 h 2, Le club du jazz : actualité du jazz ; 18 h 30, Quotidien-Concert (Abbatiale Sainte-Marie, Laach 9-11-1980) : œuvres de Perotin, Dufay et anonyme, par l'Ensemble Adrian Willaert, dir. H.-G. Renner ; 20 h, Le royaume de la musique (Concert de l'Union européenne des concours nationaux de musique pour la jeunesse, Angers 25-10-1979) : « Concerto pour tuba », de R. Vaughan-Williams, par l'Orchestre philharmonique des pays de la Loire, dir. M. Soustrot, avec Geert Steen, soliste.
20 h 20, Concert (Echanges internationaux) : « Three places in New England » de Ch. Ives ; « Concerto pour piano et orchestre n° 21 » de Mozart ; « Symphonie n° 2 en ré majeur » de Sibélius, par l'Orchestre Radio-Symphonique de Sarrebruck, dir. Pinchas Steinberg, avec Nerine Barrett au piano.
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches (Liszt, Bartok) ; 23 h 5, Vieilles cires : L'art de Georg Kulenkampff, violon (Mendelssohn, Brahms) ; 0 h 5, Jazz Forum.

هكذا من الأصل

CARNET

Réceptions

— M. Jamil Al-Hejailan, ambassadeur d'Arabie Saoudite, a offert une réception mercredi à l'occasion de la fête nationale.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

M. Patrice HENRY,
président de chambre honoraire
à la Cour des comptes,
et de
Mme J.-F. LEMARIGNIER,
née Claude-Moniot.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée, dans l'intimité, par Mgr Berrar, archiprêtre de Notre-Dame de Paris.

Décès

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel des Ets. diamantaires Asscher S.A.,
ont le profond regret de faire part du décès de
M. Joseph ASSCHER,
officier de l'ordre d'Orange-Nassau,
administrateur de la société.
Ses obsèques ont eu lieu à Amsterdam dans la plus stricte intimité.

— *M. et Mme Barthelemy Raynaud,*
M. André Leonzi et Mlle Marie-Ange Romei,
Marie-Noëlle et Jérôme Leonzi,
Mᵉ et Mme Paolantonacci,
Mme Albaladejo,
Les familles Feicemicheli, Domarchi,
Les amis, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Veuve André CRUCIANI,
née Henriette Bordenave,
survenu subitement le 29 août 1981, à *Aix-en-Provence.*
Les obsèques ont eu lieu le 2 septembre, à L'Ile-Rousse, dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Roger DION,
professeur honoraire
au Collège de France,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre *1914-1918,*
survenu le 19 septembre 1981.
De la part de :
Mme Roger Dion, son épouse,
M. Pierre Dion,
M. et Mme Jacquin,
M. et Mme Denis Dion,
M. et Mme *Rémi Dion,*
M. et Mme Lercher,
ses enfants,
Ainsi que de ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et de Mme Paterne, sa sœur.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 23 *septembre.*

[Né le 28 octobre 1896 à Argenton-sur-Creuse (Indre), Roger Dion a été élève du lycée Louis-le-Grand, puis de l'Ecole normale supérieure. Agrégé d'histoire et géographie, docteur ès lettres (géographie), *il a commencé sa carrière* d'enseignant comme assistant de géographie à la faculté des lettres de Paris en 1927. Devenu professeur en 1934, il est nommé à cette date à la faculté des lettres de Lille, puis en 1945 à celle de Paris. En 1947, il enseigne la géographie *à l'université de Sao-Paulo (Brésil).* De 1948 à 1968, il est professeur de géographie historique de la France au Collège de France, puis professeur honoraire à partir de 1969. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles de géographie historique et notamment d'une *histoire de la vigne et du vin en France.*]

— Vannes, Auray, Asnières.
M. Jean Gauter, son époux,
Charles et Pierre-François,
ses enfants,
Mme Marie-Antoinette Beynette,
sa mère,
M. et Mme Alain Devoucoux,
ont la douleur de faire part du décès de
Claude GAUTER-DEVOUCOUX,
survenu le 14 septembre 1981, dans sa quarante-quatrième année.
Elle a été inhumée à Serandon (Corrèze), dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 18 septembre 1981, de
Mlle Marie-Colette MEUNIER,
professeur
de mathématiques honoraire,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure
de Sèvres (promotion 1934-1937).
Ses obsèques ont été célébrées dans sa paroisse natale du Jura, le 20 septembre 1981.
De la part de ses frères et sœurs, neveux et nièces, particulièrement de sa sœur Madeleine Meunier (Biefmorin, 39800 Poligny).
Priez pour elle.

— La comtesse Hugues du Perron de Revel,
M. et Mme Olivier Herlard-Dubreuil,
Le *comte* et la comtesse Gérard du Perron de Revel,
Mlle Constance du Perron de Revel,
Le comte et la comtesse Guy René du Perron de Revel et leurs enfants,
Le comte et la comtesse de Blegiers de Pierregrosse et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du
comte
Hugues DU PERRON DE REVEL,
survenu à Marseille, le 23 septembre 1981.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille, le *24 septembre,* à 9 h. 30, en l'église de Sainte-Anne (avenue de Mazargues, 13008 Marseille).
L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, à Gregols (Lot).

— Les membres du conseil,
La direction,
Et le personnel de Saint-Louis-*Bouchon et ses filiales,*
font part du *décès* de
M. Hugues DU PERRON DE REVEL,
leur président-directeur général.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille, le 24 septembre, à 9 h. 30, en l'église de Sainte-Anne.

— Le président et les membres du conseil,
La direction,
Et le personnel de la Générale Sucrière,
font part du décès de
M. Hugues DU PERRON DE REVEL,
vice-président de la société.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille, le 24 septembre, à 9 h. 30, en l'église de Sainte-Anne.

— M. et Mme Maurice Goldfeder,
Mme veuve Jankiel-Pomaranec,
M. Marc Pomaranec,
Et toute la famille,
ont la douleur de *faire* part du décès de leur fils, petit-fils et frère,
Alain POMARANEC,
survenu en son domicile, le 23 septembre 1981, à l'âge de vingt-six ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 25 septembre.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, *à 10 h. 45.*
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— *Timothy, Colombe* et Vanessa Pringle, ses enfants,
Pauline Pringle, sa belle-fille,
Philippe Royer et Gilles Royaux, ses gendres,
Lucinda, Annabelle, Cordelia, Eloi, Adrien, Zoé, ses petits-enfants,
Flora Groult,
Anne Boissière,
font part du décès de

Michaël PRINGLE,

survenu le 18 septembre 1981, à Paris.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 25 septembre 1981, à 10 h. 30, en l'église anglicane (5, rue d'Aguesseau, Paris-8ᵉ).

Cet avis tient lieu de faire-part.
44, rue du *Cherche-Midi,*
75006 Paris.
39, *rue Durantin,*
75018 Paris.
37, Crondace Road,
Parsons Green (London).

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de Barclays Bank S.A.,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. A.M.V.R. PRINGLE, O.B.E.,
administrateur,
survenu le 18 septembre 1981, à Paris.
Un service religieux aura lieu le vendredi 25 septembre 1981, à 10 h. 30, en l'église anglicane (5, rue *d'Aguesseau, Paris-8ᵉ*).

— Jean et Martine Rabaut,
Louise Bluman,
ses enfants,
Françoise et Jean-Guy Gourson,
Le docteur Michel et Marylène Rabaut,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme le docteur H. RABINOVICI,
chevalier de l'ordre de la santé publique,
survenu le 15 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, à Fontenay-aux-Roses.
L'incinération a eu lieu dans l'intimité.
En souvenir d'elle, un don à la Ligue nationale contre le cancer est *demandé à ceux qui l'ont connue et* appréciée.
11, rue Thibaud,
75014 Paris.
6, rue de l'Epargne,
92320 Châtillon-sous-Bagneux.

— Mlle Eliane Stiller et M. Paul-Louis Augias,
M. et *Mme* Jacques Benatar, *née* Colette Stiller,
M. et Mme Nissim Israël et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Gallet,
M. et Mme Lucien Glas, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur bien-aimée mère, belle-mère, sœur, grand-mère, arrière-grand-mère et tante,
Mme Mino STILLER,
née Yvette Glas,
survenu le 22 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-unième année.
Ils rappellent la mémoire de son cher mari décédé en 1959.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 25 septembre.
Ni fleurs ni couronnes.
« La Bercherette »,
28560 Berchères-sur-Vesgre.
64, avenue Henri-Martin,
75016 Paris.

— Mme Paul Weber,
Le docteur et Mme Bernard Weber et leurs enfants,
Mme Jean-Jacques Stahl et ses enfants,
M. et Mme Michel-Henri Weber et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Weber et leurs enfants,
M. et Mme Maxwell DeSilva,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
J.-Paul WEBER,
le 19 septembre 1981.
La cérémonie a eu lieu dans l'intimité familiale.
Cour des Pâtres,
La Vancelle-Hurst,
67600 Sélestat.

Remerciements

— Mme Sylvia Lacan
voudrait que les nombreuses personnes qui lui ont témoigné leur sympathie et leur amitié lors de la mort du
docteur Jacques LACAN,
trouvent ici ses remerciements émus.

Anniversaires

— **Alain FARÇAT**
nous quittait il y a huit années.
Il avait vingt-cinq ans.
En ce jour anniversaire, il est demandé à ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pour lui.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
Pierre ESCUDIER,
une messe sera célébrée à son intention le mardi *29 septembre,* à 18 h. 30, au Bon-Conseil (6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7ᵉ).

Messes

— Une messe à la mémoire de
M. Jean CHAPELLE,
président-directeur général
de la
Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur,
président du conseil d'administration de l'Institut géographique national,
président du comité directeur de Simprofrance,
président du conseil d'administration de la société Cofacrédit,
endormi dans la paix du Seigneur, le 8 août 1981, sera célébrée le *jeudi 8 octobre* 1981, à *9 heures,* en l'église Notre-Dame d'Auteuil (place d'Auteuil, Paris-16ᵉ).

PRESSE

Un nouvel hebdomadaire bilingue est lancé en Suisse

De notre correspondant

Berne. — Avec d'importants moyens financiers et à grand renfort de publicité, le groupe de presse Ringier, le plus puissant de Suisse, lance un nouveau magazine d'information à double titre, *l'Hebdo,* dans sa version romande et *Die Woche* dans sa formule alémanique. L'originalité de cette publication est de disposer de trois rédactions, l'une de langue française à Lausanne, l'autre d'expression allemande à Zurich et la troisième bilingue à Berne.

Selon ses promoteurs *l'Hebdo* se veut une publication *« de dimension nationale visant à donner un contenu concret au dialogue entre Romands et Alémaniques* ». La priorité sera donc accordée à l'actualité helvétique sans négliger ses liens avec le reste du monde. « *L'Hebdo,* disent ses responsables, *doit prouver que la Suisse est plus intéressante et plus vivante que l'image qu'en donnent habituellement les médias.* »

Le groupe Ringier ne dissimule pas son ambition de récupérer au moins une partie des lecteurs de magazines étrangers : actuellement *l'Express, le Nouvel Observateur* et *le Point* vendent ensemble environ 13 000 exemplaires en Suisse tandis que *Der Spiegel* en écoule près de 50 000. Mais l'opération vise aussi l'hebdomadaire *Die Weltwoche* qui tire à plus de 100 000 exemplaires, et appartient au principal rival de Ringier, le groupe Jean Frey de Zurich.

Avec un tirage initial de 10 000 exemplaires pour *l'Hebdo* et de 44 000 pour *Die Woche,* le groupe Ringier s'est donné six à huit ans pour atteindre 100 000 exemplaires et rentabiliser l'opération. Trente-cinq journalistes ont été engagés pour tenter cette aventure dont le budget rédactionnel a été fixé à 5 millions de francs suisses par an.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

INFORMATIONS « SERVICES »

PATRIMOINE

L'architecture rurale d'hier... et de demain

Pour encourager la remise en état des maisons et la sauvegarde du très riche patrimoine rural, un concours organisé par Maisons paysannes de France et doté par le ministère de 180 000 francs de prix récompensera, dans chaque région, la maison utilisée en résidence principale la mieux restaurée.

L'association édite une revue trimestrielle très bien documentée et offre aux particuliers un service de conseils pour les travaux et la restauration. Les dossiers sont reçus jusqu'au 31 octobre prochain au secrétariat général de Maisons paysannes, 13, rue de l'Abbé-Grégoire, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Le patrimoine du futur, ce sont les bâtiments agricoles que les agriculteurs font construire aujourd'hui et qui, bien souvent, par leurs dimension ou leurs matériaux, « éclatent » dans le paysage. Deux initiatives, qui pourraient aider à effacer l'insertion de ces édifices utiles et parfois disgracieux, ont été prises par le groupe « Bâtiments agricoles et paysages » de la Fondation de France. Sans changer les matériaux généralement employés pour les toitures (amiante-ciment) on peut teinter ces grandes surfaces avec des produits coûteux, des sels métalliques, qui offrent des teintes moins « agressives » que le matériau brut et « vieillissent » mieux.

Une plaquette d'information détaillée est disponible à la Fondation de France, mission BAP, 40, avenue Hoche, 75008 Paris.

D'autre part, la mission finance des « programmes d'architecture rurale innovante » (PARI) en invitant les agriculteurs à consulter plusieurs équipes de concepteurs pour leurs bâtiments d'exploitation et en rémunérant les études des équipes non retenues. Cette initiative est destinée à aider les exploitants à mieux poser leur problème et à retenir la solution qui sera à la fois la moins coûteuse et la plus « douce » pour le paysage, sans recourir systématiquement aux bâtiments industrialisés placés sur une dalle horizontale.

RÉTROMANIE

BON DÉPART POUR « DROUOT-NORD »

La nouvelle salle des ventes de la rue Doudeauville, dans le dix-huitième arrondissement (métro Château-Rouge) vient d'être mise en service. Dès l'ouverture, le 14 septembre, plusieurs centaines de « clients » — pour la plupart des *marchands* — *ce sont* disputés la « drouille » à coup d'enchères très soutenues.

Pendant plus de trois heures, Me Millon et Me Mathias se sont relayés pour vendre deux cent vingt lots, qui ont rapporté 116 000 F. De l'aspirateur à 30 F à la salle à manger de style Louis-XVI (un buffet, une table, huit chaises) à 9 200 F, les meubles et objets les plus divers, provenant de plusieurs successions, ont ainsi changé de mains.

Parmi les bonnes affaires qui avaient attiré les particuliers du quartier, notons une commode Louis-Philippe à 2 000 F, une petite bonnetière à 1 550 F, des lustres à 500 F, cinq gravures encadrées à 100 F.

Les ventes à Drouot-Nord ont lieu tous les matins à partir de 9 h. En fin de mois, deux nouvelles salles seront ouvertes à « Doudeau », comme disent les marchands, avec exposition la veille. De bonnes occasions de se meubler avec un petit budget sont en perspective. La « clientèle » devrait normalement s'élargir, à condition que les maîtres priseurs fassent un petit effort de présentation et de publicité.

F. G.

ANIMAUX

UN WEEK-END POUR L'ADOPTION

A l'occasion de la douzième fête mondiale des animaux et du huitième centenaire de la naissance de saint François d'Assise, l'ensemble des associations de défense et de protection des animaux appellent tous les amis des animaux à se joindre à elles le dimanche 4 octobre, à 15 heures, avenue Foch, 75016 Paris, et à adopter un *chien ou un chat* dans un des refuges français, *dans le cadre de l'opération* nationale d'adoption qui a lieu durant le week-end.

★ **La S.P.A., 39, boulevard Berthier, 75017 Paris, tél. : 380-40-66. *Refuges région parisienne : refuge* Grammont, 30, avenue du Pont-de-*Saint-Denis, 92230 Gennevilliers,* tél. : 798-57-40. Refuge des Yvelines : la Berthière, 78120 Hermeray, tél. : 16 (3) 483-50-28. Refuge de Seine-et-Marne : carrefour Libération, 77300 Fontainebleau, tél. : 16 (6) 422-47-73. Refuge de l'Oise : 2, avenue de l'Armistice, 60200 Compiègne, tél. : 16 (4) 440-21-20.**

★ **Assistance aux animaux, 90, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris, tél. : 355-76-57.**

★ **Confédération nationale des *sociétés de protection* animale, 17, place Bellecour, 69292 Lyon Cedex 01. Telex : 16 (7) 837-83-21.**

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

« L'hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Le Père-Lachaise », 15 h., métro Père-Lachaise, Mme Lemarchand.

« L'hôtel Potocki », 15 h., 27, avenue de Friedland, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Palais et jardins du Luxembourg », 15 h., 15, rue Vaugirard (Approche de l'art).

« La Sorbonne », 15 h., 1, rue Victor-Cousin (Arcus).

« L'objet d'art et le Cheval Equus », 15 h., Le Louvre des antiquaires, place du Palais-Royal (l'Art pour tous).

« La Défense », 15 h. 15, arrivée R.E.R., devant tabac, Mme Barbier.

« La franc-maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet, Mme Ragueneau.

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie, Mme Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Bourbon-Condé », 15 h., 12, rue Monsieur, Mme Ferrand.

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Le Vieux Montmartre », 21 h., métro Abbesses, Mme Hauller.

« L'hôtel de Vendôme », 15 h., 60, boulevard Saint-Michel, M. Boulo (Histoire et archéologie).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., métro Mabillon, M. Jaslet.

« Saint-Eustache et le quartier des Halles », 15 h., métro Louvre (Résurrection du passé).

« Le Père-Lachaise », 15 h., métro Père-Lachaise (Tourisme culturel).

« Le Vieux Marais, l'abbaye de Maubuisson », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

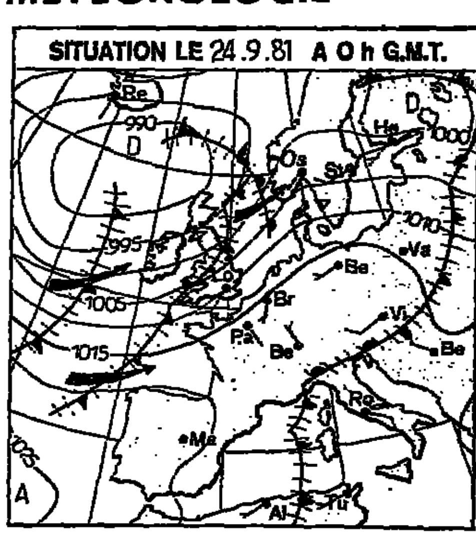
15 h., hôtel Lamoignon, 24, rue Pavée, B. Czarny : « La presse parisienne 1830-1851 » (exposition).

15 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Jean Brun : « Socrate et Jésus (Atlantis).

16 h. 30, 7, rue Danton, G. Pegand : « Nouvelle approche scientifique et pratique en psychosomatique », (Psycho intégration).

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, Gabriel Panier : « Réincarnation : mythe ou probabilité ? » (projections) (A.M.O.R.C.).

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 25.9.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 24 septembre à 0 heure et le vendredi 25 septembre à 24 heures :

La perturbation pluvio-orageuse, qui affectait le quart sud-est de notre pays jeudi, achèvera de se désagréger près de la Corse, mais un nouveau front froid à origine atlantique progressera sur une grande partie de la France.

Vendredi, des résidus orageux se produiront le matin sur le sud des Alpes et la Corse, mais ils seront suivis de belles éclaircies.

Une bande pluvieuse se situera le matin du Bordelais au Berry et au Nord en matinée ; elle gagnera dans la journée les Pyrénées centrales, le Morvan et la Champagne, tandis qu'un temps plus frais et variable avec quelques averses suivies d'éclaircies s'établira sur l'ouest de *notre pays*.

Sur le reste de la France, le temps sera ensoleillé après dissipation rapide des brumes matinales.

Les vents s'orienteront au sud-*ouest et deviendront modérés ou* assez forts sur la moitié ouest de la France : ils seront faibles ailleurs.

Les températures minimales seront en baisse dans le Midi ; les maxi*mums seront moins élevés sur* l'Ouest et le Centre.

Le jeudi 24 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,2 millibars, soit 761,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 29 et 20 degrés ; Biarritz, 19 et 12 ; Bordeaux, 21 et 8 ; Bourges, 18 et 6 ; Brest, 17 et 14 ; Caen, 19 et 10 ; Cherbourg, 18 et 11 ; Clermont-Ferrand, 18 et 5 ; Dijon, 20 et 7 ; Grenoble, 19 et 14 ; Lille, 19 et 8 ; Lyon, 18 et 10 ; Marseille, 26 et 17 ; Nancy, 19 et 6 ; Nantes, 20 et 10 ; Nice, 27 et 19 ; Paris-Le Bourget, 20 et 8 ; Pau, 18 et 9 ; Perpignan, 21 et 16 ; Rennes, 20 et 11 ; Strasbourg, 20 et 8 ; Tours, 20 et 8 ; Toulouse, 21 et 11 ; *Pointe-à-Pitre, 27 et 24.*

Températures relevées à l'étranger : Alger, *28 et 19 degrés* ; Amsterdam, 18 et 10 ; Athènes, 30 et 19 ; Berlin, 18 et 8 ; Bonn, 18 et 7 ; Bruxelles, 18 et 10 ; Le Caire, 32 et 20 ; îles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 18 et 10 ; Dakar, 30 et 25 ; Genève, 16 et 9 ; Jérusalem, 32 et 18 ; Lisbonne, 23 et 13 ; Londres, 19 et 13 ; Madrid, 21 et 6 ; Moscou, 18 et 14 ; Nairobi, 28 (max.) ; New-York, 11 et 9 ; Palma-de-Majorque, 29 et 14 ; Rome, 28 et 22 ; Stockholm, *16 et 10.*

PRÉVISIONS POUR LE 25 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

BREF

CONGRÈS

RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ARCHIVES DE FRANCE. — Le vingt-quatrième congrès annuel des Archives de France aura lieu à *Montpellier (Hérault), du 28 au* 30 septembre. Il regroupera environ cent cinquante conservateurs et documentalistes des Archives nationales, départementales et municipales, ainsi que des représentants des Archives des affaires étrangères, de l'armée et de l'Assistance publique.

★ **Direction des archives de France. Tél. : 277-11-30, poste 2210.**

EXPOSITIONS

UNE EXPOSITION SUR LA BATELLERIE. — Le Centre d'animation culturelle (C.A.C.) de Dole et de *la région jurassienne présente*, à partir du 26 septembre et jusqu'au *31 octobre, au nouveau musée de* Dole, une exposition intitulée : « La batellerie : un monde de traditions de quatre mille ans ». Des « animations » réalisées par les bateliers eux-mêmes seront présentées chaque samedi et dimanche, de 16 heures à 18 heures, notamment par Alice Machelé, batelière et chanteuse, appelée la « voix d'or » des bateliers.

L'exposition sera ensuite présentée dans des villes de la région doloise, à Auxonne, du 4 au 17 novembre ; Seurre, du 20 novembre au 6 décembre, et Gray, du 10 au 20 décembre.

★ ***CAC de Dole*, 30, *boulevard* Wilson, 39100 Dole.**

CHAMPIGNONS A BELLEME. — Les journées mycologiques de Bellême » (Orne) seront organisées les 25, 26, 27 et 28 septembre prochains. Cette manifestation annuelle rassemble, depuis 1953, mycologues avertis et débutants, professeurs, chercheurs, représentants *du grand public.*

★ **61130 mairie de Bellême, tél. : (33) 33-02-21.**

MAISONS

COUTURE EN KIT. — Madeleine Deny lance son second catalogue de kits « J'aime coudre ». Ces soixante nouveaux modèles d'ouvrages, faciles à réussir, sont *vendus par correspondance, entre* 25 F et 96 F. Chaque envoi com*prend le matériel nécessaire à la* réalisation et une fiche d'explications détaillées. Trois gammes de kits sont proposées : « naissance » (layette inédite, jouets en tissu, petits cadeaux), « comptine » (tablier, déguisements, accessoires d'école) et « pastel », diverses pochettes de rangement.

★ ***Pour recevoir le catalogue* « J'aime coudre », écrire à Madeleine Deny, 7, rue Mazarine, 75006 Paris, en joignant deux timbres à 1,40 F pour l'envoi.**

L'ATELIER AU SALON. — En appartement, il n'est pas facile d'avoir *un atelier pour bricoler ou prati*quer un art de loisir. Un astucieux « *atelier modulaire polyvalent* » est un ensemble d'éléments superposés, accrochés sur deux montants crémaillères fixés par vérins du sol au plafond. Au centre, un établi-abattant de 1 m × 0,50 m, avec tableau équipé de trois prises de courant *et un ensemble de ser*rage. Dessous, un meuble à deux *portes : au-dessus de l'établi, deux* éléments fermant à clé avec étagères et attaches porte-outils. Cet « atelier » est en panneaux de particules, soit bruts (2 200 F), soit à surface mélaminée bicolore (2 500 F).

★ **L.B. Production, B.P. 26, 49170 Saint-Georges-sur-Loire. Tél. (41) 41-17-14.**

STAGES

MÉCANIQUE. — Un stage à plein temps en mécanique dans le cadre de congé-formation rémunéré est *organisé par le Conservatoire* national des arts et métiers. Les dossiers de candidature sont à retirer au service formation continue du CNAM et retournés, avant le 9 octobre, 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris Cedex 03 (271-24-14, poste 408).

FORMATION PRÉ-PROFESSIONNELLE. — L'Union féminine civique et sociale organise des stages de formation préprofessionnelle, du *2 octobre au 11 décembre*, en journées continues, de 9 heures à *16 h. 30 (déjeuner sur place), trois* à quatre jours par semaine. Ces stages auront lieu 6, rue Béranger, 75003 Paris. Pour informations ou rendez-vous, s'adresser à l'Union féminine civique et sociale, 6, rue Béranger, Paris-3e (272-19-18). Se munir de pièces justificatives (bulletins de salaire, déclarations de *revenus, feuilles d'allocations familiales*).

VIVRE A PARIS

ÉTUDIANTS CHERCHENT CHAMBRE. — L'Ecole supérieure de commerce de Paris recherche pour ses étudiants des chambres, des studios ou des appartements de deux pièces.

★ **79, avenue de la République, 75011 Paris. Tél. : 355-39-68.**

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

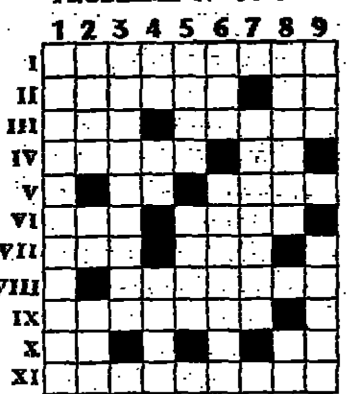
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 024



HORIZONTALEMENT

I. N'a pas attendu l'enseignement des missionnaires pour aimer son prochain. — II. Témoin accusateur d'un délit de fuite. Préposition. — III. Incisif. L'ennui de la cinquantaine. — IV. Maison de retraite pour truands. Quartier du gai Paris. — V. Mariette et Rosette l'ont adoré. Encaisse beaucoup de billets avant de se faire totalement dépouiller. — VI. Façon d'en prendre et d'en laisser. Se jettent éperdument dans la bataille. — VII. Désigne un chef crépu ou qualifie un crâne tondu. Proie d'un rat bulgare. — VIII. Dessous de table. — IX. Travailler en profondeur. — X. Tenu. Article contracté. — XI. Ne milite peut-être pas pour la libération de la femme, mais elle œuvre pour sa délivrance.

VERTICALEMENT

1. Coffres... forts censés porter une combinaison. — 2. Jeu de hasard. Echo de fanfare. Donna cavalièrement de la patte. — 3. Présentateur d'accessoires dont la qualité est souvent sujette à caution. — 4. Négation. Article. Ficelle pour entortiller. — 5. Grec dont les démonstrations furent pour le moins éloquentes. Mises à la porte au moment même où elles sont engagées. — 6. Une pointe acérée est de nature à le clouer. Canal d'évacuation partant d'une station de filtrage. — 7. Survenir. — 8. *On peut s'y rendre en vedette* à partir d'une ville renommée pour ses rassemblements de vedettes. Ebauche pour amorce. — 9. Champion au hit-parade du disque. File ou traîne.

Solution du problème n° 3 023

Horizontalement

I. Décapiter. — II. Epelé. Ave. — III. Mistral. — IV. Oc. Oogone. — V. Nie. Nanan. — VI. Tétin. — VII. Ere. Edéa. — VIII. Péril. Uri. — IX. Larme. — X. Epeler. En. — XI. Uélé. Aléa.

Verticalement

1. Démonte-pneu. — 2. Epicière. Pé. — 3. Ces. Eternel. — 4. Alto. Le. — 5. Péronnelle. — 6. Aga. Ara. — 7. Talonneur. — 8. E.V. Na. Armée. — 9. Relent. Iéna.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 septembre 1981 :

DES DECRETS

● Relatif au montant des cotisations du régime d'assurance-vieillesse complémentaire et du régime d'assurance-invalidité-décès des chirurgiens-dentistes ;

● Portant modification du statut national du personnel des industries électriques et gazières ;

UN ARRETE

● Fixant le prix d'émission des emprunts « Ville de France 17,50 % octobre 1981 » et le taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales ;

UNE DECISION

● Portant agrément aux stages *de formation professionnelle* en application de l'article 960-2 du *code du travail (stages rémunérés)* jusqu'au 30 juin 1982.

loterie nationale — *LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER* TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA MOTO

TIRAGE N° 61 DU 23 SEPTEMBRE 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
1	521	F. 500
	0 301	1 000
2	02	150
	9 432	1 000
3	13	150
4	4	70
	314	570
	0 954	1 070
5	355	500
	1 215	1 000
	2 775	1 000
	8 035	1 000
	2 635	5 000
	129 545	3 000 000
6	6	70
	06	220
6	826	F. 570
	5 426	5 070
7	6 357	1 000
	3 537	5 000
	8 357	10 000
8	6 278	1 000
	1 058	5 000
	1 918	10 000
	05 918	50 000
	134 908	500 000
9	59	150
	339	500
	3 799	1 000
	1 999	5 000
	23 609	100 000
0	900	500
	2 460	1 000
	5 840	5 000

PROCHAINS TIRAGES LE 30 SEPTEMBRE 1981
L'ARLEQUIN A BERNAY (Eure)
LES VENDANGES A MONTREUIL (Seine-Saint-Denis)

LOTO — TIRAGE N° 38 : 9 14 19 24 26 34 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 40

PROCHAIN TIRAGE LE 30 SEPTEMBRE 1981 VALIDATION JUSQU'AU 29 APRÈS-MIDI

1981 - LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DE LA MOTO - N° 61

Le Monde

LIVRES

Peintres du prolétariat

billet

Un peu d'air frais

Naguère, on se gaussa du dogme de la paupérisation absolue. Le remplaça-t-on par celui de l'enrichissement absolu ? La société française, toutes classes confondues, allait, unanime, vers un avenir radieux, et les « catégories défavorisées » se fondaient dans le creuset de l'embourgeoisement général. Au grand dam de certains théoriciens qui, déçus par un prolétariat non conforme, annoncèrent sa mort afin de mieux lui dire adieu. Paradoxalement, on fit beaucoup parler le muet. Aujourd'hui, une formidable crise économique secoue la société et le chômage gangrène toutes les couches salariées : notre littérature, à quelques exceptions près, l'ignore superbement. Elle continue, pour l'essentiel, à s'adonner au fameux « roman psychologique », spécialité française appréciée à l'étranger au même titre que les nuits du « Gay Paris ». La plupart des auteurs périphrasent autour de leur nombril ; nous connaissons tout de cet intéressant accident du relief et de la damnation d'exister. Nos romans débordent de petits sanglots. Un autre gros bataillon se confine dans la version stylisée et gazouillante du cocuage qui fit les grasses heures du théâtre du Boulevard. Désormais, Mme Bovary confie son mouron à de jolis livres.

La critique succombe sous les états d'âme fragiles des habitués de résidence secondaire. Le public tourne les pages avec la certitude du déjà lu et se détourne.

Certes, il est bon que des romanciers fouillent les recoins de l'âme et que des œuvres se substituent avantageusement à de coûteuses psychotérapies.

Mais il est bien que des écrivains, par l'incomparable recours à la fiction, montrent « aussi » les ressorts cachés de la société, témoignent « aussi » des drames et des joies des hommes d'« en-bas » — et, ajouterait-on cyniquement, — qui sont une énorme réserve potentielle de lecteurs. Après tout, la vie des hommes réels ne serait-elle pas « aussi » matière à œuvre d'art ?

C'est pourquoi, cette semaine, nous présentons un Raymond Guérin, auteur d'une œuvre méconnue, sans doute parce qu'elle ne devait rien à la mode.

Un peu d'air frais fait du bien.

BERNARD ALLIOT.

Raymond Guérin et la passion de la vérité

On réédite Raymond Guérin : *la Peau dure* (éd. Le tout sur le tout). Ce n'est pas encore la certitude d'entrer dans une librairie et d'y découvrir ses livres si scandaleusement introuvables depuis des lustres, mais c'est un début ; une brèche dans la *conspiration de l'indifférence.* Des motifs divers animent les éditeurs. Il arrive que les bons prédominent. Ces dernières années, Julien Blanc, Paraz, Calet, Herbart, Vialatte ont reçu un coup de jeunesse. Bientôt la « Bibliothèque de la Pléiade » ouvrira ses rayons à Marcel Aymé. Ce sont de réjouissantes nouvelles.



★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

Raymond Guérin c'est le refus d'un monde qui corrompt l'homme, le mutile, le destitue de lui-même, l'enserre dans des tentacules de « Poulpes ». De la tribu des grands civilisés, libertaire à fleur de peau et jusqu'au plus nocturne de son être, il n'a cessé de protester contre le broyage de tout ce qui est individuel sans omettre que ceux qui broient sont souvent eux-mêmes broyés : les indolentes immunités se feront de plus en plus rares. Ce flagellant sentait *du drame dans* l'air qu'il respirait. Il ne prenait pas le pire (c'est-à-dire l'absence de liberté) du bon côté. Promenant sa lanterne au gré de son implacable passion de la vérité, il nourrissait le rigoureux réquisitoire que fut son œuvre. Nulle compromission ne pouvait pacifier son exigence, le contraindre à relâcher sa méticulosité, mitiger son sens de l'observation et de l'analyse. Il stigmatisait l'horrible et l'absurde, débondant sa rage contre une société pressée de dégrader et de garrotter ceux qui tendent à échapper à ses rets : leur crime ? avoir une personnalité ; la normalisation fourbissait ses armes. Cet écrivain à l'âme noire se moquait fichtrement de plaire. Les vérités ne sont pas toutes bonnes à dire. Les vraies. Pas *celles qui ressortissent au répertoire des idées reçues.*

Cet anarchiste exaspéré et douloureux

Prolixe, déchirant, ergotique, *obscène, usant d'invectives,* caricatural, amer jusqu'à se crucifier et à s'enfermer dans une solitude poignante, lyrique, fervent du détail, capable de classicisme et aussi de démesure, cruel à force d'intransigeance, sensible comme une harpe qui vibrerait au vent, insolent, acharné, nihiliste, car les dés lui paraissaient définitivement pipés, intarissable comme si chaque phrase lui permettait de rebondir et d'approfondir son désir de *sincérité, cet anarchiste exaspéré* et douloureux tutoyait la grandeur. Il avait la nostalgie de ce qui pourrait être, *de ce qui fut,* d'un âge d'or sans doute improbable. Il lui fallait tout dire. Il s'y employait, scrutant sa pensée *et celle des autres.* Il écrivait avec son sang, avec son souffle. C'est son pouls qu'en entend battre quand on le *lit.*

Le conflit entre l'individu et la société

Dans *Zobain* il nous montre un couple qui s'aime et que les *rouages sociaux* séparent. Dans *l'Apprenti,* que d'aucuns considèrent comme *son* œuvre majeure, *le conflit qui oppose* l'individu et la société culmine : l'être écartelé entre son existence et celle des autres. Dans *les Poulpes,* c'est un groupe de prisonniers, réfractaires au travail, qu'il décrit. Un prodigieux sismographe semble avoir enregistré les états d'âme de chacun. Qui, avant lui, avait su fouiller, avec autant de précision, *l'univers concentrationnaire,* paroxysme de l'absurde inventé par les hommes ? Dans *la Confession de Diogène,* sa lutte contre le Minotaure (il appelle ainsi la société) se déploie. Cynique, il donne des moyens pour le combattre. Dans *Quand vient la fin,* c'est la vie d'un père qu'il raconte, son agonie, un père dont *chaque geste est mis sur* l'autel du conformisme social et de la réussite par les moyens les plus ardus... *Mais nous n'en finirions pas.*

Raymond Guérin est peut-être un cas unique dans la littérature française. Trop longtemps voué *à la solitude,* ce dévot de la vie, mort en 1955, à cinquante ans, a, désormais, l'avenir devant lui. La postérité lui *doit* bien ça.

LOUIS NUCERA.

(Lire page 21 les articles de JACQUES CELLARD et de BERNARD ALLIOT.)

Vie et mort du « Grand Dab »

« *Je suis un enfant trouvé... Je cherche mes vrais parents.* » Raymond Guérin, dès son enfance, a été un être contrarié, destiné à souffrir et à expier. Il est né le 2 août 1905, d'une mère bordelaise et d'un père poitevin qui gérait, boulevard Montparnasse, la célèbre taverne Dumesnil. En 1913, la famille Guérin va vivre à Poitiers où le père va diriger un café. Raymond veut faire des études de lettres, mais, pour l'initier au métier, on l'envoie faire un stage dans deux palaces parisiens, le Crillon et le Terminus Saint-Lazare. Commis, caviste, plongeur et garçon d'étage, il se réfugie dans le sport et l'amour du théâtre.

En 1927, les Guérin s'établissent à Bordeaux. Raymond fonde une revue littéraire, *la Revue libre,* qui aura sept numéros. Il publie des textes de Jean Cayrol et Jacques Lemarchand. Il lit Giraudoux, Gide, Mauriac et surtout Montaigne et Stendhal, ses deux auteurs de chevet. Son père, devenu assureur, lui confie un poste d'agent principal, charge qu'il conservera jusqu'en 1954, pour gagner sa vie et écrire en toute indépendance. Il épouse en 1928 une jeune chartiste, Denyse de Montauriol, dont il se séparera en 1933.

Pour se faire la main, il multiplie les essais, les notes, sous forme de lettres : *Petite lettre sur la luxure, Lettre sur le bonheur, Lettre à Urbain,* etc. En 1936, grâce à l'intervention de Jean Grenier, Gallimard décide de publier *Zobain,* un récit épistolaire. Guérin se lie alors avec le monde littéraire parisien, correspond avec Jean Paulhan, Marcel Jouhandeau et Roger Martin du Gard. Plus tard, au cour d'un voyage en Grèce, il deviendra l'ami de Henry Miller.

Le père tombe malade. Guérin entreprend le récit scrupuleux de son existence et de sa longue agonie dans *Quand vient la fin.* C'est la guerre. L'écrivain est mobilisé, fait prisonnier et enfermé dans les camps de représailles du pays de Bade. Sous-officier, il refuse de se soumettre et de céder à la bassesse « crapularde » qui dégrade tant de vaincus. Publié en 1941, *Quand vient la fin* manque le Goncourt qui est donné à Henri Pourrat, un admirateur du maréchal. Guérin relit Montaigne et s'intéresse aux techniques narratives de Joyce.

Une mythologie de la réalité

Epuisé, il rentre en France en 1944. Il se repose à Périgueux pendant un an, puis rentre à Bordeaux où il partage ses jours entre la lecture, son travail et l'écriture. Il conçoit un cycle de cinq romans, *Ebauche d'une mythologie de la réalité,* dont le premier, *l'Apprenti,* paraît en 1946. Le succès de scandale est énorme autour de ce livre, qui s'inspire des traumatismes de sa jeunesse. Le second volume, *Parmi tant d'autres feux,* sort en 1948, le troisième, *les Poulpes,* en 1953. Guérin y précise la figure centrale de toute son œuvre, un autre lui-même, qu'il baptise ici du nom argotique de « Grand Dab ». *Les Poulpes* est reçu avec froideur ; Guérin laisse en plan son *Ebauche.* Il publie *parallèlement, depuis* 1947, des livres plus brefs, *la Main passe* ou *la Peau dure,* et des méditations inspirées de la mythologie antique, *la Confession de Diogène* et *Empédocle.*

Devant l'incompréhension montante il écrit des essais critiques, comme *Roman et réalité,* pour situer son entreprise dans le contexte d'autres recherches, celles de Kafka, de Dos Passos ou de Proust. Il donne aussi une dizaine d'études à *la Parisienne,* de Jacques Laurent, entre octobre 1953 et juin 1954, attaquant les mœurs littéraires, les falsificateurs et les faux artistes : « *A la pensée que nos littérateurs sont si peu à la hauteur de leur personnage, que la main qui conduit si talentueusement leur plume ignore la main qui règle leur conduite, que tant de gloire se mêle à tant de susceptibilité et à si peu de vertu, je suis consterné...* »

Aux vacances, il se rend à Capri chez son ami Malaparte dont il apprécie le caractère hautain et aventureux. On raconte que c'est en s'exposant au soleil qu'il tombe malade, traînant quinze mois d'hôpital en hôpital une pleurésie purulente. On l'opère plusieurs fois, en vain. Comme pour son père, il note sur un cahier les progrès de son mal, consigne ses malaises, ses craintes, ses nausées et ses espoirs, en scribe, témoin et mémorialiste de ses propres maux. Il meurt enfin le 12 septembre 1955. Son corps repose *dans le petit* cimetière du Cap-Ferret, près de la mer.

RAPHAEL SORIN.

le feuilleton

« Vive la sociale ! », de Gérard Mordillat

Enfin un fils de prolo... et qui jacte pas célinien !

Les beaux quartiers, on n'a rien contre, il y a de l'humain partout ; mais en littérature, vu l'origine aisée de nos artistes, *les enfances martyres au fond de parcs* ombreux avec papas à rosette et mamans parfumées Lanvin, franchement, ça commence à faire rengaine. Qu'on nous emmène seulement dans le vingtième arrondissement, comme *Mordillat, et, tout à coup, est-ce le bon air de Ménilmuche ?* On respire.

Ce n'est pas que le niveau de bêtise s'abaisse avec le *niveau de vie. Même prolos, surtout prolos,* les parents ont la manie de se bricoler des planches de salut. Quand ce n'est pas l'au-delà et le marché à terme, comme dans la « haute », ce sont les lendemains qui chantent. En bon cheminot, *le père de Mordillat rabâche 36 et fait sa prière à* Staline. La mère, bien qu'anar, transmet, comme toutes les femmes, des prudences immémoriales coulées en aphorismes, du genre : *« Chante pas à table, ou t'auras une femme folle ! »*

Le vingtième arrondissement, c'est plus qu'un paysage : un état d'esprit. Accommodant d'ailleurs : à part devenir flic ou curé, l'enfant est prêt à tout négocier. Côté *culture, ce n'est pas vrai qu'il faille* la collection entière de la Pléiade au-dessus de son berceau pour savoir apprécier.

par Bertrand Poirot-Delpech

Le Capital, les Rougon-Macquart et *Naufragé volontaire,* à condition de savoir rêvasser entre les lignes, ça peut très bien vous tenir à l'esprit (comme on dit des aliments qu'ils vous tiennent au corps).

A *l'instar de son maître* Bombard, *le narrateur extrait* de son plancton littéraire de quoi faire un homme tout à fait libre dans sa tête. Il suffit de voir comment il se tire de situations aussi peu gratifiantes — pour parler vulgairement — *qu'un préventorium à voyous, matelot à Toulon, manœuvre,* loufiat ou animateur de noces et banquets. Un tel itinéraire a de quoi rendre une femme folle, surtout si (voir plus haut) on chantait à *table* étant *gosse !*

L'enfance comblée, je le répète, est devenue un handicap *en littérature, vu la pléthore. Mais l'ex-gamin-qui-en-a-bavé* doit surmonter d'autres périls. Il a tôt fait de bouffer du rupin et de s'attendrir sur soi à bon compte. Pour mieux marquer qu'il n'a pas trahi, il se croit *souvent obligé de narguer la grammaire de l'ennemi de classe,* à force de style parlé et d'argot. Aux clichés de l'apprentissage bourgeois, répond désormais celui de la mouise jactée : *« A la Céline », disent, dans ce cas, les prospectus. « Longtemps je me suis couché de bonne heure »,* devient : *« Avec les poulagas qu'y se pageait, cézigue, depuis tout p'tit ! »*

Les *jeunes auteurs issus du peuple commencent à braver* ce conformisme du débraillé, aussi pesant que celui de la correction. Guégan et Gerber, par exemple. Mordillat marche sur leurs traces. Ni grands airs empruntés ni fausse danse de l'apache. Du *naturel,* simplement.

Ce *qui n'exclut* pas l'exagération. « Charrier », « en remettre », fait partie du génie français, quand il n'est pas encore embarrassé de références. Pour mériter la page écrite, le souvenir de pauvre doit être arrangé à la *façon des « bien bonnes » de bistrot ou de fin de banquet.* Ce n'est pas par hasard que le narrateur se dit animateur de noces. Exemple typique d'« arrangement », car, à la ville, Mordillat *fait* plus prosaïquement dans la presse littéraire (à *Libé*), via le court métrage (*la Voix de son maître,* 1978).

Le cinéma est une bonne école pour éviter les temps morts, boucler les scènes et les bourrer de gags. Parmi les *séquences dont les lecteurs de Vive la sociale ! devraient* bientôt s'échanger le souvenir comme les bonbons de l'entracte, citons : la vente de cochonnailles avariées made in *Germany, ou* la roulette à pédale du dentiste amateur d'art. Car l'homme est drôle. Mieux que cela : pas sérieux. Même la mort d'une femme aimée, dans un asile, il ne sait pas en faire un plat. Quitte à passer pour sans-cœur, une *réputation qui n'a jamais fait peur aux sans-le-sou.*

On peut détester un guéridon comme on déteste un chien, dit Mordillat. On peut aimer son livre comme on aime sortir *au métro Télégraphe, un* matin de grand vent.

★ VIVE LA SOCIALE, de Gérard Mordillat, Editions Mazarine, 216 pages. Environ 52 F.



la vie littéraire

L'étrange aventure de Stanislas Rodanski

On apprend tardivement la mort du poète Stanislas Rodanski, à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu à Lyon. Une des figures les plus énigmatiques — avec Jean-Pierre Duprey et Yves Elléouët — de la « troisième vague » du surréalisme a disparu ainsi dans le silence général. Né en 1927, Stanislas Rodanski prit part, dès 1947, aux activités du groupe surréaliste. L'année suivante, il était parmi les fondateurs de la revue *Néon*, à laquelle collaborèrent, notamment, André Breton, Victor Brauner, Benjamin Péret, Jacques Hérold, Alexandrian et Toyen. En 1948, Rodanski fut exclu du groupe pour « travail fractionnel », en même temps que Brauner, Alexandrian et Alain Jouffroy.

On devait le retrouver en 1952 aux sommaires de deux cahiers publiés par le Soleil noir : *la Révolte en question* et *le Temps des assassins*. Peu après, volontairement, il demandait à devenir pensionnaire d'une maison de santé à Lyon, dont il ne devait plus sortir. Son œuvre a été recueillie dans un volume publié au Soleil noir et préfacé par Julien Gracq : *la Victoire à l'ombre des ailes*.

Dans sa préface, l'auteur du *Rivage des Syrtes* écrivait : « *La littérature, ici, n'est pas en cause : intégralement vécue hors du plan rationnel et du plan volontaire, et quête peut-être, au-delà de la surréalité, d'une réintégration à l'Esprit, il y a là le procès-verbal d'une des aventures les plus chargées d'enjeu qui aient été poursuivies dans la lumière du surréalisme, une des très rares qui n'aient pas reculé devant la traversée de ses paysages dangereux, et qui en aient affronté les derniers risques.* » — ANDRE LAUDE.

Les adieux d'un écrivain discret

Dans cette époque si bruyante, Pierre-Albert Jourdan se comportait avec la plus grande discrétion. Il en a pris congé de la même manière. La nouvelle de sa disparition, survenue le 13 septembre, à Caromb, dans le Vaucluse, ne sera guère commentée sans doute, car il était presque inconnu. Pourtant, c'était un de nos écrivains les plus rigoureux et les plus subtils. Moraliste en même temps que poète, alliant le charme et l'austérité, il savait nous faire ressentir le mystère profond des jours.

Il venait de publier un nouveau recueil de ses pensées, qu'il avait intitulé, d'une façon prémonitoire, *l'Entrée dans le jardin* (1). C'est un livre de paix, de méditation, de plaisir et de mélancolie. Les émotions que la vie procure y sont imprégnées des sentiments qu'inspire la proximité muette de la mort. « *Tu n'auras sans doute pas le temps ni les moyens de remercier avant de mourir* », écrivait Pierre-Albert Jourdan. La littérature était, à ses yeux, peut-être la meilleure manière d'échapper au règne de l'ingratitude.

Né à Paris, en 1924, il avait publié précédemment *la Langue des fumées* (chez José Corti, en 1961), *le Matin* (à son propre compte, en 1976), *Fragments* (aux Editions de l'Ermitage, en 1979), et *l'Angle mort* (également à son propre compte, en 1980). Il éditait, en outre, la revue *Port des singes* (2). Il a laissé un manuscrit, *les Sandales de paille*, qui viendra compléter une œuvre brève, mais luxueuse, car elle est pénétrée par l'infini de tous les instants qu'elle évoque.

Dans *l'Angle mort*, il dépeignait avec ces mots le départ ultime auquel nous serons tous contraints : « *La main trace un signe dans l'air. Nous avons convenu qu'elle prolongeait ainsi l'adieu. Mais nous ne savons rien de l'adieu. La main s'immobilise. L'escrimeuse a fait mouche.* » — FRANÇOIS BOTT.

(1) Chez Thierry Bouchard, à Losne (Côte-d'Or).

(2) Le n° 9 de *Port des singes* va paraître prochainement.

Roland Barthes dans « Poétique »

Nous mesurons encore mal la perte que représente la mort de Roland Barthes, survenue à si peu de distance de celle de Sartre qu'elle en a été presque éclipsée. Surtout, nous mesurons mal encore la place qu'il occupera dans l'histoire littéraire et intellectuelle de ce temps. Lecteur savant et sophistiqué ? Théoricien heureusement inabouti ? Romancier paralysé par sa discrétion ou sa trop grande conscience des impasses formelles du roman ?

Poétique, actuellement une des meilleures revues de critique littéraire, et qui s'est, dès son origine, choisi en Barthes un « patron », lui consacre beaucoup mieux qu'un hommage (n° 47, prix : 42 F) : une suite d'études approfondies autant qu'inspirées, visant à établir l'importance durable d'un intellectuel qui, du *Degré zéro de l'écriture* à *la Chambre claire*, fut avant tout un écrivain, c'est-à-dire un homme épris du langage et menant sur celui-ci une interrogation infinie, qui a nom littérature, mais aussi être de sensibilité et de sensualité.

Jacques Derrida questionne « les morts de Roland Barthes » ; Jean-Pierre Richard décrit la « *nappe* », le « *charnière* », l'« *interstice* » et le « point » dans le discours critique barthésien ; Gérard Genette se demande pourquoi cet égotiste n'a jamais tenu de journal ; Tzvetan Todorov s'attache au dernier Barthes, celui qui, dans *la Chambre claire*, tournait autour de la mort en la montrant à l'œuvre dans la photographie ; Serge Doubrovsky cherche dans l'ensemble de l'œuvre un principe d'unité et pense le découvrir dans le tragique de son écriture, où se lit une déchirure sexuelle ; Michel Charles, enfin, médite sur « l'amour de la littérature » comme « tricherie salutaire ». Le numéro s'ouvre sur un inédit mineur de Barthes, intitulé « Une leçon de sincérité », datant de 1972, et qui analyse un épisode de la *Pharsale*, de Lucain.

MICHEL CONTAT.

vient de paraître

Romans

DANIEL DEPLAND : *le Cirque des tempêtes*. — Une nuée d'enfants porte l'orage et la passion dans une paisible cité du centre de la France. Par l'auteur du *Fossoyeur*. (Calmann-Lévy, 245 p.)

GUYETTE LYR : *Un trou dans le soleil*. — La petite Coline vit et se bat pour garder son père, dans l'univers insolite du trou des Halles et de la « soufflerie » de Beaubourg. Par l'auteur de *la Fuite en douce*. (Mercure de France, 268 p.)

TONY CARTANO : *Opéra*. — Quel est l'intime secret de george Rust, mort à l'issue d'une représentation de *Don Giovanni*, de Mozart, au Metropolitan Opera de New-York ? Sa femme tente d'élucider le mystère. Une quête initiatique, par l'auteur du *Singe hurleur*. (Bucher/Chastel, 314 p.)

ALPHONSE DAUDET : *Numa Roumestan*. — Comment un jeune Méridional ambitieux fera son « trou » dans le Paris du Second Empire. Réédition d'un classique, satire des mœurs parisiennes. (Jacques-Marie Laffont, 518 p.)

Lettres étrangères

CONSTANTIN JELENSKI : *Anthologie de la poésie polonaise (1400-1980)*. — Nouvelle édition revue et mise à jour avec la collaboration de Zofia Bobowicz. Préface de Czeslaw Milosz. (L'Age d'homme, 528 p.)

VARLAM CHAMALOV : *la Nuit. Kolyma II*. — Le livre capital de l'univers concentrationnaire. Prix Liberté 1981 décerné par le PEN Club. Traduit du russe par Catherine Fournier. (François Maspero, 384 p.)

VLADIMIR MAXIMOV : *l'Arche des non-appelés*. — De Berlin aux îles Kouriles, de la collectivisation de 1930 aux répressions de l'après-guerre, des destinées russes évoquées par le directeur de la revue *Continent*. Traduit du russe par A. Katyk. (Gallimard, 328 p.)

PETER O. CHOTJEWITZ : *Ces messieurs du petit matin*. — Fritz Buchonia, avocat et écrivain, reçoit un matin la visite de deux policiers... Un procès de la société allemande par un écrivain communiste de R.F.A. Traduit de l'allemand par Jacques Legrand. (Belfond, 184 p.)

MICHEL MOORCOCK : *Byzance 1917*. — L'histoire de Maxim Arturovitch Pyatniski — né en Ukraine le 1ᵉʳ janvier 1900 — dans la révolution d'Octobre. Par un auteur britannique de science-fiction connu. Traduit de l'anglais par Lorris Murail et Nathalie Zimmermann. (J.-C. Lattès, 452 p.)

PIERRE SEGHERS : *Sagesse et poésie chinoises*. — Le domaine des sages et des poètes de l'ancienne Chine depuis la dynastie Han (IIIᵉ s. av. J.-C.) en quelques poèmes joliment présentés et illustrés. Préface de Marie-Thérèse Lambert. (Robert Laffont, coll. « Miroir du monde », 128 p.)

Théâtre

MILAN KUNDERA : *Jacques et son maître. Hommage à Denis Diderot*. — Un « divertissement du temps de la peste », écrit librement à Prague après l'invasion russe, qui sera créé fin septembre au théâtre des Mathurins. (Gallimard, « Le manteau d'Arlequin », 100 p.)

Souvenirs

GISELE DE MONFREID : *Mes secrets de la mer Rouge*. — La fille d'Henri de Monfreid évoque une enfance rude et fabuleuse auprès de son aventurier de père. (France-Empire, 249 p.)

Poésie

MICHEL DEUTSCH : *Etudes de ciel avec turbulences*. — Un recueil de vers inspirés par la fureur des éléments. Suivi de *Blackout*. (Christian Bourgois, 156 p.)

MICHEL GOURDET : *Claude Sernet*. — Biographie d'un poète témoin de la « condition humaine », précédée d'une « stèle » de Jean Digot, suivie d'une postface de Lucien Scheler et d'un choix de textes établi par Denys-Paul Bouloc. (Subervie, 95 p.)

Société

KELLOW CHESNEY : *les Bas-Fonds victoriens*. — Prostituées, truands et l'inévitable étrangleur s'agitent sous la respectable surface de la société victorienne. Une histoire de la violence entre l'horreur et l'humour. Traduit de l'anglais par René Brest. (Robert Laffont, 336 p.)

NICOLAS WADE : *la Course au Nobel*. — L'histoire d'une âpre compétition, pas toujours désintéressée, entre deux savants américains, pour l'attribution du prix Nobel de médecine. Traduit par Maud Sissung. (Ed. Sylvie Messinger, 244 p.)

Essais

FRANÇOIS CHATELET, EVELYNE PISIER-KOUCHNER : *les Conceptions politiques du vingtième siècle*. — De l'Etat gérant à l'Etat en question, une histoire de la pensée politique. (PUF, 1 088 p.)

NOAM CHOMSKY, EDWARD S. HERMAN : *Economie politique des droits de l'homme*. — Premier volume d'une étude critique qui en comporte deux et qui traite des rapports des Etats-Unis avec le tiers-monde : « Washington connection » et fascisme. Traduit de l'américain par Denis Authier, Vesna Bernard et Marie-Thérèse Juge. (J.-E. Hallier/Albin Michel, 475 p.)

Critique littéraire

JEAN ROUSSET : *Leurs yeux se rencontrèrent*. — La scène de première vue dans le roman. (Librairie José Corti, 218 p.)

YVES BRIDEL : *Julien Gracq et la dynamique de l'imaginaire*. — Deux études montrent les rapports que l'univers de Gracq entretient avec l'histoire, le monde mythique du Graal. Une troisième décrit le rôle et la place de la femme dans cet univers. (L'Age d'homme, 142 p.)

LUCETTE MOULINE : *Roman de l'objet*. — Un essai sur la genèse de l'écriture proustienne. (Librairie José Corti, 366 p.)

DANIEL VOUGA : *Nerval et ses chimères*. — La recherche de la « ténébreuse et profonde unité » de l'œuvre nervalienne, à partir des six sonnets essentiels des *Chimères* et de proses quelquefois négligées. (Librairie José Corti, 131 p.)

BERNARD EDELMAN : *l'Homme des foules*. — Le mythe de la politique, sa naissance, sa parole, son ardeur, retracé par l'auteur de l'ouvrage *le Droit saisi par la photographie*. (Petite Bibliothèque Payot, 185 p.)

REMY CHAUVIN : *Des savants, pour quoi faire ?* — Une tentative d'étude sociologique de la science et des scientifiques, par l'auteur des *Surdoués*. (Ed. Payot, 185 p.)

en poche

KLEIST OU LE MALENTENDU

HEINRICH VON KLEIST (1777-1811) proposa sa tragédie *Penthésilée* à l'approbation de Goethe et ne récolta que des reproches. Il voulut écrire des pièces à la gloire de la Prusse et n'imagina que des héros de la fourberie (Arminius) ou de la désobéissance (le prince de Hombourg). Il se rêva fin politique et parla toujours à contretemps. Il se fixa de rigoureux plans de vie et eut l'existence la plus désordonnée. Il quêta anxieusement l'amour et fuit toutes celles qui l'aimaient. Kleist a toujours manqué le but qu'il s'assignait.

Ses personnages voient clair lorsqu'ils abdiquent tout raisonnement conscient. Les marionnettes doivent leur grâce à l'absence de liberté. Et les catastrophes commencent pour le prince de Hombourg dès qu'on le tire du somnambulisme. Dans un monde dont l'ordre reste impénétrable à l'entendement humain, toutes les actions, bonnes ou mauvaises, s'égarent dans le réseau des contingences.

Chez Kleist, « *la communication, qui devrait s'établir spontanément dans les régions les plus sûres du cœur, est coupée par le langage lui-même, qui est calcul, jugement* ». A ceux qui les questionnent, ni la marquise d'O, enceinte, mais immaculée, ni l'épouse adultère mais fidèle d'Amphitryon ne peuvent prouver leur innocence. L'amour fuit les mots et demande la foi. Kleist est le poète de l'inexprimable et le petit livre de Marthe Robert ne dit de lui que ce qu'il faut.

JACQUES LE RIDER.

★ UN HOMME INEXPRIMABLE. Essai sur l'œuvre d'Heinrich von Kleist, de Marthe Robert, réédition remaniée. L'Arche, collection « Travaux », n° 31, 125 pages.

● Sous le titre *Récits fantastiques*, Marc Eigeldinger a réuni les contes purement fantastiques de Théophile Gautier, à l'exception de *Spirite*, disponible dans d'autres éditions (Nizet, Flammarion et Slatkine) pour la collection de poche Garnier-Flammarion. Marc Eigeldinger a complété ce recueil par une chronologie, une introduction et des notes.

● Cinq romans d'aventures venus du Moyen Age et diffusés par colportage dès le dix-septième siècle ont été choisis et présentés par Lise Andries, sous le titre *Robert le diable et autres récits*, chez Stock Plus.

● Le roman d'Alexandre Dumas fils, *la Dame aux camélias*, est repris chez Garnier-Flammarion, accompagné du drame du même auteur, du livret de *la Traviata*, opéra de Verdi qui s'inspira du drame, et de *A propos de la Dame aux camélias*, essai dans lequel Dumas parle de son modèle Marie Duplessis, cette courtisane au grand cœur et aux poumons trop délicats. Hanz-Jörg Neuschäfer et Gilbert Sigaux ont établi la chronologie, l'introduction, la bibliographie et les notices.

● Sous le titre *Réglez-lui son compte*, le premier San Antonio, publié en 1949 par un petit éditeur lyonnais, est réédité par le Fleuve noir, « adapté et post-synchronisé » par Frédéric Dard.

en bref

● UN COLLOQUE D'HISTOIRE SUR « Blanqui et les blanquistes (jusqu'en 1914) » aura lieu les 1ᵉʳ, 2 et 3 octobre prochains au Centre universitaire de Paris-I, rue Malher. Il est organisé par la Société d'histoire de la révolution de 1848 (17, rue de la Sorbonne, 75230 Paris Cedex 05), avec la collaboration de la Société d'histoire moderne, de l'Institut français d'histoire sociale, de la Société des études robespierristes et de la revue « le Mouvement social », et l'aide du C.N.R.S., à l'occasion du centenaire de la mort d'Auguste Blanqui.

● L'AUTEUR DE « Napoléon. Lettres d'amour à Joséphine » (Fayard), dont nous avons parlé dans « le Monde des livres » daté du 11 septembre, est Mme de Tourtier-Bonazzi et non de Tournier-Bonazzi, comme nous l'avons écrit par erreur.

● UN HOMMAGE SOLENNEL SERA RENDU LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE A MAX-POL FOUCHET, à Vézelay, où il résidait une partie de l'année. Cet hommage est placé sous les auspices de la municipalité, de l'Académie Mallarmé, dont Max-Pol Fouchet fut le secrétaire général, ainsi que du jury du prix Théophraste-Renaudot, auquel il appartint.

A 11 heures, une messe sera célébrée à la basilique de Vézelay par le Père Pascal Sinaëve. A partir de 12 heures, se succéderont un hommage au poète, avec une allocution de Marie-Claire Bancquart, et une visite sur la tombe de l'écrivain, où les poètes composant la délégation de l'Académie Mallarmé diront des poèmes de Max-Pol Fouchet. Seront présents : Guillevic, J.-C. Renard, M. Béalu, Ch. Le Quintrec, P. Oster, G. Chandler, M.-C. Bancquart, J. Orizet.

Une plaque sera apposée sur la maison de Max-Pol Fouchet par M. Ginisty, maire de Vézelay.

romans

PEINTRES DU PROLÉTARIAT

Raymond Guérin et les trois sœurs

TROIS femmes, trois sœurs : Louise, l'aînée, la violente, l'amoureuse, l'imprévisible ; Clara, la simple, la confiante ; et Jacqueline dite Jacquotte, la sage, la sérieuse. Et trois ébauches de destins, entre 1936 et 1948. Elles ont, quand elles se racontent, vingt-trois ans peut-être pour la plus vieille, moins de vingt ans pour Jacqueline.

On n'ose écrire « pour la plus jeune », tant et trop elles ont déjà vécu. Six enfants, une famille ouvrière, une mère dolente et tôt disparue, trois petits frères qu'elles ont élevés, nourris, lavés et torchés, et à peine connus. Et un père pas plus méchant qu'un autre, qui passe son temps à leur flanquer des raclées pour un oui ou pour un non parce que *« ça les dressera, elles ont la peau dure ! »*

La mère morte dans les premières années de la guerre, le père « se remet » avec une autre épave qui lui apporte en dot six mioches de plus, des tout-petits, et qui n'a de cesse qu'elle n'ait chassé les trois grandes filles, poussées d'abord vers l'usine, puis vers l'Allemagne nazie (nous sommes en 1943) comme travailleuses « volontaires ». Elles ont alors entre quinze et dix-huit ans, et la peau dure en effet.

Revenues en France, chacune suivra sa voie. Louison se fera poule de demi-luxe et traficoteuse de marché noir, Clara se placera dans des familles bourgeoises, Jacqueline épousera un commis d'épicerie. Heureuses ? Certainement pas, ou tout au plus à la sauvette, pour la courte minute que l'on arrache à monsieur le bourreau. Malheureuses ? Pas même. Il n'y a plus de malheur là où il n'y a jamais rien eu d'autre.

Vivre, survivre dans le monde des mâles et des riches quand on est femme et pauvre, il y faut une ténacité animale. Elles survivent donc au jour le jour, ballottées de police en justice pour un avortement vrai ou faux, une accusation de vol portée par un patron catholique et vicieux, pour rien et parce qu'elles sont sans défense : d'atelier en usine, de « place » en « place », de chambre de bonne en hôtel borgne, d'amant en micheton. Ni révoltées ni résignées, ni morales ni vicieuses. Et si Dieu n'est pas mort pour elles, il est au moins absent pour longtemps.

***

Telle est l'œuvre de Raymond Guérin. Ni populiste ni misérabiliste, à peine un récit : un constat à l'état brut. L'apitoiement ou l'indignation naissent en nous de ce récit certes, mais sans qu'il y invite à aucun moment par le moindre clin d'œil raccrocheur. Guérin ne parle jamais, mais de la première à la dernière ligne un « cela » tragique se parle intensément à travers lui : celui, si le mot n'était pas galvaudé, de la condition humaine.

On pense, bien sûr, au Mirbeau du *Journal d'une femme de chambre* ; et à Darien. A Céline aussi — *la Peau dure* est un autre *Voyage au bout de la nuit* ; — à Raymond Queneau pour la sobriété ; à d'autres encore. Mais pourquoi ne pas laisser à Guérin son originalité ?

Et pourquoi ne pas dire que *la Peau dure*, qui nous est presque miraculeusement rendue, apparaît comme le moment le plus fort de toute son œuvre romanesque ? Ici, ce n'est pas lui qu'il confesse ou raconte, mais d'autres, des femmes, jeunes, différemment semblables (et semblables à lui) dans l'écrasement de leurs vies. Une écriture acharnée à la perfection et qui y atteint sans effort apparent réalise alors ce prodige de créer de l'intérieur une réalité, ou, plus précisément, une mythologie de la réalité.

Tout bien considéré, il est bon que Raymond Guérin soit mort inconnu ou méconnu, et que son plus beau livre revienne aujourd'hui, en météorite. Nous saurons désormais à quelle aune mesurer nos raconteurs contemporains.

JACQUES CELLARD.

★ LA PEAU DURE, de Raymond Guérin. Éd. Le tout sur le tout (11, rue Barrault, Paris-13e), 156 p., environ 49 F.

L'ŒUVRE

- *Zobeïa*, Gallimard, 1936.
- *Quand vient la fin*, Gallimard, 1941.
- *Quand vient la fin*, deuxième édition suivie d'une postface : *Après la fin*, Gallimard, 1945.
- *L'Apprenti*, Gallimard, 1946.
- *La Main passe*, éd. du Scorpion, 1947.
- *La Confession de Diogène*, Gallimard, 1947.
- *Un romancier dit son mot*, éd. Corréa, 1948.
- *Roman et réalité*, éd. Synthèses (Bruxelles), 1948.
- *La Peau dure*, éd. des Artistes (Bruxelles), 1948.
- *Parmi tant d'autres feux*, Gallimard, 1949.
- *Du côté de chez Malaparte*, éd. La boîte à clous, 1950.
- *Empédocle*, Gallimard, 1950.
- *Fragment testamentaire*, éd. art Vulc, 1950.
- *La Tête vide*, Gallimard, 1952
- *Les Poulpes*, Gallimard, 1953.

Les chats de gouttière du « petit père des peuples »

● *L'amour « dans la ligne » de deux jeunes ouvriers staliniens.*

VERTU inattendue du slogan politique : il peut cacher une attention amoureuse. Marc dit à Jeanne : *« La barbouille devant chez toi, c'est moi tout seul. »* Devant le pavillon de Jeanne, sur la chaussée, il a peint en lettres géantes *« Libérons Duclos »*. S'il n'a pas complété par un *« je t'aime »*, c'est que, *« politiquement »*, ce n'était pas *« juste... »*

Tout le langage de Marc, gentil stalinien des années de guerre froide, s'inspire du vocabulaire politique. Le jeune ouvrier ne possède pas les mots appropriés pour dire sa tendresse ; ceux dont il pourrait user sont galvaudés par les revues sentimentales de l'ennemi de classe. Thorez lui-même a plutôt laissé l'image d'un brave père de famille que celle d'un séducteur.

La réciprocité du coup de foudre

Marc est sauvé des conséquences de la minceur de son vocabulaire par le caractère de réciprocité du coup de foudre qui le fige devant Jeanne, le jour du certificat d'études. Ce phénomène mal expliqué rend ses victimes, on le sait, sourdes et aveugles aux défaillances de l'autre. Cette fois, Jeanne échappe aux *« choses jolies »* que Marc aurait voulu lui dire, *« par exemple, qu'aux élections législatives du printemps, le premier parti de France a obtenu vingt six virgule cinq pour cent des suffrages exprimés... »*

Dans le récit des amours de Jeanne et de Marc, il ne se passe rien d'héroïque. Leur vie d'ouvriers — il est maçon, elle est O.S. — est bornée par les actions militantes et les obstacles à la passion ; en somme, par cette écume du quotidien dont les tragédies ne se nourrissent guère. Pourtant, le roman de Daniel Zimmermann se lit d'une traite, comme un document sur la mentalité des communistes (1) de la banlieue parisienne des années 50, et aussi pour la tendresse, la dignité, l'humour et la compréhension dont l'auteur entoure ses personnages. Et ce n'était pas une mince gageure que de lier l'expression toute de finesse des émois amoureux à la raideur de la langue de bois. Des phrases claires et concises qui se dévident comme un écheveau, et une recherche volontaire de la simplicité, en dépit de certaines touches de préciosité, montrent en creux le travail sur le style.

Quant au style de Marc, il tient dans la « ligne politique », et cela ne va pas sans tiraillements. Il est difficile d'expliquer aussi, *« d'un point de vue matérialiste »*, que Jeanne ait eu ses règles simplement *« en le souhaitant très fort »*... La complicité dans une fausse-couche, c'est évident, n'est pas un *« acte politique »*. L'amour doit être conforme à la morale stalinienne, et le petit père des peuples plane dans le ciel de Marc. Pleure-t-il sur l'épaule de Jeanne la mort de Staline qu'il est saisi d'une érection sacrilège... Et s'il avait un million, il offrirait à Jeanne des habits *« somptueux »* : *« Les communistes savent apprécier les créations des travailleurs du textile »*. Mais il ne veut *« s'encombrer ni de la matérielle ni de la descendance »*.

Des dignitaires sans privilège

Ce n'est pas le cas du père de Jeanne qui s'est tué à faire des heures supplémentaires et à la construction de son pavillon, symbole suprême, pour la mère, de l'élévation sociale, en un temps où *« un sac de ciment coûte la viande du dimanche »*. *« Il a enfoui sa vie dans la construction anonyme de son propre tombeau »*, dit Jeanne. Elle est douce, Jeanne, paisible devant son Marc écorché vif, bâtard d'une femme volage qui l'a abandonné à un beau-père bon comme le pain et ivre d'un désespoir permanent. Jeanne est déjà une grande personne qui saura imposer à sa mère *« le fils du poivrot »*, comme elle s'imposera à un patronat paternaliste en entonnant *la Jeune Garde*, résistance dérisoire qui deviendra un haut fait dans la légende populaire.

On est communiste et on vit ensemble, bien au chaud dans la grande famille des militants, cette *« caste de dignitaires sans privilège »* qui prépare la révolution sans cesse à l'horizon. L'action militante tourne en rond, et les réunions de cellules analysent *« les schémas de lutte victorieuse ou de la défaite optimiste »*. La politique joue des tours : la révolte de Budapest, le vote des pouvoirs spéciaux à Guy Mollet, le rapport *« attribué au camarade Khrouchtchev »*... Marc désapprouve ceux qui critiquent la politique du parti, notamment ces intellectuels frondeurs qui maîtrisent si bien la parole. Mais son stalinisme est aussi le produit d'une société qui méprise sa classe ouvrière et américanise sa pensée. Il faut entendre les reproches de Marc quand Jeanne se peint les lèvres comme les *« bourgeoises »*. Et pourtant, ils s'aiment, ces deux chats de gouttière. Rien n'est plus touchant que de les voir à bicyclette, Marc pédalant, Jeanne en équilibre sur le cadre, s'enfoncer, par les rues sombres de la banlieue, dans le roman de la vraie vie.

BERNARD ALLIOT.

★ LES CHATS PARALLELES, de Daniel Zimmermann, Balland. 282 pages. Environ 59 F.

(1) D. Zimmermann avait déjà donné avec *les Morts du lundi* (Gallimard, 1978) une chronique romancée sur les « staliniens du silence », à savoir les seconds rôles broyés par le P.C. (*le Monde* du 22 septembre 1978).

Une militante

LE 12 mai 1977, la police en grand arroi (commissaire, agents musclés, assistantes hommasses et... médecin légiste) forcent la porte, 39, rue Chaptal, à Levallois-Perret, du logement ouvrier dans lequel vit une redoutable ennemie de l'ordre social : Hélène Vernet, soixante-neuf ans.

L'affaire Vernet... Pouvons-nous l'avoir déjà oubliée ? Son « cas » était exemplaire (1). Elle occupait depuis cinquante-quatre ans ce logement sans confort, mais où tout lui rappelait ses années de lutte pour moins d'injustice, moins de misère. Tout : souvenirs, documents, des milliers de photos, des centaines de livres. La propriétaire de l'immeuble, lointaine, noble, et qui en possédait quelques autres, avait décidé de vendre. Le jour de l'expulsion, l'acheteur du logement, un brave bougre peut-être ? est là, dans l'escalier, avec son huissier. Ils attendent que la force publique mobilisée les ait débarrassés de cette vieille dame trop digne.

Hélène Vernet, qui n'a pas le premier franc pour acheter, à soixante-neuf ans ! ce logement, a tout fait pour y finir son temps de vie : démarches, ministres, députés, presse, et finalement une grève de la faim de quarante-cinq jours. Mais quoi ! Il faut bien que le droit de propriété soit respecté et que justice se fasse !

C'est tout cela qu'elle raconte, profondément déçue, dit-elle, par cette bande enregistrée dans laquelle elle ne reconnaît pas sa voix. Mais tout cela, et surtout le demi-siècle de luttes d'une militante, née en 1909 à l'Avenir social, créé et dirigé par sa mère, Madeleine, elle-même militante libre penseuse, féministe et socialiste, a le son de la vérité vraie.

S. Gaillard et N. Philibert, pour réaliser ce petit livre d'une étonnante densité, ont littéralement plongé durant trois ans dans la vie d'Hélène Vernet : conversations, journaux intimes, articles, documents. Le résultat est d'un bout à l'autre passionnant, émouvant. Le genre de lecture d'où l'on sort secoué et un peu moins égoïste. — J. C.

★ HELENE VERNET, 39, RUE CHAPTAL, LEVALLOIS-PERRET, récit de Suzel Gaillard et Nicolas Philibert, 172 pages, éditions Ramsay. Env. 60 F.

(1) *Le Monde* des 26 février, 10 mai et 29 octobre 1976.

roman

Le libertin métaphysique

● *Gabriel Matzneff a écrit le roman du séducteur.*

OU en est le libertin aujourd'hui ? Existe-t-il encore, ce héros douteux dont la vie agitée est fondée sur le renversement des valeurs, la critique permanente, au nom de la vérité sexuelle, de l'hypocrisie des temps ? Mais oui, le revoilà bizarrement parmi nous, plus aigu et corrosif que jamais, transformé à la mesure des changements récents. La Loi ayant déplacé son réseau de contraintes et de surveillances, le libertin, celui qui veut faire un avec la liberté, suit la Loi à la trace, devient sans cesse, comme son ombre, quelqu'un d'autre. Casanova, Don Juan, sont bien obligés de s'adapter. Leur adepte le plus souple, le plus déterminé, le plus complexe s'appelle maintenant, à la russe, Nil Kolytcheff. Une figure endiablée qui mérite de passer à la postérité comme le jeu brillant et mortel encore possible au-dessus de nos jours soucieux et moroses. C'est là, il me semble, la grande réussite du dernier livre de Gabriel Matzneff, *Ivre du vin perdu* : être personnellement à la hauteur du mythe, le ranimer, le renouveler.

L'hypothèse dissimulée du diable

C'est un être à part. Tour à tour sublime, comique, enfiévré, froid, pathétique, étroit, sentencieux, avide, désintéressé, drôle, lyrique, mystique. Lucide, mais voué à une action fixe, enchaînante, qui occupe tout son temps, toute son énergie. Rien de plus disciplinaire, en un sens, que le libertinage. *« J'ai peu d'argent et beaucoup de temps libre. »* Mais ses caractéristiques sont désormais retournées. Que faire quand la Loi est athée ? Réintroduire Dieu, ou du moins son trouble. Quand le sexe est décrété fadement naturel, objet de science et de théorie, catégorie de l'épanouissement gérable ? S'appuyer sur l'hypothèse dissimulée du diable. Quand les corps se prétendent libérés, libérables ? Défendre la passion, la possession, la jalousie en même temps que la dépense, la prodigalité, la répétition étourdissante, l'excès. Quand l'adulte moderne des sociétés développées (comme on dit) est devenu pratiquement maître des échanges physiques qu'ils soient d'ailleurs hétéro ou homosexuels ? Réinventer la transgression, le scandale en se lançant à corps perdu dans l'aventure qui ne peut pas ne pas révulser la Loi : la chasse aux mineurs. Ce dernier point est probablement inacceptable. Il m'est complètement étranger. Je ne juge pas, je constate. Je vois que cela a lieu. J'essaye de comprendre cette fantaisie obstinée, peinte par ses illustrateurs comme un paradis.

Etrange recherche qui consiste à introduire la sexualité précisément là où elle est censée ne pas exister (la « pureté » de l'enfance). Par tout un pan de son roman, Matzneff nous décrit ce qu'il appelle lui-même la « secte philopédique » dont il étudie sans complaisances les obsessions, les manies, les joies baroques, les terrains privilégiés (autrefois l'Afrique du Nord, maintenant Ceylan et les Philippines, Manille). Rodin, porte-parole des amateurs exclusifs de jeunes garçons, développe à travers le livre sa vision prostitutionnelle misérable et grandiose. Comptabilité frénétique dans la ligne méticuleuse (le crime en moins), Sade des *Cent Vingt Journées*. La pédérastie allusive de Gide, les « vivantes racines heureuses » des *Nourritures terrestres* sont ici dépliées, déployées, industriellement décrites. On dit tout de la façon la plus crue et en même temps avec une innocence ravie. Rodin constitue un « type » documentaire de premier ordre et c'est vrai qu'il y a dans tout cela quelque chose d'odieux et de sympathiquement puéril.

L'immense théâtre pervers

Mais le roman va beaucoup plus loin que ce qui pourrait rester, somme toute, un reportage amélioré sur une particularité, une marge. En effet, le libertin principal et « sentimental », Nil Kolytcheff, Gabriel Matzneff par lui-même, a une prédilection pour la « jeune débutante » (entendre ici la voix de Leporello chez Mozart). La voici. Quinze ou seize ans, dix-sept au plus, lycéenne, entrant dans la circulation de l'immense théâtre pervers qu'est la société. Je crois que c'est la première fois, en littérature, qu'une telle somme d'observations, de sensations, de notations nouvelles sont accumulées sur un sujet, c'est pour une fois le cas de le dire vraiment, vierge. Matzneff est le premier chroniqueur précis de cette situation. C'est étonnant, détonant, superbe. Mères de tous bords, mères féministes, surtout, tremblez désormais pour vos filles !

Il y a là un portrait étourdissant, Angiolina, grand premier rôle d'une distribution étincelante (on ne les compte plus, le catalogue s'enflamme). La performance devient simultanément une prouesse de langage, la débutante en question ayant un don épistolaire particulier, ce qui nous vaut des échantillons dignes de la religieuse portugaise *en plus frais*. Elles défilent, elles s'emballent, elles deviennent des femmes en cours de route (c'est-à-dire, assez vite, des « drogues dures », des calculatrices du ressentiment). La courbe par laquelle Angiolina, par exemple, passe du lyrisme érotique le plus échevelé, confondant les *tu* et les *vous*, à la froideur agressive est magistralement dessinée. Et d'une vérité glaçante. C'est la même bouche qui gémit ou qui hurle (excellent éclairage sur la crise paranoïaque féminine) et qui, plus tard, laisse calmement tomber au séducteur transi : *« Quand vous vous suiciderez, prévenez-moi, ça fera un scoop super. »*

Matzneff s'étonne qu'une toute jeune fille puisse ainsi évoluer rapidement d'un pôle à l'autre. Il semble stupéfait que la haine succède à l'amour. Moi, c'est son étonnement qui m'étonne. C'est évidemment fatal. Il faut accepter Mozart jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'apparition de la Commandeuse. L'embarquement pour Cythère se transforme immanquablement en bal des vampires. Sauf bond dans la transcendance à deux, numéro de voltige fort difficile, mais qui obsède notre héros, lequel ne manque pas de hanter les églises orthodoxes, d'allumer quelques cierges en passant, de regretter sa femme, son Elvire qui s'appelle ici Véronique (elle l'a quitté, elle a disparu, elle est devenue infirmière et lesbienne, variante gauchiste de l'opéra).

Je parlais des Mères. Elles sont là, en effet, elles et non pas les Pères, comme nouvelles gardiennes de la Loi. Il est bien clair que nous sommes, désormais, en pleine réglementation matriarcale. Les jeunes filles, les toutes jeunes filles de Matzneff, en parlent souvent, de leurs mères, à leur amant-Faust intrépidement décidé à défier leur pouvoir. Matzneff a beau jeu de vitupérer contre la « cage familiale » (ce petit camp de concentration plus que jamais barbelé), contre « la jalousie, la bêtise, la méchanceté des parents ». Indirectement, ses aventures nous laissent entrevoir un grand enfer mécanique, pas celui de « Familles, je vous hais ! », un nouvel enfer, un cercle plus bas (les choses se sont donc aggravées ? La misère des couples est plus grande encore ?). Les filles s'échappent un moment, pas longtemps...

« La dernière société secrète »

« Il faisait de la philo avec l'une, du français avec l'autre, du latin avec une troisième, l'amour avec toutes. » L'art libertin consiste à ne pas se perdre dans cet emploi du temps libre super-occupé. A éviter que les actrices ne se croisent dans l'escalier. Le grenier du séducteur est une sorte de temple païen (mi-bouddhiste, mi-orthodoxe), mais c'est aussi, à chaque instant, le risque du vaudeville. Quand la situation est inextricable : au monastère ! C'est-à-dire, aujourd'hui, en cure de désintoxication en Suisse (le libertin doit rester en forme, c'est là son principal souci, pathétique là encore, et un peu ridicule).

Cache-cache, chassés-croisés, raids aux Philippines (ah ! le parc de Rizal à Manille !), retour à la piscine Deligny, au jardin du Luxembourg... Et de nouveau les lycéennes : Anne-Geneviève, Karyn, Sarah... Menaces des familles. *« Nous allons assister au retour du puritanisme et à son triomphe. Aussi aurons-nous plus que jamais besoin de nos masques, qu'ils soient de velours ou de fer. »* Ou encore : *« Nous formons la dernière société secrète, nous sommes les* carbonari *de l'amour. Persistons dans cet état, le paradis est une chasse réservée. »* Trahison des filles (pas toutes), une de perdue, dix de retrouvées, étrange nostalgie du héros pour un bonheur stable...

Le sexe et la prière

Ce qui irrite le conformisme ambiant chez Matzneff, je sais bien ce que c'est : sa sincérité, son honnêteté, son refus de tricher en exposant ses contradictions. Mêler, comme il le fait, le sexe à la prière, par exemple, provoque immédiatement le comble du malaise. C'est un bon test, je crois, pour discerner les esprits vraiment libres, libres de tous côtés. La question finale que pose le libertin métaphysique est en effet celle-ci : existe-t-il des athées qui le soient autrement que par puritanisme inconscient, par effroi de voir s'agrandir les limites de leur jouissance ? Et d'autre part : y a-t-il des consciences religieuses qui le soient autrement que par peur et refoulement de la sexualité ? Tout le problème du sens et du non-sens de la vie, de la mort, est là, et personne n'y échappe. Voici donc le nouveau journal du séducteur. Un Danois, un Espagnol, un Italien, un Autrichien (Mozart), un Franco-Russe... Allons, Français, encore un effort

PHILIPPE SOLLERS.

★ **IVRE DU VIN PERDU, de Gabriel Matzneff. La Table ronde, 324 pages, 70 F environ.**

dictionnaire

Le Petit Larousse 1982

● *Quand les novateurs « s'éclatent ».*

« *LES groupies d'Yves Montand s'éclatent...* » Cette phrase, au demeurant intempestive, ne sera plus sibylline pour les usagers du Petit Larousse 1982, où le chanteur-comédien fait son entrée au côté de Félix Leclerc. Le verbe *s'éclater* a un sens plus général que l'expression « prendre son pied » déjà officialisée par le fameux dictionnaire. Il a, en outre, l'avantage de la nouveauté. Le substantif *braqueur* aussi, même si ce truand travaille pour le compte du *parrain* désormais chef de gang ou de mafia, depuis que le cinéma a fait tomber dans le domaine public des termes réservés au milieu.

A vrai dire, l'édition 1982 innove peu (numériquement), dans le jargon populaire comme ailleurs, en regard de la grande refonte de l'an dernier. Bien sûr, la *B.D.* y a maintenant droit de cité, de même que l'*I.V.G.* « interruption volontaire de grossesse », parce que ces sigles sont passés dans le langage en entrant dans les mœurs — on dirait que les lexicographes ont pensé aux futurs spécialistes de l'évolution sociologique, — mais on ne relève cette fois que 207 ajouts majeurs : 102 mots, 26 acceptions et 28 expressions neuves, 51 noms propres...

Oui, les us de ce vingtième siècle déclinant, où l'on a toujours la ressource d'être *tristounet*, seront mieux datés par la vogue des *grilles* (de Loto) ; par les offensives de l'opération *antitabac* (adjectif invariable), contre une herbe dont la consommation est rendue *culpabilisante* ; par les *cols bleus* (sans trait d'union), ouvriers et contremaîtres opposés aux cols blancs des bureaux dans des entreprises dont les effectifs — tant pis pour le chômage — ont été *dégraissés*.

Les termes techniques naturellement ne sauraient être omis. La science va vite. Et la médecine donc ! même s'il s'agit de dénoncer l'*acharnement thérapeutique* mis à prolonger inutilement un cas désespéré, ou d'ironiser sur les patients *psychiatrisés*.

Le langage politique, lui aussi, avait besoin d'un aggiornamento, soit pour caractériser celui qu'emploient nombre de totalitaires, la *langue de bois*, soit pour définir le processus de *démaoïsation* observé en Chine, soit pour aider à comprendre ce qui se passe en Iran, en invoquant les *Moudjahidin*. En revanche on se refuse à croire que *ch'timi* soit apparu dans le Larousse pour faire plaisir à M. Pierre Mauroy.

Le maire de Lille ne figure d'ailleurs pas encore dans le voisinage de M. François Mitterrand, qui a droit à son portrait et à la mention de son élection. Tout comme M. Ronald Reagan. M. Lech Walesa n'a pas encore sa photo, mais il a sa notice. C'est dire que sur le plan historique, en ce qui concerne aussi bien l'éviction de M. Gierek, celle de M. Giscard d'Estaing que le retrait volontaire de M. Léopold Sedar Senghor, tout a été soigneusement mis à jour...

D'Arrabal à Coco Chanel

Dans la catégorie des promotions culturelles, manquaient encore, entre autres, Fernando Arrabal, Maurice Blanchot, Ray Bradbury, Albert Cohen, Milan Kundera, Zeslaw Milosz, etc., et le philosophe Henri Lefebvre.

Si la peinture n'est représentée que par Gilles Ailland et Jean Hélion — Robert Morris et Denis Oppenheim n'étant qualifiés que d'artistes, — la musique est mieux traitée. Les compositeurs Claude Champagne, Marius Constant, Gian Carlo Menotti, Carl Orff, Henri Sauguet, Ravi Shankar, sont les bénéficiaires d'un éclectisme international. Aux côtés du chef d'orchestre Paul Paray, les pianistes Alexander Brailovski, Robert Casadesus et Clara Haskil, tous disparus, feraient meilleure figure si Dinu Lipati ne manquait toujours dans ce cortège.

Quelques gloires nouvelles au panthéon du cinéma : Richard Brooks, Nicholas Ray, Eric Rohmer, Andrei Tarkovski.

Enfin la mode française reçoit ses lettres de noblesse avec Coco Chanel, qui a pris « pour règle de l'élégance une extrême simplicité ».

***

Nouvellement admis par Larousse, le mot *coéditeur* semble avoir été retenu pour son « concurrent », le *Dictionnaire usuel illustré* publié par Quillet et Flammarion. Mais s'agit-il vraiment de concurrence ? De présentation plus modeste, le Flammarion semble viser, sinon un autre public, du moins des objectifs fort différents. Il s'interdit pratiquement tout emprunt à la langue verte et préfère s'étendre sur les définitions scientifiques. Un des éléments qui contribuent à son intérêt, à sa spécificité, ce sont les tableaux récapitulatifs qui font le tour d'une question : notamment, innovations de l'édition 1982, celui des pays du monde et le tableau économique de la planète. Et puis, parmi les divers alphabets donnés intégralement, il y a l'alphabet hébreu, qu'on cherche en vain dans le Larousse...

JEAN-MARIE DUNOYER.



au fil des lectures

humour

TENTEZ VOTRE CHANCE AVEC SACHA GUITRY

« *Tout écrivain complet aboutit à un humoriste* », aimait à répéter Stéphane Mallarmé. Sacha Guitry, lui, le fut d'emblée, ayant très vite compris que seuls méritent d'être pris au sérieux les êtres qui se moquent de tout, et particulièrement d'eux-mêmes. Quant à la gravité, il estimait, avec Montesquieu, qu'elle est le bouclier des sots.

Sacha Guitry *aimait s'amuser. Il* lui vint ainsi l'idée de donner une conférence sur l'art birman. Il ignorait tout de la Birmanie, mais il avait une folle envie de parodier les exposés prétentieux qu'on entendait alors. Le public se montra fort intrigué lorsque Sacha Guitry expliqua avec le plus grand sérieux que les Birmans, au lieu de régler comme nous, pauvres Occidentaux, leur vie sur le temps, réglaient le temps sur leur vie, décidant à leur convenance de l'heure qu'il était...

Henri Jadoux, qui a rassemblé et présente sous le titre *A bâtons rompus* des *conférences*, des *souvenirs*, des pensées de Sacha Guitry, a eu l'excellente idée de leur adjoindre les caricatures qu'il publia dès sa dix-septième année dans la revue *le Rire*. De la caricature, il disait : « *Elle n'est pas un art secondaire pour la raison qu'elle n'est pas un art. Ce n'est pas un art et ce n'est pas non plus un métier, c'est un don. C'est un don parce qu'on ne peut pas apprendre à faire des caricatures.* »

On ne peut pas non plus apprendre à faire de l'humour ; mais on peut apprendre à l'aimer. A supposer que vous ne goûtiez ni celui de Mark Twain, ni celui de Jérôme K. Jérôme, ni celui d'Alphonse Allais, tentez votre chance avec Sacha Guitry.

ROLAND JACCARD.

★ *A bâtons rompus*, de Sacha Guitry, Librairie académique Perrin, 276 p. Environ 60 francs.

DADA, BEAU ET SÉRIEUX COMME UN CLOWN

L'almanach Dada (1) nous avait mis en appétit. Dada mort ? Dada moisi ? *Non et non. Hugo Ball danse aussi* bien que Fred Astaire. Tristan Tzara joue au poker avec Groucho Marx. Hans Arp et Richard Huelsenbeck courent après Stan Laurel et Oliver Hardy. Dada, avec ses pétards et ses bombes, ses *rires*, ses coups de pied au derrière, c'est encore du burlesque, l'entrée cacophonique d'une bande de très jeunes gens que nul lifting universitaire ne réussira jamais à nous faire prendre en grippe.

La réimpression des revues du mouvement *Cabaret Voltaire, Dadaphone, le Cœur à barbe*, suit la courbe de température d'une vague de *fièvre* qui naquit à Zurich au printemps 1916 et s'éteignit à Paris durant l'été 1921.

« *Dada soulève tout.* » A ceux qui se demandaient ce que Dada voulait, quel programme et quel monde pour demain, les émeutiers du *langage* répondaient par des pirouettes. Dada, on le vérifie en tournant les pages de ces revues qu'il *fallait bien réunir* un jour, comme autant de pièges à conviction, se contentait de sauter sur la crête des vagues, *cubisme, futurisme*, etc., pour rebondir là où les vieilleries esthétiques, politiques, morales et philosophiques allaient se tuer à le suivre. Il était beau et sérieux comme un clown, électrique et impossible, fou comme son époque, plus fou qu'elle, et surtout meilleur ou pire. Comme c'est loin tout ça.

RAPHAEL SORIN.

(1) Champ libre.

★ *Dada. Zurich - Paris*. Editions Jean-Michel Place, 256 pages. Nombreuses illustrations. Environ 165 F.

société

LE VIOL PSYCHIQUE

C'est un petit manuel élémentaire de la liberté de penser que nous propose *Alexandre Dorozynski avec la Manipulation des esprits et comment s'en protéger*. En des termes très simples, avec une multitude d'exemples tirés des psycho-sociologues contemporains (Skinner, Milgram, Zimbardo...), il montre quelles menaces pèsent sur l'homme contemporain, quels conditionnements s'exercent plus ou moins insidieusement sur notre libre arbitre. Connaître les manipulations dont nous sommes l'objet permet peut-être d'y échapper. C'est tout au moins le pari de l'auteur, qui a obtenu pour cet ouvrage la collaboration du Dr Jacqueline Renaud, du psychologue Helmut Benesch et du Dr Walter Schmandt, chargé des relations culturelles à la télévision allemande.

R. J.

★ *La Manipulation des esprits et comment s'en protéger*. Ouvrage collectif sous la direction d'Alexandre Dorozynski, 260 pages. Ed. Guy Le Prat, 5, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

romans

UNE ALLÉGORIE CHRISTIQUE

Ce peuple d'ombres sur lequel règnent médecins et infirmiers dans *les hôpitaux psychiatriques*, on ne le connaît guère que d'après des témoignages, souvent accablants. Michel Henry, qui est l'auteur de travaux importants sur Marx, mais aussi de deux romans — il a obtenu en 1976 *le prix Renaudot* pour *l'Amour les yeux fermés*, — a tenté la gageure de mettre en scène des malades mentaux *dans son dernier roman* : *le Fils du roi*, allégorie christique qui laisse pour le moins perplexe.

On s'en voudrait cependant de décourager le lecteur éventuel, car certaines pages vous prennent à la gorge ; mais l'impression dominante, une fois le livre refermé, demeure celle d'une construction artificielle. On admire le savoir-faire de l'auteur, mais le plus souvent on reste étranger aux drames de ses personnages : la folie, lorsqu'elle n'est pas restituée de l'intérieur, s'accommode mal avec la littérature, car elle en est d'une certaine manière la négation.

R. J.

★ *Le Fils du roi*, de Michel Henry. Gallimard, 235 pages. Env. 66 F.

LES TENTATIONS DE L'EXIL

Jean Maleterre, qui, dans sa province colonisée par Paris, ne retrouve plus « *son visage* », décide, à soixante ans, d'aller vivre chez les Indiens pueblos. Là-bas, il espère redécouvrir son identité. Mais, à la fin de son aventure, il se posera cette question : « *Pourquoi ne pas être pleinement Indien chez soi... plutôt que de singer les Indiens des autres ?* » Autrement dit, et les Indiens le lui disent, on est de la terre qui vous a fait.

Avec cette suite à son premier roman, *les Eaux mortes*, F.-J. Temple poursuit sa recherche. Il y a ici du philosophe, mais de façon heureuse plus entre les lignes que dans les mots. L'exotisme, bien maîtrisé, y aide. Egalement la simplicité du récit et la coulée de la phrase souvent poétique. C'est efficace, donne à rêver et vous remet les pieds sur terre en vous rendant l'espoir « *d'y reconnaître des hommes de l'antique race égarés dans la foule des mutants installés sur les vestiges d'un monde perdu* ».

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *Un cimetière indien*, de F.-J. Temple. Albin Michel, 182 pages. Environ 49 F.

lettres étrangères

LE RITUEL « GAY »

La *Jungle de béton*, la *Ville électrique*, John Rechy, après David Goodis, en avait décrit l'horreur et la beauté, mieux que personne. Mais c'était dans *Cité de la nuit* (1), son premier roman, sensationnel. Depuis, il s'est égaré dans une littérature « homo » frelatée, encombrée de poncifs et d'oripeaux dont *Rush* est le tout dernier avatar.

Chaque *soir*, des hommes se retrouvent au « Rush », un bar d'une grande ville, sans doute New-York. Ils sont habillés en cow-boys, motards, travailleurs du bâtiment, bûcherons... L'un d'eux, le narrateur, Endore, porte l'uniforme *gay*, bottes, jean, blouson. Il est bronzé et tout en muscles.

Rechy suit, au cours d'une seule nuit, sans sortir du bar, la dérive d'autres habitués, qui correspondent chacun à un « type ». Il y a le macho, la vieille « tante », le miner, etc.

Au « Rush », les nuits se suivent et se ressemblent. On assiste à un rituel, lourdement souligné, qui tient de la messe noire, du mauvais théâtre d'avant-garde et de la bousculade dans le métro.

Ce long piétinement lugubre, qui *cherche à sortir de la double* ornière du porno et de la sociologie, y retombe à chaque page. Le pléonasme *et la réitération étranglent le désir*, interdisent le trouble. Il suffit de se souvenir des moments forts qui font *chavirer le lecteur de Genet ou* de Sachs pour penser que Rechy, lui, est un nigaud.

R. S.

★ *Rush*, de John Rechy. Traduit de l'américain par Georges-Michel Sarotte, Presses de la Renaissance, 274 pages. Environ 59 francs.

(1) Gallimard.

histoire

GLOIRE ET MISÈRE DES FÉODAUX

L'histoire est sujette aux saisons. Il fut un temps où l'on n'écrivait que la vie des rois et des grands hommes par qui était censé s'exprimer tout le destin des peuples. Puis, on s'est mis à écrire la vie des villages et des obscurs. Les peuples, selon la nouvelle école, auraient fait seuls leur histoire, par un génie naturel, et de Saint Louis à Napoléon, en passant par Richelieu et Louis XIV, les « grands hommes » n'auraient été, par rapport à ce vaste effort des profondeurs, que des « superstructures » ou des apparences.

En réalité, l'histoire est essentiellement faite par les hommes qui sont, aux moments successifs de l'histoire, des « médiateurs ». L'histoire est médiumnique. C'est ce qu'illustre et révèle parfaitement le travail remarquable d'Henry Montaigu : *la Fin des féodaux* (tome I : *le Pré carré du roi Louis*, tome II : *la Guerre des dames*).

Ces deux volumes, dont on attend la suite avec impatience, présentent certainement l'une des analyses actuelles les plus fines et les plus approfondies des origines et de l'esprit de la monarchie capétienne. Précisément parce qu'elle échappe aux deux points de vue excessifs que j'ai cités. Tout en montrant la décadence progressive de *la féodalité française*, Henry Montaigu justifie cette dernière et fait valoir ce qu'elle a eu de fécond, notamment *dans le domaine des arts* : « *Partout*, écrit-il, *le départ ou la fin du grand feudataire ou du prince apanagiste signifie l'arrêt des constructions, des fondations, de la vie culturelle, de l'émulation entre les villes.* (...) *C'est faute de commandes et non de créativité que les ateliers se ferment. On a tort de séparer l'histoire de l'art de l'histoire politique.* »

Le débat actuel sur la régionalisation rend, d'une certaine manière, l'ouvrage d'Henry *Montaigu* très actuel, car il restitue parfaitement, en sa période la plus riche, la plus créative, ce que *fut la vie nationale* d'une *France* effectivement multipliée en régions avec leurs libertés, leurs privilèges, mais aussi leurs immanquables tensions séditieuses. « *Le grand duel entre le Capétien et ses pairs est une tragédie shakespearienne qui ne laisse finalement que des vaincus* », et, aujourd'hui, « *si nous découvrons avec délices, après l'art des constructeurs, la musique des troubadours, si le terme de chevalerie lui-même garde son plein sens d'honneur, de courage et d'abnégation, celui de féodal demeure injurieux* ».

Dans ces deux ouvrages, qui vont du sacre de Charles VII à l'avènement de François Ier, Henry Montaigu rend, en tout cas, à cette féodalité *si décriée*, une vie étonnante et toute sa dignité intellectuelle. Et puis, à travers cette lecture, *l'histoire de la France* redevient ce mystère spirituel que, depuis deux siècles, nous ne cessons vainement de vouloir réinventer. *Il y a là* une vision du monde dont nous sommes séparés, mais dont nous gardons la nostalgie et *dont nous pourrions*, d'aventure, retrouver l'intelligence.

P. S. R.

★ *La Fin des féodaux*, d'Henry Montaigu. Ed. Olivier Orban. Env. 63 F chaque tome.

histoire littéraire

Stendhal et le langage

MICHEL CROUZET vient de nous donner le livre qui manquait sur *Stendhal et le langage*. *Chez* Stendhal, le problème se trouve intimement lié à celui de l'égotisme : peut-on *dire le moi* ? comment dire le moi sans le déformer ? Henri Beyle essaie *de trouver un remède au malaise* qu'il éprouve. Mais il est entré dans l'ère du soupçon. Le langage, comme *toute institution*, trahit le *moi* et l'asservit. En ce début du dix-neuvième siècle, *où s'affirme l'autonomie de l'individu*, « *la crise du langage vient de ce qu'il est perçu comme l'antagoniste de l'individu et le signe du pouvoir* ».

L'itinéraire de Stendhal va *donc être analysé à partir de* ce malaise, autant à travers l'œuvre romanesque (car le héros *beylien connaît plus que tout* autre la peur d'être trahi par les *mots*) que dans les écrits autobiographiques. *De l'amour* est bien révélateur, qui montre l'amant en proie à deux dangers contradictoires : celui de se laisser entraîner par des mots, celui au contraire d'être paralysé par l'attention excessive qu'il leur porte. Doit-il garder le silence si la parole, volontaire ou involontaire, est également funeste ? « *Non, car Stendhal ménage la possibilité d'une troisième parole, d'autant plus propre à la personne qu'elle ne la conduit pas* (...), *sorte de synthèse supérieure de l'activité et de la passivité qui n'est pas sans faire penser à l'énergie.* » Ce langage « *réinventé étourdiment ou même dans l'étourdissement d'une sorte de vertige intérieur* » redevient naturel, coïncide exactement avec le moi. Ainsi se libèrent les forces profondes de l'être, cette énergie si chère *à Julien Sorel* et à Stendhal lui-même.

Michel Crouzet a cette formule qui résume parfaitement la quête stendhalienne : « *Le mot juste triomphe du mot.* » Alors s'abolit toute distance du mot à la chose, ou à la sensation. Alors l'égotiste peut reprendre foi dans le langage, car « *seul l'individuel trouve ses mots* », ou du moins il les fait sortir du déjà dit, de *la généralité* : seul le détail est vrai.

On voit que l'interrogation sur le langage conduit immanquablement à une esthétique. Finalement, c'est l'art qui va permettre de réaliser « *l'utopie du langage plus plein, plus vaste, plus riche, plus à moi* ». Aussi cette étude est-elle l'annonce d'une autre sur la poétique stendhaliennes. Après de telles prémices, on peut être certain que le prochain livre de Michel Crouzet sera tout aussi passionnant (1).

Des confidences inédites

L'œuvre de Stendhal est fondamentalement autobiographique. De cette quête du « moi », on connaît les trois moments : le *Journal*, les *Souvenirs d'égotisme*, la *Vie de Henry Brulard*. L'écrivain allait commencer très jeune son *Journal*, et l'abandonner par la suite.

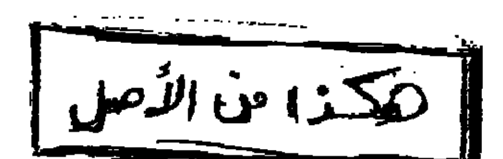
Mais, pour avoir cessé de l'écrire, Stendhal n'a pas moins continué de consigner ses pensées, ses impressions, dans une multitude de notes jetées quotidiennement en marge des livres qu'il lisait. C'est ce journal, formé de tous ces marginalia, *que Victor del Litto a entrepris* de reconstituer. Certaines de ces annotations avaient déjà été *publiées, mais de façon éparse*. Une grande partie demeuraient inédites. Et il fallait la longue *patience, la science de V. del* Litto, pour venir à bout d'une pareille tâche. Un apport considérable a été fourni par le Fonds Bucci de Civitavecchia, enfin devenu accessible et conservé *désormais à Milan*.

Voici donc une œuvre nouvelle de Stendhal, composée de toutes ces confidences en marge des exemplaires de Montesquieu, de Saint-Simon, de Tracy, de tant d'autres. Oeuvre surprenante. N'est-il *pas* étrange, comme le fait remarquer V. del Litto, qu'un être soucieux de garder secret son journal aille le poursuivre en un lieu aussi visible et accessible que la couverture d'un ouvrage ? Etrange aussi que Stendhal ait substitué, à cette quête systématique du moi qu'est le journal élaboré, les « indications événementielles et *informelles* ». En bref, ces *notes* rapides correspondent à son culte du petit fait vrai, *ainsi qu'à* sa *volonté* de *conserver* comme des documents historiques les archives de son *moi* (2).

BÉATRICE DIDIER.

(1) *Stendhal et le langage*, de Michel Crouzet. Gallimard, bibliothèque des Idées, 425 p.

(2) *Œuvres intimes*, de Stendhal, T. I., Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 1 637 p., 150 F environ.



lettres étrangères

Le chef-d'œuvre inconnu du Sarde Satta

DANS la création littéraire italienne, pourtant si riche, presque rien ne vient de Sardaigne, comme si l'île des Bergers, depuis le prix Nobel bien oublié de Grazia Deledda (1), était frappée d'aphasie. Et voici que, soudain, le géant fruste, nourri de pain d'orge et de lait caillé, accède enfin à la parole !

Salvatore Satta, illustre juriste à Rome, revient septuagénaire à Nuoro, la grosse bourgade de son enfance, « *pour voir*, écrit-il, *entre deux bateaux du continent, s'il m'est loisible de mettre un peu d'ordre dans ma vie* ». Cette expérience, commune à tous les hommes, l'expatrié insulaire la vit peut-être plus intensément que les autres. Quand le besoin lui vient — impérieux — de mesurer le gâchis des années, quand le palan débarque, sur un quai au petit matin, le cercueil de son père, compagnon d'exil, quand il lui faut faire les bilans ou défaire les amours, la mer offre sa muraille symbolique. *Le Jour du jugement* est né de cette méditation-là.

Lorsque le vieil universitaire, au début des années 70, rentre à Nuoro, il ne reste plus rien de la petite ville de son enfance, hantée par les vols de corbeaux et les tintements de cloche. L'agglomération, banale, bétonnée, n'est plus, comme Corte dans la Corse voisine, que le haut lieu désaffecté d'un culte ancestral. Satta décide de vaincre le temps qui « *a rendu toute chose totalement dénuée d'importance* » en ressuscitant son enfance « *infiniment lointaine* ». Armé d'une mémoire vétilleuse exercée sur les codes, il va défaire de la plume l'ouvrage que, de sa pelle inlassable, a bâti Milieddu le fossoyeur.

C'est en effet au « campo-santo » que se passe, dans une visite d'un admirable lyrisme qui fait songer à un poème de O.-V. Milosz, la scène qui donne la clé du livre. Les autres thèmes, d'une rare richesse, restent subordonnés à celui de la résurrection par l'écriture d'une « *réalité qui n'est que dans la mort* ». Car « *c'est le sentiment que tout Sarde éprouve dans son cœur ; riche n'est que le cimetière* ». Lui seul rapproche enfin les personnages qui, dans le ballet éperdu d'une tragicomédie méridionale, auront été aussi éloignés que des étoiles. Son espace clos et définitif crée, entre des êtres que l'aventure de la vie n'a fait que juxtaposer, une ultime et dérisoire communauté. Dans ce grand roman de la caducité et de l'amour impossible, seuls les cercueils fraternisent.

Un cri vers un ciel dépourvu de Dieu

La figure principale est celle de Donna Vincenza, épouse de Don Sebastiano Sanna, dont les initiales et le nom ressemblent un peu trop à ceux de l'auteur pour que ce notaire qui prend le droit pour la vie ne soit pas un double parodique.

A jamais étrangère, elle tient de son ascendance piémontaise la faiblesse sans remède de ne pouvoir vivre sans amour. Dans *l'île archaïque, nul ne comprend* plus ce mot-là, dès la sortie de l'enfance. Dans son destin poignant, il est bien difficile que n'entre pas l'image qu'a gardée de sa mère un vieil enfant blessé. Son mal a valeur de symbole ; lentement paralysée par une arthrose qui la cloue encore jeune à son fauteuil, elle succombe au seul vrai désastre *qu'est la glaciation* des cœurs.

Telle est la Sardaigne où Vincenza est venue pour son malheur ; tout sauf un pays, *car « pays est celui où existe un prochain »*. Peu importe que gravitent, dans cet univers sans la Grâce, tous les personnages jacassants, vains et souvent drôles d'un Chaminadour italien. Tous iront au rendez-vous que Milieddu leur a fixé, les riches gavés du bien des pauvres, les prêtres incultes et querelleurs, *les âcres vieilles filles derrière* leurs volets, les docteurs en droit que leur diplôme habilite à peupler le grand café Tettamanzi de leur oisiveté définitive et bavarde, les ivrognes et les malins, les *vittelioni* et les notables. Satta les décrit avec un humour féroce et minutieux qui les arrache à leur insignifiance. A travers l'absurde enrichissement de *Don Sebastiano, grossissant jour* et nuit son patrimoine quand s'étiole auprès de lui un trésor de tendresse, cette danse macabre, cocasse et terrible, évoque, chez nous, la Corse irrespirable et véridique d'un Angelo Rinaldi. Car rien n'existe, sinon l'attente que « *tous soient sous terre, condamnés ou acquittés, mais en tout cas réunis* ».

Dans ce procès par contumace, Satta requiert contre le Créateur, qui refuse de paraître au banc d'infamie. Au cœur de la Barbagia cruelle des bergeries, il cite comme *témoin à charge sa bourgade* natale sans histoire. Au fil de pages splendides, Nuoro nourrit le réquisitoire d'un juriste convaincu que les rapports entre les hommes ne relèvent pas du droit. Ce grand roman schopenhauerien touche au « *point brûlant de la métaphysique, qui n'est pas que le fait que le monde existe, mais qu'il soit si plein d'amertume* ».

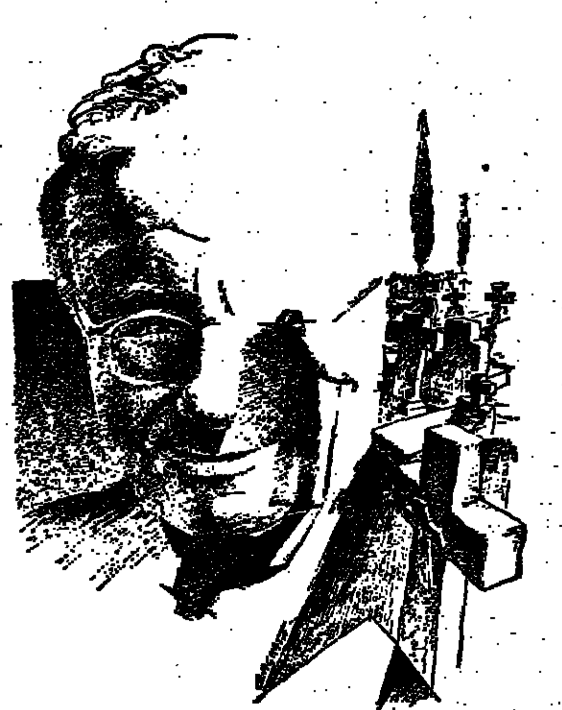
Tirées du néant pour témoigner à la barre, la sainte et la prostituée poussent le même cri « *vers un ciel dépourvu de Dieu* ». La foi est arrachée aux âmes simples, la révolte des humbles, prêchée par un « socialiste » travaillant à *son compte*, sombre dans la dérision, le maître d'école exemplaire meurt d'avoir trop bu. Entrelacés dans *la couronne d'épines*, la détresse d'une mère et l'impossible salut font envier le sort des bêtes. « *Eternelles, car elles n'ont guère d'espoir.* »

Seul, un vieil homme précipite le jour du jugement. De son intolérable souffrance d'enfant il fait un livre. Soudain, la Sardaigne aride et désolée en jaillit comme si l'avait enfin créée ce Dieu qui n'existe pas. Un chef-d'œuvre brûlant de douleur et d'intelligence nous demande de la comprendre et de l'aimer.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

★ **LE JOUR DU JUGEMENT**, de Salvatore Satta. Traduit de l'italien par *Nino Frank*. Gallimard « Du Monde entier », 321 pages. Environ 73 F.

(1) *La Madre*, qui vient d'être réédité chez Stock, « Nouveau cabinet cosmopolite ».



★ *Dessin de CAGNAT.*

Une destinée posthume

PLUSIEURS générations d'étudiants en droit ont travaillé sur les traités de procédure civile de Salvatore Satta, avant de découvrir le romancier du *Jour du jugement*. Je l'ai rencontré quelquefois quand il venait voir mon père, qui était son collègue à la *faculté de droit de Rome : je* me rappelle ses yeux pénétrants, si distants en même temps, derrière de petites lunettes rondes. La dernière fois, il m'apparut dans une librairie : il cherchait certains textes de Tocqueville, et il marmonna quelques mots *de dépit devant l'effarement* du libraire qui n'en savait rien.

En 1978, trois ans après la mort de Satta, un journaliste, Francesco Mercadalte, me donna un exemplaire du *Jour du jugement*. Le livre avait été publié à titre posthume aux frais de *la famille de l'auteur*, par une maison qui avait édité les écrits juridiques de Satta. Ainsi était-il parvenu à quelques amis et collègues, mais non pas au public ni aux critiques. Quand je lus cet ouvrage, je fus tout de suite frappé par ce que j'appellerai la dimension métaphysique du roman. La réalité, ici évoquée, est totalement impliquée dans le « *mystère du procès* », formule qui donne son titre à un remarquable essai juridique de Satta : toute chose attend le jugement, cet « *acte anti-humain anonyme* » qui libère de cette faute qui est la vie même, en la dissolvant. La « *tristesse démoniaque* » de la Sardaigne, la face obscure de l'âme de la Méditerranée, un nihilisme archaïque, parlent en ces pages : ainsi, pour la Nuoro de Satta qui ignore l'histoire « *la vraie et seule histoire, c'est le jour du jugement* ». De même que l'unique péché, selon le code obscur et implacable du lieu, est « *le péché d'être vivant* ».

La première édition du *Jour du jugement* est sortie en février 1979 avec un tirage très prudent, cinq mille exemplaires qui disparurent en très peu de jours, avant même que la presse ne se mît à parler du livre. *Ensuite*, il y eut l'enthousiasme de la critique, la comparaison avec *le Guépard* de Tomasi di Lampedusa. Mais les deux ouvrages n'ont en commun que l'insularité et la haute qualité littéraire. En six mois, on arriva ainsi à *soixante mille* exemplaires. La traduction allemande a déjà été publiée chez Insel ; les *traductions néerlandaise, polonaise et* norvégienne sont en préparation.

La destinée littéraire de Satta est tortueuse, et ne s'arrête pas au *Jour du jugement* : en 1948, *il avait publié un essai sur vingt* années de fascisme, *De profondis* (Adelphi 1980), divagation trop lucide et amère pour être appréciée en ce temps-là, parce qu'elle anticipait les déceptions et les dures découvertes des décennies suivantes.

Enfin, en janvier 1981, Mme Satta retrouvait, par hasard, dans le vieux dossier d'un procès, le manuscrit d'un roman écrit par le jeune avocat Satta à vingt-cinq ans et que tous croyaient perdu : *la Véranda*. C'est une histoire tout à fait *parallèle à celle de la Montagne magique* de Thomas Mann ; mais les personnages ne sont pas, cette fois, des bourgeois sensibles et cultivés. Ce sont des épaves humaines, agressées par la peur. Ce premier roman de Salvatore Satta, paru chez *Adelphi* en juin 1981, aura attendu plus de cinquante ans pour être enfin publié.

ROBERTO CALASSO.

★ Directeur des éditions Adelphi, de Milan, qui sont à l'origine de la découverte retentissante de Salvatore Satta. Adelphi est une jeune maison, très estimée en Italie qui, depuis 1963, a publié notamment les œuvres de Nietzsche (dix-sept volumes parus, plus deux de correspondance), ainsi que des textes d'Artaud, Schnitzler, Joseph Roth, Karl Kraus, A. Zinoviev (*les Hauteurs béantes*), et Alberto Savinio.

★ Roberto *Calasso* a publié, en France, *le Fou impur* (PUF, Coll. « Perspectives critiques »).

correspondance

A propos de la littérature russe

A la suite de l'article d'Efim Etkind (« le Monde des livres » du 21 août), nous avons reçu de Mme Arina Guinzbourg, rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire (en langue russe), *la Pensée russe*, un texte sur « l'Amour des formules », dont nous donnons quelques extraits :

« *(...) Le professeur ès belles-lettres E. Etkind présente le tableau de la littérature russe libre. D'un côté la revue* Vetché *et le journal* la Pensée russe, *publications monarchistes, religieuses, qui défendent l'autoritarisme (lisez obscurantisme). Il faut ajouter à cette liste « l'implacable »* Continent *avec le terrifant Maximov en tête qui* « joue la carte de l'anticommunisme le plus échevelé ».

De l'autre côté, se trouve, « financièrement faible » *et* « sans défense », *la revue* Syntaxis, *le seul lieu où s'expriment les forces démocratiques (lisez progressistes, pas anticommunistes) de la Russie et de l'émigration.*

Belle formule, bien équilibrée : les noirs et les roses, les réactionnaires de droite et les progressistes de gauche. Et qu'importe si le choix des publications bannies par M. Etkind est fait d'une manière, disons, peu honnête, vu qu'il existe dans l'émigration des dizaines d'autres revues, plus anciennes et plus importantes que Vetché, *qui n'a fait paraître qu'un seul numéro. Qu'importe également si tous les écrivains qui, selon toute apparence, représentent, aux yeux de M. Etkind, la littérature démocratique russe d'aujourd'hui, sont les auteurs de ce même* Continent *et de cette même* Pensée russe (1) *qu'il blâme. On peut omettre toutes ces considérations : le lecteur du* Monde, *néophyte en la matière, ne connaissant pas la langue russe, n'ira pas se perdre dans de telles finesses et n'aura pas envie de vérifier. D'autant que tout est si clair, si bien ordonné. Et puis, l'essentiel est fait : une nouvelle formule universelle, expliquant tout, nous est ainsi proposée comme un nouveau cliché politique, un mythe de plus, qui n'a rien de commun ni avec la Russie, ni avec l'émigration, ni avec la littérature russe, ni avec la réalité.* »

(1) Notamment Vassili Axionov, Anatoli Gladiline, Friedrich Gorenstern, Vladimir Voïnovitch, Iouz Olechkovski, Georghi Vladimov, Vladimir Kornilov, Zinovi Zinik, Vassili Grossman, y compris Efim Etkind lui-même.

LE SICOB

XXXIIe SALON INTERNATIONAL DE L'INFORMATIQUE, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ORGANISATION DE BUREAU

Le défi culturel

par PIERRE DROUIN

« **O**Ù est *Merlin ?* » Cet enfant de huit ans, arrivant comme chaque fin de semaine dans la maison de campagne familiale, sait qu'il va retrouver là son mini-ordinateur. Il n'a pas épuisé encore, au bout de plusieurs mois, les ressources du petit appareil qui lui permet de jouer sans autre partenaire à la bataille navale, de reproduire une mélodie programmée, etc., et d'entendre un drôle de grognement s'il perd ou, au contraire, un crépitement de bravos s'il gagne.

Dans la société d'aujourd'hui, l'informatique arrive à l'individu par les voies ludiques. Impact très important par la suite. S'il a la chance, en classe, de se trouver devant une console d'ordinateur, où il s'agira de se faire aider pour résoudre un problème, la démarche de l'élève sera allègre, gratifiante, beaucoup plus que celle qui le conduisait au tableau noir.

En une génération, les microprocesseurs ont complètement transformé l'environnement culturel de l'informatique. Parachuté dans l'entreprise avec ses gros sabots, ses appendices lourdauds, l'ordinateur était apparu à l'origine comme une bête dangereuse, qu'il fallait dresser. Opération sans charmes ! Aujourd'hui, on l'intègre comme une machine à écrire, et les enfants commencent à demander de fabriquer eux-mêmes leurs programmes, ne se contentant plus d'appuyer sur les boutons. Saut capital qui ouvrira à l'informatisation de la société de nouvelles voies, comme jadis l'industrialisation.

Seront-elles satisfaisantes pour l'esprit ? Qu'on le veuille ou non — Simon Nora et Alain Minc l'avaient bien vu dans leur rapport — « *l'informatisation de la société* » modifie l'essentiel de notre modèle culturel : langage, mémoire, savoir, pouvoir. Dans ce monde-là, les valeurs triomphantes sont celles de la logique, de l'organisation, de la rigueur. Beaucoup applaudiront qui reprochent à notre manière de vivre son laxisme, son hétérogénéité, son désordre.

Cet environnement formalisé peut directement élargir les possibilités culturelles en aidant les créateurs. Les compositeurs toujours à l'affût n'ont pas tardé à exploiter la veine nouvelle de l'informatique. Pour Pierre Barbaud et le Groupe de musique algorythmique, il s'agissait de mettre en machine des symboles exprimant des notes de musique. Du coup, certains compositeurs (Michel Philippot, Janine Charbonnier) inventèrent des structures de forme mathématique, « *indépendamment des sons* », qui engendraient ensuite de la musique.

Iannis Xenakis règne aujourd'hui sur la machine à composer UPIC, qui utilise trois ordinateurs, une table à dessin, un écran de contrôle, une imprimante, un magnétophone et deux grosses enceintes. D'un seul coup, les synthétiseurs paraissent complètement dépassés. Ici, on « dessine » la mélodie, le rythme, le timbre. Nouveau champ d'expression, gestation de musiques « *inouïes* »...

Les arts plastiques font appel eux aussi à l'ordinateur, mais le rapport avec le peintre est très différent de celui du compositeur. La plupart de ces artistes tirent plus leur délectation du jeu informatique que de l'image produite elle-même.

Pour Georges Charbonnier (1), une exception doit être faite pour Véra Molnar, qui a recours à l'ordinateur pour fuir la subjectivité, mais sans perdre de vue le but initial : les images.

« *Agent de diffusion et d'amplification culturelles* » (Pierre Demarne), l'informatique peut être aussi, si l'on n'y prend garde, un instrument d'uniformisation des cultures qui, cette fois, fait dresser une oreille plus inquiète. Les banques de données, trop concentrées, des réseaux gros serveurs alimentés par la même source, peuvent être des broyeurs de culture diversifiée. On pense évidemment à ceux qui sont le plus avancés en la matière et qui ont le plus de possibilités d'investissements : les Américains. Ce n'est pas « fantasmer » que de tirer la sonnette d'alarme.

Comme toujours, la technologie peut servir le meilleur et le pire. Si l'on élève un peu le débat sur l'informatisation de la société, on se rend compte qu'une autre dérive inquiétante peut naître de ce nouveau monde culturel. « *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard* », écrivait Mallarmé. L'ordinateur, lui, n'intègre pas le hasard. Or, dans la vie de l'esprit, le hasard est aussi important que la nécessité. La démarche gratuite, voire fantaisiste, le long d'une bibliothèque, le nez dans une partition de musique, les pas libres dans un musée, *sans programme*, sont d'irremplaçables moyens de culture.

Or il est déjà difficile d'échapper à la programmation de la vie. Du biberon (tant par jour) au cercueil (cérémonies de deuil), l'existence de l'individu est de plus en plus quadrillée. Que sera-ce dans la société informatisée ? Bruno Lussato a bien vu le risque. « *Nous courons le danger,* écrivait-il (2), *de former des générations gravement atteintes par la maladie qui touche déjà beaucoup d'informaticiens : celle du IF-GO-TO. « Si - allez - à » : telle est la logique de l'ordinateur. Si vous recevez telle réponse de ma part, allez à tel autre chapitre qui vous répondra à son tour, et ainsi de suite. L'esprit de l'homme, si subtil, risque alors de se transformer en gare de triage.* »

Il faudra beaucoup de volonté pour refuser la facilité du culte binaire, les réponses par oui ou par non que les batteries de tests font ingurgiter au patient en des occasions de plus en plus fréquentes. La volonté peut aussi être assistée par ordinateur, grâce aux microprocesseurs, qui permettent une formidable adaptabilité de l'outil. A la machine, laissons le langage « dur », indéformable, ce qui donnera plus de temps à l'homme pour s'intéresser aux œuvres d'imagination, à l'art, à la littérature, à l'exécution musicale, tout ce qui appartient à l'incontournable culture humaine.

(1) *Les Enjeux culturels de l'informatisation*. Ouvrage collectif sous la direction de Françoise Gallouedec-Gennys et Philippe Lemoine. La Documentation française, 1980.

(2) *Le Défi informatique*, Fayard 1981.

DU MICRO A L'ORDINATEUR INDIVIDUEL

De plus en plus petit...

ORDINATEUR individuel ou personnel, *home computer*, *small business computer*, mini..., micro... Les qualificatifs fleurissent et se multiplient. Chacun utilise le sien ; personne ne s'y retrouve. Il est vrai que la situation est confuse. On trouve à une extrémité de la gamme le PC-1211 du japonais Sharp — commercialisé aussi par Tandy Radio Shack — qui est une calculette programmable en Basic. A l'autre extrémité il existe de nombreux systèmes vendus plus de 100 000 francs, munis de disques souples ou durs et d'imprimantes perfectionnées, qui sont destinés à la gestion de petites entreprises et ne sauraient être, sans un évident gâchis, la « chose » d'un utilisateur unique. Entre les deux s'étend le domaine en expansion rapide de l'informatique sans informaticiens, de la machine sans serviteur humain — ce qui ne veut pas toujours dire la machine au service de l'homme, certains produits cachant sous une présentation attrayante, voire luxueuse, des tares de conception qui les rendent en pratique inutilisables.

Ce domaine s'organise peu à peu. Un pôle moteur semble bien établi : les systèmes d'aide à l'activité professionnelle, dans la gamme des 20 000 à 40 000 francs, somme que peut investir un ingénieur ou un membre d'une profession libérale, qui apportent infiniment plus de puissance et de souplesse que la simple calculatrice sans exiger de leur utilisateur un investissement intellectuel disproportionné avec ce qu'il obtiendra en retour. Ce n'est guère une question de matériel : il faut un clavier et un écran, quelques dizaines de kilo-octets de mémoire organisés autour d'un microprocesseur — le Z-80 de Zilos et le 6502 de Motorola sont les plus répandus — un disque car la cassette est souvent trop lente et d'emploi malaisé. Pour certaines utilisations où un archivage est nécessaire, on ajoutera une petite imprimante. De nombreux constructeurs proposent dans cette gamme de prix un matériel amplement suffisant pour les utilisateurs. Plus critique est le problème de la fiabilité — les mauvaises réputations se gagnent vite et sont tenaces — et surtout celui des programmes. Il faut d'abord un bon logiciel d'exploitation, rendant aisée l'utilisation de la machine, et des programmes. C'est certainement ceux qui sauront le mieux répondre à cette dernière demande qui... survivront.

Effet d'entraînement

Les mieux placés sont pour l'instant ceux qui sont partis les premiers. Tandy, Apple, Commodore, pionniers de l'ordinateur gadget — le mot est loin d'avoir, outre-Atlantique, la connotation péjorative qu'on lui associe en France — tirent un bénéfice « invisible » de leurs premiers clients. Ceux-ci, amusés par la programmation, ont créé de nombreux programmes ; beaucoup de jeux certes, mais aussi des programmes à vocation utilitaire. Echangés entre amateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire de revues spécialisées comme *Byte* ou *Creative Computing*, parfois achetés et distribués par le constructeur ou par de petites firmes spécialisées, améliorés au fur et à mesure par leurs utilisateurs successifs, ils ont constitué en quelques années une volumineuse bibliothèque à laquelle chaque nouveau client peut s'approvisionner.

Cet effet d'entraînement est bien mis en évidence par les difficultés qu'a rencontrées Texas Instruments. Cette firme a choisi le créneau du *home computer*, cet ordinateur grand public considéré comme un moyen de divertissement familial pour des non-programmeurs qui veulent utiliser leur ordinateur aussi facilement qu'un téléviseur ou une chaîne haute fidélité. Depuis deux ans, Texas Instruments a un matériel tout prêt ; la firme hésite à le commercialiser à grande échelle. Des tests, jugés concluants, ont été faits en Allemagne fédérale et la commercialisation est lancée en Grande-Bretagne. Pour la France, rien encore, mais la traduction des programmes est en cours. Car c'est là que le bât blesse ; un tel ordinateur n'a de sens qu'accompagné d'un ensemble varié de programmes, et la constitution d'une telle bibliothèque est longue et onéreuse.

L'arrivée d'I.B.M.

Chez les « anciens », Tandy a successivement commercialisé un TRS-80 modèle-2, d'allure très professionnelle. Puis est apparu un modèle-3, qui est un modèle-1 légèrement amélioré. Ce dernier n'est plus fabriqué aux Etats-Unis — mais continue à être produit dans les usines japonaises de Tandy Corporation. Cette firme veut s'implanter en Europe et vient de conclure un accord avec Matra pour créer une filiale commune (49 % Tandy, 51 % Matra). L'usine Jaz de Wintzenheim, près de Colmar, sera reconvertie dans la production des TRS-80 modèle-3. Par la suite, la collaboration Matra-Tandy pourrait être étendue à la fabrication d'équipements de télécommunications pour grand public. Enfin, Tandy a commercialisé aux Etats-Unis un Color Computer, qu'on ne verra pas de sitôt en France.

De même Apple Computer a « *professionnalisé* » l'Apple-2 en un Apple-3 mais rencontre quelques problèmes de mise au point. Chez Commodore, le Pet-2001 a vu sa succession assurée par les CBM-3000 et CBM-8000 qui couvrent bien le secteur de l'informatique personnelle professionnelle, tandis que le VIC-20 étend la gamme vers le bas.

I.B.M. a la réputation de faire la pluie et le beau temps en informatique. Réputation exagérée, mais les décisions du géant américain gardent un pouvoir d'entraînement qui multiplie leur impact. La firme vient de présenter à New-York « The I.B.M. personal computer » : un ordinateur individuel dont la version de base sera disponible cet automne pour un prix d'environ 1 565 dollars, des versions spécifiques plus coûteuses étant destinées à l'enseignement et au « business ».

L'ordinateur d'I.B.M. est construit autour d'un microprocesseur à 16 bits — et non 8 bits comme ses principaux concurrents — ce qui permet d'importants gains de performance. La mémoire de 16 kilo-octets est extensible à 256 kilo-octets, taille qui excède largement la plupart des besoins. Le prix est très supérieur à celui du TRS-80 modèle 1 — disponible aux Etats-Unis à 670 dollars — mais n'excède guère celui de l'Apple-2. De toute manière, I.B.M. a toujours su faire accepter des prix supérieurs par une qualité de service que ses concurrents lui envient.

L'entrée d'I.B.M. sur le marché de l'informatique individuelle a conduit la firme à rompre avec son totalitarisme habituel. Tout ne sera pas I.B.M. dans cet ordinateur, à commencer par le microprocesseur qui est un Intel-8088. L'ordinateur disposera d'un Basic de la firme Microsoft, et d'un système d'exploitation CP-M de Digital Research. Deux logiciels qui sont en passe de devenir les standards de l'informatique individuelle, et qui le seront d'autant plus après leur choix par I.B.M.

De même la firme renonce à s'occuper entièrement de la commercialisation de son ordinateur. Il sera vendu par des magasins I.B.M., mais aussi par l'intermédiaire de grandes chaînes de distribution comme Sears Robuck and Co. La capacité de l'usine qui produira l'ordinateur, en Floride, serait de cent mille unités par an, et certains analystes prévoient déjà des ventes dépassant le milliard de dollars en 1984. Ce qui n'inquiète guère la concurrence. Chez Tandy comme chez Apple, on s'est publiquement félicité de l'arrivée d'I.B.M., et on estime qu'elle aura sur la croissance du marché un impact bénéfique pour tous.

MAURICE ARVONNY.

(Suite page 28.)

L'informatique dans l'éducation

Avec l'annonce, en juin 1981, par le ministère de l'éducation nationale de son intention de « geler » la mise en œuvre du plan informatique dans les établissements scolaires, on a pu craindre la mise en sommeil d'une expérience toute récente et donc *encore fragile*. Depuis 1974, cinquante-huit lycées seulement ont reçu leur « gros » ordinateur. Le *plan « 10 000 micros », lancé en 1980*, n'a pour l'instant permis que l'équipement d'environ deux *cents lycées en micro-ordinateurs (sur un total de deux mille* cinq cents établissements).

Dès *le mois de juillet, cependant, le ministre* de l'éducation nationale, M. Alain Savary, créait et confiait à MM. Yves Le Corre et Claude Pair, respectivement *directeur du centre d'enseignement* assisté par ordinateur de l'université de Paris-VII et directeur du centre de recherche en informatique de Nancy, une mission d'étude pour réexaminer le plan informatique des établissements scolaires.

Ces deux universitaires ont proposé une relance de ce plan informatique, fondée cependant sur des orientations différentes : au lieu de distribuer d'abord le matériel, on va insister sur la formation des *enseignants* (« le *Monde* » du 25 juillet). Si l'on freine momentanément la mise en place des micro-*ordinateurs* (1 250 *en* 1981), *ce sera pour mieux* accélérer la formation de ceux qui devront encadrer *leur introduction dans les établissements scolaires*.

***Cette accélération ne devra pas se faire au détriment* de la qualité. Alors que le précédent gouvernement *envisageait l'initiation à l'informatique de* milliers de professeurs, à l'occasion de stages de treize jours, l'actuel ministère a décidé de former, d'abord, deux cents enseignants volontaires dans des centres spécialisés où ils passeront une année pleine. L'objectif serait d'avoir, si possible, un enseignant formé par lycée, afin que le matériel informatique soit « en de bonnes mains ».**

En attendant, les expériences continuent. L'Institut *national de la recherche pédagogique* (I.N.R.P.), en liaison avec les lycées techniques de Creil (Oise) et de Lorgues (Var), s'efforce de promouvoir l'utilisation de l'ordinateur en grandeur réelle. D'instrument pédagogique, la micro-informatique peut devenir *un outil de production*. L'ordinateur aide à former les futurs ingénieurs ou techniciens qui ne sont pas des spécialistes de l'informatique (on ne prépare pas le baccalauréat H dans ces deux lycées).

Quant aux lycéens qui ne disposent pas d'équipement dans leur lycée ou qui veulent s'initier à la programmation libre, ils peuvent toujours flâner dans les magasins spécialisés où, parfois, on laisse les *amateurs* utiliser à leur guise le matériel exposé. Ainsi prend naissance une nouvelle race de programmeurs.

Des lycées techniques à l'heure de la production informatisée

LES lycées techniques de Creil (Oise) et de Lorgues (Var) ont été dotés de Mitra-15 lors du lancement de *l'opération dite des « cinquante-huit lycées »*, en 1974. Ils ont *ensuite reçu des micro-ordinateurs* grâce à l'opération « 10 000 micros », *lancée en* 1980. Forts de leur première expérience, ces établissements ont cherché à en dépasser les limites après avoir constaté, dans un premier temps, que l'ordinateur souffre de sa popularité. « *Certains élèves croyaient que l'ordinateur avait réponse à tout*, observe un *professeur. Ils allaient jusqu'à l'interroger sur le temps qu'il fera...* » D'autres voyaient dans cet enseignement un moyen de simplifier les calculs... ou bien encore une heure de cours supplémentaire. Il a donc fallu développer les applications informatiques propres *à l'enseignement technique*.

En liaison avec l'I.N.R.P. (Institut national de la recherche pédagogique), des *professeurs* de disciplines techniques se sont lancés dans des recherches permettant de transformer cette « *ouverture informatique* » en élément pédagogique pour l'enseignement. « *Ces expériences tendent à démythifier l'informatique* », explique M. Bonnet, *chargé d'études à l'I.N.R.P.* Il faut que les élèves, quand ils *entreront dans le monde du travail*, « *puissent reconnaître les outils — visibles ou non — qu'ils utiliseront* ».

L'interfaçage

Différentes recherches ont été réalisées par des professeurs de Creil et de Lorgues pour inciter leurs élèves à utiliser l'ordina*teur. Ainsi, au lycée de Creil*, les élèves des classes de « *contrôle et régulation* » et ceux qui étudient l'électronique ont à leur disposition un programme qui établit directement sur une table traçante les graphiques reproduisant les manipulations effectuées et les phénomènes observés. *L'ordinateur réduit le temps* de calcul et de traçage. Il laisse donc *plus de temps aux élèves* pour l'interprétation des résultats.

Le lycée de Creil possède aussi un tour à commande numérique. Des bandes-pilotes sont établies au centre de calcul en fonction de l'opération à effectuer. Celles-ci, introduites dans *l'ordinateur, permettent* à l'opérateur de visualiser sur *table traçante la trajectoire* de l'outil et d'en relever les éventuelles erreurs. Cet emploi de l'informatique permet non seulement des économies de matériaux — moins de « *pièces poubelles* » — mais aussi d'affiner l'analyse avant de l'appliquer réellement.

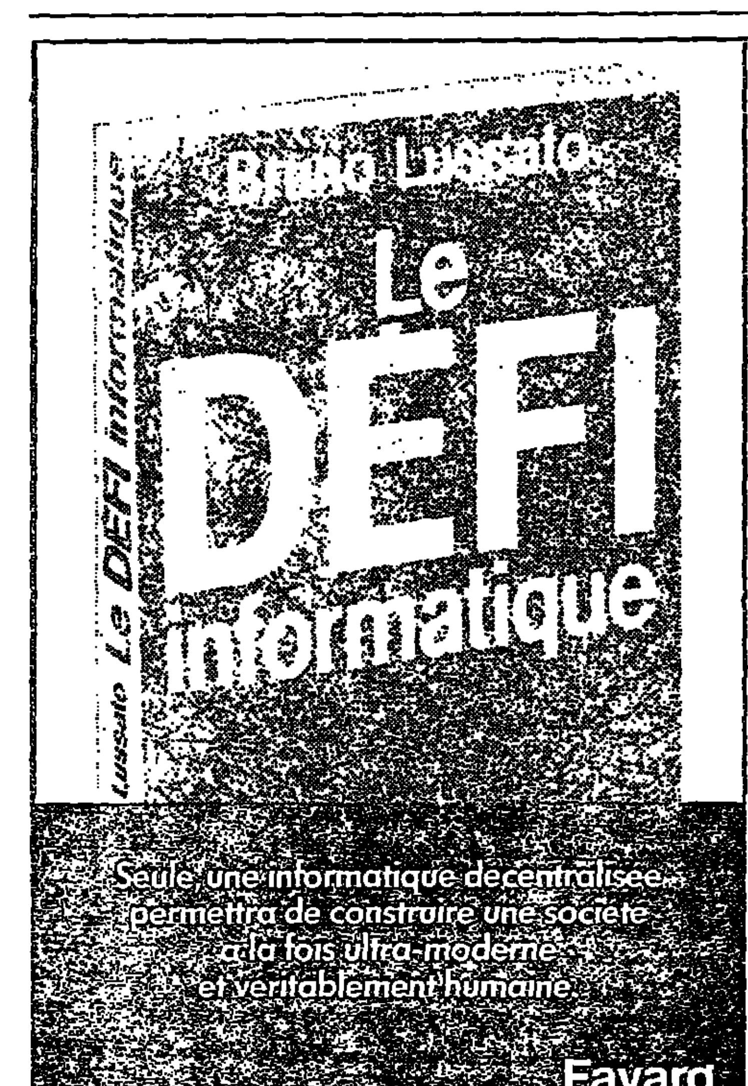
Ces expériences ont l'avantage de mettre l'élève en présence des matériels qu'il sera appelé à manipuler professionnellement. Pour les professeurs, *les difficultés sont de deux* ordres : la mise au point de ces *programmes* nécessite de longues recherches : d'autre part, les élèves ont tendance à en demander toujours plus, à « *regarder derrière* » pour comprendre comment fonctionne l'appareil, comment s'effectue *l'ensemble des opérations*. L'ordinateur ouvre l'appétit et rend parfois très exigeant...

Ces recherches pédagogiques nécessitant l'emploi de matériels *complémentaires faisant* la liaison entre le matériel technique et le *logiciel : c'est l'interfaçage*. Dans les lycées de Lorgues et de Creil, on a mis au point ces matériels spécifiques qui répondent à des besoins scolaires.

A Lorgues, on a utilisé une recherche de l'I.N.R.P. pour « *organiser* » *le dessin assisté* par ordinateur : un stylet relié à l'ordinateur permet d'enregistrer le dessin et de le reproduire en éliminant l'erreur. C'est ce qu'on appelle l'« *infographie* ». La même opération d'interfaçage a été réalisée dans le domaine de la bureautique et de la *machine à traitement de textes*.

Conjointement avec le ministère de l'industrie, l'ANVAR et une P.M.E. de Montpellier, le lycée de Lorgues s'est même lancé dans l'innovation appliquée. En combinant les ressources du laser *et de la micro-*informatique, il a mis au point *une technologie pour la découpe* « au dixième de millimètre » des voiles de bateaux ou de planches (à voile). Grâce à cette collaboration, la P.M.E. de Montpellier a enregistré un essor rapide de ses ventes. Quant au *lycée de Lorgues*, sa réputation est telle qu'une entreprise d'in*formatique s'est installée* à proximité de l'établissement pour être plus sûre d'embaucher, dès sa sortie, une main-d'œuvre hautement qualifiée.

PATRICK LEMOINE.



● *C.I.T. Alcatel mise sur la télécopie.* — *Avec son modèle de* télécopieur haut de gamme très rapide — le modèle 5 500, — C.I.T. Alcatel espère devenir le leader mondial de ce créneau. Ce matériel, qui pourra être connecté à tous les réseaux de communication existants, assure la transmission d'un document de dix pages en quatre-vingt-cinq secondes, sa capacité pouvant aller jusqu'à trois cents pages par jour.

Les programmeurs du mercredi

CERTAINS passent des après-midi à *manipuler* des jouets électroniques *pour tester leurs réflexes ou simplement* passer le temps. D'autres, comme Eric — treize ans et en culottes courtes — préfèrent hanter les magasins spécialisés dans la micro-informatique pour *« tâter du logiciel »*.

Lorsque ses parents montent à Paris pour faire des courses, Eric leur fausse couramment compagnie pour se livrer à ses recherches *favorites dans ces magasins* — généralement affiliés à des sociétés américaines d'informatique — où l'on peut avoir accès librement aux micro-ordinateurs. Bien qu'il ne soit qu'en quatrième, Eric *s'intéresse* moins aux jeux préprogrammés qu'à la conception de ses propres programmes pour résoudre une équation du premier degré ou calculer une *racine* carrée.

Parfaitement à l'aise dans le maniement des langages, Eric sait contourner le vocabulaire technique pour expliquer en termes simples les différences entre le Basic, le Fortran, et le Pascal, et leurs avantages ou inconvé*nients respectifs*. Déjà un connaisseur ! Pourtant Eric n'a personne pour le pousser dans cette voie. Il a rencontré l'informatique par hasard, au Palais de la découverte, mais il la considère comme son *« avenir »*, car il veut devenir *« programmeur dans l'aérospatiale »*.

Ce qui ne l'empêche pas, à *l'occasion*, de *retomber* dans le jeu électronique avec son ami Frédéric qui, passionné par les cartes, essaye de programmer un compagnon de jeu sous l'œil intrigué des adultes — les *« clients »* supposés — de la boutique. Eric et Frédéric découvrent alors qu'il est aussi difficile de programmer un partenaire de jeu de cartes que de trouver un *« quatrième »* au bridge. Mais c'est évidemment plus intéressant.

Désabusé mais admiratif, un vendeur confie : « *Pour trouver la solution d'un problème, ils ne s'embarrassent pas de complications et ne cherchent pas à retrouver une situation déjà connue.* » Programmeurs en culottes courtes mais parfois aux idées longues, ils compensent leur *inexpérience* par *« des déductions logiques et simples fondées sur l'analyse de ce qu'ils ont sous les yeux »*.

Les fadas du micro

Ces informaticiens en herbe côtoient aussi des adolescents qui, délaissant le matériel scolaire, viennent dans des boutiques *commerciales « fignoler un bijou de programme »*. Le magasin devient alors un lieu d'échanges où l'on rencontre d'autres *« fadas du micro »* et où l'on peut donc partager des expériences, se repasser un tuyau pour modifier le hard ou le soft de son équipement.

Michel, un habitué, âgé de dix-neuf ans, explique son cas : plutôt que de faire son stage dans une entreprise publique qui ne lui aurait rapporté que le SMIC, il a préféré travailler pour mettre au point un programme. *« Dans les magasins spécialisés*, dit-il, *les programmes sont hors de prix. Avec mon propre matériel, j'en réalise de beaucoup moins chers, que je vends aux particuliers. »* Michel donne des conseils à Jean-Claude, dix-huit ans, étudiant en informatique dans un institut universitaire de technologie, qui a reçu commande d'un horticulteur désireux d'informatiser son fichier botanique.

Des casseurs de prix ? Oui, mais avec la complicité des acheteurs de matériel qui, de leur côté, ne sont pas fâchés de trouver des programmeurs à la fois bon marché et compétitifs. Les gérants des magasins d'équipement informatique ferment les yeux puisque, pour eux, l'essentiel est de vendre le matériel. Les programmeurs « sauvages », loin de porter préjudice à la profession, créent une saine émulation. Ne sont-ils pas, en fait, de futurs clients ?

P. L.

LE TRAITEMENT DE TEXTES EN FRANCE

Des freins surtout psycho-sociologiques

LE traitement de textes représente une des premières tentatives pour automatiser les travaux de bureau, en l'occurrence les tâches dactylographiques. *Le concept* n'est certes pas neuf, puisque dès les années 40 des machines à écrire permettaient la frappe automatique de textes enregistrés sur des bandes ou des cartes perforées. En 1964, I.B.M. présenta la première machine à écrire pouvant stocker les textes *sur un support magnétique*. Depuis des innovations ont eu lieu, bénéficiant surtout des progrès de l'électronique. Il est ainsi possible de « *travailler* » un texte à volonté, par exemple sur un écran, en lui enlevant ou en lui *rajoutant des phrases, des paragraphes*, et de le mixer avec des *informations extraites* d'une mémoire d'ordinateur. La frappe ensuite est automatique, ainsi que la justification.

Automatiser les travaux dactylographiques est une idée séduisante, et on *aurait* pu penser que les systèmes de traitement de textes modernes se seraient bien vendus. Or il n'en est rien.

Lors du congrès de bureautique AFCET/SICOB, qui s'est tenu en mai dernier à Paris, une communication présentée par M. de La Fayolle, de la CEGOS, sur le traitement de textes en France, relève que dans notre pays la révolution bureautique « *nécessite un microscope pour pouvoir l'observer* », alors que les pays anglo-saxons (Etats-Unis, R.F.A. et Grande-Bretagne) s'équipent rapidement. L'étude de la CEGOS recense vingt-sept mille machines de traitement de textes en 1980 (le ministère de l'industrie en *comptabilise vingt* mille à la même date, et l'Institut Rémy Genton *dix-neuf* mille), qui sont détenues pour 65 % par de grandes entreprises de plus de mille personnes, essentiellement implantées dans la région parisienne.

Un coût jugé excessif

L'obstacle principal à *l'acquisition* de ces machines est leur coût, jugé excessif : leur prix s'échelonne de 60 000 F à 200 000 F, et même au-delà lorsqu'il s'agit de systèmes de grande capacité. Les autres freins cités sont, dans l'ordre décroissant : la résistance des auteurs, les problèmes d'organisation, la résistance des secrétaires, les *problèmes techniques*. Les machines de traitement de textes, qu'elles soient seules ou connectées à un ordinateur ou à un *autre système de traitement de* textes, supposent en effet une organisation du travail différente, et une autre approche des tâches administratives.

Avant *toute chose*, il faut analyser le travail qui sera effectué. Or, ainsi que le souligne M. Mazo, de Nashua France, autre conférencier présent au congrès AFCET / SICOB, « *au moment de la négociation commerciale, le responsable se voit contraint de faire une étude approfondie des tâches dactylographiques, d'aborder par conséquent un certain nombre de problèmes et de situations mal appréhendés ou mal résolus par l'entreprise* ». L'heure n'est plus au flou artistique.

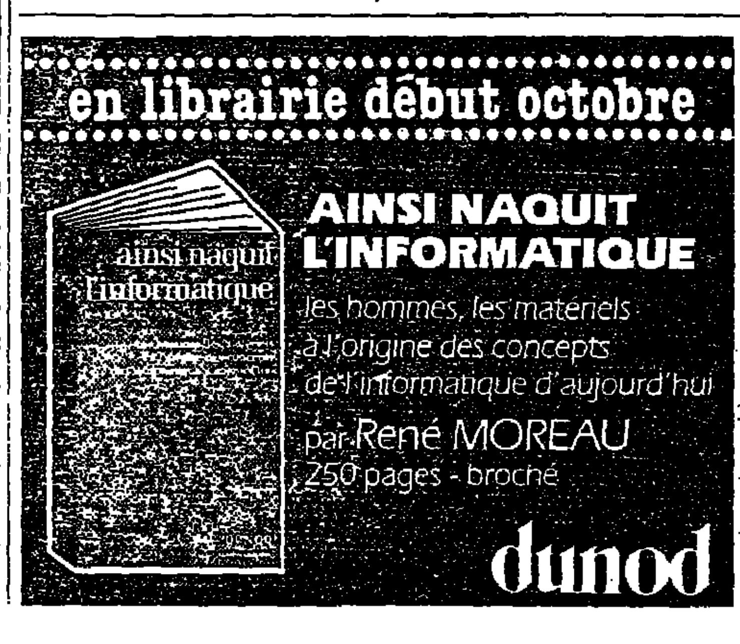
Les cadres sont réticents, et les secrétaires souvent mal informées, et peu formées : « *Les entreprises font trop souvent preuve de carences condamnables dans la préparation de leur personnel : désignation aléatoire, absence de formation préalable... Pourtant, les secrétaires sont plus favorables au changement que les auteurs.* » Or, tous les constructeurs sans exception insistent sur la nécessité, pour qu'un matériel soit accepté et bien utilisé, d'informer le personnel de ce qui l'attend, de l'associer au choix des matériels, et de le former convenablement. Sinon, c'est le rejet ; les machines restent abandonnées dans un *coin et finissent* par retourner chez le fabricant, s'il s'agit de matériels loués ou prêtés pour une courte durée. Il existe dans ce cas un important taux de retour de machines chez les constructeurs, avoisinant les 30 %.

Peu informés et insuffisamment formés, le personnel et l'encadrement ne savent pas tirer le meilleur parti des machines, aussi reste-t-on « *confondu par l'écart qui existe entre les possibilités du matériel et les fonctions réellement utilisées. Trop souvent, les fonctions élémentaires sont les seules que connaissent les utilisateurs* ».

Il existe malgré tout des utilisateurs heureux : l'Institut Rémy Genton relate, par exemple la satisfaction des dirigeants des établissements équipés, dont neuf sur dix ont enregistré un gain sensible ou léger de productivité, et annoncent que ces systèmes proliféreront dans leur entreprise. L'étude de la CEGOS place en tête des points positifs l'amélioration des conditions de travail, puis ensuite seulement les économies réalisées. L'étude souligne aussi que « *les incidences sur les salaires sont très modestes ; tout se passe comme si les entreprises avaient conscience qu'une évolution est en cours, et qu'une doctrine sur l'emploi du personnel ne pourra se dégager que lorsque ces systèmes se seront stabilisés* ». L'évolution des salaires paraît plus liée à l'évolution des responsabilités qu'à l'évolution des machines.

En définitive, conclut M. de La Fayolle, les entreprises, « *craignant de servir de cobayes* », préfèrent aborder la bureautique et le traitement de textes avec prudence. Leur incertitude « *est accrue par la rapidité du vieillissement du matériel. Les machines présentées au SICOB il y a trois ans paraissent aujourd'hui de coûteuses antiquités* ». Face à ces outils nouveaux, il faut trouver de nouvelles méthodes de travail, et « *là nous manquons d'imagination pour inventer ces méthodes où l'électron remplacera le crayon-bille. (...) La génération actuellement touchée par le traitement de textes doit apprendre non seulement à faire fonctionner les nouveaux outils, mais surtout à travailler selon une logique binaire où les zones de flou se réduisent. Notre éducation ne nous a pas préparés à utiliser ces outils. C'est peut-être là l'obstacle majeur aujourd'hui* ».

CHRISTIANE GALUS.



Pour une grande filière robotique nationale

par JOEL LE QUÉMENT (*)

et MICHEL PARENT (**)

LA maîtrise de la filière robotique contient tous les termes d'un choix industriel prioritaire, *que ce soit au titre de son rôle productif, de sa capacité de contrôle de larges circuits de production et de diffusion des produits*, de l'existence de *marché-captifs* considérables intérieurs et *étrangers* et enfin au titre de son incidence sur la structure des emplois.

Par filière robotique, *on entend* l'ensemble des activités (recherche, production, diffusion, utilisation, formation) et de leur connexion dont le développement se trouve articulé autour des nouveaux moyens de production automatisés.

Au sens large, elle signifie la constitution de systèmes de machines (machine-outil à commande numérique, robot, dispositif de chargement-déchargement, dispositifs de gestion et de contrôle des outils, dispositifs de contrôle de qualité *des produits*), chaque élément intégrant des fonctions confiées à l'*informatique. L'ensemble* se trouve *géré de manière centralisée* par un *système de commande* en temps *réel. Cette filière comprend en outre* les outils de *conception des produits* fabriqués par *ces systèmes* (conception *par ordinateur*, dessin assisté par ordinateur, génération de programme de machines-outils, etc.).

Instrument nécessaire, mais non suffisant de la fabrication assistée par ordinateur, le robot industriel vient constituer le pivot de développement autour duquel se joue pour une bonne part l'avenir de la production automatisée et à partir duquel il devient possible de « générer » dans le moyen terme une branche nouvelle de production.

Le choix industriel de la filière robotique impose quatre objectifs.

1) CONSTRUIRE L'AUTONOMIE TECHNOLOGIQUE ET PRODUCTIVE.

Pour affronter la concurrence des entreprises multinationales, surtout américaines (telles Unimation, Cincinnati-Milacron) ou japonaises (telles Kawasaki, Fanuc Fujitsu), il apparaît que ce sont surtout les entreprises ayant le support d'un groupe industriel national puissant qui sont *en mesure de résister au contexte d'enfermement* produit par *l'extérieur.*

C'est avant tout la situation de la régie Renault. Pour ce groupe, le développement de son activité robotique repose sur l'articulation d'une quadruple activité de recherche-production et commercialisation-*utilisation-formation*, relayée par un *soutien financier à la fois interne* et *externe qui ne souffre pas la* contrainte de *la rentabilité à court* terme. Cette *stratégie a valeur d'exemple à un moment où* l'assemblage des véhicules est en cours de robotisation ; son contrôle comporte un double enjeu : la stratégie d'autonomie productive qui consiste à maîtriser chez soi l'évolution des processus de production et la stratégie d'ensemblier par le contrôle de certains segments pivots des nouveaux systèmes de production dits flexibles.

Ce sont des stratégies à long terme, pour lesquelles l'autonomie technologique passe par une importante recherche-développement axée vers la maîtrise de systèmes en perpétuelle évolution. En revanche, les difficultés d'existence rencontrées par des constructeurs de robots de dimension moyenne (les constructeurs de robots de soudure) peuvent être de nature à favoriser l'entrée de concurrents étrangers, comme en témoignent les tentatives de pénétration du groupe Mitsubishi.

Ainsi, parmi les facteurs qui concourent au démarrage et au maintien d'une production de robots industriels, la *dimension de l'entreprise joue un rôle prépondérant : le budget et le potentiel de recherche, la capacité de production et donc de réponse au marché en dépendent.*

Dès lors, au niveau global, plusieurs axes de développement de la *filière pourraient être renforcés* :

● Faire des structures de recherche *le principal levier de l'innovation technologique. La grande force de la robotique nationale est constituée par un tissu d'activités de recherche dense et riche (cf.* les pôles *régionaux de recherche* de Toulouse, de Montpellier, de Grenoble, de Besançon).

● Renforcer *le niveau de cohérence globale des réalisations robotiques « hard » et « soft »*. Ainsi, *il apparaît urgent de diminuer le déséquilibre qui existe* entre les activités fort nombreuses de gestion, d'ordonnancement des nouveaux systèmes de production, d'une part, et, d'autre part, les réalisations technologiques proprement dites, en nombre insuffisant.

De ce point de vue, les stratégies étrangères concurrentes montrent une évolution plus « systémique » vers la réalisation d'ensembles multi-axes flexibles de production. Il apparaît donc nécessaire de soutenir et d'organiser le rapprochement des constructeurs de machines, nécessairement complémentaires, en *France et à l'intérieur de la C.E.E.*

● Maîtriser les procédures de diffusion et de financement des investissements en robotique à tous les niveaux de l'activité industrielle.

La gestion de cette nouvelle filière technologique passe donc par la voie étatique. En outre, elle suppose *une plus grande* maîtrise du marché.

2) CONQUERIR LE MARCHE INTERIEUR ET LES PLACES FORTES A L'EXPORTATION.

Globalement, l'organisation du marché robotique est une combinaison hiérarchisée de plusieurs facteurs dépendants : R. et D., degré d'extension de la gamme, capacité de production, prix de marché et prix opérationnel, réseau d'ingénierie et d'installation, maintenance des sites automatisés et formation des clients. *L'expansion de l'activité robotique* est donc *conditionnée par une combinaison de ces différents facteurs.*

Le rattrapage au moins partiel du *retard pris dans le domaine de la production et de la commercialisation nécessite pour le moins une* réduction des *prix des robots*, un développement de l'activité commerciale et un regroupement des potentiels de recherche, de conception et de production, voire leur intégration dans des groupes industriels de grande taille.

Pour l'heure, à l'échelle des échanges internationaux, une divergence durable des prix intérieurs et des prix des machines-outils étrangères entraîne un déséquilibre durable de la balance commerciale de ce bien d'équipement.

Il importe donc de connaître les capacités d'action des grands constructeurs étrangers en évaluant de façon systématique leurs forces et leurs faiblesses sous l'angle du produit, du prix et des marchés captés ou en voie de l'être. Il convient de *créer un observatoire des stratégies industrielles suivies par les principaux constructeurs mondiaux de machines.*

3) CONSTITUER UN LEVIER SPECIFIQUE DE CREATION D'EMPLOIS.

Au développement de la robotique correspond une filière complète d'emplois nouveaux, principalement de qualification élevée (chercheurs, ingénieurs) ou moyenne (techniciens, ouvriers professionnels). Une coordination des actions à tous les stades doit être menée, en particulier *pour harmoniser des politiques simultanées de formation des travailleurs et de diffusion des équipements.*

Autant d'actions dont la coordination *planifiée* engage la certitude *de l'emploi dans une période où les effets de disqualification des emplois répétitifs* deviennent problématiques.

4) CONDUIRE LA REGULATION SOCIALE DES EFFETS DU PROGRES TECHNOLOGIQUE.

La robotisation, en provoquant un *double mouvement de disqualification et de création d'emplois*, fait *éclater la structure traditionnelle du travail répétitif* et instaure une structure de travail et de production entièrement nouvelle. Sa nature conflictuelle se manifeste dans le mouvement de dérive des emplois qui aboutit à transformer l'identité professionnelle du détenteur d'emploi (le travailleur disqualifié est encore l'occupant du nouveau poste de travail).

L'organisation de la régulation *sociale nécessite la neutralisation des effets de rejet des travailleurs* ouvriers. Fondés sur la mesure et le transfert des gains de productivité, les termes et le contenu de la *régulation* pourraient intégrer la négociation de formes nouvelles de protection individuelle et collective des travailleurs non qualifiés, à caractère social (*formation professionnelle, garantie de reclassement) ou économique.*

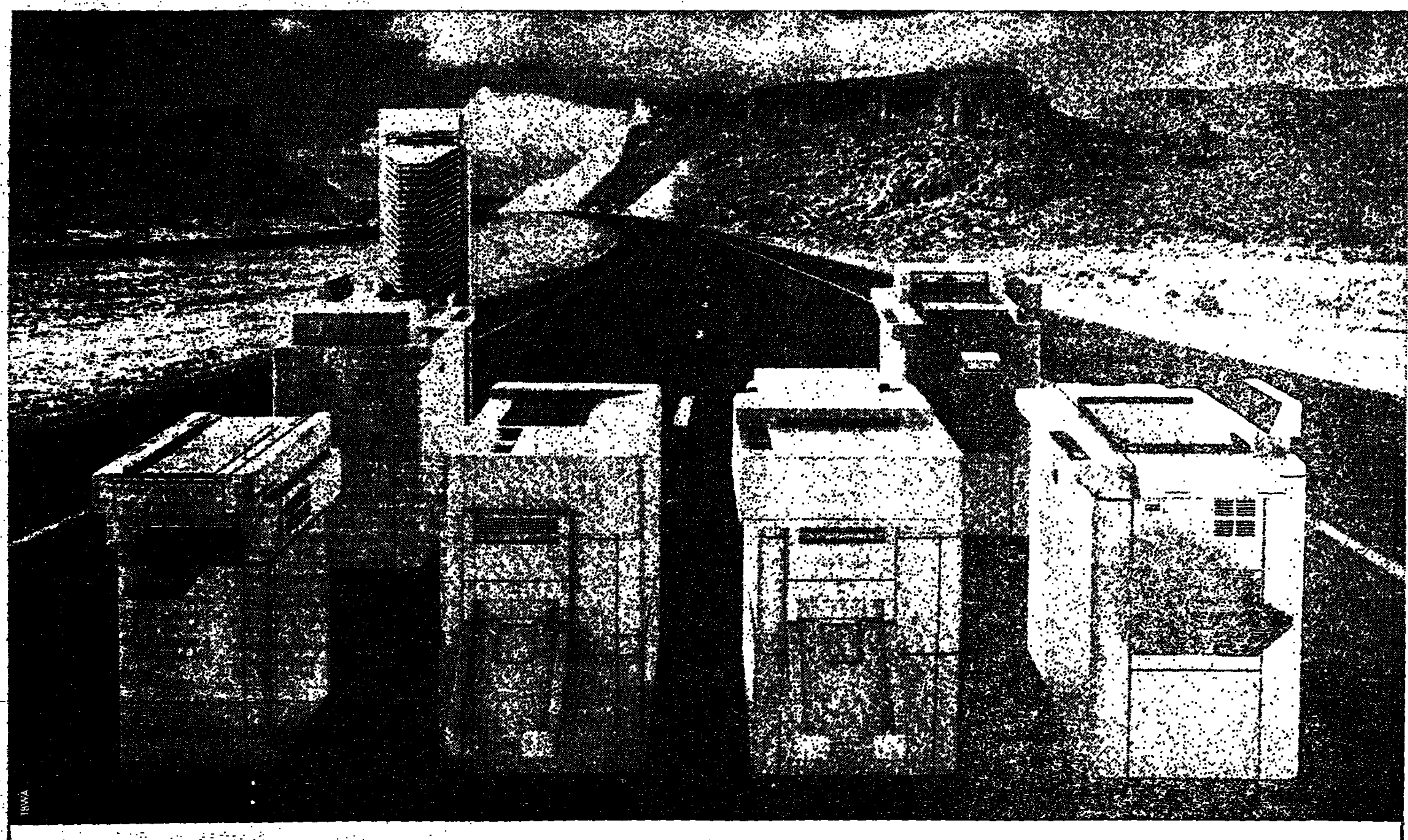
Augmentant le temps d'occupation des machines, la robotisation *rend possible la compensation salariale, la diminution du temps d'intervention des travailleurs, et donc le partage de l'emploi.*

Aussi est-il nécessaire de réagir contre la monopolisation de ce pou*voir technologique par un petit nombre de pays et de firmes multinationales. Pour l'économie nationale*, c'est un *enjeu à la mesure* de ses possibilités. A coup sûr, la stratégie de robotisation présente les aspects d'une grande priorité nationale.

(*) Auteur de *les Robots : enjeux économiques et sociaux*. La Documentation française, 1981.

(**) Université Paris-Sud et Agence de l'informatique.





La traduction automatique : du mythe à la réalité

Engagées dans l'euphorie des premières grandes applications de l'informatique, les recherches portant sur la traduction par ordinateur s'étaient enlisées à la suite des constats d'échec dressés vers la fin des années 60. Les progrès réalisés depuis, en matière de logiciels et en linguistique, ont permis d'explorer des voies plus prometteuses. La France, qui fait figure de pionnière dans ce domaine, et la Commission des Communautés européennes préparent d'ambitieux projets pour déboucher sur des produits industriels.

LES systèmes dits de première génération étaient tous fondés *sur une idée simple*, du reste théoriquement correcte : à un mot, *ou groupe de mots, correspond* dans une autre langue une expres*sion de même sens. L'erreur* fut d'avoir misé trop, et trop tôt, sur *l'ordinateur*. Il suffisait, pensait-on, de consigner un lexique en mémoire et de lui adjoindre un logiciel de corrélation qui permette de retrouver dans ce fonds les correspondances d'un texte-source en langue-cible. C'était compter sans les expressions polysémiques, homographiques, les idiotismes ou d'autres ambiguïtés qui font florès dans chaque langue (1). Difficultés que *des logiciels secondaires de reconnaissance* de formes composées ou d'*analyse contextuelle ne suffisent* pas à surmonter : au mieux peuvent-ils *les* contourner.

Ainsi en est-il, par exemple, du plus connu des systèmes de première génération, Systran, acquis en 1976 par une direction de la Commission des Communautés européennes et perfectionné à grands frais. Cependant, en dépit des quelque *18 millions de francs français* investis, les quelques mille cinq *cents traducteurs qui relèvent d'une* autre direction refusent de s'en servir. *A peine 60 % du volume* d'un texte traduit par Systran serait intelligible. En outre, les traducteurs, ou réviseurs, n'ont guère envie de corriger des erreurs qu'eux-même ne commettraient pas.

La grande difficulté à laquelle se sont heurtés les concepteurs des premiers procédés était de prévoir toutes les formes d'usage possibles d'une langue. Aussi certains chercheurs *imaginèrent-ils des systèmes* se limitant non seulement à un uni*vers donné, mais encore* à un cadre syntaxique prédéterminé. L'univer*sité de Montréal mit ainsi au point* TAUM-Météo, qui fonctionne de *façon satisfaisante (1). De même,* l'Institut textile de France a élaboré Titus, qui traduit automatiquement les résumés bibliographiques de la base de données du même nom.

Aussi utiles que puissent se révéler ces systèmes, l'exemple qu'ils offrent n'est guère généralisable, car ils supposent que l'on maîtrise la production des textes originaux. Les méthodes de la première génération *ont donc tracé leurs limites* : nécessité d'une lourde post-édition *(la révision) ou d'une pré-édition* (la normalisation). Or une part *importante du marché potentiel de* la traduction automatisée, sans doute la plus grosse, ne peut s'accommoder de ces contraintes.

Quelle est la clientèle disposée à payer pour quels textes étrangers traduits ? De toute évidence, il s'agit moins d'un public intéressé par des écrits culturels que du monde des sciences ou des affaires à l'affût d'informations à caractère technologique ou industriel. Or, selon *l'avis de plusieurs experts* qui se sont penchés sur la question, *à peine 10 % des publications de* cette catégorie seraient traduites. Moins de 30 % des articles scientifiques japonais, par exemple, comportent un résumé en anglais.

Si la plupart de ces écrits restent ignorés par-delà les frontières linguistiques, c'est souvent en raison de leur nature très technique qui requiert des traducteurs spécialisés, voire des spécialistes traducteurs. « *Ce n'est pas un agrégé d'anglais qui sait s'il faut « remplacer » ou « replacer » une pièce sur un avion pour le verbe « to replace* », remarque M. Paul, chargé de mission à l'Agence pour l'informatique (ADI) — *mais un ingénieur. Et, en aéronautique, on n'a pas le droit de se tromper !* »

Seconde génération

Considérée de ce point de vue, la question de la traduction par ordinateur se ramène, sur le plan scientifique, à l'impératif d'une souplesse accrue ; sur le plan économique, à un problème d'adaptation aux thèmes d'un secteur d'activité.

C'est à la croisée de ces deux *exigences qu'une équipe de* l'Institut de recherches en mathématiques *avancées de l'université de Grenoble*, le Groupe d'étude pour la traduction automatique (GETA), se situe.

La démarche qui y est suivie est propre aux méthodes dites de seconde génération, auxquelles le GETA a largement contribué à donner corps. Au terme de sept ans de travaux, le groupe que dirige le professeur Bernard Vauquois a mis *au point un système baptisé* Ariane-78. Son originalité est qu'il *constitue un écheveau de logiciels* (rédigés en assembleur) indépendant des dictionnaires et des grammaires, spécialisés eux.

Cet ensemble est formé de plusieurs « modules » responsables chacun de l'une des opérations qui aboutiront à la traduction. Ariane-78 agit en trois temps. La première étape, l'analyse, vise à fournir une interprétation linguistique du texte source. La phrase est d'abord découpée en unités lexicales à la suite d'une analyse morpho-syntaxique. Le plus souvent ces unités *sont des mots*. Le système s'appuie là sur un dictionnaire comme les *procédés de première génération*, mais d'un genre différent. A chaque *famille de mots ayant une racine* commune correspondent un certain nombre de descripteurs *ou « étiquettes »*. Selon la forme que revêt l'unité lexicale, celle-ci est accolée d'une ou plusieurs de ces « étiquettes », comme, par exemple, GN pour « groupe nominal », GA pour « groupe adjectival », REG pour « régisseur du groupe morpho-syntaxique » ou CIRC pour « complé*ment circonstanciel* ».

Puis une analyse structurale *définit les relations logiques entre* les unités lexicales. Exemple : ARGO pour « *la première place d'argument d'un prédicat* ». D'autres situations telles que la cause, la condition, le but, l'accompagnement, etc. peuvent être établies. Ainsi, deux phrases syntaxiquement différentes mais ayant la même organisation logique pourront être traduites de la même façon.

Le second temps de l'opération est bilingue. Il consiste en un transfert des descripteurs. Le système va quérir dans le dictionnaire les mots de la langue cible qui *correspondent aux descripteurs*. Dernier temps, enfin, Ariane-78 génère le texte *cible* en *respectant* les accords ou les formes conjuguées qu'impose la *grammaire*.

L'indépendance d'Ariane-78 par rapport aux dictionnaires et aux grammaires fait de ce système un outil universel, applicable à tous les couples de langues. Là est tout son intérêt. Mais le degré de qualité de la traduction dépend de la pertinence des descripteurs morpho-syntaxiques et logiques que contiennent les dictionnaires.

La constitution de ces dictionnaires, qui nécessite le concours de *linguistes-informaticiens, de lexicologues* et terminologues est d'un *prix de revient élevé. Pour l'heure*, le système du GETA est restreint *aux quelques dictionnaires élaborés* aux fins des expériences en laboratoire.

De nombreuses conditions devront être remplies avant qu'une version industrielle voie le jour. Pour que le système puisse pénétrer le marché, il *faut en effet l'entourer de logiciels* qui en fassent un outil commode et *rentable. La traduction automatisée* ne saurait s'isoler du contexte de *la chaîne des travaux* qui va des textes originaux aux traductions rendues sous une forme voulue. C'est donc aussi un problème de bureautique. Mais pas seulement. Il faudra encore reprendre l'écriture de tous les programmes de base qui sont *uniquement compatibles*, pour des raisons historiques, avec les *machines I.B.M.*

De premiers contacts eurent *lieu, sous l'égide de la direction des industries électroniques et informatiques* (DIELI) du ministère de l'industrie, entre la GETA, CII - Honeywell - Bull et T.I.T.N. (groupe Thomson) ; ils sont restés sans suite. Aujourd'hui, l'ADI a repris le dossier et envisage de sou*tenir un plan de développement* sur quatre ans, représentant une cinquantaine de millions de francs. Ce projet, qui n'est pas encore approuvé, pourrait rejoindre d'autres travaux sur l'interrogation en langage clair de banques de données ou la reconnaissance vocale qui présentent des traits communs avec la traduction automatisée.

Avant de prendre une décision sur ce plan, qui constitue malgré tout un pari sur l'avenir d'une application encore inexistante, les pouvoirs publics devront définir une politique qui s'harmonise avec le plan Eurotra des Communautés européennes (2). Ce projet, d'une soixantaine de millions de francs, qui s'inspire largement des travaux du GETA, a déjà pris beaucoup de retard. Du côté français, on *craint qu'une collaboration* européenne ne se traduise par un transfert *pur et simple des acquis* du GETA aux laboratoires étrangers qui ont du retard sur lui. Des instructions ont été données par les pouvoirs publics pour que les chercheurs grenoblois ne poussent pas trop loin les échanges scientifiques, tant que le cadre d'une coopération sauvegardant les intérêts industriels de chaque pays ne sera pas défini. Serait-ce là le *signe que la traduction automatisée entame son passage du mythe vers la réalité ?*

ERIC ROHDE.

(1) *Le Monde dimanche* du 10 mai 1981.

(2) *Le Monde*, supplément Europe du 7 avril 1981.

De plus en plus petit...

(Suite de la page 25.)

Un autre grand constructeur avait précédé I.B.M. Hewlett-Packard avait commercialisé en janvier 1980 le HP-85, qu'on peut considérer comme un ordinateur personnel fortement orienté vers les utilisations scientifiques. Une version un peu moins chère, le HP-83, est apparue cette année. On verra *au Sicob le HP-125, ordinateur* individuel pour la gestion, qui est construit autour de deux microprocesseurs Z-80 A.

Il y a aussi eu une annonce de Xérox et celle de Digital Equipment est attendue. Le parc *mondial est en croissance* rapide, l'utilisation pour des usages éducatifs venant s'ajouter à l'ordinateur-jeu — qui ne se porte pas mal malgré nombre de diagnostics pessimistes — et à l'usage professionnel qui restera longtemps dominant. Des évaluations prévoient qu'en 1983 il y aura 2,6 millions d'ordinateurs individuels aux Etats-Unis, et 1,21 en Europe — pratiquement tous importés d'ailleurs, le seul constructeur européen notable restant le britannique Sinclair. En France, S.M.T., avec Goupil-2, vise 3 à 4 % du marché national — cent soixante-quatorze mille unités en 1983. Et la question que beaucoup se posent est : que *vont faire les* Japonais ?

Sharp est déjà présent non seulement avec son micro-ordinateur de poche, mais aussi avec le MZ-80 qui concurrence directement les TRS-80. Matsushita a récemment présenté un appareil qu'on transporte dans une petite mallette. Hitachi, *Nippon* Electric, ont aussi des modèles mais ce n'est pas encore l'attaque en force. Les Japonais doivent d'abord reconquérir leur propre marché, dominé actuellement par les Américains. D'autre part, certains industriels, inquiets de la montée des tendances protectionnistes, s'interrogent sur l'opportunité de les renforcer, en attaquant brutalement un nouveau marché.

Les Japonais *doivent faire face* également au problème des programmes. Il ne s'agit plus de vendre des machines, mais des outils servant à quelque chose. Il est donc nécessaire de bien cerner les besoins des futurs utilisateurs et de disposer de vendeurs spécialisés. C'est là un des problèmes posés par le développement rapide de l'informatique personnelle. On peut vendre de trois manières : par des magasins propres à la marque, par des distributeurs « toutes marques » mais spécialisés en micro-informatique, ou tout simplement dans les grandes surfaces.

La troisième formule peut prévaloir pour le *home computer*, produit grand public, mais qui n'est pas le segment principal du marché. Mais l'avocat qui confiera sa comptabilité ou les références de ses dossiers à un ordinateur n'est pas tenté de l'acheter en vrac dans les rayons d'un grand magasin. Il veut les services d'un vendeur compétent qui pourra lui donner toutes les informations utiles et à qui il s'adressera en cas d'ennui de fonctionnement.

La meilleure solution dans ce cas est la première — le magasin de marque, — mais elle est coûteuse. La force de Tandy est précisément de posséder un vaste *réseau de vente de matériels* électroniques, où l'ordinateur est venu sans *difficulté s'adjoindre* à l'autoradio, au tourne-disque et au jouet télécommandé.

Quant à la solution médiane, si elle convient bien au client, elle a pour le constructeur l'inconvénient d'exacerber la concurrence. Ses *matériels* seront placés à côté de ceux des autres constructeurs, et leur seront donc directement comparés. L'épreuve *risque d'être sévère pour certains*. Elle est en tout cas redoutée par beaucoup, particulièrement par les nouveaux venus.

MAURICE ARVONNY.

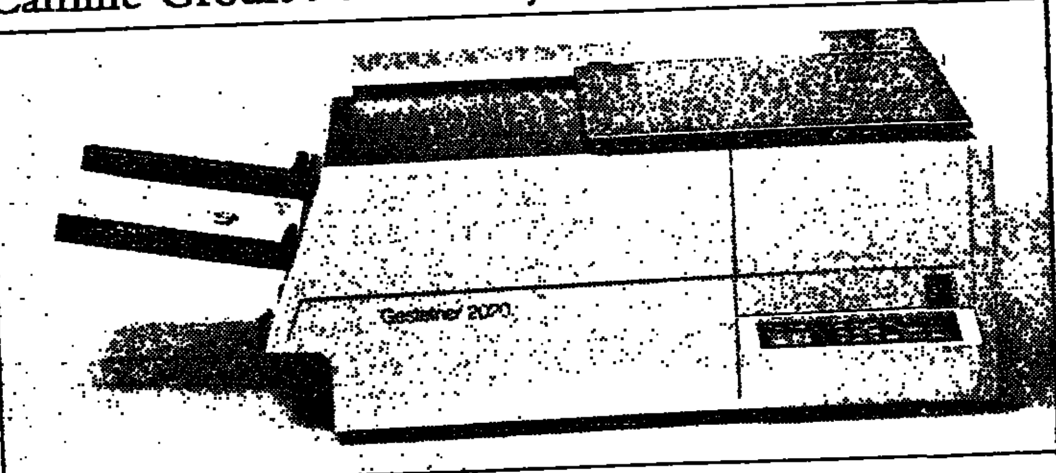
هكذا من الاجمل



COPIEURS GESTETNER. DOUBLEZ TOUT LE MONDE.

Gestetner vous connaissez. Une solide expérience de la reprographie depuis cent ans. Un souci d'innover toujours et encore plus. Une réputation qui n'est plus à faire et un sérieux qui n'est plus à démontrer. Grâce à sa nouvelle gamme de copieurs prodiges, Gestetner double tout le monde. Creusez l'écart, choisissez bien votre partenaire.

Le copieur 2020 est exposé en avant-première au Sicob, stands 2200 et 2201 zone B au niveau 2 et stand 4308 zone C au niveau 4. Gestetner. 71, rue Camille-Groult 94400 Vitry-sur-Seine. tél. 680.85.22.



Gestetner

Pour l'amélioration de vos conditions de travail.

BAZAINE/DFS

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

UNE IMPORTANTE SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE VIE recherche

le responsable de son portefeuille d'assurance groupe

Justifiant d'une expérience professionnelle de quelques années dans un poste similaire. Technicien de l'Assurance Groupe et possédant une bonne formation actuarielle. le candidat retenu sera chargé :
- *des tarifications et des études techniques.*
- *de l'assistance auprès du réseau de production dans la négociation et la mise au point des garanties.*
- *de la surveillance technique et commerciale du portefeuille.*

Dans ce cadre. il propose les ajustements tarifaires qui lui paraissent nécessaires et apporte à l'économie générale des contrats. toutes modifications susceptibles de conforter le portefeuille.
Ce poste comporte d'intéressantes perspectives d'évolution pour un candidat de valeur.

Adresser lettre manuscrite. CV et photo en mentionnant votre rémunération actuelle et le salaire souhaité. sous le numéro 6313. Discrétion assurée.

INTERCARRIÈRES
5 rue du Helder 75009 Paris

Votre chien peut aboyer sans que la caravane passe :



personne n'est à l'abri d'un embouteillage sur la piste

Et l'embouteillage sur la piste du travail a de quoi rendre aphone le roquet le plus hargneux.
Nous faisons tout ce que nous pouvons pour débloquer la circulation.

Notre C.A. se développe de 25 % par an, *indépendamment de la conjoncture économique,* nos *objectifs annuels en matière d'évolution de nos* effectifs commerciaux suivent - au moins - le même rythme, les moyens dont nous disposons s'affinent, se sophistiquent et augmentent au rythme des travaux, des analyses et des découvertes de nos services spécialisés (marketing, formation, management).
Les situations que nous offrons évoluent, en volume et en qualité, proportionnellement aux pulsions, même les moins discernables, de la jeunesse qui constitue le plus clair de nos effectifs, notre appui logistique (financier - technique - pédagogique - psychologique) atteint un niveau d'investissement sans équivalent sur notre marché spécifique.

Nous offrons à ceux d'entre vous, pour qui le caractère, la personnalité, le sens et l'acceptation du risque ne sont pas encore des concepts surannés : **Une véritable ouverture sur une expérience passionnante et exaltante.**

Sur la piste du travail, il y a peut-être quelques autres "entrepreneurs". Peu qui disposent d'une politique aussi volontariste que la nôtre et des moyens de l'appliquer.

Sous inventaire de votre âge : 24 ans au moins, et de votre formation : solide, vous pouvez nous rencontrer après avoir écrit avec C.V. à : BANCE PUB. 13, rue Marivaux 75002 Paris *(Merci de préciser sur l'enveloppe la référence 81788).*

Société Import-Export
recherche
TRADUCTRICE
Allemand/Anglais
Très expérimentée
Libre rapidement
Ecrire à OPF (n° 4.496),
2, rue de Sèze, 75009 Paris,
qui transmettra.

Centre d'Action Culturelle de Marne-la-Vallée recherche

● **UN ANIMATEUR**
Travail en liaison avec le Directeur de l'animation sur les actions culturelles décentralisées.

● **ANIMATEUR CINÉMA**

Les candid. accompagnées des C.V. sont à adr. ds les plus brefs délais à Fabian JANELLE, Directeur, C.A.C. de Marne-la-Vallée, anc. ferme du Buisson, Noisiel, 77240 Champs-sur-Marne.

PARFUMERIE
quartier OPÉRA
recherche vendeuse parlant anglais et espagnol (référ. exig.). Tél avant 11 h au 705-63-37.

Cherche jeune fille, femme pour occuper fillettes de 6 et 3 ans. Cadre familial. Ecrivez avec photo : Mme Niki Daneliay, 13, rue Eleftherios, GLYFADA, ATHÈNES (Grèce).

UNIVERSITÉ DE COMPIÈGNE recrute ingénieur 2 à 3 années d'expérience pour participer à des ENSEIGNEMENTS et à des activités de RECHERCHE en *GÉNIE CHIMIQUE.*
U.T.C. - P. 223,
60206 Compiègne, Cedex.

Société documentation technique arabe demande
INGÉNIEURS
toutes spécialités,
bon traducteur en langue arabe.
Téléphone : 584-15-40,
postes 32/79.

Important cabinet de révision comptable recherche :

UN CHEF DE MISSION
(dossiers d'audit et de commissariat aux comptes), titulaire du révision comptable, il a une bonne connais. de la consolidation des comptes de groupes et de la comptab. anglo-saxonne.

DES RÉVISEURS
ayant 2 à 3 ans d'expérience en audit et consolidation des comptes de groupes.

DES RÉVISEURS
débutants ayant le DECS et un diplôme d'enseignement *supérieur type HEC-ESSEC,* ou ESC. Envoyer lettre manuscrite C.V., photo et prétentions sous référence 9488 à VALENS CONSEIL, BP 359, 75064 PARIS CÉDEX 02.

Très urg., ch. dame de compag. pr pers. âgée, alerte (Paris), mardi au samedi 9 h. à 19 h., repas compris (très sér. référ.), tél. Mme Gérard, 899-51-81.

Lycée technique privé rech. pour enseignement
1 ÉLECTROMÉCANICIEN
titulaire DUT
ou diplôme d'ingénieur
en *génie électrique.*
1 MÉCANICIEN
titulaire BEP + BTS
ou BTn F1 + BTS.
2 ans d'expérience.
Téléphone : 222-93-60.

COMMERCIAUX
demandeurs d'emploi
(licenciés économiques)

Centre International de Traitement Informatique
organise stage gratuit
MARKETING - INFORMATIQUE
238-14-55 +/241-83-83 +
205-24-63 +.

École second. privée H.C.
Ouest Paris
recherche urgent
PROFESSEUR ÉCONOMIE
pour terminale (10 heures).
Très sérieuse expérience exigée.
Ecr. chez M. DONASCIMENTO,
50, bd Exelmans, 75016 PARIS,
qui transmettra
(préciser jours et hres disp.).

NOISY-LE-GRAND
MARNE-LA-VALLÉE

recrute d'urgence :
pour établissement 60 berceaux
UNE DIRECTRICE DE CRÈCHE
Diplôme exigé : puéricultrice diplômée d'État plus de cinq ans d'expérience.
Age minimum : 25 ans.
Conditions de rémunération : *statuts du personnel communal* plus prime de fin d'année.
Logement de fonction assuré à titre gratuit.

Envoyer curriculum vitae à :
Madame le MAIRE
Secrétariat général
93160 NOISY-LE-GRAND.

emplois régionaux



METRAP RECONSTRUCTION MACHINES - OUTILS

Jeune ingénieur électricien :

Prenez la Direction d'un Département
LYON

Jeune ingénieur (ENSIEG, EENI, ENSEM ou équivalent), 3 à 5 ans d'expérience dans une fonction d'études, d'essais ou de service après - vente chez un constructeur de machines - outils, nous vous confierons la responsabilité du Département Electricité - Commande Numérique.

Votre fonction : animer, organiser, coordonner l'activité du Département, depuis les devis et études jusqu'à la fabrication et le suivi des chantiers extérieurs. Pour démarrer, une équipe de 5 techniciens directement rattachés à vous.

Notre Société, petite par sa taille (90 personnes), solide par son implantation sur le marché de la reconstruction, transformation et construction de machines - outils : au premier rang de sa spécialité. En pleine croissance, nous attendons un homme à fort potentiel, prêt à poursuivre notre développement, en particulier *dans la commande numérique.*

Si vous vous en sentez la carrure, adressez sans tarder votre candidature (avec rémunération actuelle) à notre Conseil ALGOE, chargé d'effectuer pour nous cette recherche - P. GEHIN - réf. 633M

ALGOE — 9 bis route de Champagne 69130 - ECULLY-
Membre de SYNTEC

rscg carrières

LA VILLE DU HAVRE
recrute

1 CONSEILLER CULTUREL
ayant pour charge d'assurer :
- la coordination des divers équipements culturels municipaux ;
- la programmation d'une saison culturelle municipale ;
- de promouvoir diverses animations culturelles, en liaison avec les structures municipales et les associations locales.
- De façon générale : de proposer toutes initiatives liées à l'action culturelle globale, et d'en assurer la mise en œuvre par l'intermédiaire du Service municipal des affaires culturelles.

Ce poste est à pourvoir par voie contractuelle sur la base d'une rémunération nette mensuelle de 7.242 F (non comprises les rémunérations accessoires forfaitaires).

Les demandes de candidatures, accompagnées d'un C.V., sont à adresser
AVANT LE 16 OCTOBRE 1981,
à M. DUROMEA
Député Maire,
HOTEL DE VILLE DU HAVRE,
B.P. 51, 76084 LE HAVRE CEDEX.

VETROTEX SAINT-GOBAIN
Producteur de fibre pour renforcement
recherche
pour son Département Développement Commercial Groupe Appui Ventes

à CHAMBÉRY Savoie

INGÉNIEUR

APPLICATIONS ET ESSAIS PRODUITS COMPOSITES

- Seconde le responsable en prenant à sa charge une partie des études et essais.
- Nombreux échanges avec les services qui l'entourent et fréquents déplacements France et étranger. Localisation : CHAMBÉRY.
- Age souhaité 28 ans minimum.
- Diplôme A et M ou équivalent.
- Expérience industrielle, dans la transformation des plastiques (Bureau d'Études et/ou fabrication).
- Anglais parlé couramment.
- Allemand apprécié.
- Goût des responsabilités.
- Aptitude au travail en groupe.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. au Service Cadres DG/BRF - VETROTEX SAINT-GOBAIN, B.P. 86, 73001 CHAMBÉRY CEDEX.

QUARTZ ET ÉLECTRONIQUE



Filiale d'un important groupe industriel recherche

Chef de Service contrôle et essais

Le candidat devra posséder une formation d'Électronicien confirmée par plusieurs années d'expérience dans ce genre de fonction.
Lieu de travail ASNIERES
Pratique de l'anglais souhaitée.
Adresser C.V. et lettre manuscrite à :
Madame FETIVEAU
QUARTZ ET ELECTRONIQUE
1, rue d'Anjou B.P. 215
92602 ASNIERES

VETROTEX SAINT-GOBAIN
Producteur de fibre pour renforcement
recherche
pour sa Direction Commerciale FRANCE

ADJOINT AU CHEF DES VENTES INDUSTRIELLES

- Seconde le chef des ventes industrielles en prenant en charge la vente auprès de certains clients.
- Suit tous les prospects ou transformateurs intermédiaires dans le domaine des ventes industrielles.
- Localisation : PARIS. Nombreux déplacements.
- Solide formation commerciale.
- Age souhaité : 25 ans minimum.
- Dynamisme. Bonne présentation. Faculté d'adaptation. Capacité de négocier avec des responsables de haut niveau chez les clients.
- Esprit d'initiative et imagination pour déceler de nouveaux débouchés.
- Langue anglaise souhaitée.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. au Service Cadre DG/BRF, VETROTEX SAINT-GOBAIN, B.P. 86, 73001 CHAMBÉRY Cedex.

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

SOCIÉTÉ SUISSE DE CONSTRUCTION
cherche
pour sa succursale en Afrique francophone

UN DIRECTEUR COMMERCIAL et ADMINISTRATIF

habile négociateur au plus haut niveau.

Excellentes conditions d'engagement correspondant aux exigences du poste.

Les candidats sont priés d'adresser leurs offres sous *chiffre* D 18-115458,
PUBLICITAS, 1211 GENÈVE 3 Rive (Suisse).

Menuiserie industrielle région de Roanne (42), rech.
Chef de Comptabilité
(budget Trésorerie)
âge indifférent niveau DECS avec expérience. Ecr. N° 24019 HAVAS 42300 ROANNE.

Organisme régional agricole
Recherche pour élaborer et suivre des programmes de développement agricole
JEUNE DIPLOMÉ Sciences Eco.-Agro + I.A.E. connaissant parfaitement l'agriculture
Adresser curriculum vitae, photo et prétentions au Directeur de la *Chambre Régionale d'Agriculture* Poitou-Charentes
234 bis, *rue* du Faubourg-du-Pont-Neuf, 86034 POITIERS.

« Internat spécialisé rég. Rouen, rech. éducateurs-trices spécialisés si possible. Ecr. à C.D.E. B.P. 4 - 76380 CANTELEU av. curriculum vitae et photo ».

ANIMATEUR ou ÉDUCATEUR pour CLUB de PRÉVENTION C.V. et MOTIVATIONS à C.L.P RANGUIN - 2, av. de la Borde 06150 CANNES-LA-BOCCA.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
recherche

ASSISTANT (E)

Minimum D.E.C.S. et trois ans d'expérience du contrôle des comptes.
9.000 × 13
Prévoir déplacements en grande banlieue et province.

Adr. curriculum vitae manuscrit et photo à Mme Rudnicki, 5 bis, av. Philippe-le-Boucher, 92200 Neuilly-sur-Seine.

secrétaires

Association tourisme social recherche

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
Expérience minimum 5 ans, excellente dactylo, méthodique, capable autonomie.
Adr. C.V., photo, prétentions à A.V.E.C.
41, r. N.-D.-de-Lorette, Paris 9e.

ORGANISATION DEB'S
recherche
pour remplacement 3 mois avec possibilité de reconduction *de contrat*

EXCELLENTE DACTYLO
souhaitant s'orienter vers le TRAITEMENT DE TEXTES
SALAIRE TRES MOTIVANT
(débutante s'abstenir)
Merci d'adresser lettre manus. C.V. + photo et prétentions *s/réf.* 30.765 à DEB'S, 19, *rue* du Colonel-Moll, 75017 PARIS.

formation professionnelle

ECOLE PRIVEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
organise STAGES
AUDIT Informatique
CHEF DE PROJET
PLACES LIMITEES
INSCRIPTIONS : 294.98.61

Demandes d'emploi

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- *CADRES* administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR GÉNÉRAL. — Fonction supérieure, Bon gestionnaire, esprit d'entreprise (Fondateur et créateur d'une société de caractère national) - Grâce à sa forte personnalité et à son sens des relations humaines est un meneur d'hommes accompli (chef de mission technique et commerciale à l'étranger, direction du personnel - Son dynamisme et sa polyvalence lui ont permis d'exercer les responsabilités dans les domaines : technique, commercial, administratif et financier (Responsable des transports d'une société multinationale, création et gestion de services : frets, douanes, assistance...). Pratique l'anglais et l'espagnol.
RECHERCHE : poste à responsabilité générale. (Section BCO/DK 93).

CADRE D'ÉTAT MAJOR - H. 47 ans - Formation supérieure - Bilingue anglais - Organisation et gestion générale, administration, fonction personnel - Compétence dans l'industrie et dans organismes professionnels à des niveaux de direction - Sens de l'efficacité et du profit.
RECHERCHE : poste à responsabilité - R.P. (Section BCO/DK 94).

DIRECTEUR COMMERCIAL - 35 ans - Diplômé études supérieures de gestion - Parfait bilingue anglais-allemand, espagnol courants - 10 ans expérience produits de consommations en multinationale U.S. dont 7 ans au Canada/U.S.A. - Spécialiste références centrales - H.M. - S.M. - G.M. - M.P. contrôle V.R.P. - Déplacements acceptés.
RECHERCHE : direction commerciale Paris ou R.P. (Section BCO/DK 95).

CADRE ASSISTANTE DE DIRECTION - 47 ans - 20 ans expérience collaboration haut niveau dans secteur divers - Anglais courant, pratique sténo, dactylo, comptabilité.
RECHERCHE : poste stable avec responsabilité dans P.M.E. dynamique. (Section BCO/JCB 96).

ANPE
ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

Dame, 50 ans, dynamique, ayant beaucoup voyagé, cherche emploi gardiennage et entretien immeuble ou *propriété* avec jardin, ou parc. Région indifférente, même étranger, *contre logement et salaire.* Téléphoner (16-46) 44-49-34 ou écr. 92679 Havas La Rochelle.

Diplômé études supérieures droit des affaires, docteur en droit (doct. d'État), 31 a., *sy. acquis* 7 a. d'exp. de la négociation, du conseil et du contentieux de cabinet *spéc. droit des aff.* Conn. anglais, ch. poste responsable dans grande entreprise.
Écr. s/n° 6175, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE SUPÉR. PÉTROLIER 59 ans, licencié relations économiques, 30 ans d'expérience *ravitaillement dans groupe international,* cherche situation.
Ecrire s/n° 0000 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Publication sociale cherche
Rédacteur de législation sociale
diplômé Droit social et formation complémentaire. Plusieurs années d'expérience juridique administrative ou sociale.
Avantages sociaux.
Lettre manuscrite, C.V. détaillé s/n° 1813, *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 23 a., lib. O.M. fin nov., Bac C, 2 a. École Norm., Instit. P. V.L., recherche emploi Sud 45e *parallèle de préférence dans* maison d'édition, librairie. Étudie toutes propositions.
Ecrire : M.D.L. Bourgognon, 5e Escadr. P 5, S.P. 69625.

Ing. A. et M., 58 ans, spécialisé en maintenance raffinerie de pétrole, recherche missions étranger. Très *bonnes* référ. Ecr. s/n° 7093 *le Monde* Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

EXPERT COMPTABLE MÉMORIALISTE
33 ans, 10 ans exp. cabinet + entrepr. ch. poste à resp. Paris ou banlieue Sud. 452-71-07.

TRAD. QUADRILINGUE
Français, arabe, anglais, allemand. Expérience de plusieurs années dans la documentation de presse et la traduction de textes politiques et économiques. Conn. app. du Maghreb. 535-38-23 (apr. 18 h.).

J. F., 27 ans, cherche emploi stable. Opératrice confirmée sur multi-clavier. 7 ans d'expérience. Rég. banlieue Sud, 14e, 15e.
Ecr. s/n° 0.000 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

LIBRAIRIE, CHEF DE VENTES 20 ans exp. librairie générale, ch. emploi libraire/édit. Sens responsabil. et dir. pers. Niveau licence lettres. Allemand parlé. Ecr. s/n° 1.688 à *le Monde* P., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

CADRE SUPÉRIEUR, 37 ans 7 ans audit, 11 ans chef comptable, 1 an expertise comptable. Disponible de suite. M. DAUBY, tél. 472-31-49.

Jeune fille, 22 ans, formation tourisme, anglais courant, 1 an de secrétariat tourisme, *cherche* emploi mi-temps tous secteurs. Disponible. Tél. : 952-30-77.

Jeune fille, licence lettre, correctrice, secrét. bilingue anglais, *cherche situation en rapport.* Ecr. s/n° 6.165 *le Monde* Publ., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

Jeune fille sérieuse, 21 ans, études « dessin de tissus » en cours, *cherche* travail à mi-temps l'après-midi (à partir de 13 h) dans publicité - ou - maquettes dessin tissus.
Ecr. s/n° 6.179 *le Monde* Publ., 5, r. des Italiens, 75009, Paris.

Diplômée journalisme, 21 ans, rech. *place stable édition, publ.,* journalisme, petite entreprise. GRENIER, 6, rue Faustin-Hélie, *75016 Paris, tél. 503-32-00.*

DIRECTEUR GÉNÉRAL AFRIQUE NOIRE
46 ans Ing. + DESS Gestion C.A. 20 millions usine sidérurg., 120 pers. Introd. milieux aff. Côte-d'Ivoire, Hte-Volta, Niger, rech. respons. représentation technico-cial, gestion, formation. Français, anglais. *Ecr. s/n° 1691, le Monde Pub.,* 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

J. F. 30 ans et sup. 5 ans exp. rel., exp. secrét. animation, rech. poste évolutif dym. 277-93-36.

J. F. diplômée [illegible] sociale recherche poste dans paramédicale ou assistante dentaire de préférence.
Ecrire s/n° 0000 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

BOURSE Bel imm. R + 4 LIBRE et OCCUPE PRIX INTERESSANT. 563-91-45.

3e arrdt

RUE DE TURENNE ORIGINAL 4 P., 5e sans asc. Prix 550.000 F. 577-96-35.

SQUARE DU TEMPLE
2 P. TOUT CONFORT. Cuis., et s.d.b. équipées. Poutres. 3e ét. SOLEIL -URGENT. 325-78-42.

4e arrdt

DUPLEX PRÈS PLACE DES VOSGES
Part. vend superbe appt 4 p., 110 m², entouré d'un balcon, très bien planté, dans immeuble gd stand. 7 ans. Très calme, ensoleillé, étage élevé, vue, très bien équipé et décoré. Parfait état. Tél. : domicile 272-04-14. Bureau : 720-70-87.

NOTRE-DAME
62 m², 3e ét., bel imm. ancien. GARBI 567-22-88.

5e arrdt

JARDIN DES PLANTES
Charmant 2 pièces équipé. Double exposition. 587-33-34.

MAUBERT 4 P. DUPLEX rénovation caractère, asc., clair, soleil. 285-82-51.

JARDIN PLANTES
Constr. GD LUXE en cours
« LE POLIVEAU »
DU 2 au 5 P. et DUPLEX vendredi au lundi 11/19 h 1 et 3, RUE POLIVEAU et renseign. : 287-37-37.

6e arrdt

BEAUX-ARTS
Très beau studio restauré, calme, soleil, vue sur jardin. Téléphone : 261-27-46.

SAINT-GERMAIN
Dans imm. restauré beaux appts aménagés du studio au 3 P. duplex, charme, confort. 261-27-46.

RUE DAUPHINE
charme, bel appt 85 m², confort. Tél. 280-87-36 ou 87-66.

7e arrdt

38, RUE VANEAU
reste 3 P., 54 m². sur place de 11 h à 18 h 30. 620-06-59.

BEAUNE - SEINE
Duplex 180 m². Calme, soleil, caractère, asc. 354-85-10.

ESPLANADE DES INVALIDES 6e ét. Vue magnifique imm. récent gd stand. dble liv. 1 chb. + balc. Px élevé. 705-24-10.

ANGLE QUAI D'ORSAY ESPLANADE DES INVALIDES Vue panoramique plein soleil, imm. récent, standing, 100 m², séj., 1 chbre, dressing, bains, service, park. 233-67-60.

8e arrdt

28, R. GODOT-DE-MAUROY Près Madeleine, vd appt mixte 160 m². TEL. : 723-78-11.

MADELEINE - BEAUVAU
6 P. ancien à NEUF. 3e étage, 2 sanitaires. 727-29-89, matin.

10e arrdt

PLUSIEURS appart. rénovés du STUDIO au 6 PIÈCES, SERTORIUS, 723-78-20 ou samedi, dimanche 209-44-48.

11e arrdt

BASTILLE
Imm. XVIIe rénové, beau 2 P. ptres, à aménager. 272-40-19.

OBERKAMPF - Pptaire vd 2 P. 40 m², 3e ét. Salle de bains à aménager. 337-74-44.

12e arrdt

PARIS 12e
6, rue des Jardiniers proche du bois de Vincennes et à 300 m du métro Porte-de-Charenton. à vendre, très beaux 4 pièces, 92 m² + balcon : 950.000 F, habitables immédiatement, visite sur R.V. : tél. 825-29-48, les lund., jeu., vend. de 14 h à 19 h.

Mo GARE DE LYON, petit 3 p., calme, soleil, cuis. équipée., 360.000, Sertorius, 723-78-20, samedi, dimanche, 209-44-48.

4 P. DUPLEX 102 m² + terr. 40 m², GARE DE LYON, imm. stand., box - Prix : 1.020.000 F., LACUEE : 307-57-15.

14e arrdt

RASPAIL
A RÉNOVER 45 m² S/JARDIN 325-75.42.

Pte ORLÉANS - Près Facultés. 8, r. Radiguey, Montrouge, pptaire vd 165.000 studio 30 m² + terrasse, cuis., bains, w.-c., cave. Voir 17-19 h, vend. sam. dim. 224-18-42.

15e arrdt

ROSENWALD imm. stand. Magn. 2 P., 50 m², cuis. équip., liv. + chbre, s. de bns, w.c., park., cal., s/jard. 261-83-16.

AV. BRETEUIL dans imm. rénové studios neufs bon investissement. 500-54-00.

Mo BOUCICAUT - LOURMEL 30, RUE LACORDAIRE Petite construction bon stand. Livraison immédiate STUDIO/2 P./3 P./DUPLEX sur place jeudi, vendredi de 14 h 30 à 18 h 30 ou BEGI : 267-42-06.

ÉMILE-ZOLA
Etages élevés, balcons
— 5 P. . . . . 1.050.000 F
— 4 P. + ch. serv. 950.000 F
Jean FEUILLADE - 566-00-75.

CHAMP-DE-MARS à 7 mn 4 P., 100 m², état impeccable, pierre de t. ravalé, 950.000 F. Agence Brancion 575-73-94.

16e arrdt

PAUL-DOUMER splendide appt 150 m², vaste récept., 2 chbres, chbre serv., park. GARBI 567-22-88.

PRÈS ÉTOILE Liv. dble, 2 chbres. imm. réc. balc. terrasse, SOLEIL B.D.F. - 387-01-77.

Mo EXELMANS Bon immeuble 120 m², asc., chf. central, park. LIVING, s. à manger, 2 chbres, cuisine, bains, chambre service. PRIX TRÈS INTÉRESSANT 93, BOULEVARD MURAT jeudi, vendredi, 15 à 18 h.

17e arrdt

TERNES
SEJOUR + CHBRE, entrée, cuis., w.c., bains, refait neuf, BAS PRIX. 526-54-61.

GUY-MOQUET ds pet. imm. entièrem. rénové reste qlques appts (studios et 2 P.) cuis. équip., s. de bns, prestations de qualité, prox. nombr. comm. Idéal investisseur 261-83-16.

18e arrdt

MONTMARTRE - R-de-C. pl. sol. Vue verdure. Spl. 2/3 P. Tt cft. Poss. proff. Ptaire 878-41-65.

CUSTINE
Imm. pierre de taille APPARTEMENT OCCUPÉ 1er ét. 3 P. 121.000 F. Rez-de-ch. 2 P. 93.000 F. 281-27-59.

94, RUE LAMARCK
Dans imm. neuf terminé, pierre de taille, stand. UN appt de 5 P. 118 m² sur Butte donnant 1er ét. sur rue et 4e ét. sur jard. + cave + parking double en sous-sol., professionnel possible. Prix : 970.000 F, crédit. S.A. AZED Construction, 25-27, boulev. Richard-Lenoir. 75012 PARIS. 355-35-34.

MONTMARTRE, vue Paris, pl. soleil, hôtel, R+5 à rénover en 3/4 P. Poss. tt cft. Except. 878-41-65.

19e arrdt

Qtier BUTTES-CHAUMONT Mo Crimée, 28, r. Ourcq. Bel imm. Pptaire vd 200.000 F, appt 2 P. 40 m². cuis., bns, wc, cave. Voir de 14 à 16 h. vend., sam., dim. 520-13-57.

20e arrdt

Appartement 5 pièces, 110 m², 360.000 F en état. 480.000 F aménagé. Téléphone : 543-81-47.

Médecin vend superbe appt de réception. Imm. gd standing, vue except. Est-Ouest, 113 m², 3/4 pièces, 8.500 F m². Tél. 636-25-89 après 19 h.

Mo TELEGRAPHE 5/6 P. + terr., imm. récent, stand., 8e étage, soleil, 1.050.000 F., frais réd., SERTORIUS, tél. : 723-78-20, samedi, dimanche, 209-44-48.

92 Hauts-de-Seine

PT NEUILLY LE FRANCE grand studio récent, stand., clair, tout confort. 285-82-51.

BOULOGNE RÉSIDENTIEL sans vis-à-vis, soleil, verdure, liv dble chbre, luxe, rénové. 650.000 F. Tél. 288-84-01.

MALAKOFF IMMEUBLE RÉNOVÉ
3 P. Refait neuf. 400.000 F. Visites ts les jrs 14 à 19 h. 12, rue François-Coppée Pptaire 654-32-27, 344-01-01.

Boulogne « La Principauté », rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre très beaux appartements de 3, 4, et 6 pièces aux luxueuses prestations. Livraison début 82. Capri, tél. : 825-29-48. Pour visiter sur place : lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.

BOURG-LA-REINE dans résid. gd stand., très calme sur parc, 110 m² habit. + 20 m² terrasse sud. Prestation luxueuse, garage et park. Prix : 1.300.000 F. ERBE 663-26-54.

NEUILLY-SUR-SEINE **V.-HUGO** Beau living + 2 chambres, impeccable, 105 m². 1.250.000 F. TAC. 325-33-30.

ASNIÈRES PRÈS GARE, imm. réc., bel app., séj. + 2 ch., gr. cuis., bns, tt conf., pet. jard. 420.000 F. 387-27-60.

94 Val-de-Marne

Cause décès vend urgent BAGNEUX - PORT-ROYAL, 50 m RER, gd 4 P., 96 m² + balcon. Imm. p. de taille. Tél. 663-28-85 le soir.

Province

Haute-Savoie, PRAZ-DE-LYS, station été-hiver près des Gets. Studios à partir de 150.000 F. Location assurée. ERIGE, BP 18, 74240 GAILLARD - (50) 38-52-89.

Vends studio plein centre Trouville-sur-Mer. 1er étage. 24 m². Tél. h. rep. (35) 74-31-21.

appartements achats

ACHÈTE Directement URGENT, PARIS, 2 à 4 PIECES PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE BON QUARTIER. 873-23-55.

ACHÈTE Studio 2 pièces Comptant, Paris. Mme Faure : T. 261-39-78 ou le soir : T. 900-84-25.

ÉTUDE RIVE GAUCHE
Client. sélectionn. à satisf. 122, bd Raspail, 6e Tél. 222-70-63 - 20e année.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD MEUDON-BELLEVUE
Gare à 100 mètres. Immeuble pierre de taille 10 appts de grand standing
4 et 5 PIÈCES
Sur place du jeudi au lundi de 15 heures à 18 heures 4, rue Albert de Mun ou tél. 562-06-08.

locations non meublées offres

Paris

RUE PONTHIEU Appartement 6 P. princ., gr. stand., entièrem. refait à neuf. Tél. 278-77-07.

VOIE PIÉTONNE Appartement caractère, 2 pièces, cuisine, salle de bains. Tél. 278-77-07.

locations non meublées demandes

Paris

Journal. recherche mini-studio coquet, prox. Champs-Élysées. Micheline : 359-10-38. A partir de 18 h.

SANS FRAIS
PROPRIÉTAIRES
Louez vos appartements rapidement. 233-71-14.

Région parisienne

URGENT recherche sur
LEVALLOIS-PERRET
et/ou 17e proche APPART. 3 pièces, confort, loyer 1.600 F charges comprises. Ecr. s/no 8.178 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées offres

Etranger

ALGER A louer Appt Gd stand. 220 m² Vue mer près centre tout conf. Ec. s/no T 029.369 M R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. Tél. 281-10-20.

EMBASSY-SERVICE
8, AV. DE MESSINE, 75008 PARIS rech. pour clientèle étrangère et Diplomates APPARTS. HOTELS PARTIC. et VILLAS PARIS ou Ouest Résident. **562-78-99**

bureaux

Locations

VOTRE SIEGE SOCIAL 8e LOYER 150 à 300 par MOIS TELEX - SECRETARIAT.
AGECO - 294-95-28.

BOISSIÈRE
190 m², imm. stand., 6 bureaux + réception. 180.000 F. Téléphone : 705-48-60.

BUREAUX MEUBLÉS
SIEGES DE STES AV. SECRETARIAT TEL., TELEX, TOUTES DEMARCHES. POUR CREATION D'ENTREP.
ACTE S.A. 261-80-88 + BORDEAUX (56) 81-96-80.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél., formalités
CONSTITUTION
de Société — TELEX
SMP — 268-08-90.

SIÈGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293-60-50
C P A 355-17-50

PARIS 11e Propriétaire loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots. 563-83-33.

Bureaux à louer ttes domiciliations RM, RC, SARL à partir de 80 F/mois. 526-23-10.

STE LOUE DIRECTEMENT
1 ou plusieurs bureaux dans immeuble bon standing
— A Neuilly 758-12-40.
— A George-V 723-55-18.
— Aux Ch.-Elysées 563-17-27.

locaux commerciaux

Les Halles, face métro Etienne-Marcel, bail à céder, local 1.600 m², sur 3 niveaux, hauteur plafond 10 m, pour studio-photo, discothèque, restaurant, squash. 723-78-11.

Cède DROIT AU BAIL d'un local de 50 m² sur cour (PARIS XIe) + téléphone + force. Loyer mensuel : 680 F reprise bail : 25.000 F tél. : 020-35-14 ou 430-25-94 le soir.

A VENDRE
local commercial 650 m² zone industrielle à Bourges Grand magasin exposition bureaux, réserves ou ateliers S'adresser Cabinet THIAULT 6, avenue J.-CHATELET 18500 MEHUN-SUR-YEVRE.

fonds de commerce

Haut-Rhin RIQUEWIHR, plein centre. Importante clientèle allemande et suisse. Village le plus touristique d'ALSACE. Maison ancienne sur 4 niveaux, sous-sol aménagé et rez-de-ch. ccial. LIBRE FONDS ET MURS Prix : 350 000 F - S. KIMEL 5, rue Condorcet, 75009 PARIS.

boutiques

RUE DE LILLE
Murs boutique vide + beau sous-sol. Jean Feuillade - 566.00.75.

immeubles

VENDS SALIES-DU-SALAT (31) IMMEUB. PLEIN CENTRE 2 magasins, 10 pièces louées, 10 pièces libres. 2 entrées. Tél. 16 (61) 52-65-51 heures repas.

9e Propriétaire vend bel immeuble d'angle, rez-de-chaussée + 7 ét., rapport 330.000 F. COGESCO, tél. 293-42-56.

hôtels particuliers

PASSY
petit hôtel particulier 130 m² utiles à rénover. GARBI 567-22-88.

VERSAILLES Résidentiel Hôtel particulier XIXe sur 1000 m². 380 m² hab. env Excellent état. Prix : 3.900.000 F SARL LAPARRA Tél. 951-43-28 et 950-18-81

maisons individuelles

91 DRAVEIL
« Les Sablonnières » R. LABOR. Maisons individuelles 4 à 6 P., terrain 204 à 451 m² prix moyen 650.000 F. Prêts conventionnés bonifiés. Vente sur place les après-midi sauf mardi et mercredi. tél. 940-28-44. Lespinasse, tél. 307-95-55.

JOUY-EN-JOSAS
Dernière vallée verte entre Paris et Versailles dans un site boisé, sauvegardé, unique et classé à flanc de colline plein Sud sur la Bièvre GROUPE EXCEPTIONNEL DE 7 MAISONS LIVRABLES 1982 construites en terrasse sur la vallée. Accès toutes gares. Crédits extensifs taux 15,25 % l'an. Téléphone : 705-58-68.

pavillons

PARC ST-MAUR (3' R.E.R.) Construction récente. Séjour 60 m². 3 chbres, bains + douche, 2 w-c. Garage 2 voitures, petit jardin. Tél. : 527-50-25.

95 - Saint-Ouen-l'Aumône. 800 m gare, bus. Pavillon 71. 5 pièces. Entrée, cuisine, séjour double, w-c. A l'étage : 3 chambres, s.d.b., w-c. Placards. Chauffage fuel. Jardin 360 m². Prix 490.000 F. Téléphone : 464-43-11.

Particulier cherche location : pavillon ou villa, maximum 20 km de Tours. 5 ou 6 pièces + terrain. Ecrire au journal ou téléphoner le soir à partir de 19 h (6) 446-41-29.

URG. CHEVRY 2 Part. vend Pav. 78 comble amén. jard. 840 m². Prêts conventionnés. Prix 715.000 F. T. 012-25-94.

GIF/YVETTE Pavillon
216 m² surf. habit. : grande entrée, s. à manger, séjour 55 m² avec cheminée et meublés, cuis. et office équipés et meublés, 6 ch., lingerie, dressing, 3 s. de bns, 4 w-c + garage dble sur 950 m² terrain très paysagé. Prix : 1.300.000 F Téléphone : 012-06-33.

villas

78-CHATOU Centre - R.E.R. 5'. Maison avec jardin, entièrement rénovée. Séjour 50 m², cheminée + 3 chambres, cuisine aménagée + salle de bains + salle d'eau + 2 w.-c. + garage. Prix : 1.100.000 F. Agences s'abstenir. Tél. travail : 071-53-94. Tél. domicile : 071-29-45.

RÉGION HYÈRES
Très belle villa récente, séjour 78 m², cheminée poutre, cuisine équipée, 4 chambres, vue sur mer, 500 m plages. PRIX :1.000.000 F. Tél. : 16-(3)-093-21-24.

RUEIL R.E.R., résidentiel, 6 P., 2 bains, garage, sur 550 m², 1.100.000 F. LELU 534-57-40.

18 KM OUEST
L'ÉTANG-LA-VILLE
Calme, résidentiel, belle ppté, récept. 100 m², 8 chbres. tt cft. pav. gardien, parc 7.200 m². Prix : 2.300.000 F AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET. Tél. 976-05-90.

PRES SETE
vue dominante mer et Mont Saint-Clair Splendide VILLA résidentielle, sur colline, de 6.000 m², comprenant living 45 m² avec cheminée + coin repas 20 m², cuisine équipée, 5 belles chbres, 3 sal. de bns, chauff. électr., terrasse couverte 54 m² avec barbecue. Prix 900.000 F. Vente directe exclusivement. tél. (16-66) 36-13-18 ou écrire : A. KAYAIAN, 11, square de la Couronne, 30000 NIMES.

A VENDRE
LE PRESBYTÈRE de SAINT-HILAIRE-DU-MAINE (53). Maison 8 p., dépendances et terrain 2.125 m². M. à prix 250.000 F. Téléphone : (43) 05-20-98.

manoirs

ENTRE DREUX et ANET
exclusivité SPLENDIDE MANOIR du XVIe entièrement restauré, colombages et très jolies poutres d'ensemble, 8 pièces principales dont un salon de 60 m², cuisine rustique, 2 salles de bains, cheminées d'époque, chauffage central, 360 m² habitables + grenier, dépendances et garage, 7.000 m² parc clos et planté. Affaire de classe, un ensemble exceptionnel. Prix et description détaillés.
Renseignements à l'AGENCE MOUSSEL, 28520 SOREL-MOUSSEL. Tél. à Mme Chapell (37) 41-80-46.

propriétés

80 km Paris-Ouest
Belle maison, Normandie, 8 p., 260 m² sur 5.000 m² jardin clos Tout confort. 850.000 F. Ag. 451-33-88.

GISORS (4 KM)
MAISON ANC., entrée, gd séj. 50 m², poutres, cheminée, cuisine, 4 chambres, bains, gar., four à pain, jardin, nombr. arbres, 2.200 m². Prix 550.000 F CABIN. BLONDEAU-LEBLANC 2, faub. Cappeville à GISORS, Tél. : (32) 55-06-20.

BOURBONNAIS
A vendre très belle propriété avec château. 15 pièces principales, bâtiments annexes - Dépendances, parc possible 55 hectares attenant (parts de sociétés), conviendrait aussi à hôtel ou à collectivité. DERVAULT IMMOBILIER, BP 66 03002 MOULINS CEDEX Téléphone : (70) 44-50-52.

VÉSINET CHOIX DE BELLES PROPRIETES MAT IMMOBILIER, 953-22-27.

Achète GRAND DOMAINE à vocation forestière et chasse, préférence départements 45 - 41 - 18 - 89 - 58. Ecr. Havas PARIS No 200586.

PARTICULIER VEND PROPRIÉTÉ 35 km Paris, 1 ha, habitat 120 m², piscine, bois. Tél. bureau 575-05-60, soir 577-26 98, week-end et visites tél. 012-21-49. 34, rue Gometz. 91 Les Molières, 4 km Saint-Rémy-les-Chevreuse.

PROVENCE-LUBERON
Belle bergerie 18e siècle en partie aménagée, toute viabilité, belle vue, village à 2 km, terrain 6 ha. Agence GARCIN, 8, bd Mirabeau. 13210 Saint-Rémy-de-Provence, tél. (90) 92-01-58.

BORD Rivière sur 4.000 m², maison 4 P., bains, grenier, ch. cent. 270.000 F. 328-48-61.

PÉRIGORD
MANOIR XVIIe
Entièr. restauré, 300 m² hab. Maison de gardien, dépend., piscine, parc 3 ha. Affaire except. Tél. : (53) 90-68-37.

Fermes aux U. S. A.
VIRGINIE
HARE FOREST - Maison de campagne historique, 70 hectares, verdure, bois, 2 dépendances, jardin (piscine), étang, écurie. Endroit calme. $500,000.

Vous pourrez confier la gestion de votre bien à Frank Hardy, Inc. Tous renseignements sur demande.

Ecrivez pour recevoir une documentation complète détaillant un grand choix de propriétés agricoles et résidentielles en Virginie.

FRANK HARDY, INC., REALTORS
FARM AND ESTATE BROKERS
INTERNATIONAL
[illegible] PARK STREET
CHARLOTTESVILLE VIRGINIA [illegible]
U.S.A.
804, 296-0134
TELEX/TWX 5105875401

ST-LEU-LA-FORET (95)
(20 mn Défense et Paris-Nord) Vaste PROPRIETE familiale excell. état, accueil. séj. 48 m², gde cuis., 6 ch., bains, jard. bien clos. Px except. 1.100.000 F. Agence PERSE. Tél. (3) 995-20-22.

HAUTES-PYRÉNÉES
2 kilomètres du col du Soulor BERGERIE NEUVE, 4 pièces, 3 pièces à l'étage, à aménager, tout confort, vue panoramique. Terrain de 1,30 hectare. Prix : 450.000 F. Téléphone : (56) 40-04-20.

MONTGERON 20 KM DE PARIS
Magnifique ppté, belle réception, 9 chbres s/plusieurs niveaux, tt cft, maison de gardiens, écurie, parc 4.100 m². Prix à déb. AGENCE SELLIER. Téléphone : 903-65-42.

domaines

Me PESSINA, notaire à PARIS 7e 242, boulevard Saint-Germain, tél. 544-38-82. Me PIEDON, notaire à LA FERTE-SAINT-AUBIN (Loiret), tél. 16 (38) 91-53-28. SOLOGNE - 604 HECTARES : Domaine agricole et forestier, château et trois fermes, étangs. Possibilité de diviser.

A VENDRE
FERME
245 hectares près de Huntsville, Alabama, mi-bois et mi-champs. 5.300.000 F. Bill Poole Realty. 925 Franklin Street, Hunstville, ALABAMA 35801 Téléphone : 205-533-0990.

terrains

Particulier vend à SAINT-CYR-SUR-MORIN (77), bord du Petit-Morin, terrain de week-end 3050 m², entièrement clos, bordant rivière sur 25 M, pêche, arbres d'ornement, abris de jardin 3,12 x 4.12 M. Téléphone : 427-78-85 M. DEHUS Jean.

ORNE
SOLIGNY-LA-TRAPPE
5.200 m². EAU. ELECTRICITE Prix : 80.000 F.
Tél. : 971-79-52 le soir 20 h.

Haut-Jura, altitude 1.000 m. MAGNIFIQUE TERRAIN A BATIR : 2.200 m². Prix très avantageux. Téléph. : (81) 39-14-47.

EN PROVENCE A 8 km FAYENCE
TERRAINS A BATIR boisés 2.959 m² à 9.863 m², sup. moyen. 5.000 m² - 140.000 F à168.000 F H.T. Créd. poss. Doc. grat. s/demande : tél. : (38)95-00-24ou(94) 76-21-59.

viagers

12e, BD DIDEROT
Viager occupé 95 m² sur 2 têtes 77 et 78 ans comptant + rente Téléphone : 567-22-88.

LIBRE PR. AV. JUNOT 18e
Petit 2 P. tout confort, 60.000 F + 2.000 F couple 69-79 ans.
F. CRUZ, 266-19-00.

NEUILLY SAINT-JAMES
dans un Hôtel Particulier APPT en DUPLEX + LOGT. Terrasse + jardin + garage. 600.000 F cpt + 6.000 F mens. Occupé couple 69-70 ans.
F. CRUZ. 266-19-00.
8, rue La Boétie, Paris-8e.

PRÈS PORTE CHAMPERRET Mo Louise-Michel, b. 3/4 P. tt confort, bel imm., 4e ét. asc., 30.000 F + 3.700 F. Occupé.
F. CRUZ. Tél: 266-19-00.

maisons de campagne

ARDECHE SUD dans vieux village classé vends maison 5 pièces + grenier + caves + jardin. Tél. 16 (75) 37-20-79.

VAL DE LOIR (2 h. 30 de PARIS)
S.N.C.F. - 50 mètres du LOIR
MAISON bourgeoise av. entrée, porche, Cour, dép., tt conf., jardin. BELLE AFFAIRE : 400.000 F (possib. crédit total vendeur). Tél. pptaire : (16-43) 24-79-16.

RUINES, ferme 10.000 m² site protégé vallée boisée. SAN JUAN, île IBIZA, 200.000 F. Ecr. s/no T 029.343 M à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

8 km de COULOMMIERS, cause départ, vds maison briarde, 4 chambres, salle de jeux, salle d'eau, grande cuisine, séjour 50 m², poutres appar., cheminée, terrain 4.000 m², puits, source, arbres fruitiers. Px 650.000 F. Tél. 830-24-14. Week-end. 403-45-56.

Sur Drôme, limite Alpes de Haute-Provence, région touristique. A 1 km du village avec tous commerces, sur 15.000 m², belle ferme pierre, habitable immédiatement. Salle commune avec cheminée. 3 chambres, bains, bergerie, grange, laiterie, dépendances + partie aménagée en auberge avec salle à manger meublée 60 m², cheminée, cuisine équipée. Exposition Sud, vue. Px exceptionnel 480.000 F. Ag. Immobilière LOGINTER S.A. spécialiste vieilles pierres en Haute-Provence, 26, rue de la Pousterle, Sisteron. Tél. : (92) 61-26-64.

fermettes

78 TRIEL-SUR-SEINE
vend CORPS DE FERME av.dépendances s/ 1.248 m². Coteaux plein sud, 5 mn gare et forêt. Prix : 855.000 F. Tél. 974-60-35 ou 974-96-27.

immobilier information

ESPAGNE PROMOTION
ALICANTE Exposition à l'Hôtel Saint-James et d'albany, 211, rue Saint-Honoré, Paris. Mo Tuileries. les 24 et 25 octobre de 9 h. à 19 h. VILLAS - PAVILLONS les meilleurs marchés. Ex. : Pavillon, studio meublé avec jardin, prix 60.000 F. Climat subtropical. Piscine, tennis, équitat., centre médical. TOUS LES PLAISIRS DE LA MER, 18° EN HIVER Autre expo. les 21 et 22 novembre même lieu de rendez-vous, mêmes horaires. Rens. tél. (6) 495-45-93 de 10 h. à 12 h.

capitaux propositions commerciales

100 KM PARIS Dans grande ville
Cause divorce
A VENDRE
SIEGE SOCIAL DE SOCIETE comprenant : beau bâtiment 378 m² aménagés en bureaux, salles d'archives, vestiaire, sanitaire, chaufferie, etc. sur terrain avec parkings 7.450 m² env. accès facile et rapide. LOUE RAPPORT 12 % L'AN. Prix 1.200.000 F. Ecr. s/no 29247 M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

MEDIA NEUF AUTONOME
Offre concessions faciles campagne internationale pouvant décupler revenus. Ecrire LEPINE, 94450 BRÉVANNES.

cours et leçons

Donne cours de piano, composition solfège analyse. tél. 589-77-54, p. 413, 17-20 h.

enseignement

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail. PARIS 75014
633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Pour avancés, conversat. à partir de cassettes vidéo sur l'actualité diffusées par ABC TV News (matériel fourni par center for Media Art).

Lycéens à partir de 15 ans. Inscriptions immédiates. Début 5 octobre. Cours privés, préparation au TOEFL. Cours pour enfants : début 30 sept.

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux.

propositions diverses

SOINS ESTHETIQUES ET CORPORELS 622-13-81.

travail à domicile

H., 38 ans, ch. place mi-temps le matin, habile de ses mains. Tél. : 005-43-30.

ENTREPRISE, Sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84 et 893-30-02.

travaux à façon

TOUS TRAVAUX URGENTS ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE, MAÇONNERIE, DÉMOLITION.
Téléphone : 859-24-19.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A vendre Renault R 5 L 5 portes, bleu océan, 6 mois, 6.000 km. Prix 27.500 F. Tél. 099-57-11 après 19 heures.

de 8 à 11 C.V.

CX 2500 Diesel 1978 moteur neuf 10.000 km, marron métal., vitres teintées, pneus neufs, attelage, radio cassette stéréo. Excell. état. 39.000 F. Tél. 405-70-49.

Part. vd CX GTI 2400, 1980, 30.000 km, gris métall., état impec., Prix Argus. Tél. heures bur. 638-86-26, soir 544-05-25.

Part. vend directement 505 GR, année juin 79 (41.000 km), brun métall. verni. Prix 29.000 F. Tél. le matin 419-56-55 et/ou partir de 15-18 h au 721-37-15, M. MARY

divers

NEUBAUER
PEUGEOT-TALBOT
Derniers modèles Talbot 81 Prix sacrifiés. St. Gérard 821-60-21.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F T.T.C. — 858-61-12.

LE DOCUMENT SUR L'EXTENSION DU SECTEUR PUBLIC

ÉCONOMIE

L'exposé des motifs

Le projet de loi de nationalisation, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat, sera présenté dès le début d'octobre à l'Assemblée nationale par le premier ministre, qui est chargé d'en soutenir la discussion. M. Mauroy en exposera les motifs tels qu'ils figurent en préambule du projet. Voici le texte intégral du document adopté, le mercredi 23 septembre, en conseil des ministres. (Les intertitres sont de la rédaction du « Monde ».)

Le peuple français, les 10 mai et 21 juin 1981, a manifesté avec éclat sa volonté de ne plus subir passivement les effets d'une crise qui se prolonge et s'aggrave.

Depuis plusieurs années déjà, les forces naturelles de l'économie s'exercent dans le sens d'une extension du chômage, c'est-à-dire d'une calamité qui, à cause des dégâts économiques et sociaux qu'elle crée, est susceptible de menacer, comme l'histoire l'a déjà tragiquement montré, l'existence même de la démocratie et de ses institutions. Faute d'une véritable politique industrielle, notre pays a subi, de 1974 à 1980, une forte hémorragie de sa force productive. Il y a nécessité publique de mettre en œuvre une politique volontariste de redressement approuvée par la représentation nationale et comportant notamment une extension des nationalisations.

Celles qui sont intervenues dans le passé répondaient déjà à ce souci de maîtriser pour mieux les mobiliser les ressorts techniques et financiers de l'économie française.

En 1936 et 1937, au sortir d'une crise mondiale aux effets désastreux, le gouvernement du Front populaire modifia le statut de la Banque de France, nationalisa les industries d'armement et les chemins de fer.

A la libération, la volonté de reconstruire l'économie poussa le gouvernement du général de Gaulle à étendre rapidement le secteur public.

Le 25 juillet 1944, le général de Gaulle affirmait devant l'Assemblée consultative provisoire sa volonté de « mettre à la disposition de la nation la direction et l'exploitation des grandes richesses communes et de suspendre le jeu de ces vastes conjonctions et combinaisons d'intérêts qui n'ont que trop pesé sur l'Etat et les citoyens ».

Cette politique s'est traduite en 1945 et 1946 par de grandes nationalisations dans les domaines de l'énergie, des transports des entreprises aéronautiques et par la nationalisation partielle des assurances et des banques.

Ce même choix s'impose à nous aujourd'hui.

Malmenée par les secousses économiques de ces dernières années, souffrant cruellement de l'absence de véritable planification, l'industrie française est partiellement à reconstruire. Le système bancaire lui-même a cessé de répondre aux besoins d'une économie en crise.

Il appartient à notre pays, quelles qu'en soient les difficultés, de maîtriser et de relancer son développement économique. Le moment est donc venu d'étendre sensiblement la part du secteur public dans l'économie nationale.

Le secteur public a été créé en France par un élément décisif du développement économique : les entreprises publiques ont assuré et assurent toujours un niveau d'investissement très supérieur à celui du secteur privé. C'est ainsi que, de 1974 à 1980, l'investissement des entreprises publiques a augmenté de 91 % en volume, alors que l'investissement privé diminuait de 5 %.

Les entreprises publiques ont été à l'origine de progrès technologiques déterminants. Elles ont obtenu des gains de productivité élevés. Enfin, elles ont permis l'amélioration décisive de la qualité des services offerts aux usagers.

Aujourd'hui comme hier, il est donc indispensable que l'Etat dispose des moyens nécessaires à une intervention efficace et à une orientation planifiée du développement du pays. Au premier rang de ces moyens figure l'extension d'un secteur public fort, composé d'entreprises autonomes, vivantes et compétitives, susceptibles de favoriser un nouveau dynamisme industriel. Elles s'appuieront sur un système bancaire renforcé et réorienté, après sa nationalisation, vers ces objectifs de progrès.

Tel est l'objet du projet de loi qui vous est soumis.

« L'État, l'un des acteurs essentiels du changement »

Concernant les entreprises industrielles, le projet de texte prévoit la nationalisation dans l'intérêt public de cinq groupes industriels : la Compagnie générale d'électricité, la Compagnie de Saint-Gobain, les sociétés Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc et Thomson-Brandt.

C'est le caractère stratégique de ces groupes pour l'économie nationale qui amène le gouvernement à vous en proposer la nationalisation.

En effet, dans la période de crise que nous vivons, l'Etat ne peut se contenter d'être le spectateur des évolutions et des mutations. Il doit s'affirmer comme l'un des acteurs essentiels du changement.

Comment pourrait-il se contenter d'intervenir en se limitant à la prise en compte, souvent lorsqu'il est trop tard, des difficultés d'entreprises ou de secteurs économiques tout entiers ? Que d'énergies perdues et de moyens financiers gaspillés dans trop d'affaires douloureuses pour les travailleurs soudainement privés d'emploi.

En s'assurant de la maîtrise des entreprises visées par la présente loi, le gouvernement se dote d'un outil essentiel. Il entend, autour de ces pôles industriels, assurer le développement de grands secteurs caractérisés par des défis technologiques de grande ampleur. Les choix qui y seront exercés seront d'une importance décisive pour l'avenir du pays tout entier.

Mais, en contrepartie, cette extension du secteur public industriel doit être l'occasion d'une clarification dans les modes d'intervention de l'Etat.

Ces mêmes considérations conduisent à étendre le contrôle de l'Etat sur d'autres groupes industriels selon des modalités répondant à leur situation propre.

Dans l'industrie sidérurgique, c'est une loi de finances rectificative qui vous est proposée. Elle permettra à l'Etat, en l'autorisant à convertir ses créances en actions, de détenir l'essentiel du capital social des deux ensembles sidérurgiques concernés. Une loi ultérieure adaptera le statut de ces sociétés pour le raprocher de celui des autres entreprises nationalisées.

Quant à l'entreprise Dassault, dont l'activité essentielle s'appuie sur des commandes publiques d'armement, le gouvernement réaffirme sa volonté d'en obtenir à terme le contrôle total. Toutefois, des raisons de caractère industriel et financier l'ont conduit à ouvrir des négociations avec les responsables du groupe afin d'aboutir dans l'immédiat à une prise de participation majoritaire.

Pour ce qui est de la société Matra, le gouvernement a la volonté de s'assurer le contrôle des activités armement et espace. Cependant, dans le souci d'éviter de porter atteinte à l'unité industrielle du groupe, atteinte qui aurait immédiatement des effets négatifs sur la situation de l'emploi, il a préféré engager des négociations afin de parvenir à un contrôle majoritaire de l'Etat au sein de la société.

Les financements nécessaires seront assurés dans des lois de finances ultérieures.

En ce qui concerne les sociétés C.I.I.-Honeywell Bull, I.T.T. France et Roussel-Uclaf, qui ont la particularité de comporter de fortes participations étrangères, des négociations ont commencé. Elles ont pour but de dégager les voies et moyens de la nécessaire restructuration de leur capital, en accord avec leurs partenaires étrangers. Ces discussions sont menées avec le souci de maintenir les liens technologiques industriels et commerciaux qui existent.

En ce qui concerne les cinq groupes industriels visés à l'article premier, le gouvernement vous propose de nationaliser l'intégralité du capital des sociétés mères.

Il en résulte que l'ensemble des participations détenues directement ou indirectement par ces groupes dans des filiales majoritaires entrent par le fait même, sans qu'il soit besoin d'une nationalisation particulière, dans le secteur public.

Le gouvernement tient à donner à ces entreprises une réelle autonomie de gestion, qui s'exercera dans le cadre de contrats passés avec le gouvernement pour la durée de chaque plan. Leurs structures ne peuvent pas être figées. Plongés dans la compétition internationale, ces groupes doivent pouvoir s'adapter aux nouveaux marchés, conclure des accords avec d'autres entreprises, notamment étrangères.

A cette fin, les cessions ou acquisitions d'actifs inhérentes à toute politique industrielle vivante seront rendues possibles dès lors que de telles opérations permettront aux sociétés concernées la poursuite de leurs objectifs.

« Le pouvoir de création de monnaie fonction nationale »

Concernant le crédit, il est proposé au Parlement de rendre, par la loi, la nation effectivement dépositaire du pouvoir de création de monnaie en posant comme principe qu'il s'agit d'une fonction nationale et en nationalisant, par voie de conséquence, le secteur bancaire.

Le présent projet de loi manifeste la permanence de notre attachement à cette conception de l'organisation et de la politique du crédit.

Notre intention, aujourd'hui, est de franchir une nouvelle étape dans un processus engagé depuis près d'un demi-siècle par des gouvernements certes différents, mais dont la préoccupation commune était d'affronter dans les meilleures conditions une situation de péril économique.

Pourquoi une étape nouvelle ? Si le gouvernement vous présente ce texte, c'est parce qu'en lui s'organisent les leçons de l'expérience : le dispositif établi en 1936 et 1945 comportait des lacunes qui sont devenues de plus en plus évidentes au fil des années.

En ne nationalisant qu'une partie insuffisante du système bancaire, le législateur de l'immédiat après-guerre n'a pas tiré toutes les conséquences logiques de ses propres choix. En laissant coexister un secteur bancaire public et un important secteur bancaire entièrement privé disposant d'un poids suffisant pour peser sur les comportements de la profession, il a permis que les établissements nationalisés, faute d'orientations spécifiques et explicites de la part de leur actionnaire, se soient constamment appliqués à ne pas se différencier, dans leurs façons d'agir, de leurs concurrents privés. Ce système hybride n'a pas contribué, comme il eût fallu, à freiner les montées parallèles du chômage et de l'inflation ; il a maintenu trop d'entreprises dans un véritable étau, il n'a pas fait la part qui convenait aux petites et moyennes entreprises et aux régions les plus défavorisées ; il a privilégié à l'excès la garantie du prêteur aux dépens des projets de l'emprunteur.

L'extension de la nationalisation rendra possible des changements d'habitude, d'attitude et de stratégies, afin que les établissements chargés de financer les projets des entreprises et des particuliers servent mieux les objectifs que notre pays s'est fixés.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'opérer la nationalisation d'une nouvelle part très importante du secteur du crédit. Le choix des banques nationalisées répond aux critères suivants :

— Tout d'abord, il convenait, compte tenu du degré d'internationalisation aujourd'hui atteint par le système bancaire français, d'exclure du champ de la nationalisation les banques dont le capital appartient pour la moitié au moins à des entités étrangères. En effet, c'est, pour l'Etat français, une considération impérieuse de maintenir la présence de banques françaises à l'étranger et réciproquement la présence de banques à capitaux étrangers en France ;

— En raison de leur caractère particulier sont également exclus du champ de la nationalisation les établissements dont le capital appartient pour moitié au moins, directement ou indirectement, à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif ;

— Les SICOMI et les maisons de réescompte, du fait de la nature particulière de leurs activités, ne figurent pas non plus dans la liste des banques nationalisées ;

— Enfin, conformément aux engagements du gouvernement, sont écartées de la nationalisation les banques de petites dimensions ou qui possèdent un caractère local marqué ;

— Ainsi, toutes celles qui, à la date du 2 janvier 1981, disposaient de fonds dans leurs établissements métropolitains sous forme de dépôts à vue ou de placements liquides ou à court terme, en francs et en devises, au nom de résidents selon les définitions adoptées par le Conseil national du crédit, inférieurs à 1 milliard de francs ont-elles été laissées hors du champ de la nationalisation.

C'est cette conjugaison des critères qui a permis d'établir strictement la liste des trente-six banques nationalisées. Finalement, cent quatre-vingt-dix-sept banques françaises représentant environ 2,25 % du montant total des dépôts ne sont pas nationalisées.

L'existence, qui sera maintenue, de multiples établissements pouvant garder leur identité et leur originalité propre paraît un élément essentiel pour maintenir le libre choix de leurs banques par les particuliers et les entreprises.

***

Les compétences qu'exercent le Conseil national du crédit et la commission de contrôle des banques seront étendues à l'ensemble des établissements de crédit, quel que soit leur statut.

Ce projet de nationalisation ne crée pas seulement des possibilités nouvelles pour les pouvoirs publics : il leur impose aussi des devoirs. Il appartiendra, notamment, à l'Etat d'indiquer beaucoup plus clairement qu'autrefois aux banques les orientations qu'il souhaitera leur voir suivre. Cela s'applique à la fois à la formulation des objectifs du Plan et à l'expression des volontés de l'Etat actionnaire.

Cependant, il laissera s'exercer, dans le cadre de ces orientations, l'émulation entre les banques et leur liberté de décision. Il importe à la fois, dans le système bancaire de demain, que les entreprises et les particuliers puissent choisir leurs banquiers et que ceux-ci aient le droit de dire non à leurs clients. La distinction entre la fonction d'orientation et de contrôle, qui relève de l'Etat, et les responsabilités du métier de banque, qui incombent aux banquiers, devra être nettement assurée. La nationalisation ne devra pas se pervertir en étatisation.

A cet égard, le projet de loi qui vous est soumis comprend les dispositions voulues pour que la nationalisation ne conduise pas à un bouleversement des réseaux existants. De même, l'Etat fera tout pour que les banques françaises continuent d'exercer les activités internationales utiles à l'économie et à leurs propres impératifs de gestion et de rayonnement. Les banques françaises pourront négocier avec leurs partenaires étrangers les modalités de leur collaboration. Mais il va de soi que l'Etat entend également que les banques françaises puissent soutenir en France la concurrence des banques étrangères. Il veillera à ce qu'elles puissent constituer des fonds propres d'un niveau suffisant, conformé aux normes internationales. Il favorisera ultérieurement les restructurations dont l'utilité sera établie.

En outre, le gouvernement a le souci d'apporter aux structures du système bancaire français des compléments lui permettant de mieux répondre aux besoins régionaux et de rapprocher des utilisateurs le niveau des prises de décision. Deux types de dispositions sont envisagés à cet effet pour l'avenir. D'une part, les banques constitueront ou développeront des délégations régionales dotées de l'autonomie d'action nécessaire. D'autre part, seront créées des sociétés régionales de banques d'un type nouveau ayant pour objet de concourir chacune à l'activité économique d'une ou de deux régions. Ces sociétés seront d'inspiration mutualiste. L'Etat et les régions participeront à leur capital. Ces établissements seront habilités à pratiquer toutes les opérations relevant de l'activité bancaire, y compris les apports en fonds propres.

« Le poids dans l'économie de deux grandes compagnies financières »

Un autre titre traite de la nationalisation de deux compagnies financières : la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas et la Compagnie de Suez.

Le poids dans l'économie nationale de ces grandes structures financières, propriétaires de banques et d'entreprises, est considérable. Leur nationalisation est nécessaire en vue d'assurer dans leur gestion le meilleur équilibre possible entre objectifs industriels et objectifs financiers, ainsi qu'une meilleure prise en compte des contraintes de l'emploi et des préoccupations des chefs d'entreprise.

Les modalités prévues pour leur nationalisation sont pour l'essentiel analogues à celles retenues pour les groupes industriels et les banques.

Toutefois, conformément aux engagements déjà pris par le gouvernement, il a été tenu compte du caractère spécifique de ces sociétés. En effet, elles détiennent de fortes participations dans de nombreux pays où elles ont constitué des associations avec des intérêts locaux. Elles disposent en outre d'une très grande diversité de participations industrielles.

D'une part, les participations détenues par ces groupes à l'étranger feront l'objet d'un examen, cas par cas, afin que soient préservés les accords existants. D'autre part, le gouvernement cèdera dans un délai d'un an au secteur privé, et par priorité aux anciens actionnaires, celles des participations détenues par les deux compagnies financières dans des sociétés dont l'activité ne s'exerce pas dans le domaine de la banque ou n'est pas nécessairement lié à d'autres entreprises du secteur public.

En outre, les participations des compagnies financières dans le secteur des assurances resteront en tout état de cause dans le secteur public.

En effet, l'analyse des moyens dont dispose l'Etat pour l'animation du secteur des assurances, l'examen de la situation actuelle des compagnies d'assurances encore privées et de leur importance relative par rapport aux groupes déjà nationalisés, ainsi qu'aux mutuelles et aux sociétés étrangères, conduisent l'Etat à ne pas en proposer la nationalisation.

En revanche, les participations détenues par les deux compagnies dans le secteur des assurances constituent un complément indispensable pour assurer le contrôle de l'Etat, lui permettre d'appliquer une véritable politique des assurances et favoriser une utilisation plus active des réserves techniques.

L'indemnisation des actionnaires sera assurée conformément aux exigences de l'équité.

Par volonté de garantir une indemnisation équitable, le gouvernement a retenu la formule, déjà utilisée par le passé, d'échange des actions ou parts sociales contre les obligations garanties par l'Etat. La formule d'évaluation retenue pour ces actions ou parts sociales est fondée sur la combinaison de plusieurs critères : valeur boursière, situation nette et capitalisation du bénéfice net.

Le gouvernement se réserve la possibilité ultérieure de créer par voie législative un titre participatif intéressant ses porteurs aux développements et aux résultats des entreprises publiques. Ces titres pourraient alors donner lieu à une conversion au pair de ces obligations.

Ces obligations porteront un intérêt égal au taux de rendement des emprunts d'Etat constaté sur le marché secondaire de Paris pendant une période de référence.

Les obligations remises à titre d'indemnisation pourront servir de moyens de paiement pour le rachat d'actifs éventuellement cédés par les sociétés nationalisées.

***

Enfin, il s'agit à l'occasion du changement des structures juridiques de propriété d'avancer dans la voie de la démocratisation économique.

Un projet de loi sur l'organisation et la démocratisation des entreprises nationales vous sera prochainement soumis. Ce projet visera l'ensemble du secteur public. Mais il convient dès à présent d'aller plus loin dans la démocratisation de pouvoirs au sein des entreprises nationalisées par la présente loi, afin d'affirmer la vocation du secteur public à favoriser le changement social.

Les conseils d'administration des nouvelles entreprises auront désormais une composition tripartite. L'Etat, les représentants des secteurs d'activité intéressés, les représentants des travailleurs, participeront à leur délibération.

En effet, il n'y a pas de développement industriel possible sans la mobilisation de tous les salariés de l'entreprise.

Les travailleurs y aspirent depuis longtemps. Cette revendication devient une nécessité à une époque de mutation profonde. Les choix au sein de l'entreprise ont une portée décisive pour l'avenir de chacun. La politique sociale de chaque entreprise sera négociée en son sein.

Dans le cadre ainsi mis en place et en attendant la loi portant organisation et démocratisation du secteur public, le gouvernement donnera les instructions nécessaires aux dirigeants de ces entreprises pour que des négociations soient rapidement engagées avec les organisations syndicales représentatives, afin d'étudier une plus grande participation des travailleurs, notamment au niveau de l'atelier.

***

Enfin, le gouvernement vous propose à l'occasion de ces nouvelles nationalisations de marquer un changement profond dans les rapports entre pouvoirs publics et secteurs publics.

Nationalisation ne peut, en aucun cas, se confondre avec étatisation. Ces entreprises nationales seront dotées d'une large autonomie de gestion. Elles disposeront de la plus grande capacité d'entreprise dans le cadre d'orientations établies contractuellement avec l'Etat et prévues dans le Plan.

Soumises pour l'essentiel de leur gestion aux dispositions de droit commun de la législation commerciale, elles seront placées sur un strict plan d'égalité avec les grandes entreprises du secteur privé. Elles auront ainsi à faire la preuve de l'exemplarité de leur gestion, dans un contexte d'émulation et de pluralisme. Les dispositions actuelles du contrôle d'Etat ne leur seront pas appliquées.

***

Forger un outil nouveau au service d'un grand projet de redressement économique, telle est l'ambition de ce projet que le gouvernement vous soumet aujourd'hui.

Le projet de loi

TITRE I

Nationalisation de cinq sociétés industrielles

Article premier. — Sont nationalisées les sociétés suivantes :

— Compagnie générale d'électricité.
— Compagnie de Saint-Gobain.
— Pechiney-Ugine-Kuhlmann.
— Rhône-Poulenc.
— Thomson-Brandt.

Art. 2. — La nationalisation des sociétés mentionnées à l'article premier est assurée par le transfert à l'Etat, en toute propriété des actions représentant leur capital à la date de jouissance des obligations prévues à l'article 4. Toutefois les organismes appartenant déjà au secteur public ou qui sont destinés à y entrer par l'effet de la présente loi conservent les actions qu'ils détiennent dans les sociétés mentionnées à l'article premier. Ces actions ne peuvent être cédées qu'à d'autres organismes appartenant également au secteur public. Elles peuvent aussi être converties en obligations dans les conditions prévues à l'article 4.

Art. 3. — Les sociétés mentionnées à l'article premier sont régies par les dispositions de la présente loi et par les dispositions non contraires de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiées qui sont relatives aux sociétés anonymes.

D'une manière générale, elles sont soumises à la législation commerciale.

Art. 4. — L'administrateur général, ou le conseil d'administration, des sociétés visées à l'article premier pourra décider, lorsque les législations ou les pratiques propres à certains pays le rendent nécessaire, l'aliénation partielle ou totale des filiales directes ou indirectes de ces sociétés et de certaines de leurs succursales exerçant leurs activités en dehors du territoire national.

Art. 5. — Les détenteurs d'actions transférées à l'Etat reçoivent, dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi, en échange de leurs actions, des obligations émises par la Caisse nationale de l'industrie créée par l'article 12 de la présente loi et dont le service en intérêts, amortissements, frais et accessoires est garanti par l'E[illegible]

Ces obligations portent jouissance au 1er janvier 1982. Elles produisent un intérêt semestriel payable à terme échu et pour la première fois le 1er juillet 1982.

Cet intérêt est égal au taux de rendement des emprunts d'Etat dont le capital ou les intérêts ne sont pas indexés, émis à taux fixe et d'échéance finale supérieure à sept ans, constaté sur le marché secondaire de Paris par la Caisse des dépôts et consignations durant les vingt-cinq premières semaines du semestre précédant sa fixation et, pour la première fois, du 1er juillet au 21 décembre 1981.

A compter du 1er janvier 1983, la Caisse nationale de l'industrie rembourse ces obligations au pair par voie de tirage au sort dont les résultats sont publiés au Journal officiel, en quinze tranches annuelles sensiblement égales.

La Caisse nationale de l'industrie peut en outre procéder, lors des échéances semestrielles, à l'amortissement anticipé de tout ou partie de ces obligations par voie de tirage au sort et remboursement au pair.

Ces obligations négociables sont inscrites à la cote officielle.

Art. 6. — La valeur d'échange des actions de chacune des sociétés est égale :

— Pour 50 %, à la moyenne de capitalisation boursière résultant des premiers cours cotés constatés sur le marché à terme ou à défaut au comptant entre le 1er janvier 1978 et le 31 décembre 1980 ;

— Pour 25 %, à la situation nette comptable telle qu'elle résulte des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1980 et qui est calculée, après répartition des résultats, comme étant la somme du capital social, des réserves, des primes d'émission et de fusion, de l'écart de réévaluation, des provisions de caractère forfaitaire ayant supporté l'impôt et du report à nouveau, éventuellement négatif ;

— Pour 25 %, au produit par 10 du bénéfice net moyen. Le bénéfice net moyen est égal au tiers des bénéfices après impôts, provisions et dotations aux amortissements, dégagés au cours des exercices 1978, 1979, 1980.

La valeur d'échange de chaque action est égale à la somme ainsi déterminée divisée par le nombre d'actions existant au 31 décembre 1980.

Art. 7. — Les fonctions des présidents des conseils d'administration, des administrateurs, des directeurs généraux, des directeurs généraux uniques, des membres du directoire ou du conseil de surveillance des sociétés mentionnées à l'article premier prennent fin à la date de publication de la présente loi.

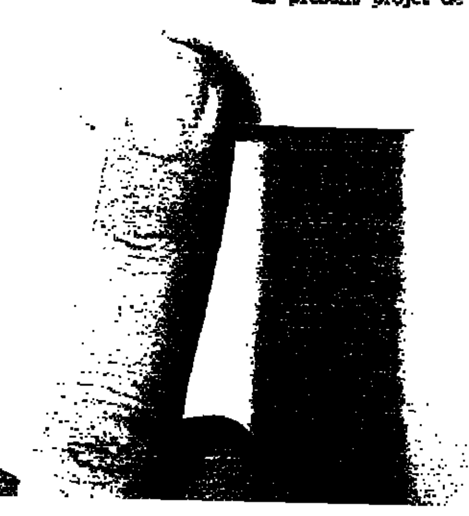
Jusqu'à la réunion des nouveaux conseils d'administration désignés conformément à l'article 8, un administrateur général est nommé dans chaque société nationalisée par décret en conseil des ministres. L'administrateur général assure l'administration et la direction générale de la société et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Jusqu'à la décision prévue à l'article 9, les commissaires aux comptes de ces sociétés demeurent en fonctions.

Art. 8. — Les membres des conseils d'administration des sociétés mentionnées à l'article premier sont nommés par décret selon la répartition suivante :

— 7 représentants de l'Etat ;
— 6 représentants des salariés de la société et de ses filiales françaises désignés selon les modalités prévues à l'article 9.
— 5 personnalités choisies en raison de leur compétence dans des activités publiques et privées concernées par l'activité de la société.

La durée du mandat des membres des conseils d'administration est de six ans. Toutefois, les conseils d'administration qui seront nommés pour la première fois en application du présent article, seront renouvelés au bout de trois ans.



ADOPTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Art. 9. — Les représentants des salariés prévus à l'article 8 *sont désignés sur proposition* des organisations syndicales de travailleurs reconnues les plus représentatives au plan national, *conformément* à l'article L. 133-2 du code du travail.

Chacune de ces organisations a droit à un siège si elle dispose d'au moins un élu au sein du comité central d'entreprise de la société ou d'une filiale française de cette dernière lorsque cette filiale groupe plus de 10 % du total des salariés de la société et de ses filiales françaises.

Les sièges qui restent disponibles après cette première attribution *sont répartis* à raison de un siège par organisation syndicale dans l'ordre décroissant de représentativité qui découle du résultat aux élections aux comités centraux d'entreprise de la société et de ses filiales françaises.

Chaque organisation syndicale présente trois noms pour chaque siège à pourvoir.

Chaque représentant des salariés doit avoir depuis deux ans *au moins un contrat de* travail avec la société ou une de ses *filiales*.

La fonction de membre du conseil *d'administration* est incompatible avec les mandats de délégué syndical, de membre du comité d'entreprise, de représentant syndical au comité d'entreprise, de délégué du personnel et de délégué au *comité* d'hygiène et de sécurité de la société et de ses filiales.

Dans le cas où un administrateur viendrait à être investi *de l'un de ces mandats*, il est réputé démissionnaire d'office de sa fonction d'administrateur, à moins qu'il ait, dans un délai d'un mois, renoncé à son mandat.

Art. 10. — *Le président* du conseil d'administration de chaque *société* est nommé parmi les membres du conseil d'administration par décret en conseil des ministres.

Il exerce les fonctions de directeur général. Il nomme aux emplois de direction.

Le ministre chargé de l'économie et des finances et le ministre chargé du budget nomment auprès de chaque société les commissaires aux comptes.

Art. 11. — La société continue entre l'Etat et les seules personnes morales détentrices d'actions en vertu de l'article 2.

Lorsque les actions des sociétés nationalisées sont détenues en totalité par l'Etat, les pouvoirs de l'assemblée générale sont exercés par les administrateurs représentant l'Etat.

Art. 12. — Il est créé, sous la *dénomination* de Caisse nationale de l'industrie, un établissement public national doté de l'autonomie financière.

Cet établissement a pour objet d'émettre les obligations visées à l'article 5, d'en assurer l'amortissement et le paiement des intérêts.

Les dépenses de la Caisse sont couvertes par des dotations de l'Etat. Cependant, elle reçoit de chaque société concernée une redevance destinée à concourir au financement des intérêts servis aux porteurs d'obligations. Le montant de cette redevance sera fixé chaque année dans la loi de finances.

La Caisse *nationale de l'industrie* est administrée par un conseil *d'administration dont le président* est nommé par décret.

*Elle est habilitée, avec l'autori*sation du ministre de l'économie et des finances, à contracter des emprunts qui peuvent bénéficier de la garantie de l'Etat.

TITRE II

Nationalisation des banques

Art. 13. — Sont nationalisées les banques inscrites sur les listes du Conseil national du crédit en application de l'article 9 de la loi du 13 juin 1941, dont le siège social est situé en France, dès lors qu'elles détenaient à la date du 2 janvier 1981, dans leurs établissements situés sur le territoire européen de la France, un milliard de francs ou plus sous forme de dépôts à vue de placements liquides ou à court terme en francs et en devises au nom de résidents, selon les définitions adoptées par le Conseil national du crédit.

Toutefois ne sont pas nationalisées :

— Les banques ayant le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie fixé par l'ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967 ou le statut de maison de réescompte fixé par le décret n° 60-439 du 12 février 1960 ;

— Les banques dont le capital appartient, directement ou indirectement à des sociétés de caractère *mutualiste ou coopératif* ;

— Les banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des personnes morales n'ayant pas leur siège social en France.

Les actions de la Banque nationale de Paris, du Crédit lyonnais et de la Société générale détenues par des actionnaires autres que l'Etat ou des organismes du secteur public à la date de publication de la présente loi sont également transférées à l'Etat dans les conditions prévues à l'article 14.

Art. 14. — La nationalisation des banques mentionnées à l'article 13 est assurée par le transfert à l'Etat en toute propriété des actions représentant leur capital à la date de jouissance des obligations prévues à l'article 17. Toutefois, les organismes appartenant déjà au secteur public ou qui sont destinés à y entrer par l'effet de la présente loi conservent les actions qu'ils détiennent dans les banques mentionnées à l'article 13.

Ces actions ne peuvent être cédées qu'à d'autres organismes appartenant également au secteur public ; elles peuvent être aussi converties en obligations dans les conditions prévues à l'article 17.

Art. 15. — Les banques mentionnées à l'article 13 sont régies par les dispositions de la présente loi et par celles, non contraires, de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée qui sont relatives aux sociétés anonymes.

D'une manière générale, elles sont soumises à la législation commerciale.

Art. 16. — L'administrateur général ou le conseil d'administration des banques visées à l'article 13 pourra décider, lorsque les législations ou les pratiques bancaires propres à certains pays le rendent nécessaire, l'aliénation partielle ou totale des filiales bancaires, directes ou indirectes, et de certaines de leurs succursales, exerçant leurs activités en dehors du territoire national.

Art. 17. — Les détenteurs d'actions transférées à l'Etat reçoivent, dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi, en échange de leurs actions, des obligations émises par la Caisse nationale des banques créée par l'article 24 de la présente loi et dont le service en intérêts, amortissements, frais et accessoires est garanti par l'Etat.

Ces obligations portent jouissance au 1er janvier 1982. Elles produisent un intérêt semestriel payable à terme échu et pour la première fois le 1er juillet 1982.

Cet intérêt est égal au taux de rendement des emprunts d'Etat, dont le capital ou les intérêts ne sont pas indexés, émis à taux fixe et d'échéance finale supérieure à sept ans constaté sur le marché secondaire de Paris par la Caisse des dépôts et consignations durant les vingt-cinq premières semaines du semestre précédant sa fixation, et pour la première fois du 1er juillet au 21 décembre 1981.

A compter du 1er janvier 1983, la Caisse *nationale* des banques rembourse ces obligations au pair par voie de *tirage au sort, dont* les résultats sont publiés au *Journal officiel*, en quinze *tranches* annuelles sensiblement égales.

La Caisse nationale des banques peut en outre procéder lors des échéances semestrielles à l'amortissement anticipé de tout ou partie de ces obligations par voie de tirage au sort et remboursement au pair.

Ces obligations négociables sont inscrites à la cote officielle.

La valeur d'échange des anciennes actions

Art. 18. — La valeur d'échange des anciennes actions de chacune des banques visées à l'article 13 est déterminée de la façon suivante :

1) Dans le cas des sociétés dont les actions *étaient* inscrites le 1er janvier 1978 à la cote officielle des agents de change, la valeur d'échange est égale :

— Pour 50 % à la moyenne de capitalisation boursière des premiers cours cotés constatés sur le marché à terme, ou à défaut au comptant, entre le 1er janvier 1978 *et le 31 décembre* 1980 ;

— Pour 25 % à la situation nette comptable telle qu'elle résulte des comptes *sociaux* arrêtés au 31 décembre 1980 et qui est calculée, après répartition des résultats, comme la somme du capital, des réserves, des primes d'émission et de fusion, de l'écart de réévaluation, des provisions de caractère forfaitaire ayant supporté l'impôt et du report à nouveau éventuellement négatif ;

— *Pour 25 % au produit par 10* du bénéfice net moyen. Le bénéfice net *moyen* est égal au tiers des bénéfices après impôts, provisions et *dotations* aux amortissements, dégagés au cours des trois exercices 1978, 1979 et 1980.

La valeur d'échange de chaque action est *égale* à la somme ainsi déterminée divisée par le nombre d'actions existant le 31 décembre 1980.

2) Dans le cas des autres sociétés, la valeur d'échange est égale :

— Pour 50 % à la situation nette comptable telle qu'elle résulte des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1980 et qui est calculée, après répartition des résultats, comme la somme du capital social, des réserves, des *primes d'émission* et de fusion, de l'écart de réévaluation, des *provisions* de caractère forfaitaire ayant supporté l'impôt et du report à *nouveau, éventuelle*ment négatif ;

— Pour 50 % au produit par *10* du bénéfice net moyen. Le bénéfice net moyen est égal au tiers des bénéfices après impôts, provisions et dotations aux amortissements dégagés au cours des trois derniers exercices.

La valeur d'échange de chaque action est égale à la somme ainsi déterminée divisée par le nombre d'actions existant le 31 décembre 1980.

Art. 19. — Les *fonctions* des présidents des conseils d'administration, des administrateurs, des directeurs généraux, des directeurs généraux uniques, des membres du directoire ou du conseil de surveillance des sociétés mentionnées à l'article 13 prennent fin à la date de publication de la présente loi.

Jusqu'à la réunion des nouveaux conseils d'administration désignés conformément à l'article 20, un administrateur général est nommé dans chaque société nationalisée par décret en conseil des ministres. L'administrateur général assure l'administration et la direction générale de la société et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Jusqu'à la décision prévue à l'article 22, les commissaires aux comptes de ces sociétés demeurent en fonctions.

Art. 20. — Les membres des conseils d'administration des banques mentionnées à l'article 13 sont nommés par décret selon la répartition suivante :

— Quatre représentants de l'Etat ;

— Quatre représentants des salariés de la banque et de ses filiales françaises désignés selon les modalités prévues à l'article 21 ;

— Quatre personnalités choisies en raison de leur compétence dans les professions financières, industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles.

La durée du mandat des membres des conseils d'administration est de six ans. Toutefois, les conseils d'administration qui seront nommés pour la première fois en application du présent article, seront renouvelés au bout de trois ans.

Art. 21. — Les représentants des salariés prévus à l'article 20 sont désignés compte tenu de la représentativité de chacune des organisations syndicales au sein de la banque et de ses filiales sur proposition de ces organisations.

Chaque organisation syndicale présente trois noms pour chaque siège à pourvoir.

Chaque représentant des salariés doit avoir depuis deux ans au moins un contrat de travail avec la banque ou une de ses filiales.

La fonction de membre du conseil d'administration est incompatible avec les mandats de *délégué syndical, de membre du* comité d'entreprise, de représentant syndical au comité d'entreprise, de délégué du personnel et de délégué du comité d'hygiène et de sécurité de la banque et de ses filiales.

Dans le cas où un administrateur viendrait à être investi de l'un *de ces mandats, il est réputé* démissionnaire d'office de sa *fonction d'administrateur*, à moins qu'il ait, dans un délai d'un mois, renoncé à *son mandat*.

Art. 22. — Le président du conseil d'administration de chaque banque est nommé parmi les membres du conseil d'administration par décret en conseil des ministres.

Il exerce les fonctions de directeur général. Il nomme aux emplois de direction.

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre chargé du budget nomment auprès de chaque société les commissaires aux comptes.

Art. 23. — La société continue entre l'Etat et les seules personnes morales détentrices d'actions en vertu de l'article 14.

Lorsque les actions des banques nationalisées sont détenues en totalité par l'Etat, les pouvoirs de l'assemblée générale sont exercés par les administrateurs représentant l'Etat.

Art. 24. — Il est créé sous la dénomination de Caisse nationale des banques un établissement public national doté de l'autonomie financière.

Cet établissement a pour objet d'émettre les obligations visées aux articles 17 et 31, d'en assurer l'amortissement et le paiement des intérêts.

Les dépenses de la caisse sont couvertes par des dotations de l'Etat. Cependant, elle reçoit de chaque banque concernée et des compagnies mentionnées à l'article 27 une redevance destinée à concourir au financement des intérêts servis aux porteurs d'obligations. Le montant de cette redevance sera fixé chaque année dans la loi de finances.

La Caisse nationale des banques est administrée par un conseil d'administration dont le président est nommé par décret.

Elle est habilitée, avec l'autorisation du ministre de l'économie et des finances, à contracter des emprunts qui peuvent bénéficier de la garantie de l'Etat.

Art. 25. — Les dispositions de la loi n° 73-008 du 4 janvier 1973 sont abrogées en ce qui concerne les banques nationalisées, à l'exception de son article 16 en tant qu'il abroge les dispositions de l'article 5, alinéa 1er, de l'article 10, alinéa 3, de l'article 15, alinéa 7, de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945.

Art. 26. — L'Etat peut apporter à une banque nationalisée, ou à une autre entreprise publique, les *actions* des banques dont il a acquis la propriété en vertu de la *présente loi*.

Ces banques restent régies par *les articles 15, 20 et 21 de* la présente loi, sous réserve du remplacement des administrateurs représentant l'Etat par des administrateurs représentant la banque ou l'entreprise publique bénéficiaire de l'apport et désignés par le président du conseil d'administration de la banque ou de l'entreprise publique bénéficiaire de cet apport.

En outre, le président du conseil d'administration est nommé sur *proposition du président de* la banque ou de l'entreprise publique *bénéficiaire de l'apport* par le conseil d'administration de cette dernière.

TITRE III

Nationalisation de deux compagnies financières

Art. 27. — Sont *nationalisées* les sociétés suivantes :

— Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas ;

— Compagnie financière de Suez.

Art. 28. — La nationalisation des sociétés mentionnées à l'article 27 est assurée par le transfert à l'Etat en toute propriété des actions représentant leur capital à la *date* de jouissance des obligations prévues à l'article 31. *Toutefois*, les *organismes* appartenant déjà au secteur public ou qui *sont destinés à y entrer* par l'effet de la présente loi conservent les actions qu'ils *détiennent* dans les sociétés mentionnées à l'article 27. Ces actions ne peuvent être cédées qu'à d'autres organismes appartenant également au secteur public ; elles peuvent aussi être converties en obligations dans les conditions prévues à l'article 31.

Art. 29. — Les sociétés nationalisées mentionnées à l'article 27 sont régies par les dispositions de la présente loi et par celles non *contraires* de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée qui sont *relatives aux sociétés* anonymes.

D'une manière générale, elles sont soumises à la législation commerciale.

Art. 30. — *L'administrateur* général, ou le conseil d'administration des sociétés *mentionnées* à l'article 27 pourra décider, lorsque les législations et les pratiques bancaires propres à certains pays le rendent nécessaire, l'aliénation partielle ou totale des filiales bancaires, directes ou indirectes et de certaines de leurs succursales, exerçant leurs activités en dehors du territoire national.

Art. 31. — Les détenteurs d'actions transférées à l'Etat reçoivent, dans un délai de trois mois à compter de la publication de la *présente* loi, en échange de leurs actions, des obligations émises pour chacune des compagnies, par la Caisse nationale des banques créée par l'article 24 de la présente loi et dont le service en *intérêts*, amortissements, frais et accessoires est garanti par l'Etat.

Ces obligations portent jouissance au 1er *janvier 1982*. Elles produisent un intérêt semestriel payable à *terme échu et pour la* première fois le 1er juillet 1982.

Cet *intérêt* est *égal* au taux de rendement des emprunts d'Etat dont le capital *ou* les intérêts ne sont pas indexés, émis à taux fixe et d'échéance finale supérieure à sept ans, constaté sur le marché secondaire de Paris par la Caisse des dépôts et consignations durant les vingt-cinq premières semaines du semestre précédant *sa fixation et*, *pour* la première fois, du 1er juillet au 21 décembre 1981.

A compter du 1er janvier 1983, la Caisse nationale des banques rembourse ces obligations au pair par voie de tirage au sort dont les résultats sont publiés au *Journal officiel*, en quinze tranches annuelles sensiblement égales.

La Caisse nationale des banques *peut en outre procéder lors* des échéances semestrielles à l'amortissement anticipé de *tout ou* partie de ces obligations par voie de *tirage* au sort *et* remboursement au pair.

Ces obligations négociables sont inscrites à la cote officielle.

Art. 32. — La valeur d'échange des anciennes actions de chacune des deux sociétés visées à l'article 27 est égale :

— Pour 50 % à la moyenne de *capitalisation* boursière des premiers cours cotés constatés sur le *marché à terme*, *ou* à défaut au comptant, entre le 1er janvier 1978 et le *31 décembre 1980* ;

— Pour 25 % à la situation nette comptable telle qu'elle résulte des comptes sociaux arrêtés au *31* décembre *1980* et qui est calculée, après répartition des résultats comme étant la somme du capital social, des réserves, des primes d'émission et de fusion, de l'écart de réévaluation, des provisions de caractère forfaitaire ayant supporté l'impôt et du report à nouveau éventuellement négatif ;

— Pour 25 % du produit net par 10 du bénéfice net moyen. Le bénéfice net moyen est égal au tiers des bénéfices après impôts, provisions et dotations aux amortissements, dégagés au cours des trois exercices 1978, 1979 et 1980.

La valeur d'échange de chaque *action est égale à la somme* ainsi déterminée divisée par le nombre d'actions existant *le 31 décem*bre 1980.

Art. 33. — Dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente loi, la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas et la Compagnie financière de Suez et leurs filiales doivent offrir pour cession les participations détenues par elles dans des sociétés dont l'activité ne s'exerce pas dans le domaine bancaire ou dans celui des assurances ou n'est pas nécessairement liée à des entreprises du secteur public industriel ou commercial.

Au moment de chaque cession, les *participations cédées* doivent être offertes par priorité aux *anciens actionnaires*. A *cette* fin, le transfert des actions prévu à l'article 27 donne lieu à l'identification de leurs propriétaires.

Les obligations remises à *titre* d'indemnisation sont admises en *paiement pour* leur *valeur nominale*.

Les modalités d'identification des propriétaires des actions *transférées*, *les conditions et la* durée de l'offre, la liste des *participations à céder et les condi*tions de l'échange sont déterminées par décret en *Conseil d'Etat*.

Art. 34. — Les fonctions des *présidents des conseils* d'administration, des administrateurs, des directeurs généraux, des directeurs généraux uniques, des membres du directoire ou du conseil de surveillance des sociétés mentionnées à l'article 27 prennent fin à la date de publication de la présente loi.

Jusqu'à la réunion des nouveaux conseils d'administration désignés conformément à l'article 35, un administrateur général est nommé dans chaque société nationalisée par décret en conseil des *ministres*. L'administrateur général assure l'administration et la *direction* générale de la société et dispose des pouvoirs les plus *étendus pour agir* en *toute* circonstance au nom de la société.

Jusqu'à la *décision prévue* à l'article 37, les commissaires aux comptes de ces *sociétés* demeurent en fonctions.

Art. 35. — Les membres des conseils d'administration des sociétés mentionnées à *l'article* 27 sont nommés par décret selon la répartition suivante :

— Quatre représentants de l'Etat ;

— Quatre représentants des salariés de la société et de ses *filiales françaises désignés* selon les modalités prévues à l'article 33 ;

— Quatre personnalités choisies en raison de *leur compétence dans* les professions financières, industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles.

La durée du mandat des membres des conseils d'administration est de six ans. Toutefois, les conseils d'administration qui seront nommés pour la première fois en application du présent article seront renouvelés au bout de trois ans.

Art. 36. — Les représentants des salariés prévus à *l'article* 35 sont désignés compte tenu de la représentativité de chacune des organisations syndicales au sein de la société et de ses filiales, sur proposition de ces organisations.

Chaque organisation syndicale présente trois noms pour chaque siège à pourvoir.

Chaque représentant des salariés doit avoir depuis deux ans au moins un contrat de travail avec la société ou une de ses filiales.

La fonction de membre du conseil d'administration est incompatible avec les mandats de délégué syndical, de membre du comité d'entreprise, de délégué syndical au comité d'entreprise, de délégué du personnel et de délégué au comité d'hygiène et de *sécurité de la société et de ses* filiales.

*Dans le cas où un administra*teur viendrait à être investi de *l'un de ces mandats, il est réputé* démissionnaire d'office de sa *fonction d'administrateur à moins* qu'il ait, dans un délai d'un mois, renoncé à *son mandat*.

Art. 37. — Le président du conseil d'administration de chaque compagnie est nommé parmi les membres du conseil d'adminis*tration par décret en conseil des* ministres.

Il *exerce* les *fonctions* de directeur général. Il nomme aux *emplois de direction*.

Le ministre chargé de l'économie et des *finances et le ministre* chargé du budget nomment auprès de chaque société les commissaires aux comptes.

Art. 38. — La société continue *entre l'Etat et les seules person*nes morales détentrices d'actions *en vertu de l'article 28*.

Si dans une compagnie les actions sont détenues en *totalité* par l'Etat, les pouvoirs de l'assemblée générale sont exercés par les administrateurs représentant l'Etat.

TITRE IV

Dispositions diverses

Art. 39. — Dans les sociétés *mentionnées aux articles* premier, 13 et 27, toute modification du contrat de *travail* d'un *membre* du conseil d'administration représentant les salariés doit être préalablement soumise au conseil d'administration.

Art. 40. — *Les obligations* attribuées aux détenteurs d'actions *transférées* à *l'Etat sont émises* par la Caisse nationale de l'industrie ou par la Caisse *nationale* des banques au nominal de 5 000 francs avec dixièmes.

Après regroupement des actions, les rompus sont remboursables à partir du 1er juillet 1982 et jusqu'au 1er juillet 1984.

Les modalités de l'échange des titres et opérations de rembour*sement des rompus sont* précisées par décret.

Art. 41. — Les obligations émises par la Caisse nationale de l'industrie et la Caisse nationale des banques délivrées à titre d'indemnisation aux détenteurs d'actions transférées à l'Etat pourront être utilisées comme moyen *de paiement pour le rachat* éventuel d'actifs détenus par les sociétés *nationalisées par la présente* loi. Dans ce cas, elles seront admises pour *leur* valeur nominale.

Art. 42. — Les obligations *convertibles en actions* émises par une société nationalisée cessent d'être *convertibles* à la *date* de publication de la présente loi. Leur propriétaire peut, dans un délai de trois mois à compter de cette date, opter pour la transformation de ses titres en obligations de la Caisse nationale de l'industrie ou de la Caisse nationale des banques telles qu'elles sont définies par les articles 5, 17 et 31 de la présente loi. La transformation s'effectue sur la base du taux de conversion défini par le *contrat d'émission*.

Cette option doit, à compter *d'un mois après la publication de* la présente loi, être portée à la *connaissance de l'un des orga*nismes dont la liste est arrêtée par *le* ministre de l'économie et des finances.

Art. 43. — La Caisse des dépôts et consignations recevra en consignation les obligations correspondant aux actions non présentées dans un délai d'un an à *compter de* la *publication* de la présente loi.

Tant qu'elles n'auront pas été échangées, ces obligations ne participeront pas aux *tirages au sort* annuels. Celles qui seraient encore consignées le 1er janvier 1996 seront amorties en totalité à cette date, et les sommes provenant de cet amortissement sont conservées par la Caisse des dépôts et consignations jusqu'à expiration du délai de prescription ; le délai de prescription court à compter de la consignation de l'obligation.

Art. 44. — *Les actions des* sociétés nationalisées déposées à la Caisse des *dépôts* et *consignations* conformément aux dispositions de l'article 2 de la *loi n° 77-4* du 3 janvier 1977 modifiant l'article 189 *bis* du code de *commerce* et concernant les *prescriptions* en matière *commerciale* sont de plein droit converties en obligations et conservées par *ladite* caisse dans les conditions prévues audit article.

Les sommes provenant de l'amortissement de ces obligations sont conservées dans les mêmes conditions ; le délai de prescription court à compter de la conversion des actions en obligations.

Art. 45. — Les revenus des obligations prévues à l'alinéa premier des articles 5, 17 et 31 *sont* assujettis aux dispositions fiscales applicables aux revenus *des obligations* à *taux fixe* émises par l'Etat.

Art. 46. — Lorsque des actions de sociétés nationalisées figurent à l'actif d'une entreprise, la plus-value ou la moins-value résultant de l'indemnisation prévue aux articles 5, 17 *et* 31 ci-dessus et des cessions prévues à l'article 33 n'est *pas prise en compte pour* la détermination du résultat imposable de *l'exercice en cours lors* de sa réalisation. Les titres reçus en échange sont inscrits au bilan pour la même valeur comptable que celle des titres ayant ouvert droit à l'indemnisation. Lors de la cession ou du remboursement de *tout* ou partie des nouveaux titres, d'une part, ceux-ci sont *réputés avoir été acquis* à la date à laquelle les actions des sociétés *nationalisées avaient été acquises* par l'entreprise, d'autre part, la *plus-value ou la moins-value est* déterminée à partir de la valeur que les actions des sociétés nationalisées avaient du point de vue fiscal dans les écritures de l'entreprise.

Art. 47. — Les dispositions des *articles 92, 92 A, 92 B et 160 du* code général des impôts ne sont pas applicables aux échanges de titres effectués dans le cadre de la présente loi.

En cas de vente des titres reçus en échange :

— La plus ou moins-value est calculée à partir du prix ou de la valeur d'acquisition des titres ayant ouvert droit à indemnisation.

— Les conditions d'application de l'*article* 160 *sont* appréciées, s'il y a lieu, à la date de l'échange.

*Pour l'application de ces dispo*sitions, le remboursement des *titres reçus en échange est* assimilé à une vente.

Art. 48. — Les opérations d'échange de titres effectuées en application des articles 5, 17, 31 et 33 ci-dessus ne donnent lieu à la perception d'aucun droit de *timbre et d'enregistrement*.

Art. 49. — Dans tous les cas, la loi, le règlement ou les contrats ont soit prévus un emploi ou un réemploi de fonds en actions, soit créé ou modifié les droits portant sur ces actions, les opérations ainsi intervenues sont réputées avoir *été* effectuées avec les mêmes effets sur les obligations de la Caisse nationale de l'industrie et de la Caisse nationale des banques instituée par la présente loi que sur les actions auxquelles elles sont subrogées de plein droit. Ces obligations se substituent également aux actions détenues *en* application des dispositions relatives à l'*actionnariat* et à la *participation* des *salariés*.

Art. 50. — Les compétences conférées au Conseil *national* du crédit et à la commission de contrôle des banques par les articles 13 et 15 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945 s'appliquent aux sociétés de crédit différé, aux caisses de crédit municipal, aux établissements de crédit à caractères mutualiste ou coopératif quel que soit leur statut, à la Banque française du commerce extérieur, au Crédit national, au Crédit foncier de France, au Crédit foncier et commercial d'Alsace et de Lorraine, aux sociétés de développement régional, ainsi qu'au Comptoir des entrepreneurs dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

AFFAIRES

Nationalisation et pouvoir industriel

Dans un premier article, MM. Michel Bauer et Elie Cohen, sociologues, chercheurs à l'Ecole des mines sur les groupes industriels, ont décrit l'étendue du pouvoir de ces derniers (*le Monde* du 23 septembre). Ils abordent aujourd'hui l'examen de la manière dont s'exerce ce pouvoir.

II. – *Des gouvernements privés*

par MICHEL BAUER et ELIE COHEN

Qui gouverne les groupes industriels, qui exerce le pouvoir de définir les stratégies des entreprises d'un groupe, qui pense et impose les nouvelles formes de la division du travail au sein du groupe ; qui décide de la part du surplus affecté à l'investissement et du mode de distribution du surplus non affecté ? Selon les *réponses que l'on apporte* à cette question, les modalités de la réap*propriation des pouvoirs du groupe* industriel seront différentes. Pour les uns, c'est encore *le capital qui* contrôle et dirige les groupes industriels : la nationalisation du pouvoir du groupe sera réalisée dès lors que les propriétaires auront cédé leur capital à l'Etat. Pour les autres, la révolution managériale a depuis longtemps dépossédé les détenteurs de capitaux de tout pouvoir significatif au profit d'un vaste groupe de professionnels et d'experts : la techno*structure ; de leur point de vue*, la nationalisation des groupes industriels *s'analyse soit comme un coup* d'épée dans l'eau, soit comme le risque d'une dérive bureaucratique et d'une gestion inefficace.

La taille des groupes industriels *interdit à tout petit porteur de pré*tendre jouer un quelconque rôle dans *la définition des politiques du groupe.* La nationalisation dès lors ne changera rien à leur situation d'action*naires passifs* – ce sont déjà des quasi-obligataires. De fait, le groupe *industriel a su très tôt tirer parti* de la dilution du capital pour séparer propriété juridique et propriété économique et a offert ce faisant une situation très différente à ses petits et à ses gros actionnaires. Ces derniers, que l'on retrouve au conseil d'administration, confisquent donc la totalité du pouvoir associé au capital, et ce en ne possédant souvent individuellement qu'un très faible pourcentage du capital. Mais quel est le pouvoir de ces actionnaires privilégiés ? Leur place leur permet sans conteste d'arracher une fraction substantielle *des profits non réinvestis*, que ce soit sous la forme de commissions, de *rémunération de « services »*, *d'intérêts* ou de cessions d'actions à des valeurs *arbitraires* à l'occasion *d'opérations* de restructuration... en échange d'une consolidation du système d'auto-contrôle du groupe industriel (cf. Suez, Saint-Gobain).

Les petits porteurs et les autres

Faut-il en conclure (comme on le fait trop souvent) que, tout en pesant *ainsi sur le mode de distribution des* profits, ces actionnaires privilégiés *définissent* ou même *prédéterminent* les choix stratégiques du groupe ? On remarquera d'abord que nombre d'actionnaires importants de ces groupes industriels sont des investisseurs institutionnels qui ne revendiquent aucun pouvoir dans la défini*tion de la politique d'un groupe* (ils veulent se donner la liberté de faire *les placements* les *plus sûrs et* les plus judicieux).

Mais, même dans le cas où ce sont des banques d'affaires type Suez ou Paribas qui jouent ce rôle d'actionnaire privilégié, l'absence de politique industrielle de ces centres financiers laisse perplexe sur leur volonté d'imposer à un groupe industriel des choix stratégiques ; le voudraient-ils qu'ils ne pourraient contraindre le groupe industriel à le *faire : leur faible compétence organi*sée (connaissance des marchés, des *concurrents*, de la *technologie...*) comparée à celle des groupes indus*triels leur interdit de faire prévaloir* leur éventuel projet auprès des dirigeants d'un groupe industriel. Iraient-ils jusqu'au conflit qu'ils ne seraient guère assurés de l'emporter : c'est de centre de pouvoir à centre de pouvoir que se nouent les relations, et dans ce jeu la distribution des atouts n'est pas nécessairement *à l'avantage des centres financiers* – la puissance financière propre d'un *groupe industriel est souvent consi*dérable, même s'il est délibérément *désengagé du secteur bancaire.*

*Si les détenteurs du capital n'exer*cent donc plus le pouvoir industriel *des groupes, faut-il en conclure qu'ils* ont cédé la place aux détenteurs du savoir ? *La complexité croissante* des problèmes industriels, techniques, organisationnels et humains conduirait à la nécessaire coopération d'experts de tous ordres (chercheurs, technologues, hommes des méthodes, marketeurs, financiers, *contrôleurs de gestion...) et* donc à un éclatement du pouvoir et à une diffusion des responsabilités. Et, de *fait, une observation rapide du travail* de ces professionnels montre bien qu'une grande partie de leur temps est consacrée à des réunions, discussions, négociations, que la qualité de leur travail s'apprécie notamment dans la valeur des propositions qu'ils rédigent et des argumentaires qu'ils développent ; ces experts ne cessent de prendre des initiatives et d'exercer des responsabilités !

Diviser pour régner

Mais l'extrême division du travail *qui est réalisée dans* ces grands appareils, la délimitation précise des prérogatives et des moyens *d'action* de chaque unité, le cloisonnement organisé de ces différentes *unités*, le caractère étriqué des enjeux des négociations horizontales et enfin l'existence de la longue ligne hiérarchique qui constituent autant de filtres et de barrages font de cette coopération organisée entre professionnels un outil de domination aux mains d'une poignée de diri*geants. Même la décentralisation que* ces groupes perçoivent comme une urgente *nécessité* est *l'occasion* d'une consolidation du pouvoir de ces dirigeants : les grandes directions fonctionnelles qui, dans l'ancien type d'organisation, pouvaient peser sur la définition d'une politique (les fameuses baronnies de la production, de la vente, du marketing) ont été cassées, et leurs morceaux regroupés dans des divisions ou départements « produits-marchés » qu'on représente alors comme des « quasi-entreprises ». De fait, ces quasi-entreprises ne disposent d'une autonomie ni dans la recherche, ni dans la technique, ni dans la gestion du personnel d'encadrement, ni dans les investissements, ni dans la ges*tion des conflits sociaux, ni, bien sûr*, dans la finance. Regroupant des unités de *marketing, de production* et de vente, elles constituent des unités de gestion à *court-terme où s'ex*cerce, de surcroît, un contrôle tatillon, personnel et *impersonnel*, *a priori* et *a posteriori*. Enfermés dans des carcans de procédures, elles offrent aux experts qui les peuplent les conditions d'une négociation encadrée et subordonnée sur des objectifs partiels. Le savoir de chacun de ces experts n'est pas la ressource rare du groupe industriel ; c'est dans *la machinerie* de l'organisation que se loge cette compétence. Les *experts deviennent les apprentis* puis les serviteurs de cet appareil qu'ils ne peuvent *contrôler : la multiplicité* de ces appareils et leur *cloisonnement* interdisent à tout groupe d'ingénieurs et de cadres de remettre en cause les choix de ses dirigeants.

Double dépossession

Faut-il soutenir, alors, que les groupes industriels sont des machines sans moteur, des empires ingouvernés, et qu'ils écriraient alors une histoire sans sujet ? En fait, la dépossession du pouvoir des détenteurs du capital comme celle des *détenteurs* du pouvoir se fait au profit d'un petit nombre de dirigeants, *qui ont su, par de multiples techni*ques de pouvoir, réaliser cette double dépossession : *ils constituent le gou*vernement du groupe industriel et associent leur pouvoir non seulement sur leur capacité à s'affranchir du système de contrôle et à produire une organisation subordonnée, mais aussi sur leur monopole dans la défi*nition* des stratégies et même des activités des entreprises du groupe.

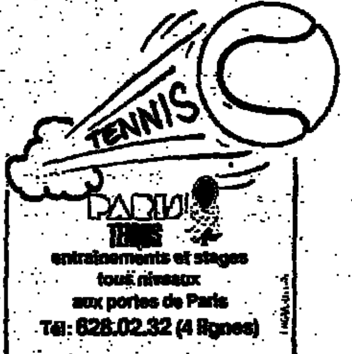
Les grandes opérations de restructuration industrielle, de redéfinition des frontières du groupe et d'investissements massifs dans de nouveaux secteurs ne peuvent s'apprécier par un calcul économique aussi sophistiqué soit-il. Face à l'Etat, aux *actionnaires, propriétaires* ou banquiers, aux salariés et aux experts, le gouvernement d'un groupe peut donc jouer alternativement et/ou simultanément de chacun de ces atouts pour interdire toute remise en cause de son pouvoir. Aux salariés il peut opposer les contraintes du marché, aux ingénieurs et cadres les exigences financières, à l'Etat une expertise industrielle spécifique, aux banquiers les *compétences* de la gestion d'une grande organisation et aux *consommateurs* la *qualité de* ses compétences *techniques*. C'est au total par le monopole *de* l'expertise légitime dans la définition des stratégies industrielles que le gouvernement du groupe industriel assoit son pouvoir.

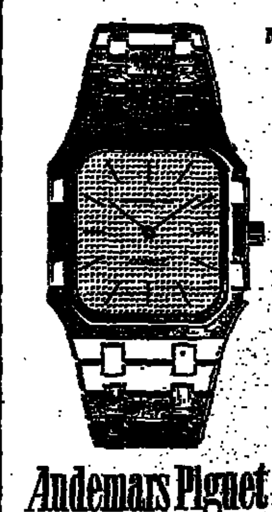
Le pouvoir interne

Cette extrême concentration du pouvoir que réalisent ces « gouvernements privés » pourrait laisser croire que la prise d'assaut de ces groupes *est* facile à *réaliser* par le seul changement de ses dirigeants *les plus en vue. Mais ce serait faire* l'impasse sur la spécificité même du groupe industriel et des techniques de pouvoir qu'ont su forger ses dirigeants. Un groupe industriel n'est pas une bureaucratie : certes, le gouvernement domine des appareils à qui il impose règles, procédures... mais, d'une part, il maintient la fiction des *quasi-entreprises* dirigées par des cadres « responsables » *gérant leur budget* et *réalisant* leurs objectifs, et, d'autre part, par ses hommes liges, *qu'il protège et sur* lesquels il s'appuie, ses *missi dominici*, et un jeu incessant entre structure *formelle* et structure informelle, il peut à la fois dominer et recueillir l'assentiment. Le système de pouvoir interne d'un groupe *n'est* donc pas aisément transmissible d'un gouvernement privé à un éventuel gouver*nement* public : non seulement une équipe dirigeante ne disparaît pas *quand on l'a décapitée, mais, de sur*croît, elle a ses orientations propres qui ne coïncideront pas nécessairement avec de nouvelles stratégies.

Prochain article :

UNE ALTERNATIVE A L'OLIGARCHIE





LE DOCUMENT SUR L'EXTENSION DU SECTEUR PUBLIC ADOPTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

INDEMNISATION : une solution « multicritères » favorable aux actionnaires

Confronté au délicat problème de l'indemnisation des actionnaires de sociétés nationalisées, le gouvernement a finalement décidé de jouer la carte de la concertation et de suivre, au moins sur ce chapitre, l'avis rendu par le Conseil d'Etat.

Cette indemnisation reposera non seulement sur la valeur boursière des années 1978 à 1980 pour les sociétés cotées (sur la situation nette comptable pour les entreprises non cotées), mais également sur la situation nette et la capitalisation du bénéfice net, à hauteur respectivement de 50 %, 25 % et 25 % pour chacun de ces trois critères finalement retenus.

Il s'agit là d'une base de calcul favorable aux porteurs d'actions à tel point que nombre d'entre eux et certains boursiers n'osaient encore y croire il y a à peine vingt-quatre heures. Ecartant toute distinction entre « gros » et « petits » porteurs, entre actionnaires français et étrangers, le conseil des ministres a pourtant tranché au profit de l'« équité » annoncée à plusieurs reprises par les divers protagonistes de l'« extension du secteur public ».

Ce « coup de pouce » en faveur d'un actionnariat tout prêt à s'insurger contre une « spoliation » éventuelle a une portée politique évidente dans la mesure où un processus d'indemnisation reposant sur la seule prise en compte des cours boursiers déterminés pendant une certaine période de référence était légalement inattaquable. A ce sujet, il n'est peut-être pas inutile de rappeler, ainsi que cela a été fait lors de l'assemblée générale de la Fédération internationale des bourses de valeurs qui vient de se dérouler à Paris, que, à l'occasion des nationalisations les plus récentes opérées à l'étranger (la sidérurgie en Grande-Bretagne, l'électricité en Italie et le métropolitain en Espagne), seuls les cours de bourse ont été retenus.

Conseillers d'Etat et professionnels du marché boursier parisien étaient apparemment d'accord sur ce point, et le fait que le gouvernement ait choisi d'aller au-delà en optant pour une solution « multicritères » a l'insigne avantage de donner en même temps satisfaction à la Compagnie des agents de change, qui réclamait une indemnisation supérieure de 50 % aux cours de bourse, et à la commission des opérations de bourse, dont le discret et patient travail d'explication et de mise en garde contre d'éventuels procès n'est sans doute pas étranger au résultat actuel.

Maintenant que sont enfin connues les bases exactes qui détermineront la valeur de chaque titre indemnisable, le reste est pratiquement du seul ressort de la règle à calcul, d'autant que les autres détails contenus dans le projet de loi ne comportent guère de nouveautés par rapport à ce qui avait « transpiré » au fil des jours et des « fuites » plus ou moins bien orchestrées. En échange de leurs titres, les actionnaires recevront effectivement des obligations assorties d'un taux d'intérêt calqué sur le taux de rendement des emprunts d'Etat, ces obligations étant émises soit par la Caisse nationale de l'industrie pour les groupes concernés, soit par la Caisse nationale des banques pour les établissements promis à nationalisation. Signalons, enfin, que ces titres pourront être utilisés pour le rachat d'actions de sociétés filiales de firmes nationalisées, qui seront rétrocédées au secteur privé dans le délai d'un an, lesdites obligations étant négociables et inscrites à la cote officielle, tandis que sont radiées, naturellement, les actions correspondantes sur le marché à terme et au comptant, selon les cas d'espèce.

Quel va être le calendrier de cette indemnisation ? D'après le document, *les détenteurs d'actions nationalisables recevront leurs obligations dans un délai de trois mois à compter de la publication de la loi en question.* D'ici là, la principale *difficulté résidera sans doute dans la détermination des valeurs d'actif qui doivent être dorénavant prises en compte*, étant donné qu'il n'est fait nulle mention d'une quelconque *création de commissions d'évaluation*. En cette absence, le plus simple, et surtout le plus rapide, sera sans doute de s'en tenir aux documents *comptables publiés par les sociétés* et arrêtés en fin d'exercice.

Mais tout n'est pas définitivement réglé pour autant. Avant d'ouvrir la voie à cet *« outil nouveau au service d'un grand projet de redressement économique »*, ainsi que le définit le préambule, le projet de loi doit encore subir l'épreuve du Parlement ou, plus exactement, de l'Assemblée nationale. Tout en restant sensibles *aux consignes de modération*, les députés socialistes pourraient bien donner de la voix sur une indemnisation qui coûtera quelque 35 milliards de francs (15 milliards de francs pour les groupes industriels et 20 milliards pour les banques) à défaut de se livrer à des passes d'armes avec le gouvernement sur *deux autres sujets qui leur tiennent à cœur* : la nationalisation de l'appareil bancaire et la place réservée aux salariés dans les futures entreprises « *new look* ».

SERGE MARTI.

Trente-six banques sont touchées par le projet cent quatre-vingt-dix-sept y échappent

Selon le projet de loi, trente-six banques sont touchées par le projet de nationalisation, leurs dépôts, effectués par des résidents français, dépassant 1 milliard de francs. Selon une liste diffusée par l'A.F.P. le 11 septembre, la liste en serait la suivante :

Banque de Bretagne ; Banque corporative du bâtiment et des travaux publics ; Banque de La Hénin ; Banque de l'Indochine et de Suez ; Banque industrielle et mobilière privée ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Banque parisienne de crédit au commerce et à l'industrie ; Banque régionale de l'Ain ; Banque régionale de l'Ouest ; Banque de l'union européenne ; Banque Chaix ; Crédit chimique ; Crédit commercial de France ; Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ; Crédit industriel et commercial ; Crédit industriel de Normandie ; Crédit industriel de l'Ouest ; Crédit du Nord ; Banque Hervet ; Banque Laydernier ; Monod-Française de banque ; Banque Odier-Bungener-Courvoisier ; Banque Rothschild ; Banque Scalbert-Dupont ; Société bordelaise de crédit industriel et commercial ; Société centrale de banque ; Société générale alsacienne de banque « Sogenal » ; Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ; Société marseillaise de crédit ; Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier ; Société séquanaise de banque ; Sofinco-La Hénin ; Banque Tarneaud ; Banque Vernes et commerciale de Paris ; Union des banques à Paris ; Banque Worms.

Sur les 396 banques inscrites, recensées par l'Association française de banques, 151 sous contrôle étranger échappent à la nationalisation ; les plus importantes d'entre elles sont la Banque commerciale de l'Europe du Nord, propriété de l'U.R.S.S., la Citibank, la Morgan et la Chase Manhattan, filiales d'établissements américains, Neuflize-Schlumberger - Mallet (N.S.M.), contrôlée par la banque néerlandaise A.B.N., Barclay's et B.C.T. Midland, filiales de grandes banques britanniques.

Parmi les 197 banques françaises rescapées, 46 sont contrôlées directement ou indirectement par les trois banques nationales, 24 par des actionnaires publics ou assimilés, 52 par les 36 banques nationalisables, et 2 par des groupes industriels nationalisables.

Resteront, finalement, 71 établissements à caractère privé, représentant 1,20 % de l'ensemble de dépôts et 0,81 % des crédits à l'économie. Parmi ces 71, 16 seulement sont réellement indépendants.

LE MARATHON DE L'ASSEMBLÉE

Les deux commissions spéciales de l'Assemblée nationale chargées d'examiner les projets de nationalisation devraient tenir leur première réunion vendredi 25 septembre. La première, qui a en charge le texte général, sera présidée par M. André Billardon (P.S., Saône-et-Loire), et son rapporteur général sera M. Michel Charzat (P.S., Paris). Elle compte trente et un membres, dont dix-sept socialistes et un radical de gauche. La seconde, qui ne traitera que de la sidérurgie, sera présidée par un député communiste, le rapporteur étant socialiste.

Les deux commissions vont auditionner les ministres jusqu'au mardi 29 septembre. Il ne leur restera ensuite qu'une semaine pour recevoir et trier tous les amendements. L'opposition en aurait déjà mis au point un millier, M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) se montrant particulièrement actif.

Le 8 octobre, tout doit être prêt pour que l'examen article par article puisse commencer en séance plénière. Le débat devant être achevé en première lecture le 21 octobre.

Le pari socialiste

(Suite de la première page.)

Il reste que le gouvernement a donné l'impression, au fur et à mesure de l'élaboration de son projet, de perdre parfois la maîtrise de la situation. Plusieurs arguments peuvent être avancés pour expliquer ces flottements.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1977-1978, le P.S. ne s'était pas préparé, sur une grande échelle, à la prise du pouvoir. Les dossiers techniques avaient parfois été laissés en déshérence, bien peu de militants et de responsables croyant en la victoire, quelques mois avant le 10 mai.

Les bonnes volontés, à l'intérieur comme à l'extérieur, étant moins nombreuses qu'en 1978, les informations « sensibles » moins accessibles et la campagne électorale mobilisant les énergies, le P.S. n'a donc pas réexaminé en détail son programme de nationalisations. L'aurait-il fait que la liste exacte des groupes nationalisables aurait sans doute été revue et les problèmes juridiques et internationaux mieux appréhendés.

Une telle attitude l'aurait également amené à préciser son discours sur le « pourquoi des nationalisations ». D'autant qu'il n'aurait pas manqué d'arguments concrets et personnalisés, pris dans l'actualité récente, pour justifier la nationalisation de tel ou tel groupe. *Mais on ne réécrit pas l'histoire...*

Aller vite

« Pourquoi, dans ces conditions, les socialistes ont-ils voulu forcer les feux, nationaliser à la hussarde ? N'aurait-il pas mieux valu prendre son temps ? » La tentation a bien existé pendant quelques jours, du temps de l'éphémère commission Piette, du premier gouvernement Mauroy. Très rapidement cependant, une large majorité du gouvernement et le président de la République ont estimé — à juste titre — qu'il fallait aller vite dans cette affaire.

D'abord, parce que ce type de réforme, qui touche à tant d'intérêts, devait être effectué dans la foulée de l' « état de grâce ». Ensuite, parce que les socialistes en sont arrivés à la conclusion qu'il leur fallait maîtriser un certain nombre de leviers industriels et financiers pour avoir une chance, sinon de redresser, du moins de stabiliser la dégradation de l'économie.

Ceux-là mêmes qui s'indignent de la hâte du gouvernement avaient, au lendemain du 10 mai, expliqué — là aussi à juste titre — que, pour les industriels et les entrepreneurs, rien « *n'était pire que l'incertitude* ». Ils voulaient être fixés le plus vite possible sur le programme et le calendrier des nationalisations. C'est ce qu'allait faire le premier ministre dans son discours du 8 juillet. Le cadre général et le calendrier ainsi fixés, il restait à mettre sur pied la loi elle-même.

La relative impréparation du dossier nationalisations avant le 10 mai, que ce soit sur le plan technique ou politique ; l'ampleur des problèmes de tous ordres qui se sont présentés au gouvernement ; une certaine pénurie des cadres de haut niveau pour occuper les postes-clés de l'administration ; les divergences, sur la forme plus que sur le fond du programme de nationalisations, à l'intérieur même du gouvernement ; une certaine méconnaissance des méthodes d'information et de communication (le privilège des néophytes !) ; une sous-estimation de la réaction des milieux financiers... voilà ce qui explique les difficultés rencontrées ces dernières semaines pour la mise au point du texte de loi.

Le cas des banques

Tout avait cependant bien commencé pour les groupes industriels. Les délégués du gouvernement faisaient leur travail, lui apportant des éléments d'information appréciables. Plusieurs dirigeants de ces grands groupes jouaient le jeu. Pour Dassault, une solution élégante était même trouvée avec la prise de participation de l'Etat de 51 % sous forme de dation-paiement (paiement par avance des droits de succession). Le modèle Renault, comme mode de gestion, était retenu. Bref, les choses avançaient, sans trop de heurts.

Le décor allait changer début août avec le cas des banques. Sur ce point précis, plusieurs erreurs ont été commises. Le gouvernement a notamment sous-estimé l'imbroglio posé par le principe de la rétrocession des participations industrielles de Suez et de Paribas, et les débats se sont éternisés sur les critères de choix de nationalisation des banques.

La résistance des milieux financiers

En fait, l'affaire a été mal engagée dès le départ. Au ministère de l'économie et des finances, le dossier des nationalisations a été suivi de près par certains très hauts fonctionnaires, en poste sous le précédent gouvernement, et qui n'avaient pas pour le projet les yeux de Chimène... Force est également de constater que la plupart des délégués auprès des banques choisis par la direction du Trésor ont eu une autre conception de leur tâche que leurs collègues « industriels ». Certains de leurs rapports, notamment sur les petites banques, n'ont été qu'un condensé des rapports annuels des banques concernées.

Que des hauts fonctionnaires ne soient pas favorables à la nationalisation des banques, cela peut se comprendre. Mais l'erreur n'a-t-elle pas été, précisément, de demander à des hommes qui ont appliqué — en y croyant — une certaine politique pendant des années de participer à l'élaboration d'une autre politique qui, sur ce chapitre des nationalisations, est aux antipodes de toutes leurs action sprécédentes ?

Pendant deux mois, on va donc assister à une guérilla entre les services de la Rue de Rivoli et les autres ministères techniques ou politiques (notamment le secrétariat d'Etat chargé de l'extension du secteur public). Sur cela va se greffer l'offensive des milieux financiers. Après le discours de M. Mauroy, les dirigeants des compagnies financières de Suez et Paribas, comme ceux d'un certain nombre de banques, pensaient « *passer au travers* » de la nationalisation. « *Ils n'oseront pas* »... entendait-on dire fin juillet.

Ils ont osé. Au début du mois d'août, lorsqu'il a été avéré qu'une large majorité était bien décidée, au sein du gouvernement, à nationaliser Paribas et Suez dans leur totalité, quitte à rétrocéder au coup par coup leurs participations industrielles, et que le seuil de nationalisation allait être fixé très bas, la contre-offensive a été rapidement et massivement organisée.

En France et à l'étranger, les juristes ont été mis au travail, et les réseaux de relations réactivés dans tous les milieux. On a suscité les réactions d'actionnaires ou de partenaires étrangers qui restaient jusqu'alors sur une prudente réserve. A travers eux, on a cherché — sans grand succès semble-t-il, — à faire intervenir des gouvernements étrangers pour qu'ils fassent pression sur leur homologue français. L'ampleur de la contre-offensive a sans doute surpris les socialistes. D'autant que certaines critiques d'ordre technique ont trouvé un écho favorable rue de Rivoli.

Le chef de l'Etat et le premier ministre ont alors été amenés à rendre un jugement de Salomon sur la question cruciale du champ de nationalisation des banques, pour départager les partisans d'un seuil établi à 400 millions de francs de dépôts des résidents, et ceux qui voulaient porter la barre à plus de 2 milliards. Du même coup, le gouvernement s'exposait à une critique : celle d'avoir fixé de façon arbitraire et non fondée sur des critères objectifs le seuil à 1 milliard de francs. Un argument qui allait être repris par plusieurs conseillers d'Etat lorsque le texte gouvernemental a été soumis à leur examen.

Le passage devant le Conseil d'Etat allait se révéler plus ardu que le gouvernement ne l'avait pensé. Certes, l'Assemblée du Palais-Royal n'a pas remis en cause l'économie générale du projet. Mais, en demandant la modification de quelques articles, il a, en quelque sorte et habilement, tourné le gouvernement... sur sa gauche. Ainsi, il a ôté aux P.-D.G. des groupes industriels la faculté de céder des actifs, enserrant ainsi les futures entreprises nationales dans un carcan législatif. Il en est de même pour le passage concernant la rétrocession des participations industrielles de Paribas et Suez, devra être effectuées après recensement, avant un an. Enfin, en demandant la nationalisation des banques étrangères, il plaçait le gouvernement dans une position inconfortable.

Ce dernier a finalement tranché mercredi. Reprenant pour une large part les avis du Conseil, il n'a pas cependant cédé sur la question du champ de nationalisation des banques, sur laquelle s'était cristallisé l'affrontement politique.

Une indemnisation généreuse

Sans revenir sur le débat de fond ni sur les aspects techniques ou juridiques de tel ou tel article, le projet de loi gouvernemental tel qu'il est soumis au Parlement, appelle cependant deux grandes remarques.

Quelles que puissent être les protestations des uns et des autres, l'indemnisation des actionnaires est fort généreuse. En retenant comme mode de calcul la formule dite multicritères et en offrant des obligations dont les revenus varieront en fonction des taux d'intérêt des obligations émises par l'Etat, les actionnaires sont indemnisés de façon plus qu'équitable. Qu'ils protestent et demandent plus est de bonne guerre, mais bien des petits actionnaires de ces « *poids lourds de la cote* » qu'étaient Rhône-Poulenc, P.U.K., Saint-Gobain, n'auraient jamais espéré se débarrasser de leurs actions à d'aussi avantageuses conditions. L'éditorialiste du *Financial Times* reconnaissait d'ailleurs, la semaine dernière, la « *générosité* » de l'Etat français. Un jugement porté alors que l'on envisageait une indemnisation calculée sur les seuls cours de Bourse. Or la formule multicritères majore les chiffres d'environ 25 %.

Une ligne dure ?

La seconde observation porte sur ce que d'aucuns appellent la « *victoire de la ligne dure, des maximalistes* ». Un tel jugement n'apparaît pas fondé. Si l'on compare le texte gouvernemental au projet socialiste et au programme du candidat François Mitterrand, sans parler de ce qui était prévu à la veille des législatives de 1978, on constate que le champ des nationalisations n'est pas aussi étendu qu'on voudrait le faire croire. Seules les maisons mères de cinq groupes industriels sont nationalisées. Aucune filiale, même stratégique, n'est touchée. C'est bien d'ailleurs ce qui chagrine certains militants socialistes et syndicalistes... voire des communistes. Même si l'Etat détient à travers les maisons mères le contrôle de ces filiales, il reste que juridiquement elles demeurent des sociétés anonymes, souvent cotées en Bourse, avec un conseil d'administration classique.

Dassault n'est pas nationalisé à 100 % dans l'immédiat. L'intégrité industrielle du groupe Matra est préservée, l'Etat ne prenant, dans des conditions qui restent à négocier, que 51 %. Le crédit n'est pas nationalisé en totalité, ni les assurances. On est donc loin du maximalisme.

Le plus dur reste à faire. Les nationalisations n'ont de sens que si elles sous-tendent une stratégie industrielle à long terme claire et crédible, capable de mobiliser les énergies et de donner une nouvelle impulsion à l'industrie. De même va-t-il falloir d'urgence définir le rôle et les structures du secteur bancaire et financier. La tâche est ardue, mais l'Etat socialiste ne pourra pas désormais se réfugier derrière une insuffisante maîtrise des leviers économiques.

Pendant des années encore, ce thème des nationalisations sera au centre de bien des débats. La meilleure réponse que les socialistes pourront apporter à leurs détracteurs serait que, dans cinq ans, ce nouveau secteur public apporte la preuve de son efficacité. C'est là tout le pari de la gauche et qui engage tout le pays.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

Les réactions

LE P.S. : une partie du grand patronat joue un jeu dangereux.

Le bureau exécutif du parti socialiste dénonce le mercredi 23 septembre le patronat qui « *joue un jeu dangereux* » en menant l'action contre la politique gouvernementale. Le projet de loi sur les nationalisations, souligne le P.S., est « *au cœur même du dispositif prévu par les socialistes, pour dominer la crise et développer une politique industrielle hardie, condition du redémarrage économique et d'une lutte efficace contre le chômage* ».

» *En se dressant contre ces réformes*, ajoute le communiqué, *les forces de conservation sociale montrent qu'elles refusent d'accepter le verdict démocratique des citoyens. (...)*

» *Une partie du grand patronat joue (...) à un jeu dangereux. Ses dirigeants incitent les petits et moyens chefs d'entreprise, dont beaucoup se battent pour animer l'activité de leur secteur, à freiner la reprise. Des banques ferment le robinet des crédits et prennent la responsabilité d'asphyxier des entreprises* ».

● *Une association pour la défense de l'esprit Matra fondée par des employés.* — Des employés de l'usine Matra de Signes (Var), qui affirment représenter « *plus de la moitié du personnel de l'entreprise* », ont créé l'Association pour la défense de l'esprit Matra (Adesma), dont, selon eux, le but est de « *servir de garde-fou et de s'opposer à la nationalisation à plus de 51 % de Matra* ».

L'Adesma, qui a tenu, le mercredi 23 septembre (dans des locaux de l'entreprise prêtés par la direction), sa première assemblée générale, a été créée, selon les responsables de l'Association, pour « *soutenir M. Jean-Luc Lagardère, P.-D.G. de Matra, dans ses négociations avec le gouvernement* ».

M. PHILIPPE HERZOG (P.C.F.) : les moyens d'une nouvelle croissance.

M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C.F., considère que « *les nationalisations sont une arme essentielle pour combattre l'inflation due aux profits et aux gâchis capitalistes* ». Il rappelle, dans *l'Humanité-Dimanche*, que « *les communistes proposaient des nationalisations plus importantes* ». « *Mais*, ajoute-t-il, *nous respecterons nos engagements. (...) La clé de la solution des problèmes économiques de la France*, souligne M. Herzog, *c'est la mise en œuvre d'une nouvelle croissance. (...) Il faut empêcher que les patrons se donnent les moyens de pression et de chantage permanents contre la nouvelle politique, à partir des positions qu'ils garderont dans les filiales et dans les banques.* »

M. FRANÇOIS CEYRAC (C.N.P.F.) : il faut que soit respectée la loi du marché.

« *Nous avons exprimé notre volonté d'apporter un appui résolu et volontaire au gouvernement pour améliorer le problème de l'emploi* », a déclaré, le mercredi 23 septembre, M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., après avoir été reçu par M. Mauroy. M. Ceyrac a indiqué, à propos des nationalisations : « *Il ne nous appartient pas de discuter les modalités d'application du principe, mais nous avons souligné l'importance pour les entreprises de travailler dans le secteur concurrentiel en respectant la loi du marché et les conventions collectives.* »

LE PATRONAT CHRÉTIEN (C.F.P.C.) : nous jugerons sur les résultats.

Centre français du patronat chrétien (C.F.P.C.) a publié, le jeudi 24 septembre, en fin de matinée, un communiqué dont voici la substance :

Nous sommes très attachés au principe du droit de propriété, mais qui n'est pas un droit absolu sans règles et sans limites. Par conséquent, on peut trouver des cas de justification des nationalisations. Nous ne sommes pas sûrs que les circonstances présentes justifient et légitiment celles qui ont été décidées.

La conséquence pratique des nationalisations c'est un changement d'équipe dirigeante des entreprises. Ce changement d'équipe peut conduire à un bien ou à un mal. C'est plus encore que sur les principes, qui fournissent des arguments à l'encontre des nationalisations, que sur les résultats qu'il faudra les juger.

M. JEAN-MAXIME LÉVÊQUE (président du C.C.F.) : les actionnaires spoliés.

M. Jean-Maxime Lévêque, président du Crédit commercial de France (C.C.F.), estime que la méthode d'indemnisation retenue dans le projet de loi est « *correcte* » mais que son application « *aboutit à spolier les actionnaires* ».

M. Lévêque indique que « *pour l'action du Crédit commercial de France, la valeur d'indemnisation résultant du projet de loi ressort à 165,70 francs alors que l'application des mêmes principes à partir de données correctement établies conduirait à 284,62 francs* ».

LE MOUVEMENT JUSTICE ET LIBERTÉ : un recul inquiétant de la liberté...

Le mouvement Justice et Liberté créé par M. Chaban-Delmas a exprimé sa « *très vive inquiétude* » en prenant connaissance des décisions concernant les nationalisations.

Ce mouvement, par la voix de son secrétaire général, M. Jean Guion, estime que l'ampleur des nationalisations « *prouve que le gouvernement engage le pays vers un changement brutal de société. Le chef de l'Etat et M. Mauroy soufflent le chaud et le froid tout en jouant aux petites et moyennes entreprises le grand air de la séduction* ». Justice et Liberté « *appelle l'opinion à la plus extrême vigilance face à ce recul inquiétant de la liberté qui n'assure pas pour autant la justice.* »

AFFAIRES

Le marché prospère de la «vieille» voiture

Les commerçants en véhicules d'occasion se frottent les mains. Depuis janvier — et après une longue période grise — leurs affaires marchent bien. Fort bien même. Cette année, leurs ventes devraient augmenter de 10 à 11 % (par rapport à 1980) : ainsi ce serait près de 5 millions d'automobiles de deuxième ou de troisième main qui changeraient de propriétaires (4 442 000 en 1980). Pendant ce temps, le marché du véhicule neuf se languit : les ventes y ont baissé de 5 % depuis janvier dernier et, estime-t-on, on immatriculera — seulement — environ 1 900 000 voitures neuves en 1981.

Pour les professionnels, le relèvement du SMIC en juillet dernier et celui de certaines allocations sociales n'ont pas eu d'effets mesurables sur les ventes de « vieilles » voitures. Elles étaient déjà très fortes depuis la fin de l'hiver ; cette tendance devrait se confirmer demain.

Une sorte de reclassement s'opère en effet dans le commerce de l'automobile. Peu à peu, au fil de ces dernières années, « l'occasion » a perdu de sa résonance de « magouille ». Sans avoir encore retrouvé une totale transparence, le marché de la voiture de seconde main s'est, peut-on dire, moralisé. Deux raisons à cela.

Les plus grandes garanties accordées à l'acheteur tout d'abord. Par petites touches depuis une décennie, les vendeurs de voitures d'occasion sont devenus plus exigeants pour eux-mêmes, dans la mesure sans doute où la clientèle — échaudée parfois — le devenait aussi.

Aujourd'hui, les « occasions » sont plus sûres : les professionnels consciencieux ne vendent plus seulement un véhicule « vite fait bien fait », ils remettent à l'acheteur le « carnet de vie » de celui-ci où sont précisés noir sur blanc les caractéristiques du véhicule, ses routes passées et aussi et surtout le recours auquel l'acheteur a droit si d'aventure il a été — ou croit avoir été — « refait ». Ce carnet donne de surcroît des conseils pour l'entretien et la bonne marche de la voiture. La chambre syndicale qui patronne cette initiative avait signé il y a cinq ans des accords avec l'Institut national de la consommation (I.N.C.). Une caution dont elle se félicite, et qui demeure.

La liberté des tarifs

Le renouveau du marché du véhicule d'occasion est aussi une conséquence de la forte hausse du prix des automobiles neuves. Depuis la fin de 1974, les constructeurs peuvent librement fixer leurs tarifs. La diminution des prix qu'ils doivent consentir sur leurs ventes à l'étranger (où est écoulée la moitié de la production de voitures particulières) pour s'y maintenir ou y progresser est compensée, si l'on peut dire, par les transactions faites sur le marché intérieur.

Certes avec un décalage de plusieurs trimestres le coût de l'automobile d'occasion suit celui de la voiture neuve. Toutefois, selon les professionnels, une plus grande stabilité des prix s'est établie dans les transactions des véhicules de deuxième main. Ainsi pour ceux de petite et moyenne cylindrée (les plus recherchés), les commerçants ayant pignon sur rue les proposent entre 15 000 et 18 000 francs. Les acheteurs sont sensibles à cette tendance.

Les ventes de « vieilles » voitures de particulier à particulier (elles représentent entre 50 % et 60 % des transactions) tendent aujourd'hui à diminuer : elles concerneraient surtout à présent les voitures bon marché (moins de 5 000 francs). Longtemps irrités de voir qu'une partie du marché leur échappait, les professionnels se réjouissent de cette concurrence : compte tenu des taux d'intérêt élevés, ils ne pourraient plus, seuls, assurer toute la couverture des voitures de deuxième main.

Des lendemains prometteurs pour le commerce de la « vieille » voiture ? Sans doute. Pourtant à présent la conjoncture économique générale lui donne indirectement de nouveaux soucis.

D'abord le conducteur entretient beaucoup moins son « auto » qu'il ne le faisait hier. La part du budget familial destinée à la voiture reste inchangée, mais, en raison de l'accroissement de certaines dépenses (celles pour le carburant notamment) et parce qu'il faut bien les compenser, on économise sur les frais d'entretien...

Deuxième constatation, en raison de la vive progression des coûts de réparation des voitures accidentées, les compagnies d'assurances hésitent beaucoup moins à faire faire les réparations, même lorsqu'elles sont importantes.

ALPHONSE THÉLIER.

★ L'exposition nationale des véhicules automobiles d'occasion se tiendra du 2 au 11 octobre à la Porte de Versailles, à Paris. Renseignements, téléph. 622-16-88. Entrée 12 francs (qui donne accès au Salon du cycle et du motocycle).

Les ouvriers s'opposent à la fermeture de la seule usine de la petite cité industrielle de Lacanche (Côte-d'Or)

Les deux cent vingt-six salariés de l'usine FAR (Fonderies-Aciéries du Rhône) de Lacanche, en Côte-d'Or, seront au chômage fin septembre. Le tribunal de commerce de Lyon ayant autorisé le dépôt de bilan, les employés ont reçu leur lettre de licenciement à la fin du mois de juillet dernier avec un préavis de deux mois toutefois. Pour Lacanche, une petite cité industrielle de mille habitants, à 50 kilomètres de Dijon, cette fermeture c'est la mort ; 90 % de sa population active sera d'un seul coup au chômage. Avec toutes les conséquences sociales que cela entraîne.

De notre correspondant

Dijon. — Lacanche, dans le canton d'Arnay-le-Duc. Une petite ville industrielle en pleine campagne de l'Auxois. Voilà un siècle et demi, l'industrialisation s'y installait. Pour les paysans d'alors, le travail à la forge constituait un appoint appréciable avant de devenir l'activité principale.

Copiant à une moindre échelle l'exemple des maîtres de forges du Creusot, en Saône-et-Loire, une famille associa son nom à cette industrialisation : les Coste.

Lacanche où l'on naissait dans l'église Coste, où l'on se mariait dans la mairie Coste, où l'on vivait dans les maisons Coste. Un siècle de relative prospérité pour trois générations d'ouvriers paysans.

En 1972, tout bascule : la famille Coste, aux prises avec des difficultés financières importantes et face à l'effondrement du marché des cuisinières traditionnelles, doit passer la main. Le groupe FAR (Fonderies-Aciéries du Rhône) reprend l'affaire. Des fonds publics sont débloqués pour relancer l'activité. Des nouveaux produits sont élaborés, des chaînes de fabrication sont modernisées. C'est l'euphorie. Un exemple de sauvetage économique dans une région rurale en proie à un taux de chômage important, surtout chez les plus jeunes qui doivent, contre leur gré, aller chercher du travail ailleurs et parfois assez loin.

Mais, en 1977, à nouveau, l'horizon s'assombrit. FAR, qui n'était qu'une filiale d'un groupe, se retrouve dans le panier de rachat qu'acquiert le groupe SEV Valeo (ex-Ferrodo), un groupe dont l'activité principale n'est pas la fabrication des appareils de chauffage et de cuisson. Un groupe qui n'entend pas perdre de l'argent avec ce secteur industriel, et qui, face aux 20 millions de francs de passif des trois usines FAR (Lacanche, Lyon et Gray, en Haute-Saône), décide de fermer les unités déficitaires.

« Le groupe Valeo ne peut se permettre d'aller plus loin sans mettre en péril l'ensemble de ses activités », explique la direction devant le tribunal de commerce de Lyon qui prononce, le 20 juillet, le dépôt de bilan de l'unité de production de Lacanche.

C'est l'arrêt de mort de cette usine mais aussi pour la cité tout entière. Avec cette fermeture, c'est en effet 90 % de la population active qui se trouve au chômage. Avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

Ainsi le maire de la commune, M. Blandin, estime que « la fin de l'usine c'est la fin de Lacanche. Je suis très inquiet, dit-il. Autant en 1972 la reprise de l'usine Coste était une bonne affaire, autant maintenant, je suis pessimiste. Il nous faudrait nous tourner vers quelque chose de tout nouveau. Et je fais actuellement des démarches en ce sens mais ce n'est pas très aisé dans la conjoncture actuelle. Par ailleurs, la commune s'est terriblement endettée pour financer les équipements tels que l'assainissement, la voirie, un centre social, un terrain de sports ». « Qui paiera maintenant puisqu'il n'y a plus de taxe professionnelle ? » interroge le maire de la commune.

Les deux cent vingt-six personnes touchées par la fermeture de l'usine n'ont pas de possibilité de retrouver un emploi sur place puisque l'usine était la seule de la ville. Quant à trouver du travail dans le canton ou aux alentours, ce n'est guère possible, étant donné que le taux de chômage parmi la population active dans cette région est très élevé.

Alors, trouver du travail ailleurs ? Cela suppose de pouvoir vendre ou louer les maisons Coste que les ouvriers avaient acquises en s'endettant. Mais vendre ou louer à qui puisqu'il n'y a plus de travail à Lacanche ? En outre les ouvriers, qui ont encore des racines très vivaces ancrées dans leur terre, sont attachés à leur pays et pour reprendre l'expression du médecin « inféodés à leur usine ». Inféodés jusque dans sa mort. Une mort qu'ils repoussent tant qu'ils peuvent. A cet effet, ils ont dressé un piquet de grève devant les grilles de l'usine pour empêcher que la direction n'emporte un stock de quinze mille cuisinières. Un stock qui est devenu leur trésor de guerre, une guerre qui semble, hélas ! perdue d'avance. Aucun groupe industriel ne reprend rapidement l'usine de Lacanche.

ROBERT CERLES.



Grève contre les conditions de travail dans deux ateliers de la Régie Renault

Deux conflits localisés, portant sur les conditions de travail, affectent les usines Renault de Sandouville, dans la Seine-Maritime, et de Boulogne-Billancourt, dans la banlieue parisienne. Dans cet établissement, un mouvement de grève se poursuit depuis le vendredi 18 septembre. Selon la C.G.T., trois cents travailleurs de l'atelier de peinture sont concernés (contre cinquante pour la direction) par une action qui se traduit par des débrayages et vise à obtenir une revalorisation de la prime de pénibilité. La fabrication d'un nouveau véhicule, la fourgonette R 4-F 6, contraint les ouvriers pistoleurs à travailler allongés sur le dos.

A l'usine de Sandouville — qui emploie neuf mille salariés — le conflit, dans l'atelier sellerie (huit cents personnes), se poursuit depuis trois semaines. D'autre part, deux journées de chômage ont été annoncées dans plusieurs usines en raison de la conjoncture.

De notre correspondant

Le Havre. — Depuis près de trois semaines, plus de quatre cents des ouvriers spécialisés qui travaillent au sein des deux équipes affectées à la sellerie (huit cents personnes) de l'usine de Sandouville observent des arrêts de travail de trois quarts d'heure à une heure afin d'obtenir un ralentissement de la vitesse de la chaîne. « *Les modifications techniques* — intervenues en août, — affirme la C.G.T., *visent à la suppression de quatre-vingts postes de travail.* »

Ces débrayages ont conduit à un ralentissement de la production. C'est ainsi qu'au cours de ces dernières journées ponctuées de mouvements de grève, une importante baisse de production aurait été enregistrée : cent véhicules en moins par jour sur les mille six cents, selon les syndicats.

Un porte-parole de la direction a déclaré mercredi n'avoir aucun commentaire à faire sur ce conflit.

Toujours de source syndicale, on apprenait mercredi que les ouvriers spécialisés des ateliers concernés par le gouvement s'étaient organisés, après huit jours de grève, en « *conseil d'atelier* ».

Ce « *conseil* d'atelier » s'est donné pour objectif de participer *aux décisions* sur l'organisation du travail et la marche de l'entreprise, « *réservées jusqu'à présent*, d'après la C.G.T., *aux seuls technocrates* ». Un représentant de ce syndicat a d'ailleurs déclaré qu'il paraissait normal que les ouvriers « *aient droit à la parole pour ce qui concerne le travail, la production, la réglementation, en bref la vie de leurs ateliers. C'est là pour nous une exigence au niveau du département sellerie* ».

Au cours d'une réunion du comité d'établissement, qui s'est tenue mercredi matin 23 septembre, à Sandouville, la direction a annoncé deux jours de chômage économique, les 5 et 6 octobre, en raison d'une mévente à l'étranger. La C.G.T. a ressenti cette décision comme une « *provocation* » liée au conflit actuellement en cours (1).

Cependant, le syndicat C.G.T. a toutefois estimé qu'un premier pas avait été franchi par la direction, lors de la réunion du comité d'établissement de mercredi. Sans en *reconnaître* officiellement l'existence, la direction avait cependant accepté que les quatre délégués du conseil d'atelier constitué par les grévistes de la sellerie, mais non mandatés par les organisations syndicales, soient présents à cette réunion.

Ce mouvement a déjà donné lieu à une rencontre avec M. Duroméa, député et maire communiste du Havre qui, s'adressant aux grévistes, avait déclaré que tout n'était pas réglé avec le changement de président et de gouvernement.

PATRICK TELLIER.

(1) *Journées chômées dans plusieurs usines Renault.*

La direction Renault a annoncé deux jours de chômage début octobre à Boulogne-Billancourt, et les 5 et 6 octobre à Flins et Sandrouville.

Ces journées seront indemnisées sation des ressources de la Régie. La direction indique que ce chômage s'explique par sa volonté d' « *adapter la production au marché* ».

● *Personnes âgées.* — M. Franceschi autorise la construction d'un nouvel hospice à Pont-Sainte-Maxence. Le secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées a signé l'arrêté permettant la construction à Pont-Sainte-Maxence (Oise) d'une unité de long séjour de soixante lits pour personnes âgées en remplacement du vieil hospice que le secrétaire d'Etat a visité samedi 12 septembre. *Le nouveau bâtiment* remplacera l'hospice, où une soixantaine de vieillards étaient « *parqués* », selon le mot du ministre.

● *Occupations.* — Les problèmes de l'emploi sont à l'origine de deux occupations : depuis mercredi soir 23 septembre dans les deux usines de Ceraver, à Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; depuis jeudi matin à la préfecture des Ardennes, à Charleville-Mézières, par des ouvriers de la fonderie Eaton-Manil.

M. MAUROY S'ENTRETIENT AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX DE L'APPLICATION DU PLAN ANTI-CHOMAGE

Le premier ministre a entamé, mardi 22 septembre, la série d'entretiens avec les partenaires sociaux pour préciser les modalités d'application de son plan antichômage. Il a reçu mardi, M. Bernasconi, président de la C.G.P.M.E., et mercredi M. Ceyrac, président du C.N.P.F., puis M. Bergeron, secrétaire général de F.O. D'ici au 1er octobre, M. Mauroy recevra les représentants des autres syndicats.

Parallèlement, le gouvernement va mobiliser les services administratifs des régions et départements de telle sorte qu'après ces séries de concertations et cet effort de mobilisation, les chefs d'entreprise soient informés d'ici un mois sur les méthodes et les moyens pour signer un « *contrat de solidarité* » permettant d'obtenir des aides de l'Etat par la réduction des horaires, la préretraite, etc. et, en contrepartie, la création ou le maintien d'emplois.

Autre concertation engagée, celle menée par Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale. La « table ronde » qui devait réunir tous les partenaires sociaux sur les problèmes et les réformes de la Sécurité sociale, lundi 21 septembre, a été annulée ; un nouveau rendez-vous est prévu pour le lundi 28 septembre. Le lendemain, mardi 29 septembre, le ministre recevra les mêmes partenaires sociaux pour repdrendre la concertation engagée en juillet sur la réforme de la retraite.

A la S.N.C.F.

Reprise du travail à Paris-Est où les cheminots ont obtenu satisfaction

Le conflit qui opposait les agents d'accompagnement à la direction de la gare de l'Est à Paris, s'est achevé, mercredi 23 septembre après-midi, par la conclusion d'un accord entre les syndicats C.F.D.T.-C.G.T. et la direction régionale Paris-Est. Lors d'un vote à main levée, les grévistes ont approuvé l'accord à une forte majorité.

Pour les représentants syndicaux, « *tout ce qui pouvait être obtenu du pouvoir régional l'a été* ». L'accord porte sur la sécurité des agents sur les lignes de banlieue : les grévistes ont obtenu la possibilité d'effectuer les contrôles à deux, quelle que soit l'heure. Ces contrôles à deux pourront être étendus au trafic grandes lignes de nuit. Les syndicats ont obtenu une amélioration du temps de travail sur les lignes de banlieue et de province, ce qui devrait déboucher sur une augmentation des effectifs de 10 % des agents contrôleurs.

Les problèmes concernant l'aménagement des conditions de travail, qui restent en suspend, seront négociés ultérieurement sur le plan national.

Dans le camp syndical, on s'attache à souligner que ce premier conflit « dur » avec la direction depuis l'élection de M. Mitterrand « *a été significatif des changements intervenus dans le ton et la forme des négociations* ». Pour la C.F.D.T., les rapports avec la direction se sont « *nettement améliorés depuis le début septembre. Elle vient même jusqu'à nous consulter sur certaines décisions touchant à l'organisation du service* ».

La C.G.T. reconnaît cette sensible amélioration du climat et rappelle que « *c'est le souci du service public qui l'a incitée à déboucher sur une conclusion rapide* ».

La grève a paralysé l'ensemble du réseau banlieue et grandes lignes, provoquant de nombreuses perturbations pour les cent mille usagers de la gare de l'Est, qui ont dû rejoindre la capitale par leurs propres moyens, à partir des gares de la banlieue.

Un colloque du mouvement H.L.M.

« VIVRE ENSEMBLE DANS LA CITÉ »

C'est le thème « Vivre ensemble dans la cité » qui a été choisi par l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré (H.L.M.) pour leur prochaines assises ; elles se réuniront le 28 octobre à Paris, Maison de la chimie, rue Saint-Dominique.

Un thème de circonstance, disent certains en pensant aux incidents qui se sont multipliés dans les banlieues de grandes villes ces dernières semaines. Qu'ils se détrompent, car — outre que le mouvement H.L.M. connaît bien les problèmes de la vie quotidienne et ceux de la cohabitation mal supportée — ce thème avait été choisi dès janvier.

Ouvertes aux représentants de toutes les disciplines, les assises seront orientées vers la recherche de politiques et d'actions concrètes pouvant être mises en œuvre rapidement.

Elles sont préparées avec le *concours de groupes locaux* qui mènent des expériences d'amélioration des conditions de l'habitat et de la vie sociale (municipalités, habitants, maîtres d'ouvrage, concepteurs, enseignants et travailleurs sociaux) pour tenter d'enrayer le processus de dégradation et de marginalisation de certains quartiers.

★ Union nationale des fédérations d'organismes d'H.L.M., 14, rue Lord-Byron, 75384 Paris Cedex 08 : tél. : 563-17-31.

LE CAP DES NEUF MILLIONS DE CHOMEURS DANS LA C.E.E. A ÉTÉ DÉPASSÉ

Le nombre de chômeurs dans la *Communauté européenne* (Grèce exceptée) a dépassé le *cap des 9 millions*. Il est en effet passé de 8 923 900 en juillet 1981 à 9 135 700 en août 1981, soit une progression de 2,3 % en un mois. L'augmentation annuelle du chômage en Europe est de 32,8 %. La dégradation la plus importante de la situation de l'emploi a été observée aux Pays-Bas (+ 55,6 %), en R.F.A. (+ 49,1 %), en Grande-Bretagne (+ 46,9 %), tandis qu'en France le nombre des chômeurs s'est accru de 27,1 % et en Belgique de 23,2 %. L'Italie a connu le plus faible taux d'accroissement du chômage, avec 13,1 %.

La Grande-Bretagne arrive en tête pour le nombre des chômeurs avec 2,9 millions, suivie par l'Italie avec 1,9 million, la France avec 1,7 million et la R.F.A. avec 1,2 million. Toutefois, le taux du chômage par rapport à la population active varie selon les pays : 12,6 %, en Belgique ; 11,3 % en Grande-Bretagne ; 8,6 % en Italie ; 7,7 % en France, et 4,9 % en R.F.A.

M. Michel Rocard annonce la création d'un fonds de garantie en faveur de l'économie sociale

A l'issue d'une journée de rencontre nationale organisée par les sociétaires du *Crédit coopératif* sous la présidence de *M. Jacques Moreau*, M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, a annoncé, le mercredi 23 septembre, la création prochaine d'un fonds de garantie des prêts participatifs qui seront accordés aux organismes d'économie sociale.

Ces derniers, représentant plus d'un million de salariés (5 % des emplois du pays) dans 150 000 entreprises, avec 650 000 personnes dans les associations, 240 000 personnes dans les coopératives et 160 000 dans les mutuelles. Se plaignent d'être mal connus et reconnus ; *ils se trouvent*, du fait de leurs statuts et de leurs objectifs (*association et but non* lucratif), confrontés à de graves problèmes *financiers*, et, *notamment*, une insuffisance chronique de *fonds propres*.

Les solutions imaginées ces dernières années par les pouvoirs publics — accès à la Bourse et *prêts participatifs à régime spécial* — ne leur conviennent guère. *Même les prêts participatifs* ne sont pas adaptés, puisqu'ils prévoient une rémunération supplémentaire indexée sur le bénéfice, en *contrepartie* des avantages qu'ils présentent.

De plus, le *Fonds de garantie* des prêts participatifs créé fin 1979 ne peut prendre *en compte* les demandes formulées par les organismes d'économie sociale du fait des procédures mises en place, destinées à des *entreprises* industrielles ou commerciales à but lucratif. *Il fallait donc créer* un nouveau dispositif, destiné *exclusivement à ces organismes* d'économie sociale.

M. Rocard a, par ailleurs, exprimé la volonté du gouvernement de développer le secteur coopératif et mutualiste, avec deux idées :

— *Améliorer le cadre juridique*, financier et fiscal ;

— *Mener une politique active* d'encouragement tenant compte de la *spécificité* de ses diverses composantes. « *L'économie sociale trouve sa place dans l'élaboration du plan de deux ans parce que, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, elle peut apporter des réponses aux principaux problèmes posés au pays, notamment l'emploi.* »

MARCHÉ COMMUN

Le secrétaire général du P.S. espagnol déclare que les pays candidats doivent être « associés au débat sur la restructuration de la C.E.E. »

Le secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol, M. Felipe Gonzalez, s'est prononcé avec fermeté, à l'occasion d'un déjeuner-débat organisé le 23 septembre par le cercle *Conjoncture* hispano-française, pour l'adhésion de l'Espagne à la *C.E.E.*, « *option fondamentalement politique* » qui fait l'unanimité dans son pays. Il a jugé nécessaire d'« *intensifier les relations bilatérales avec les pays membres de la Communauté, notamment avec la France, sans enlever de l'importance aux négociations avec les institutions de Bruxelles* ».

« *Il faut*, a-t-il dit, *que les gouvernements fassent de grands efforts pour aboutir à un projet global. Il ne faut pas aborder le dossier de l'adhésion question par question, mais en faire un paquet.* » Le vice-président de l'Internationale socialiste a également dit qu'il fallait « *associer les pays candidats au débat sur la restructuration de la C.E.E.* ». A ses yeux, le problème de l'adhésion espagnole constitue en outre « *un banc d'essai de la solidarité* ». « *Comment peut-on*, a-t-il dit, *penser au dialogue Nord-Sud, si on n'affronte pas les problèmes qui se posent avec l'Espagne ?* » Selon lui, « *si une bonne volonté existe en faveur de l'intégration militaire, une solidarité économique ne se manifeste pas, et il manque une affirmation politique claire et nette afin de surmonter les difficultés.* »

A propos de la déclaration prêtée à Mme Cresson, qui a fait l'objet d'un démenti, M. Gonzalez a indiqué qu'il était « *très délicat de faire un usage interne de la politique étrangère* », rappelant que le groupe *socialiste* de l'Assemblée européenne avait, le *15 septembre 1980, adopté* une résolution en faveur de l'adhésion espagnole. Cependant, *selon* le porte-parole du ministère français des relations extérieures, « *pour la France, il n'y a pas de préalable à la négociation pour l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne. Mais cette négociation ne peut porter que sur des thèmes bien définis, sur lesquels la Communauté a elle-même arrêté sa position.* »

● ERRATUM. — Dans l'article consacré à la commission d'information de la Hague (*le Monde* du 23 septembre) une coquille a déformé le sens de la dernière phrase de notre correspondant à Cherbourg. Il fallait lire : « *Les missions que s'est fixées la commission ne lui donneront pas la faculté de dire s'il faut retraiter et stocker les combustibles irradiés.* »

ÉDITION

A Lausanne

BERTIL-GALLAND CESSE SES ACTIVITÉS

(De notre correspondant.)

Lausanne. — Les éditions Bertil-Galland, qui ont inlassablement œuvré pendant une vingtaine d'années en faveur de la promotion de la littérature de Suisse romande, ont subitement décidé de cesser leurs activités. L'annonce de cette nouvelle, mercredi 23 septembre, a suscité une vive surprise mêlée d'une pointe d'amertume dans les milieux littéraires *helvétiques de langue* française.

Avec *des moyens artisanaux*, ce jeune éditeur avait réussi à *s'imposer comme* l'un des plus ardents animateurs des lettres *romandes*. Il a *publié* des écrivains comme Jacques Mercanton, Maurice Chappaz, Gustave Roud, Alice Rivaz ou Jean-Pierre Monnier. Au fil des ans, il a également révélé plusieurs jeunes talents. Au total, il a sorti plus de cent cinquante ouvrages, et une douzaine de livres sont encore annoncés pour les prochains mois.

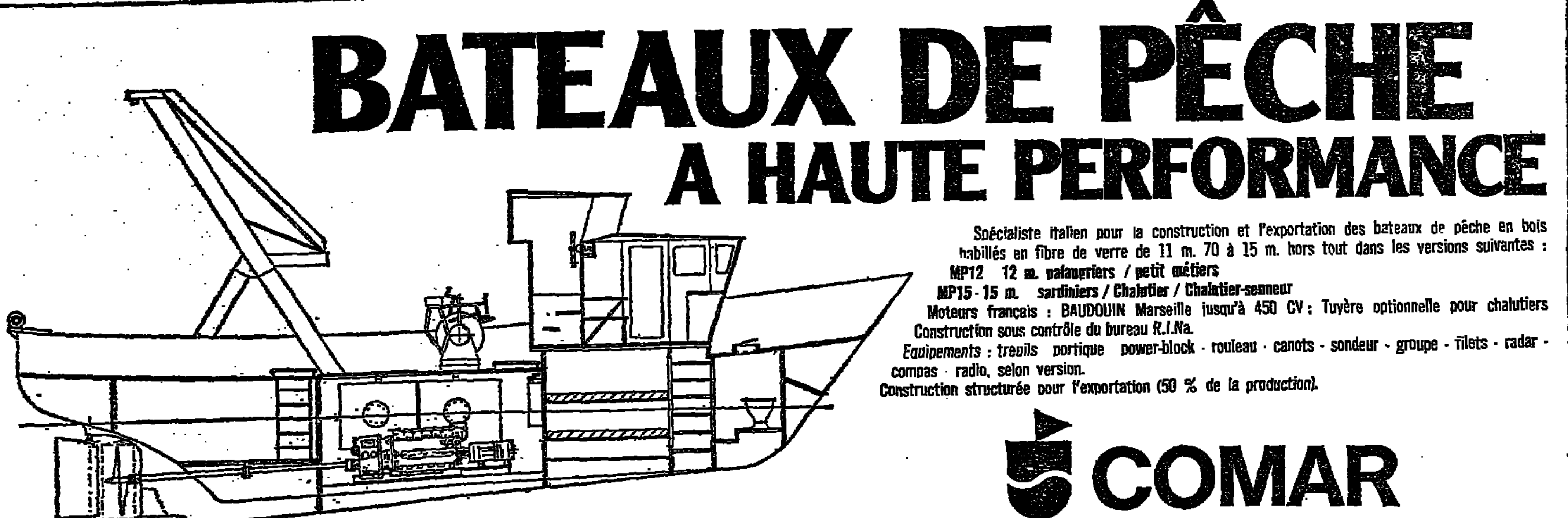
Pour mieux faire connaître la littérature suisse en France, Bertil-Galland a fait des coéditions avec Grasset, puis avec Gallimard. Plusieurs prix littéraires sont venus récompenser des auteurs de la maison : le Goncourt en 1973 à Jacques Chessex, le Renaudot, une année plus tard, à Georges Borgeaud et le Goncourt de la nouvelle à Corinna Bille.

En Suisse même, l'éditeur a participé à la création de la collection « C.H. », spécialisée dans les traductions pour favoriser une meilleure diffusion des œuvres littéraires des diverses régions linguistiques de la Confédération.

Comme l'indique un communiqué, « *les éditions Bertil-Galland se proposaient de dépasser le régionalisme sans mépriser l'enracinement* ».

Après vingt *ans d'activité* dans l'édition, Bertil-Galland estime le *moment* venu de se retirer d'un combat mené en solitaire *par un journaliste* féru de littérature. « *Une aventure littéraire s'achève*, constate-t-il avec sérénité, *pendant qu'elle est encore belle.* »

Le vide n'en sera pas moins malaisé à combler, même si la Suisse romande compte encore des maisons d'édition aussi dynamiques que l'Aire ou l'Age d'homme. — J.-C. B.



MONNAIE

Le F.M.I. ne doit pas « faire preuve de relâchement » à l'égard des pays emprunteurs

déclare le secrétaire américain au Trésor

Le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, s'est montré, mercredi, au cours d'une conférence de presse, moins critique à l'égard du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale que quarante-huit heures plus tôt, lors d'une entretien avec quelques journalistes américains.

Il avait, à cette occasion, déclaré qu- le F.M.I. devrait dans l'avenir se montrer plus strict dans ses octrois de crédits, en posant aux pays emprunteurs des conditions plus serieuses afin de les inciter à lutter contre l'inflation. Il avait également dit que les pays du tiers-monde en voie d'industrialisation rapide devraient s'adresser désormais au seul marché international des capitaux.

« Le Fonds monétaire a fait un très bon travail jusqu'à maintenant », a déclaré M. Regan, tout en soulignant la nécessité pour cette institution de *« ne pas faire preuve de relâchement »* en ce qui concerne les conditions de son aide aux pays en proie à des difficultés de balance de paiements.

M. Regan a répété qu'une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux aux cent quarante et un pays membres *« n'était peut-être pas nécessaire pour l'instant »*, compte tenu de l'ampleur des liquidités.

En ce qui concerne la Banque mondiale, M. Reagan a plaidé en faveur d'une révision plus stricte et plus suivie des listes des pays qui peuvent avoir accès aux ressources de l'A.I.D. (prêts à long terme sans intérêt) et de la Banque mondiale (prêts à long terme avec actuellement un intérêt de 11,60 %).

Il faut tenir compte, a-t-il ajouté en substance, de l'évolution de la « maturité » économique. Au-delà d'un certain seuil, un pays doit s'adresser davantage au marché international des capitaux qu'à la Banque mondiale

FORTE REMONTÉE DU DOLLAR

Stimulé par la perspective du maintien du taux d'intérêt américain à un niveau élevé, selon les prévisions des experts d'outre-Atlantique, le dollar a accentué sa remontée sur les marchés des changes. Jeudi 24 septembre, son cours est passé de 5,44 F à 5,54 F sur la place de Paris, et de 2,28 DM à 2,3250 DM sur celle de Francfort.

En début de semaine, il était tombé à respectivement 5,31 F et 2,23 DM. Les opérateurs arabes auraient effectué de gros achats de dollars.

Le cours du mark à Paris s'est maintenu aux environs de 2,38 F, tandis que la livre sterling continuait à faiblir à 9,84 F.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép. −	
$ E.-U.	5.5150	5,5200	+ 80	+ 130	+ 120	+ 180	— 200	— 50
$ can.	4,6000	4,6100	— 120	— 50	— 150	— 100	— 750	— 550
Yen (100)	2,4140	2.4200	+ 200	+ 250	+ 400	+ 450	+ 950	+1050
D.M.	2.3760	2,3840	+ 100	+ 150	+ 240	+ 290	+ 500	+ 600
Florin	2,1380	2.1430	+ 80	+ 120	+ 200	+ 250	+ 400	+ 500
F.B (100)	14,5740	14.6050	—2450	—1750	—2550	—1800	—3950	—2300
F.S.	2,7820	2,7900	+ 140	+ 185	+ 300	+ 400	+ 650	+ 800
L. (1 000)	4,7015	4,7100	— 800	— 600	—1350	—1100	—3050	—2700
£	9,8380	9,8580	+ 250	+ 350	+ 500	+ 650	+ 700	+1000

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4	11 1/2	12	11 3/4	12 1/4
$ E.-U.	41 1/2	42 1/2	16	16 1/2	16 1/2	17	17 1/4	17 3/4
Florin	10 1/2	11	12	12 1/2	12 1/4	12 3/4	12 1/4	12 3/4
F.B (100)	30	80	34	38	26	29	21	23
F.S.	6 1/2	7 1/4	10 1/4	11 1/4	10 1/2	11	11	11 1/2
L. (1 000)	20	30	34	37	33	36	29	32
£	14	14 1/2	14 1/2	15	14 3/4	15 1/4	15 1/4	15 3/4
F. français	30	40	30	33	27	30	24	26

CONJONCTURE

« LE CLIMAT DES AFFAIRES VA SE DÉTÉRIORER EN FRANCE »

estime un organisme d'études américain

Dans une étude concernant la France, le BERI (Business Environnement Risk Information) estime que le *« climat des affaires »* va se détériorer au point qu'il conseille aux entreprises étrangères de se contenter de relations commerciales et d'arrêter leurs engagements en capitaux. *« Bien que jusqu'à présent les déclarations gouvernementales aient visé à rassurer le monde des affaires*, écrit le BERI, *les politiques adoptées ou envisagées sont clairement dirigées contre ses intérêts. »*

Le BERI, organisme d'études américain, fournit trois fois par an des jugements prospectifs particulièrement sévères sur cinquante-six pays à quelque cinq cents grandes firmes dans le monde. Il publie trois indices, l'un dit de « climat d'affaires », le second de « risque politique » et le troisième de « rapatriement » (des capitaux et des bénéfices).

A long terme, estime le BERI dans son étude sur la France, *« les effets négatifs des programmes socialistes, le développement de la bureaucratie, le protectionnisme, le haut niveau d'inflation et la gestion inefficace du système bancaire nationalisé réduiront beaucoup les bénéfices sur investissements »*. Le BERI craint que *« même si la droite revient au pouvoir, il ne faille de nombreuses années pour adopter et mettre en œuvre des mesures correctives »*.

COMMERCE

M. LOUIS BARBE EST NOMMÉ DIRECTEUR DU COMMERCE INTÉRIEUR

Le conseil des ministres a nommé directeur du commerce intérieur M. Louis Barbe, inspecteur général de l'industrie et du commerce.

[Entré au ministère de l'intérieur en 1945 ; chef adjoint de cabinet de M. Chochoy, secrétaire d'Etat à l'industrie en 1956, M. Barbe devient en 1958 directeur administratif et financier du pavillon français à l'Exposition de Bruxelles.

Sous-directeur (1971), puis chef de service (1979) au ministère de l'industrie, M. Barbea dirige le service du développement régional et des chambres de commerce et d'industrie jusqu'à sa nomination au poste d'inspecteur général, en juillet 1980.]

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Le groupe Cointreau* a pris le contrôle d'un fabricant écossais de whysky, la Glenturret Distillery Ltd, qui, fondée en 1775, produit notamment des whiskies de pur malt.

Energie

● *La première centrale nucléaire brésilienne* sera opérationnelle en décembre, a annoncé dimanche M. Licinio Seabra, président de la société nationale d'électricité Furnas. La mise en service de cette centrale, Angra Uno, située à Angra Dos Reis, à 140 kilomètres au sud de Rio, a pris quatre ans de retard par rapport à la date initialement prévue, du fait de difficultés techniques. Le programme électronucléaire brésilien comporte la construction de six autres centrales d'une puissance de 1 300 000 kW chacune, dotées d'une technologie ouest - allemande. Deux de ces centrales, prévues dans l'accord germano-brésilien conclu en juin 1975, sont en cours de construction. L'accord inclut, en outre, toute la chaîne des opérations, de la prospection de l'uranium au retraitement du combustible radioactif, nécessaire au fonctionnement de ces centrales. — *(A.F.P.)*

Marché commun

● *Blocage des importations d'huîtres italiennes en France.* — Une délégation française est arrivée, le dimanche 20 septembre, à Trieste, afin de tenter de mettre fin au blocage des importations d'huîtres en France. Depuis un an, ces importations sont interdites pour des motifs sanitaires.

Prix

● *Hausse des prix du fuel lourd en France.* — La Compagnie française de raffinage (C.F.R.) va modifier en hausse son barème de prix de vente des fuels lourds à basse teneur en soufre, qui seront relevés, selon les catégories, dans un éventail de 19 à 55 francs la tonne. La tonne de fuel à 0,55 % de soufre coûtera désormais 1 360 francs. Ce mouvement est une conséquence de l'évolution des marchés internationaux

Social

● *Manifestations antinucléaires aux Pays-Bas.* — Plusieurs milliers de manifestants ont tenté de bloquer, le 19 septembre, les accès de la centrale expérimentale de Dodewaard, au centre des Pays-Bas. Une douzaine de personnes, dont deux policiers, ont reçu des soins à l'hôpital après les heurts qui ont opposé les manifestants à quelque six cents policiers armés de grenades lacrymogènes.

● *Le conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires* (CNOUS) a repoussé, jeudi 17 septembre, un projet d'augmentation du prix des tickets-repas en restaurant universitaire à partir de la fin du mois de septembre. Le directeur du *CNOUS* proposait que le prix soit porté de *5 F* à *5,60 F*, ce qui aurait représenté une hausse de 12 % après plus d'une année sans modification. La décision du conseil d'administration acquise par quinze voix contre quatorze et une abstention, ne préjuge pas cependant une éventuelle augmentation des tarifs dans les restaurants universitaires, conséquence du budget des ministères des universités préparé en 1980 par Mme Alice Saunier-Seïté.

ÉTRANGER

Singapour veut renforcer son rôle de « station-service » maritime la mieux équipée du monde

Singapour. — Une « première » mondiale a eu lieu, samedi 19 septembre, dans les chantiers navals de Singapour : le lancement simultané de trois plates-formes de forage. Elles avaient été commandées par la firme américaine Zapata off shore Company, pour un coût total de 125 millions de dollars.

De notre envoyé spécial

Quels bateaux réparer ? Quels bateaux construire ? Au terme d'une décennie — combien faste puisque son industrie navale a progressé au rythme annuel moyen de 25 %. — Singapour éprouve, aujourd'hui, le besoin de réviser sa stratégie pour conserver, sur ce marché, une position dominante que d'autres pays asiatiques, comme la Corée du Sud, le Japon et Taiwan, cherchent à entamer. Un impératif pour relever le défi : se spécialiser.

Pour l'heure, Singapour consacre une large part de son activité navale (46 % en termes de revenus l'an dernier) à la réparation des bateaux dont près des deux tiers sont des pétroliers. Pour nombre de ces « tankers » qui relient le Proche-Orient au Japon, l'Ile-Etat est un point de passage obligé. Elle dispose de dix-neuf cales sèches et offre une capacité de 2 millions de tonnes de jauge brute qui sera portée à 2,5 millions de tonnes l'an prochain ; elle se vante d'être ainsi la « station-service » la mieux équipée du monde.

« Ce ne serait pas raisonnable de s'équiper de nouvelles cales », affirme M. Lai Park On, président de l'Association des constructeurs et réparateurs navals (SASAR), qui sait la conjoncture incertaine. *« Nous avons la réputation d'être bon marché*, dit-il, *nous devons, coûte que coûte, la maintenir pour faire face à la concurrence. »* Les chantiers de réparation navale auront réussi en 1980, grâce à des efforts de productivité, à augmenter de 2 % seulement le prix de leurs services, alors que ces derniers ont été relevés, cette année-là, de 47 % à Taiwan, de 29 % à New-York, de 38 % en Grèce. Le coût de la réparation navale à Singapour était ainsi, l'an dernier, inférieur de moitié environ à ce qu'il était en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale, et de deux tiers au moins à ce qu'il était aux Etats-Unis.

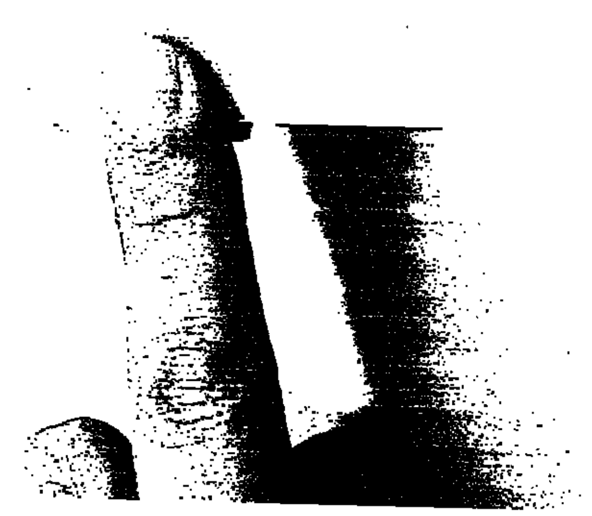
Mais l'Ile-Etat s'oriente désormais vers des travaux plus sophistiqués que les réparations de routine. Il s'agit, par exemple, de modifier des bateaux pour respecter les nouvelles normes de sécurité et de pollution, d'en convertir d'autres pour mieux répondre aux appels du marché. En matière de construction navale aussi, Singapour, qui, depuis 1972, a mis à l'eau deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf bateaux dont quatre cent vingt-quatre l'an dernier, voudrait occuper un créneau bien particulier, celui des navires spécialisés de petite et moyenne taille, tels que des dragues.

Regards vers la Chine

Cet Etat a su aussi tirer profit de sa position stratégique à proximité des champs maritimes d'exploration pétrolière en se spécialisant dans la construction de plates-formes de forage. Depuis 1974, les chantiers singapouriens ont déjà construit quatre-vingts plates-formes. Ils en ont encore trente-trois en commande. Mais, au-delà de mi-1982, l'avenir paraît moins brillant, puisque le Japon, Taiwan et la Corée du Sud ont solidement pris position sur ce marché. Si elle veut affirmer sa vocation de base arrière de l'industrie pétrolière dans la région, l'Ile-Etat devra donc, dans ce domaine, diversifier ses produits et ses services. Elle pourrait notamment se lancer dans la construction de navires de servitude pour les plates-formes d'exploitation.

Et du côté de la Chine ? Une firme singapourienne — *Wah Chang International* — a récemment monté une opération conjointe avec un partenaire chinois — *Guandong Shipbuilding Corporation of China* — pour aider celui-ci à se moderniser. *« Certes, ce pays n'a pas, comme nous, des problèmes de main-d'œuvre*, reconnait-on au Bureau de développement économique (E.D.B.). *Mais il ne sera pas un concurrent sérieux avant dix ou quinze ans. Il lui faudra du temps pour apprendre à connaître et à pénétrer les marchés extérieurs. »* D'ici là, Singapour se sera probablement préparée à relever ce nouveau défi.

JACQUES DE BARRIN.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

24 septembre 1981

Repli

Un net repli (– 1,2 %) des valeurs françaises a suivi jeudi la progression de 1,6 % enregistrée la veille, pour les premiers jours du mois boursier.

Bien que les transactions aient été relativement peu nourries, ce qui retira au mouvement un peu de sa signification, bien des facteurs peuvent expliquer ce repli.

Tout d'abord, le marché a été déçu par les modalités d'indemnisation annoncées pour les nationalisations : ajouter, pour une part, l'actif net des sociétés aux cours de bourse, soit, mais le projet gouvernemental ne retient que l'actif net des maisons mères, non réévalué et non consolidé dans plusieurs cas.

Par ailleurs, l'environnement financier mondial est parfaitement exécrable : chute de la Bourse de Londres, reprise de la baisse à Wall Street, et le marché de Paris ne peut y échapper complètement bien que par certains côtés il devienne un îlot de prospérité au milieu d'un océan de marasme : le cours des « nationalisables » est en hausse, de même que les valeurs étrangères.

Ces dernières, notamment les américaines, pourtant en baisse à New-York, ont bénéficié de la reprise du dollar à 4,55 F et du véritable « bond » de la devise-titre, qui bat ses records à 7,60 F/7,65 F, soit 38 % de prime sur le cours officiel.

Sur le marché de l'or, les mines se sont repliées en liaison avec le cours du métal revenu, à Londres, de 458 dollars à 450,50 dollars l'once.

Le lingot a fléchi à nouveau, abandonnant 1 415 F à 92 480 F, tandis que le napoléon a repris 8 F sur les 10 F perdus la veille, s'établissant à 947,90 F. Les emprunts indexés sur l'or ont cédé du terrain, que ce soit le 4 1/2 % 1973 à 2 506 F ou le 7 % à 7 900 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. – La Société Générale vient de créer une nouvelle filiale de crédit-bail hors de France, dans le cadre de l'extension du réseau SOGELEASE : cette filiale, la quatorzième du réseau, est implantée aux États-Unis. La création de plusieurs nouvelles filiales est envisagée au cours des prochains mois, notamment au Portugal, en association avec deux des plus importants établissements bancaires du pays, le Banco de Fomento Nacional et le Banco Totta e Açores.

UNIDEL. – L'exercice clos le 30 janvier 1981 a donné lieu à une perte de 15 millions de francs après la constitution de 17,7 millions de provisions au titre de la filiale Trindel. Les comptes consolidés font apparaître une perte de 25 millions de francs pour un chiffre d'affaires hors taxes de 2,2 milliards de francs contre un bénéfice de 12 millions de francs et un chiffre d'affaires de 1,94 milliards de francs précédemment. Aucun dividende ne sera distribué. Les mesures très énergiques prises par la direction de Trindel en vue de redresser la situation et le caractère « ponctuel » des difficultés rencontrées « permettent d'opérer » une amélioration dès l'année en cours et un retour à l'équilibre en 1982. Forclum, l'autre principale filiale d'UNIDEL, se comporte de façon satisfaisante et devrait dégager de bons résultats en 1981.

SATAM. – Le chiffre d'affaires consolidé est en augmentation de 23,98 % pour le premier semestre 1981 à 357 millions de francs. A périmètre de consolidation égal, c'est-à-dire compte tenu des nouvelles filiales étrangères, la progression est de 15 %, due uniquement à la hausse du dollar, la valeur vendue s'inscrivant en légère diminution.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	22 sept.	23 sept.
Valeurs françaises	90,2	91,8
Valeurs étrangères	146	148,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	93,8	94,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 24 sept. .... 18,5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/9	23/9
1 dollar (en yens)	225,35	227

NEW-YORK

Nouvelle baisse
Le Dow Jones à 840,94

Wall Street a enregistré un nouveau recul mercredi 23 septembre, l'indice Dow Jones perdant, en clôture, 4,76 points à 840,94, niveau le plus bas depuis le 21 mai 1980. Initialement, la baisse avait été beaucoup plus forte, l'indice perdant jusqu'à 15 points.

Ce nouvel accès de pessimisme, après la vive reprise du début de la semaine, provoqué par la baisse du taux d'intérêt est dû aux doutes que nourrissent les opérateurs sur la durée et l'ampleur de cette baisse.

On s'attend à Wall Street que la forte pression des besoins d'emprunter des entreprises s'ajoute à celle du secteur public (Trésor notamment) pour relancer les taux d'intérêt à la hausse.

De nombreux experts prédisent des niveaux élevés pour le loyer de l'argent en 1982, ce qui déprime le marché, déjà alarmé par les avertissements très pessimistes d'un « gourou » de Wall Street, M. Joe Granville, coutumier du fait.

Le discours du président Reagan sur les économies budgétaires, qui doit être prononcé jeudi après-midi, est par avance accueilli avec scepticisme. L'activité a été plus forte, avec 52,7 millions de titres échangés contre 46,8 millions.

VALEURS	Cours 22 sept.	Cours 23 sept.
Alcoa	26 1/2	26
A.T.T.	58 7/8	58 3/4
Boeing	24 1/2	24 1/4
Chase Manhattan Bank	52 1/2	52 3/8
Du Pont de Nemours	38 3/8	38 1/4
Eastman Kodak	62 3/8	63 3/8
Exxon	31	31
Ford	19 1/2	19 3/8
General Electric	54 1/8	53 1/4
General Foods	28	28 1/4
General Motors	44 1/4	44
Goodyear	17 5/8	17
I.B.M.	54 3/8	54 1/2
I.T.T.	27 1/2	27
Mobil Oil	26 1/4	25 7/8
Pfizer	42 1/8	41 1/2
Schlumberger	52 3/4	52 7/8
Texaco	34 3/8	34 1/4
U.A.L. Inc.	18 3/8	18 7/8
Union Carbide	48	47 1/8
U.S. Steel	26 7/8	26 1/2
Westinghouse	25 3/4	24 7/8
Xerox Corp.	46 3/8	44 5/8

BOURSE DE PARIS 24 SEPTEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
			Agr. Inc. Madag.	34 20	35 d	Bongrain S.A.	787	787	C.G.V.	172	172
3 %	....	2 961	Air-Industrie	16	18 90 d	Bon-Marché	102 40	90 60	Chambon (M.)	197	....
5 %	39 80	3 233	Allied Harfleq	75	75	Borie	475	494	Chambourcy (M.)	845	850
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	180 20	186 60 d
Acier Peugeot	78	80
Actibail	117	121 70
Agence Havas	586	587
A.G.F. (St Corp.)	710	710
A.G.P. Vie	2520	2530

[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

[illegible]

Autres valeurs hors cote

[illegible]

SICAV

[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2584	4,5 % 1973	2530	2506	2510	2477
2946	C.N.E. 3 %	2940	2940	2940	2900
480	Air Liquide	482	490	489	486 10
330	Als. Superm.	335	338	338	338
98	A.L.S.P.I.	100 20	99	99	98
310	Eurafrance	315 90	316	315	310 10
725	Europe n° 1	720	710	700	700
520	Facom	515	495	500	489
142	Finextel	142	143	142 80	141
131	Fives-Lille	131	130 10	130	130
295	Penhoet	295	295	296	289
300	Pernod-Ricard	300	300 30	300	299 90
120	Pétroles (Fse)	121	116	116	116
163	– (obl.)	157	158	158	156
30	– (certific.)	31	30	30	28 40
56	Pétroles B.P.	56 80	55 50	55	54 45
285	U.I.S.	270	280	280	277
115	U.C.B.	120	116	114	113 70
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	– (obl.)	94 20	....	....	....
128	U.T.A.	126	126	128	130 50
330	Gen. Motors	325	332 50	332 50	330
67	Goldfields	67 80	64 50	64 45	63 60
118	Harmony	118	114 10	113 50	112 50
24	Hitachi	24 85	24 35	24 05	24 35
395	Hoechst Akt.	409	398	395	392
147	Dome Mines	152 50	158	158 50	156 50
205	Driefontein Ctd	211 50	210 50	206	210
280	Du Pont-Nem.	286	289	289	288
445	Eastman Kodak	489	483 10	481	481 50
110	East Rand	110 50	109 30	109	109
230	Ericsson	239 50	239 50	239 50	234 90
225	Exxon Corp.	233 50	237 80	237	233 20
144	Ford Motors	142	144	144	143
310	Free State	313	310	306	308
165	Gencor	171	168 20	167	164 80
385	Gén. Electr.	396	401	401 10	397
47	Shell transp.	45 20	44 10	43 30	43 35
720	Siemens A.G.	739	739	738	740
127	Sony	130	129	127 80	131
405	Unilever	410	410	410	....
99	Un. Min. 1/10	101 10	102	103 80	100 10
310	Unit. Techn.	320	335	331	335 40
295	West Deep	308	290	290	290
435	West Hold.	450	441	438	439
340	Xerox Corp.	339	344	344	339 10
2 97	Zambia Corp.	3 06	3	3 05	2 99
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 439	5 551	5 370	5 630
Allemagne (100 DM)	238	238 360	232	244
Belgique (100 F)	14 605	14 589	12 800	13 500
Pays Bas (100 fl.)	214 200	214 270	207	218
Danemark (100 krd)	75 880	75 960	72	77 500
Norvège (100 k)	92 540	93 420	89	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 935	9 935	9 550	10 150
Grèce (100 drachmes)	9 680	9 710	....	....
Italie (1 000 lires)	4 710	4 714	4 400	4 800
Suisse (100 fr.)	278 600	280 900	272	285
Suède (100 krs)	98 840	99 160	94	99 500
Autriche (100 sch)	33 850	33 955	33	34 600
Espagne (100 pes.)	5 780	5 770	5 500	5 900
Portugal (100 esc.)	8 490	8 560	7 200	8 200
Canada ($ can 1)	4 547	4 625	4 520	4 750
Japon (100 yens)	2 398	2 424	2 320	2 450

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/9
Or fin (kilo en barre)	93800	92700
Or fin (en lingot)	93895	92480
Pièce française (20 fr)	939 80	947 90
Pièce française (10 fr)	515	520
Pièce suisse (20 fr)	785	785
Pièce latine (20 fr)	769 90	751
Souverain	841	825 10
Pièce de 20 dollars	4199 60	4000 40
Pièce de 10 dollars	2150	2050
Pièce de 5 dollars	900 10	942 50
Pièce de 50 pesos	3800	3750 50
Pièce de 10 florins	759 90	740 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 septembre 1981 a été tiré à 570 934 exemplaires.

Demain
Le Monde
publiera :
- LOISIRS ET TOURISME : un entretien avec M. André Henry, ministre du temps libre, sur l'étalement des vacances.
- IDÉES : l'audiovisuel.

A B C D E F G

APRÈS LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE NATIONALISER CINQ GROUPES

Des conseils d'atelier devraient rapidement être mis en place

estiment la C.G.T. et la C.F.D.T.

Quatre années, jour pour jour se seront écoulées entre l'adoption du projet de loi et ce 23 septembre 1977, où cette même question des nationalisations faisait éclater l'union de la gauche.

Prétexte ou pierre de touche, la rupture a déchiré le mouvement ouvrier, et les plaies ne sont pas encore cicatrisées. Mais, du moins, la C.G.T. et la C.F.D.T. se retrouvent-elles pour se féliciter pleinement de la décision du gouvernement, même si la liste est trop courte à leur gré. La centrale de M. Maire, pour sa part, regrette que n'y figurent pas les établissements financiers.

Réticence chez les réformistes

Dans les syndicats réformistes, l'enthousiasme est faible, bien qu'il n'existe pas d'opposition de principe. « *On met la charrue devant les bœufs !* », déclarent-ils, puisque la nouvelle majorité n'a pas encore défini de politique industrielle. Cela p r o v o q u e, affirme M. Bornard (C.F.T.C.), un attentisme dont les conséquences peuvent être très nuisibles sur le plan économique et social.

Dans ces conditions, la nationalisation est-elle l'arme la plus efficace dans la « guerre » déclarée au chômage, hantise de tous les travailleurs, demandent F.O., la C.G.C. et la centrale chrétienne ?

Cette objection de taille est, très souvent aussi, partagée par les cégétistes et les cédétistes. Ils ne se dissimulent pas non plus les inconnues qui restent encore à résoudre, une fois décidé le principe du passage à la collectivité d'une nouvelle fraction de l'empire industriel et bancaire capitaliste. Les doctrines syndicales, à ce sujet, doivent encore être affinées, confrontées aux réalités de l'heure. On y travaille dans les confédérations.

Un point primordial est cependant réglé dans le projet de M. Mauroy : la composition tripartite des conseils d'administration, six sièges sur douze revenant aux représentants des travailleurs, élus sur des listes syndicales. Seule jusqu'à présent, la C.F.D.T. exprime sa méfiance vis-à-vis de ce tripartisme. Le syndicat, dit-elle, est placé en situation de « *faux gestionnaire* ». Pourtant, aucune centrale ne veut de la cogestion. La C.G.C., la veille encore, insistait sur la nécessité de séparer très nettement les pouvoirs d'orientation et de contrôle, d'une part, et de direction, d'autre part, par la mise en place, au sein des entreprises, d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Cependant, l'espoir soulevé par les nationalisations dans le monde du travail réside, en grande partie, sur le modèle qu'elles offriront en matière de droits nouveaux. La C.G.T., pour sa part, veut mener de pair la restauration des « acquis » obtenus dans les premières entreprises publiques. Elle est très attachée à l'unicité des statuts, la plus efficace protection des travailleurs, selon elle...

L'organisation et la démocratisation des entreprises nationalisées, confirme le communiqué gouvernemental, feront l'objet d'un projet de loi élaboré après concertation avec les partenaires sociaux.

Chacun s'accorde à reconnaître qu'il y faudra du temps. Aussi la C.F.D.T. réclame-t-elle, dès la période transitoire, la mise en place des conseils d'atelier ou de service, création essentielle dans son schéma qui, à tous les niveaux de l'entreprise, devra offrir des structures permettant aux travailleurs d'être représentés.

Pour elle, les conseils ne seront pas seulement l'« expression » des travailleurs, mais la possibilité de débattre et de conclure des accords avec l'entreprise sur les choix des investissements, l'organisation du travail, etc. Leur mise en place devrait précéder la loi de la démocratisation.

Pour la C.G.T. aussi les conseils d'atelier ont un rôle primordial. Et, dans l'actuel conflit de l'usine Renault à Sandouville, ne se flatte-t-elle pas d'en avoir déjà mis un en place, puisque des travailleurs élus par les ateliers en grève ont été reçus par la direction en même temps que les délégués « traditionnels » ?

Force ouvrière, au contraire, rejette les conseils d'atelier, qui, selon elle, battraient en brèche les prérogatives syndicales au bénéfice d'éléments irresponsables ou politiques. Elle ironise sur « *la boîte à idées* » et met en garde contre le corporatisme. Elle n'entend pas que les nationalisations « *servent de banc d'essai*, selon le mot de M. Bergeron, *à ce qu'on appelle l'autogestion* » — qui est inscrite en filigrane dans les propositions de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

Et le droit de veto ? La C.G.T. se récrie : jamais elle n'a prétendu que le comité d'entreprise ou une autre instance puissent bloquer les licenciements. « *Ce serait irréaliste.* » C'est aux socialistes et aux communistes qu'en revient la paternité, exprimée notamment dans des propositions de loi déposées par les uns et les autres lors de la législature antérieure.

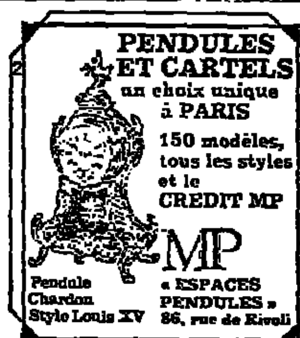
En revanche, les cégétistes veulent jouir d'un droit de recours suspensif. Les vertus en seraient fortement dissuasives, puisqu'elles contraindraient la direction de l'entreprise à la discussion et à la recherche du reclassement des salariés qu'elle voudrait licencier.

Et la C.G.T. se défend de vouloir le maintien ou la création d'emplois *non justifiés au point de vue économique ou social*. Toutefois, ce dernier aspect peut donner lieu à une belle diversité d'appréciations, alors que la C.F.D.T. met en avant la nécessité de maintenir la compétitivité des entreprises nationalisées, « *sous peine de les livrer à l'étatisation* ».

La C.G.T. et la C.F.D.T. sont d'autant plus pressées d'obtenir le démarrage des réformes sociales que des opérations de restructurations sont prévisibles dans la plupart des entreprises qui vont passer aux mains de l'Etat. En attendant que cette appropriation soit génératrice d'emplois, les syndicats veulent pouvoir d é f e n d r e les personnels concernés.

Le transfert de patrimoine arraché aux capitalistes, répètent les militants ouvriers, ne pourra donner de fruits sans l'intervention active des travailleurs. Mais ils savent aussi qu'il suffirait de quelques faux pas syndicaux ou gouvernementaux pour briser la dynamique sociale que porte en lui le mot de nationalisation.

JOANINE ROY.







A Paris

Un commando arménien prend plusieurs personnes en otage au consulat de Turquie

Un commando de terroristes arméniens retient des otages, depuis la fin de la matinée de ce jeudi 24 septembre, à l'intérieur des locaux du consulat de Turquie, boulevard Haussmann, à Paris. Les terroristes réclament la libération des « détenus politiques arméniens » en Turquie (1). De nombreuses forces de police et le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ont pris position autour de l'immeuble et ont bouclé le quartier.

A Ankara, le premier ministre devait faire une déclaration à la suite d'une réunion du gouvernement turc qui a pris connaissance des exigences des terroristes. Ceux-ci ont, dès le début de l'opération, donné douze heures aux autorités turques pour leur répondre.

Jeudi, au début de l'après-midi, alors que des renforts de policiers arrivaient encore dans le quartier où est situé le consulat de Turquie, à l'angle du 170, boulevard Haussmann et de la rue de Courcelles (8e), on ignorait le nombre exact des terroristes, ainsi que celui des otages.

Selon certains témoins, ce sont trois ou quatre hommes, armés et dirigés par un homme petit et barbu, qui ont pénétré, vers 11 h. 15, dans le consulat, situé au *premier et au deuxième étage* d'un immeuble qui abrite d'autres bureaux et des appartements de particuliers.

Lorsque les terroristes, qui se réclament de l'ASALA (Armée secrète de libération de l'Arménie), ont pénétré dans les locaux, de nombreuses personnes s'y trouvaient : une vingtaine d'employés ainsi que des touristes venus demander des visas pour la Turquie. D'après les premiers policiers venus sur les lieux, de nombreuses personnes ont réussi à *s'enfuir*, les unes par une porte située rue de Courcelles, les autres par une *échelle apportée* par la police. Il semble *toutefois* que deux policiers du commissariat du huitième arrondissement se soient trouvés pris dans le consulat et qu'ils figureraient parmi les otages que les hommes du commando ont regroupés dans des pièces du deuxième étage de l'immeuble.

L'un des trois vice-consuls de Turquie *à Paris se trouve parmi* les otages. Certains témoins ont *entendu des détonations* à l'intérieur. Il est possible que les deux policiers du huitième arrondissement aient échangé des coups de feu avec les terroristes. Selon un témoin, un membre du personnel du consulat aurait été blessé par un terroriste au moment où il tentait de le maîtriser.

Les forces de l'ordre qui ont pris position dans le quartier et l'ont entièrement bouclé sont composées de policiers et de gendarmes du G.I.G.N. (*Groupe d'intervention de la gendarmerie* nationale). Les opérations sont dirigées par le préfet de police de Paris, M. Jean Périer, et le commissaire Robert Broussard, *chef de la brigade de recherches* et d'intervention (brigade dite « antigang »).

(1) Le commando de l'A.S.A.L.A. a réclamé « la libération des détenus politiques arméniens en Turquie ». Il n'est évidemment pas possible de déterminer le nombre de ces prisonniers car il s'agit, pour les autorités turques, de détenus de droit commun.

ÉTAT DE SIÈGE

Double haie de barrières métalliques, policiers protégés par des gilets pare-balles, munis de pistolets mitrailleurs disposés tous les deux mètres : en fin de matinée, jeudi 24 septembre, le carrefour de la rue de Courcelles, du boulevard Haussmann et de la rue de Berri s'est installé dans un état de siège. Imperturbables, des hommes en costume trois pièces, des jeunes femmes, petit costume et collier de perles, boivent à leur balcon, porte-fenêtre ouverte, le sourire aux lèvres.

A 13 h., un P.C. de la police est relié au réseau du quartier. Des hommes, en civil, portant des mallettes longues et fines, arrivent de partout. Dans les immeubles, des tireurs prennent place.

Soudain, agitation, murmures, crépitement des appareils photo. Au premier étage du 170, boulevard Haussmann, des rideaux bougent, une fenêtre s'ouvre. Une jeune femme, probablement une employée de l'ambassade, lance, sur le trottoir, le message où les ravisseurs donnent leurs exigences ; derrière, un homme veille en faisant un V de la main. La fenêtre se referme.

L'ASALA : un mouvement extrémiste sur le modèle palestinien

Dans le mouvement arménien et plus encore au sein de la Diaspora arménienne et des communautés établies en France, l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) fait assurément figure d'extrémiste. Si les buts qu'elle poursuit sont à peu près les mêmes que *ceux des comités de défense de la* cause arménienne qui se sont *implantés depuis une dizaine* d'années, son idéologie en est profondément différente et du même coup elle inspire le plus souvent plus de réserves que d'adhésion.

Alors que les comités de défense de la cause arménienne ont toujours proclamé et montré leur intention de lutter à visage découvert pour obtenir tout à la fois la reconnaissance par la Turquie du génocide de 1917 et, au-delà, la restitution par cette même *Turquie des terres qui constituaient à l'origine la « patrie arménienne »*, l'ASALA, née elle aussi il y a une dizaine d'années, a choisi le terrain de la clandestinité et montré depuis ses origines, par de nombreux attentats contre des personnalités turques ou contre des établissements de pays qui détenaient et entendaient juger les auteurs de tels attentats, qu'elle privilégiait l'action militaire et préférait la *clandestinité au combat officiel* public qu'entendaient conduire les Arméniens en exil par le truchement de leurs maisons de la culture et des différentes manifestations menées pour obtenir l'adhésion de l'opinion française.

L'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie s'apparente en ce sens à certains mouvements palestiniens et fonde sa raison d'être sur des arguments qui sont les mêmes que les leurs. *Pour elle, la cause palestinienne* n'a fait parler d'elle et, surtout, n'a gagné du terrain qu'à partir du moment où d e s actions violentes ont montré la détermination de ses partisans. Pourquoi n'en irait-il pas de même avec la cause arménienne ? Il est certain que les méthodes employées, si elles ont été condamnées par les autorités arméniennes de la Diaspora avec plus ou moins de force et de conviction, ont, malgré tout, séduit les plus jeunes et les plus durs des Arméniens descendants des e x i l é s des années 20. Pour ces derniers, l'action menée jusqu'à présent par les voies orthodoxes, qu'elles soient politiques ou spécifiquement culturelles, restent à leurs yeux de maigre sinon de nul effet.

Il ne déplaît pas à ceux-là de savoir qu'il y a, pour agir en leur *nom*, des *hommes* capables de surprendre par des actions auxquelles on ne s'attend pas et dont la violence même fait que les m o y e n s d'information en parlent et, du même coup, sont obligés de parler de l'Arménie et de remettre en mémoire son histoire tragique.

Au-delà de cette *illusion* lyrique propre à tout terrorisme, il reste *que* l'ASALA, qui est née au Liban et s'est développée dans la *violence même du Moyen-Orient*, lui aussi terre de refuge pour les Arméniens rescapés des massacres de 1917, et qui place son action dans le contexte du combat anti-impérialiste en général, n'est pas assez forte ni autonome pour pouvoir échapper à tous les dangers de la manipulation. Ses membres les plus engagés, convaincus de servir la seule cause arménienne, peuvent très bien, en réalité, agir à leur insu pour des intérêts tout autres, dès lors qu'ils ont choisi de s'insérer dans un contexte de *terrorisme* international.

Au reste, les comités de défense de la cause arménienne ont déjà exprimé à maintes reprises leur sentiment à l'endroit de l'armée secrète. S'ils admettent que son but avoué rejoint le leur, ils condamnent sa conception de la lutte, et on peut même estimer qu'il s'agit d'un « *combat douteux* », faute de savoir qui il sert et qui peut s'en servir.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

● *M. Willy Claes*, vice-premier ministre socialiste flamand et ministre de l'économie dans les deux précédents gouvernements belges, a été désigné par le roi Baudouin pour procéder à une analyse de la situation du pays et en présenter les conclusions : soit formation d'un nouveau gouvernement, soit éventuellement la dissolution des chambres. — (*A.F.P.*)

● *Les comités de lutte contre la répression au Maroc* (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) font état dans un communiqué de : *quatre cents disparus dont certains depuis dix ans ; cent cinquante prisonniers d'opinion détenus depuis neuf, sept ou cinq ans ; un nombre encore difficile à préciser de condamnés récents* (de l'U.S.F.P., de la C.D.T...) *frappés de très lourdes peines, de cinq à vingt ans, après les événements des 20 et 21 juin...* (qui auraient fait) *près d'un millier de morts dont un tiers environ d'enfants*. « *Le silence du gouvernement français*, ajoute le communiqué, *doit être rompu, faute de quoi le maintien des accords de coopération traduirait, comme sous les gouvernements précédents, la volonté d'un soutien politique au régime de Hassan II.* »